This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

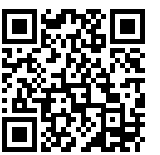

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ESOTA
608 J

SOCIETE
LIBRE

RECUEIL

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So 206

1859-61

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve :

A ÉVREUX

Chez LECLERC, libraire, successeur de CORNEMILLOT

ET A PARIS

Chez DERACHE, libraire, rue du Bouloi, 7.

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

—

(IIIe SÉRIE)

TOME SEPTIÈME

Années 1860 et 1861

ÉVREUX

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

1863

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DISTRIBUTION DE PRIX

Pages.

Séance publique du 30 août 1860. — Discours prononcé par M. Guillaume PETIT, membre du conseil général, président de la Société 1

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1860, par M. Emile COLOMBEL, secrétaire perpétuel 13

Rapports sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux en 1860, par M. PICQUENOT, secrétaire de la section d'agriculture. 27

Liste des récompenses. 30

Exposition horticole, juin 1860. — Rapport de M. Gustave DUWARNET, secrétaire de la commission d'horticulture, lu à la séance du 7 juin 1860. 34

Liste des récompenses. 42

Concours départemental tenu à Cormeilles le 30 septembre 1860. — Extrait du procès-verbal. 46

Allocution adressée par M. Guillaume PETIT, président de la Société, à Son Exc. M. Troplong, président du Sénat. 48

Discours prononcé par S. Exc. M. TROPLONG, président du Sénat. 50

Toast porté par S. Exc. M. TROPLONG, à LL. MM. II. . 60

Listes des récompenses. 61

Digitized by Google

Pages.

Séance publique du 29 août 1861. — Allocution de M. le marquis DE BLOSSEVILLE, député, vice-président de la Société. 66

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1861, par M. Emile COLOMBEL, secrétaire perpétuel. 67

Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux en 1861, par M. PICQUENOT, secrétaire de la section d'agriculture. 83

Liste des récompenses. 87

Concours agricole départemental tenu aux Andelys le 22 septembre 1861. — Extrait du procès-verbal. . 91

Discours prononcé par M. le marquis DE BLOSSEVILLE, député, vice-président de la Société. 94

Discours prononcé par M. Antoine PASSY, de l'Institut, président de la section des Andelys. 104

Rapport sur les prix de culture perfectionnée, par M. PICQUENOT, secrétaire de la section d'agriculture. 114

Rapport sur les récompenses aux domestiques ruraux de l'arrondissement des Andelys, par M. Louis PASSY, secrétaire adjoint de la section d'arrondissement. 129

Liste des récompenses. 136

—

TRAVAUX DIVERS

Agriculture et Industrie

De la fabrication du cidre, par M. PICQUENOT, secrétaire de la section d'agriculture. 144

Concours régional de Caen. — Rapport de la commission déléguée par la Société d'agriculture de l'Eure. 151

Exposition de Paris. — Rapport de la commission déléguée par la Société 160

Bulletin agricole publié par la section d'horticulture en mars 1861. 172

Concours régional de Rouen. — Rapport de la commission déléguée par la Société. 178

Digitized by Google

Pages.

Des semis en lignes. — Rapport de la commission chargée d'examiner la culture en ligne des céréales avec le semoir-rouleau Tavernier. 189

Rapport adressé par M. le professeur MORIÈRE à M. le président de la Société, sur les conférences agricoles de 1861. 198

Concours départemental de 1861. — Rapport sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement des Andelys, par M. Louis PASSY, secrétaire adjoint de la section d'arrondissement. 201

Histoire

Duché de Normandie. — Histoire de la châtellenie et haute justice du Vaudreuil, par M. Paul GOUJON, avocat, membre de la Société. 293

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE

Séance publique du 30 août 1860

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUILLAUME PETIT, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
Président de la Société

MESSIEURS,

Je n'ai pas besoin d'user devant vous de précautions oratoires, et, malgré mon titre de président de la Société d'agriculture de l'Eure, de chercher à cacher mon insuffisance sous le voile d'une fausse modestie. Je ne fais pas une phrase vaine, assurément, en vous disant que les sentiments que j'apporte à la cérémonie de ce jour sont tels que je trouve difficile de les exprimer.

Comment, en effet, n'éprouverais-je pas une vive et légitime émotion ? Comment puis-je espérer captiver un seul instant votre attention et faire entendre des paroles dignes de vous dans cette enceinte qui me semble retentir encore des applaudissements que nous avons si justement prodigués aux hommes éminents qui ont été mes prédécesseurs ? Ne sais-je donc pas à qui je succède ? Ne sais-je donc pas devant qui j'ai l'honneur de parler ?

Digitized by Google

Cependant, puisque toute médaille a un revers, puisque l'honneur que vous m'avez fait en me nommant votre président m'impose la tâche difficile de me lever au milieu de vous, il ne me reste plus qu'à aller droit devant moi, confiant dans votre indulgence et sûr d'être soutenu ici par la bienveillance de tous.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de faire l'éloge de l'agriculture. Ce sujet a été si souvent et si dignement traité qu'il m'est permis de ne le pas aborder; et, d'ailleurs, est-ce bien à moi, qui ne suis pas agriculteur, qu'il conviendrait de parler ici de cet art si noble et si utile? Cet éloge, s'il devait être prononcé, n'aurais-je pas dû en laisser le soin à mon honorable collègue, M. le comte de Barrey, président de la section d'agriculture, dont l'affectueux concours m'est précieux et qui parlerait au moins avec une incontestable autorité, non de ce qu'il aime plus que moi, mais de ce qu'il connaît mieux que moi?

Je préfère, dans cette séance solennelle, rappeler les services rendus par la Société d'agriculture, des arts, des sciences et des lettres du département de l'Eure; il m'est doux de dire hautement que j'ai été le témoin attentif et reconnaissant de ses travaux, qu'elle est à la hauteur de sa mission et que chacun de mes collègues comprend le bien qu'il peut faire et s'y dévoue.

Mais ce dévouement doit être et sera infatigable. Nous avons certainement laissé bien loin derrière nous ce temps où Arthur Young, l'apologiste des fermes d'une étendue considérable et des paysans sans terre, pouvait écrire avec quelque raison ces lignes que nous avons peine à comprendre aujourd'hui:

Digitized by Google

« Si vous voulez voir un désert vous n'avez qu'à aller d'Elbeuf à Rouen; et le pays de Caux, qui possède un des plus riches sols du monde, avec des manufactures dans chaque chaumière, offre une perspective non interrompue de mauvaises herbes et de misère : son sol est si mal cultivé que, s'il n'était pas naturellement d'une fertilité inépuisable, il y a longtemps qu'il serait ruiné. »

Nous n'en sommes pas là, Dieu merci, et nos fécondes terres de la Normandie sont entre les mains d'une race d'hommes laborieux et intelligents que la France peut montrer à ses voisins avec un légitime orgueil. Nos progrès cependant doivent être suivis de progrès plus grands encore; si habiles qu'ils soient, nos cultivateurs n'en sont pas encore arrivés à ce point qu'il leur soit permis de dételer; pardonnez-moi cette expression toute de circonstance. N'est-ce pas d'hier en effet que datent les conquêtes réelles de l'agriculture? Reportez en arrière vos regards et vos souvenirs; demandez-vous quel était il y a trente ans à peine l'aspect de nos campagnes. Nos villages, perdus au milieu des terres, étaient inabordables pendant plusieurs mois de l'année; nos chemins, dans un état affreux de délabrement, et sillonnés de profondes ornières, permettaient à peine de porter au marché voisin les produits peu variés de nos fermes; nos populations, mal pourvues d'instruments grossièrement façonnés, avaient à lutter contre des difficultés sans nombre; de rares troupeaux pouvaient, en vertu de l'antique loi sur le parcours et la vaine pâture si librement critiquée aujourd'hui, errer librement sur des terres en jachère et y chercher une nourriture insuffisante.

Digitized by Google

Oui, tel est le triste état que chacun de vous se rappelle pour peu qu'il ait dépassé le milieu de la vie; nous n'avions pas fait un seul pas, pour ainsi dire, depuis les Romains ou les Gaulois nos pères; nous pouvions, le livre de Pline à la main, retrouver chez nous leurs procédés de culture, leurs systèmes d'engrais et leurs instruments aratoires. Plus d'une fois il m'est arrivé, en allant de Louviers au Neubourg par exemple, en traversant les longues et impraticables cavées d'Ecquetot où deux charrettes ne pouvaient passer à côté l'une de l'autre, de me rappeler cette loi romaine qui n'est pas abrogée depuis vingt siècles, mais qui, heureusement, n'a plus que de rares applications parmi nous : « *Si via sit immunita, jubet lex, quâ velit, agere jumentum* : Si le chemin est impraticable, la loi vous permet de passer partout où vous voudrez. »

C'est à dater de la promulgation de la loi de 1836, c'est du moment où les conseils généraux, fidèles interprètes des vœux des populations, commencèrent à couvrir nos départements de ces voies de communication qui devaient répandre en tous lieux le mouvement et la vie; c'est alors seulement que le pays commença à changer d'aspect, et que les bonnes méthodes de culture furent peu à peu substituées à des pratiques arriérées.

L'instruction ne peut se répandre que lorsque les hommes ont entre eux de fréquentes relations. Grâce à l'état des routes, les réunions se multiplièrent, et, dans ces réunions, les personnages les plus considérables se plurent à se mêler aux cultivateurs avides de recueillir leurs conseils et leurs encouragements; des comices sont fondés dans chacun de nos cantons;

Digitized by Google

on se dispute avec une noble émulation les prix de nos concours départementaux. Ce n'est point encore assez; le chef de l'État lui-même, et avec lui le ministre habile dont la haute intelligence égale le dévouement, veulent seconder cet heureux mouvement des esprits. A la voix de l'Empereur, nos départements se réunissent dans des concours régionaux où la lutte, sans cesser d'être pacifique, prend de magnifiques proportions, et, par un sentiment de justice trop longtemps méconnu, on honore les longs services, on récompense les utiles serviteurs sans l'assistance et la fidélité desquels le labeur du maître serait resté stérile peut-être. On dispense la gloire à qui la mérite.

Mais le monde marche entraîné dans un mouvement éternel; si la halte est permise, elle ne doit être que de courte durée. Les progrès de l'agriculture sont grands, ils doivent être plus grands encore, car nos terres les plus fertiles sont loin de tout ce qu'on peut leur demander. La pratique du drainage, malgré les conseils de nos ingénieurs et les exemples de plusieurs des membres du conseil général, a rencontré ici des obstacles que le temps et la réflexion aideront à lever. On finira par comprendre qu'en rendant dans une certaine mesure le sol plus sec on augmente sa température moyenne, sa fertilité et l'assimilation des engrais. L'art des amendements n'est pas suffisamment avancé, et nous en sommes peut-être à cet égard à ne faire que ce que faisaient nos devanciers, j'allais presque dire nos ancêtres, qui, selon Pline encore, connaissaient comme aujourd'hui l'usage de la marne et de la chaux. L'intérieur de beaucoup de nos fermes exige de sérieuses réformes;

Digitized by Google

l'intelligence de nos cultivateurs ne nous les laissera pas longtemps désirer.

Je n'ai, Messieurs, ni le temps ni l'autorité nécessaire pour insister davantage ; qu'il me soit permis, cependant, puisque vous m'avez accordé le privilége de parler cette année en votre nom, de remercier publiquement M. l'ingénieur Picquenot, secrétaire de la section d'agriculture, d'avoir bien voulu m'accompagner dans ces conférences cantonales, où il allait porter à tous d'utiles enseignements, prouvant une fois de plus, si cela était nécessaire, que de cette école célèbre, que le monde nous envie, sortiront toujours ces jeunes hommes pleins de science et de dévouement qui, dans la vie civile et dans la vie militaire, voudront attacher leurs noms à tout ce qui peut contribuer à la gloire et à la prospérité de la France.

La science a déjà rendu bien des services à l'agriculture, et son dernier mot n'est pas dit. Entre les mains de savants illustres, la chimie agricole nous a initiés à des secrets sur lesquels se fonde peu à peu l'agriculture pratique. Déjà, en ce qui concerne le guano et les divers engrais, l'utilité, je dis plus, la nécessité de l'analyse chimique est assez bien comprise ; on lui doit l'établissement de nombreuses manufactures d'engrais artificiels, et l'on sait que c'est seulement par son secours qu'on peut en déterminer la valeur relative.

La chaux est souvent un amendement nécessaire ; certaines terres trop argileuses en exigent l'emploi ; mais il y a des chaux de diverses natures, appartenant à des formations géologiques différentes, et elles ne peuvent être toujours employées l'une pour

Digitized by Google

l'autre. La géologie ne nous laissera pas à cet égard dans une ignorance regrettable, et elle saura nous éviter quelquefois d'inutiles dépenses.

L'espace me manquerait si je voulais énumérer toutes les applications de la science à l'agriculture. Sans en exagérer le mérite, ce que je me plais à redire, c'est que la théorie et la pratique doivent se prêter désormais un mutuel appui et, réunies, marcher d'un pas plus ferme vers de nouvelles conquêtes.

Encourager la science, la répandre, lui prêter un langage facile à comprendre, tel doit donc être, tel est aussi le but de notre Société d'agriculture, qui veut avec raison tout honorer, les sciences, les arts et les lettres, et qui tient à justifier le titre multiple qu'elle s'est donné. Je regarde avec elle comme chose heureuse pour ce département la création de ce lycée, où l'enseignement, sous la direction de maîtres habiles, s'élèvera jusqu'à la hauteur des exigences de notre époque, lorsque l'énergique persévérance du maire et du conseil municipal d'Évreux sera parvenue, avec le concours de tous, qui ne fera pas défaut, à surmonter les difficultés qui s'attachent à toutes les entreprises nouvelles.

Les sciences, l'industrie, les lettres sont les sœurs de l'agriculture; cette parenté longtemps méconnue n'est plus, Dieu merci, contestée, et je puis dire avec le poëte :

..... Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Chacune peut avoir une allure qui lui est propre, mais pour tout observateur attentif elles ont un air de famille.

Digitized by Google

Si la science éclaire l'art agricole de sa vive lumière, l'industrie lui prête le secours de ses machines. Lorsque, guidée par la science, l'agriculture enfouit de fragiles tuyaux dans un sol désormais ameubli et réchauffé; lorsqu'elle aplanit des sillons dont la trop grande convexité n'est plus nécessaire pour donner à l'excès des eaux un écoulement facile, l'industrie se hâte d'accourir sur ce terrain mieux préparé pour elle, et restitue, sous une forme nouvelle, à sa sœur un instant inquiète les mille bras qui lui font défaut. Par un mécanisme ingénieux et qui a exigé de patientes et laborieuses recherches, la moissonneuse, plus agile que la faux, coupe délicatement le blé mûr et le dispose en javelles. Déjà, dans nos grandes exploitations, la puissante machine à battre remplace le fléau désormais inutile, et les machines à cribler, les semoirs, les hache-paille, les coupe-racines et les concasseurs s'introduisent jusque dans nos moindres fermes.

Oui, je le répète, l'industrie est la sœur de l'agriculture, sœur cadette si vous le voulez, sœur plus vive et aux résolutions plus promptes, mais toutes deux étroitement unies à ce point qu'elles ne peuvent vivre l'une sans l'autre. Le temps n'est plus où les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures croyaient nécessaire de délibérer séparément sur des sujets d'intérêt commun, et cette fâcheuse tradition administrative, qui ne pourrait que raviver des querelles de famille, est, je l'espère, abandonnée pour toujours.

Je dis plus : si ma voix était plus profonde, si ma parole avait l'autorité qu'elle ne peut avoir, je n'hésiterais pas à demander que les chambres consulta-

Digitized by Google

tives d'agriculture et des manufactures fussent désormais réunies. L'agriculteur n'a-t-il donc pas intérêt à savoir ce qu'exigent les besoins de l'industrie à laquelle il vend ses blés, ses laines, ses écorces, ses lins, ses colzas et les produits si divers de l'art qu'il exerce ? Et les manufacturiers, qui trouvent dans la population des campagnes de nombreux consommateurs, ne doivent-ils pas s'attacher à examiner de plus près et à mieux connaître ce qui peut assurer la prospérité de l'agriculture ? Je n'aime pas l'isolement : il me semble que toute étude en commun entraînerait plus de travail et plus de soin, et que du choc même des opinions pourrait jaillir une plus vive lumière.

Je ne sais si j'ai raison sur ce point ; mais ce dont je ne doute pas, c'est que je ne rencontrerai pas de contradicteur en affirmant qu'il est toujours bon d'ouvrir à l'esprit de l'homme une large carrière, et que la vue la meilleure est celle qui est habituée à voir se dérouler devant elle un vaste horizon.

Et pourquoi, à ce propos, ne dirais-je pas un mot des lettres que la Société d'agriculture de l'Eure a eu le courage, aujourd'hui trop rare peut-être, de prendre aussi sous son patronage ? Pourquoi, si humble que je suis, hésiterais-je à me joindre à mes collègues pour lutter contre un mal sans cesse croissant ?

Entraînée par un courant trop rapide, la génération nouvelle semble se hâter de rejeter loin d'elle, comme un bagage inutile, les lettres dont elle méconnaît le charme et la puissance. L'heure approche où l'on ne saura bientôt plus que le naturel le plus heureux et le plus riche de son propre fonds se per-

Digitized by Google

fectionne et s'enrichit encore par l'étude, à ce point qu'il résulte presque toujours de leur concours mutuel je ne sais quoi d'extraordinaire et de parfait.

Je pourrais citer mille exemples de l'utilité des lettres; mais quand on fermerait les yeux sur l'évidence de leur utilité, quand on ne leur demanderait qu'un simple délassement, où trouver une distraction plus délicate et plus honnête? Les autres plaisirs, dit Cicéron, ne sont ni de tous les temps, ni de tous les âges, ni de tous les lieux; mais les lettres servent d'aliment à l'adolescence et de consolation à la vieillesse : elles embellissent nos jours prospères et nous offrent un refuge dans le malheur; elles rendent la maison agréable; elles ne gênent point au dehors.

Ah ! dans une assemblée comme celle qui me prête en ce moment quelques instants d'attention, dans une assemblée où l'on sait honorer comme il convient de le faire l'agriculture, les sciences et l'industrie, on peut faire hautement l'éloge des lettres.

Nous avons d'ailleurs parmi nous, Messieurs, des hommes éminents entre tous qui, en demandant aux lettres un repos souvent nécessaire, nous donnent les plus nobles exemples. Mon profond attachement pour eux les désignerait à vos applaudissements si je ne tenais à ne pas blesser cette modestie qui rehausse à nos yeux l'éclat de leurs dignités; mais vous savez tous où va ma pensée, quand je termine en disant encore avec le prince des orateurs : « *Pernoctant litteræ cum Lælio, peregrinantur, rusticantur* : Les lettres veillent avec Lélius; elles l'accompagnent dans ses voyages, elles le suivent aux champs. »

Cependant, Messieurs, l'agriculture, les sciences, l'industrie, les lettres sont les filles bien-aimées de la

Digitized by Google

paix ; la paix seule peut étendre et assurer leurs conquêtes ; et nul ne le sait mieux que le prince que la France a sacré de ses acclamations, dans un de ces jours solennels où Dieu semble, comme autrefois, diriger la marche des peuples ; nul ne le sait mieux que l'Empereur, et c'est cette pensée féconde, c'est cette volonté toute napoléonienne d'améliorer, par le développement des arts de la paix, le sort du plus grand nombre, qui ont dicté naguère cette page mémorable qui suffirait à immortaliser un grand règne.

Loin de moi l'adulation ; je n'en ai pas fait l'apprentissage, et il est au contraire dans ma nature de ne savoir pas déguiser ma pensée. Ne me suis-je pas, en effet, pour défendre ce que je crois être la vraie cause de tous, exposé à la désaffection de quelques-uns et à des chagrins dont peuvent à peine me consoler les témoignages de sympathie que je rencontre ici ? Eh bien ! je le déclare hautement, plus j'étudie l'état de notre agriculture et de nos manufactures, plus je suis convaincu de leur virilité, plus je suis convaincu qu'elles ont tout à gagner à cette politique modérée qui consiste à réformer sagement ce qui est mal en conservant ce qui est bien.

Marchons donc d'un pas ferme dans la voie que l'Empereur nous a ouverte et dans laquelle il nous précède, soutenu par de généreuses et ardentes convictions ; et si nous ne devons pas oublier plus que lui que la prudence doit toujours être la conseillère des peuples et des princes, rappelons-nous également avec lui et à son exemple que, dans la vie civile comme sur les champs de bataille, la résolution et le courage sont le gage assuré de la victoire.

Digitized by Google

Monsieur le président, monsieur le préfet, messieurs les membres du conseil général, vous avez voulu susprendre le cours de vos importantes délibérations et venir passer quelques instants dans le sein de cette assemblée composée d'hommes qui vous respectent et qui vous aiment. Dans votre sollicitude pour tous les intérêts du département, vous regardez encore comme bien employé le temps que vous consacrez à notre Société d'agriculture; c'est en son nom que je vous en remercie. Croyez-le, nous allons puiser dans vos encouragements une nouvelle ardeur pour le bien.

Monsieur le président, vous nous retrouverez à Cormeilles; nous y serons ce que nous sommes ici, pleins de déférence et d'empressement; et si, comme dernier acte de ma vie présidentielle, j'ai à prononcer quelques mots dans la fête solennelle qui s'y prépare, des mots venus du cœur me suffiront pour vous remercier encore, au nom de tous mes collègues, de votre bienveillance et de vos bontés; puis, je l'avoue, j'aurai hâte de m'asseoir, avide, comme eux, d'écouter à mon tour et de recueillir des paroles qui tiendront tout un peuple comme suspendu à vos lèvres.

Monseigneur, Dieu tient tout entre ses mains puissantes. Les entreprises les mieux conçues peuvent avorter, le travail le plus infatigable peut rester stérile, si Dieu ne bénit nos efforts. Nos récoltes trop lentes à mûrir sont encore dans les champs; c'est en ce moment surtout, Monseigneur, que je fais appel à vos prières : demandez à Dieu de répandre ses bénédictions sur les travaux de nos cultivateurs.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1860

Par M. ÉMILE COLOMBEL, secrétaire perpétuel

—

MESSIEURS,

Un célèbre agronome anglais, Arthur Young, disait à la fin du siècle dernier, au retour d'une excursion dans notre pays, que les sociétés d'agriculture françaises faisaient plus de bruit que de besogne. Je ne sais si ce reproche sanglant était fondé en 1790, mais, à coup sûr, il serait profondément injuste à notre époque, et je n'en veux pour preuve que le bilan des travaux de la Société libre de l'Eure.

Cette opinion, il est vrai, n'est pas professée par tout le monde. La Société vit au milieu d'une population difficile à satisfaire et prompte à la critique. La critique est si aisée; il est si commode de trouver tout mauvais, quand on ne fait rien soi-même! — Et, il faut le dire, cette disposition d'esprit est un des plus grands obstacles à la prospérité de notre compagnie.

La critique est bonne et salutaire lorsqu'elle se renferme dans les limites du vrai et du juste, parce qu'alors elle provoque de plus grands efforts et par là contribue à un plus grand bien. Mais elle est regrettable lorsqu'elle ne repose sur aucun fondement,

Digitized by Google

lorsqu'elle n'est appuyée d'aucun fait précis, lorsqu'elle reste l'expression vague d'une sorte de parti pris malveillant.

N'a-t-on pas été jusqu'à proclamer que la Société était frappée d'anémie et que son impuissance était reconnue par tout le monde! Une telle parole, résultat de l'ignorance des faits, ne doit pas passer sans réponse.

Et quand donc, Messieurs, la Société de l'Eure est-elle restée au-dessous de sa mission? Quand donc ses encouragements ont-ils fait défaut à l'agriculture? A quelle branche des progrès agricoles n'a-t-elle pas prêté un concours efficace? Existe-t-il une amélioration, un perfectionnement, reconnu digne de ce titre, qu'elle n'ait cherché et souvent réussi à propager dans l'étendue de sa circonscription? Faut-il qu'avec un budget de douze mille francs elle enfante des prodiges, qu'elle renouvelle la face du sol dans le département, qu'elle transforme le plus humble paysan en un agriculteur intelligent et progressiste?

On ne veut pas voir la réalité, parce que la réalité est difficile à saisir. Les effets se produisent lentement en agriculture : une méthode ne peut être reconnue bonne, et par conséquent recommandée par une société, que quand l'expérience est venue démontrer sa supériorité. Prôner inconsidérément et à grand renfort de publicité toutes les nouveautés qui apparaissent, ce serait faire beaucoup de bruit, ce ne serait pas faire de la besogne. Ce serait mériter le coup de verge d'Arthur Young. Or, comme on ne voit souvent qu'après des années les résultats avantageux, les progrès acquis, on ne pense plus alors aux encouragements, aux efforts sans cesse renou-

Digitized by Google

velés qui les ont provoqués et qui ont largement concouru à leur réalisation. Encore bien que ces progrès soient constants, on s'écrie que la Société ne fait rien !

Messieurs, il n'y a pas bien longtemps que je suis à même d'apprécier vos travaux, et pourtant je puis déjà citer assez de faits pour réduire à néant une accusation aussi injuste qu'elle est grave.

Sans m'étendre sur les concours annuels spécialement destinés à encourager l'élève des meilleures races d'animaux, et dans lesquels vous distribuez en primes le tiers de vos subventions, ne dois-je pas revendiquer pour la Société l'honneur d'avoir, sur l'initiative d'un de ses membres, inauguré en France les concours de chevaux ? N'a-t-elle pas donné en 1857 un exemple que les départements de l'Orne, de la Manche, du Calvados se sont empressés de suivre, et qu'au bout de trois ans l'État a fini par sanctionner à son tour ?

Puis-je passer sous silence le service immense que vous avez rendu à l'agriculture en publiant les *Usages locaux* du département ? Ici, vous avez devancé la pensée du gouvernement, et, pour comprendre tout le mérite de cette idée, tout l'intérêt de l'œuvre qu'elle a produite, il suffirait de compter tous les départements qui, désireux de vous imiter, sont venus vous demander un modèle à suivre. Que de difficultés aplanies, que de contestations évitées par ce code local !

J'ai hâte de rappeler aussi la publication de la carte géologique de l'Eure, due à la bienveillance toujours active de M. Passy. Peu de départements

Digitized by Google

ont le privilége de posséder un si précieux monument de statistique agricole.

Les fumiers, le drainage, les machines, ces trois grands problèmes sans cesse à l'ordre du jour, ont été l'objet de vos préoccupations continuelles.

Pour obtenir un meilleur aménagement des engrais, ce sont les primes, les médailles, les publications que vous avez multipliées et répandues dans toutes les mains. Ce sont des commissions que vous avez envoyées et qui vont encore tous les ans rechercher dans chaque arrondissement les fermes qu'on peut proposer comme modèles à la contrée.

Pour le drainage, vous avez fait des expériences publiques, vous avez donné des médailles en grand nombre et primé des ouvriers habiles, vous avez imprimé et répandu des bulletins; enfin, moyen plus efficace encore, vous avez acquis des instruments pour les prêter, vous avez fourni à plusieurs propriétaires des milliers de tuyaux à prix réduits, et vos commissions ont eu la satisfaction de constater la bonne exécution de travaux qui embrassent à l'heure qu'il est plus de 200 hectares de terrain.

Toutes les fois qu'un besoin actuel et pressant s'est fait sentir, votre action s'est sur-le-champ manifestée. Les années passées, l'alimentation des bestiaux était devenue, par suite de la sécheresse, une difficulté des plus sérieuses pour la culture. Vous avez, dans un bulletin clair et succinct, condition essentielle de toute publication destinée aux agriculteurs, indiqué les meilleurs moyens d'engraisser économiquement les bestiaux. — Cette année, l'humidité a menacé la moisson de nos céréales, vous avez réimprimé un

Digitized by Google

bulletin qui recommande aux cultivateurs les meilleurs moyens de préserver les grains de la germination, et ce bulletin, distribué à profusion, reproduit en substance par le journal du département, évitera, comme il l'a déjà fait en 1853, bien des pertes à tous ceux qui sauront en faire leur profit.

Le manque de bras, devenu si inquiétant, a augmenté depuis longtemps l'importance de la mécanique agricole. Depuis longtemps la Société l'a compris, et elle a fait une campagne dont on ne lui contestera pas sans doute le mérite et le succès, car elle a obtenu les éloges les plus flatteurs de M. le ministre de l'agriculture lui-même.

Après avoir, dès ses premières années, provoqué dans le département l'introduction de nouveaux modèles de charrues, elle a fait l'acquisition, pour le profit de tous, d'instruments d'un prix élevé; elle les a prêtés, en a fait ainsi ressortir la valeur et la commodité, et par cette méthode en a répandu l'emploi dans sa circonscription. Les rouleaux, les râteaux, les semoirs se sont peu à peu multipliés.

Les machines à battre sont venues donner un nouvel aliment à son activité. A force de primes, de bulletins, d'encouragements de toute nature, elle a si bien gagné sa cause que désormais elle n'a même plus besoin de s'en préoccuper et qu'elle peut reporter toute son attention sur les faucheuses et sur les moissonneuses.

Dès le 19 juillet 1858, la Société a signalé le succès réservé à la machine du docteur Mazier. C'est un an avant les premières expériences de Fouilleuse que la section d'agriculture, sur la proposition de M. Guindey, appelait à elle M. Mazier et faisait fonctionner

Digitized by Google

à la Madeleine la moissonneuse qui, en 1859 et 1860, a obtenu le premier prix au concours général institué par l'État. Dès 1858, un rapport d'une netteté remarquable, dû à la plume habile de M. Bougarel, était publié par vos soins et l'instrument recommandé comme constituant un réel et très-grand progrès.

En 1859, vous avez fait mieux encore : comprenant bien que l'agriculteur ne se rend un compte exact des choses que quand il les voit de ses yeux, vous avez acheté une de ces machines, vous l'avez prêtée à des cultivateurs qui l'ont employée eux-mêmes publiquement, puis vous l'avez vendue en accordant une prime de 500 fr. à celui qui s'en est rendu acquéreur. — Cette année, continuant les mêmes errements, qui avaient reçu l'approbation de l'autorité supérieure, vous avez acheté une machine Burghess et Key, qui a déjà été soumise à l'examen d'un public curieux et empressé chez un intelligent fermier, M. Dhostel, de Boisgiroult.

Voilà des faits, Messieurs, des faits certains et nombreux, et cependant je suis loin d'avoir tout dit; et cependant je n'ai pu, dans cette réunion, vous présenter qu'une esquisse et laisser de côté tous les détails; enfin, je n'ai parlé que de l'agriculture, et j'ai négligé l'horticulture et tout ce qui tient à vos travaux historiques et littéraires. Mais, sur ces questions, votre recueil et les annales de l'Institut de France seront plus éloquents que votre secrétaire. Ils suffiront à venger la Société libre de l'Eure des attaques que dirigent contre elle des critiques sévères, mais trop peu clairvoyants.

Est-ce à dire, toutefois, qu'il ne reste plus rien à faire et que la Société n'ait plus qu'à se reposer sur

Digitized by Google

ses lauriers ? Non, sans doute, et personne ne pourrait interpréter ainsi ma pensée. Le progrès ne s'arrête jamais ; une institution comme la vôtre ne peut donc jamais rester inactive, et vous l'avez prouvé par vos travaux de cette année, qu'il me reste à résumer rapidement.

Le concours départemental de Beaumesnil, réuni à celui du comice et si admirablement organisé par les soins de M. le baron de Forval, a présenté des résultats inespérés. Plus de 200 têtes d'animaux ont été admises à concourir, et toutes les primes, chaudement disputées, ont pu être délivrées pour des sujets d'une supériorité incontestable.

Le travail intérieur de la section d'agriculture s'est ressenti de l'interrègne qui a suivi la perte bien regrettable de son président, M. Fauvel. Ce n'est que dans les premiers mois de 1860 que M. le comte de Barrey, membre du conseil général, a été appelé à diriger l'action de ses membres, et bientôt son influence et sa bonne volonté ont pu produire leurs effets. Des délégués ont été envoyés aux concours de Caen et de Paris, et leurs rapports ont fait ressortir la nécessité de l'introduction du sang durham dans nos races bovines, l'avantage dans les races ovines de quelques croisements anglais, et notamment celui qui porte le nom de race Pluchet, et la supériorité des new-leicester dans les races porcines.

La section a accordé des subventions à plusieurs cultivateurs peu aisés qui, grâce à ce secours, ont pu présenter au concours de Paris des instruments que le jury a récompensés.

Je ne reviendrai pas sur la question des moissonneuses, mais j'appellerai votre attention sur une

Digitized by Google

innovation dont le succès est un enseignement pour l'avenir. Je veux parler de ces réunions, de ces entretiens où la section et les cultivateurs ont déjà noué des relations qui tourneront à l'avantage de tous. Depuis dix ans, des conférences étaient instamment réclamées; tout le monde en avait compris l'importance; on avait été frappé des résultats obtenus dans le Calvados et dans la Seine-Inférieure par les leçons de professeurs éminents. Déjà, il y a six ans, des démarches avaient été faites pour attirer dans nos cantons l'un de ces professeurs; mais jusqu'alors la question d'argent s'est présentée comme un obstacle infranchissable à la réalisation d'un si grand bienfait.

Cependant, Messieurs, il devient impossible de s'arrêter plus longtemps devant cette considération. Cette année, en effet, grâce au zèle et au talent de parole de M. Picquenot, grâce au dévouement de notre président, la section a pu organiser à Évreux, au Neubourg et à Verneuil quatre conférences, qui toutes ont été présidées par M. Guillaume Petit. Les sujets les plus dignes d'intérêt y ont été traités et si notre président, appelé à d'importantes fonctions, a dû suspendre ces réunions, il n'en est pas moins résulté comme un fait acquis que du jour où la Société voudra établir un enseignement agricole sérieux dans les campagnes il sera accepté avec empressement.

A Évreux même, les cultivateurs sont accourus pour entendre parler des questions qui touchent à leurs intérêts les plus chers. Appeler tous ces hommes au sein de la section d'agriculture, reconstituer les sections d'arrondissement et entretenir avec elles

Digitized by Google

des rapports fréquents, relier ses travaux avec ceux des sociétés du Calvados et de la Seine-Inférieure, telle a été l'inspiration de la section. Ce n'est pas la tâche d'un jour.

Vous avez tous applaudi, Messieurs, au brillant succès de l'exposition des fleurs du printemps, organisée par votre commission d'horticulture. MM. Guindey, Duwarnet et Piéton ont rivalisé de zèle et de bon goût, et le résultat a couronné leurs louables efforts.

Il est de rigoureuse justice d'accorder ici une mention spéciale à M. Piéton, dont l'active coopération est digne de tous nos éloges. M. Piéton n'est pas seulement un horticulteur habile, c'est un professeur instruit et sympathique, dont les cours attirent chaque année un nombre plus considérable d'auditeurs.

Avant d'examiner le contingent de la section des lettres dans l'actif intellectuel de la Société, j'ai à vous signaler une délibération qui doit faire époque dans vos annales et qui aura pour résultat de jeter un vif éclat sur nos travaux. Dans votre séance du 13 mai, vous avez, sur l'invitation de M. Passy et de M. de Blosseville, accepté le patronage d'une publication d'un intérêt immense pour l'histoire du département. Les *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure* formeront un de ces ouvrages de bénédictin que pouvait seul mener à fin un savant aussi éminent et aussi laborieux que M. Auguste Le Prevost, de regrettable mémoire. Cette publication sera dirigée par deux de nos collègues les plus distingués, MM. Léopold Delisle et Louis Passy : c'est assez dire tout le

Digitized by Google

soin qu'on y apportera et tout le lustre qu'elle donnera à la compagnie chargée de la patronner.

— La section des lettres a droit à une large place dans le rapport de fin d'année. Si des difficultés matérielles se sont opposées jusqu'alors à l'achèvement du recueil de 1859, dont elle fournit les principaux éléments, ce n'est pas qu'elle ait perdu le temps dans une fâcheuse inaction. Ses séances, au contraire, ont été mieux remplies que jamais et ont témoigné du zèle de ses membres.

Elle a trouvé, d'ailleurs, dans l'inauguration de notre lycée de nouveaux éléments de succès. Plusieurs des éminents professeurs de cet établissement ont déjà offert à la Société leur précieux concours; vous vous êtes empressés de les admettre dans vos rangs, et vous avez montré par là le prix que vous attachiez à leur bonne volonté, à leur savante collaboration.

Parmi les ouvrages les plus sérieux de cette année figurera un compte rendu de M. Fouché sur l'ouvrage de M. le marquis de Blosseville intitulé : *Histoire des Colonies pénitentiaires de l'Angleterre en Australie.* M. Fouché a retracé, dans un style vif et coloré, les merveilleux développements de l'Australie, et sa lecture a été écoutée avec l'intérêt le plus soutenu et le plus mérité. La section a voté sur-le-champ l'impression de cet important travail.

Plusieurs rapports de M. Delhomme ont aussi captivé l'attention. J'en citerai un dont le sujet était fourni par la *Vie de l'abbé Nicolle*, de M. l'abbé Frappaz. M. Frappaz a fort heureusement enchâssé dans son livre des fragments de la correspondance d'un grand nombre de personnes illustres avec M. l'abbé Nicolle, et il a reproduit notamment une lettre de

Digitized by Google

l'abbé Surugues, prêtre de l'Église catholique de Moscou, qui, le 10 novembre 1812, retrace à son ami le tableau le plus animé du terrible incendie de cette ville. La description de ce grand désastre par un témoin oculaire est empreinte d'un sentiment de douleur si profonde à la vue des maux produits, de charité si évangélique à la pensée des maux à soulager que la lecture en a causé une émotion véritable.

— M. Lebeurier, président de la section, a multiplié aussi ses intéressantes communications. Vous avez gardé le souvenir d'un curieux document remontant à 1258 et contenant : *Règlement de l'hospice du Neubourg sur le vêtement et la nourriture des pauvres.* M. Lebeurier, après quelques considérations historiques sur l'origine distincte et sur la réunion postérieure des maladreries et des Maisons-Dieu, a montré quelle existence l'hospice du Neubourg, au XIIIe siècle, faisait à ceux qu'elle appelait ses pauvres. Il en résulte que ces pauvres du temps passé vivaient exactement comme les riches du temps présent, et que leur ordinaire, composé de viandes variées, de poissons de rivière et de mer (remarquez que nous sommes au Neubourg), s'augmentait notablement les jours de fête. Alors, en effet, aux mets usuels s'ajoutaient des poissons de mer de quatre espèces et des vins de qualité supérieure !

Les pauvres gens que ces pauvres-là !

Ah ! Messieurs, quel succès aurait en 1860 un établissement qui nourrirait ainsi ses pauvres, et quelle ardeur on mettrait à briguer une sinécure qui amènerait avec elle un si doux traitement !

Mais laissons-là l'utopie, et, sans toutefois sortir de

Digitized by Google

la plaine du Neubourg, mentionnons la découverte de pierres tombales dont M. Thaurin nous a donné la description. Ce sont quatre dalles sur lesquelles sont gravées les figures en pied et de grandeur naturelle de Johan Anquetin, sénéchal du Neubourg, et de sa femme, morts tous deux en 1400.

Comme particularité remarquable, on voit leurs cinq enfants représentés en petit au-dessous des pieds de leurs parents, avec leurs noms inscrits au-dessus de la tête : JOHAN — ESTIENNOT — CARDINET — COLART — JOHANNETTE. La gravure de ces pierres est très-belle et parfaitement conservée. Malheureusement, la place qu'occupe cette tombe dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Opportune-du-Bosc l'expose à des dégradations auxquelles il est important de la soustraire. C'est un souvenir assez précieux pour que la Société fasse des démarches dans ce but.

M. Malbranche a préparé pour le recueil une notice étendue sur l'hospice de Bernay, dont plusieurs fragments ont été lus dans les réunions de la section des lettres et écoutés avec un véritable intérêt. M. Lebeurier a préparé la publication du rôle des taxes imposées à la noblesse du bailliage d'Évreux en 1562. Ce manuscrit, muni de signatures authentiques, a été acheté il y a deux ans, après un vote du conseil général. Il donne les noms de 430 familles et ceux de 652 fiefs.

Reste à vous entretenir de ces lettres de l'abbé Delille par la lecture desquelles M. Bagot a tenu votre attention constamment éveillée pendant une de vos meilleures séances. Ces lettres, adressées à M. l'abbé Bessin, curé de Plainville, près Bernay, con-

Digitized by Google

tiennent de curieux détails sur la vie du poëte. On y apprend qu'il venait assez souvent à Plainville et qu'il y composa même une partie de ses *Géorgiques*.

« Ton presbytère m'a porté bonheur, dit-il à son « ami; on a trouvé généralement bons les vers que « j'y ai faits. »

Ailleurs, il apprécie sans ménagement les derniers ouvrages de Voltaire. Il raconte que Voltaire vient de faire paraître, sous un titre nouveau, une pièce déjà produite par lui au théâtre, sans succès, sous un autre titre. « Un drame réchauffé ne valut jamais rien, » s'écrie-t-il; puis, plus loin, en forme de conclusion, il ajoute : « Voltaire, après avoir volé les autres, à fini par se voler lui-même. »

M. l'abbé Bessin, grammairien et poëte, était également en correspondance avec le poëte Dorat, avec M. Imbert, auteur d'un poëme sur le jugement de Pâris, assez estimé à la fin du siècle dernier. Une lettre de ce dernier renferme de curieux détails sur la modicité des salaires d'un instituteur à cette époque. Outre la nourriture et le logement, il lui était alloué un émolument fixe de cent francs par année, plus un casuel fourni par les enfants, qui ne devait pas dépasser cinquante francs. Ce n'est plus le temps où les pauvres de l'hospice du Neubourg faisaient si bonne chère et buvaient de si bon vin !

Je m'arrête, Messieurs, non parce que la matière me manque, mais parce que je crains d'abuser de votre bienveillance, et parce que j'en ai assez dit, je crois, pour montrer à vos protecteurs dévoués, à M. le préfet, à MM. les membres du conseil général, que vous n'avez pas démérité. Leur suffrage, mani-

Digitized by Google

festé par un vote de subsides plus élevés, n'est-il pas d'ailleurs la plus belle récompense que vous puissiez ambitionner? Que par des efforts incessants vous vous en rendiez toujours dignes, et vous aurez trouvé le plus noble moyen d'imposer silence à la critique.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX

EN 1860

PAR M. PICQUENOT

Secrétaire de la section d'agriculture

—

MESSIEURS,

Les récompenses que, par une noble tradition, vous décernez dans cette séance aux domestiques ruraux acquièrent par vos approbations un éclat bien justifié par les services que j'ai à vous signaler.

Marie-Adélaïde Rotoure arrive au premier prix des servantes : attachée depuis cinquante-trois ans à la même famille, elle est suivie de près par Catherine Tubœuf, qui ne compte qu'un demi-siècle et l'emporte seulement de quelques années sur Rose Hamel et Marie-Mélanie Rassent.

Que de preuves de dévouement données pendant une aussi longue carrière et cachées dans l'oubli! Un fait isolé est mis au jour : Adélaïde Gilfosse serait loin d'être citée pour vingt et un ans de service, mais elle prodigue jour et nuit, au péril de sa vie, des soins hélas! infructueux à trois de ses maîtres atteints ensemble de la fièvre typhoïde. La Société a jugé cette belle conduite digne d'une mention honorable.

Les hommes à toutes mains, charretiers et bergers,

Digitized by Google

nous offrent des services qui, pour être moins longs, ne laissent pas d'atteindre de trente-quatre à quarante-six ans dans chaque catégorie. Pierre Aubé, Louis Pelletier et Delphin Doucet ont droit à notre admiration.

L'imperfection de notre nature fait le plus bel éloge de ces domestiques :

> Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes,

et méritons souvent la critique de Figaro :

> Aux qualités qu'on exige des valets, il y a peu de maîtres qui seraient capables de l'être.

Honneur à ces maîtres dont on ne saurait séparer ni les noms ni les jours de ceux de leurs domestiques, qu'ils ont su s'attacher par des liens moins fragiles que ceux de l'intérêt, et dont la prévoyante affection a provoqué un inaltérable dévouement ! Honneur à MM. Letellier, de Louversey, et Coutil, de Villers, dont les maisons sont des pépinières de candidats pour nos concours !

Laborieux serviteurs, je ne veux pas retarder plus longtemps la distribution de ces médailles que vous avez si bien gagnées; vous les garderez précieusement pour léguer à vos descendants, comme le plus glorieux héritage, ce symbole du travail, qui crée les richesses, et de l'honneur, qui en assure la conservation.

Plus heureux que leurs pères, il leur sera donné de goûter dès les premiers pas ce bien-être tant vanté qui rend facile la pratique des vertus morales.

Pénétrés comme nous de gratitude, ils associeront dans leurs actions de grâce les auteurs de leurs

Digitized by Google

doux loisirs, dont les noms, récemment acclamés par des milliers de voix, seront répétés par les générations les plus reculées: notre conseil général, dont la sagesse a préparé cette prospérité, et peut-être la Société d'agriculture, qui, sous la direction d'illustres présidents, n'y est point restée tout à fait étrangère.

Montrons-leur l'exemple de la reconnaissance; n'oublions point les services rendus au progrès agricole par MM. Guillaume Petit et de Barrey, dont l'active intelligence a imprimé à nos travaux une impulsion qui laissera de durables souvenirs chez nos cultivateurs, et, à l'exemple de ces légions dont le drapeau porte les croix dues à la vaillance de leurs soldats, inscrivons en tête de nos annales la distinction bien méritée que vient d'obtenir notre vice-président, M. de Blosseville, et dont la Société tout entière s'est crue honorée.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

PRIX DE DÉPARTEMENT

CHARRETIERS

Prix (100 fr. et une médaille d'argent) : Louis *Peltier*, 44 ans de service chez M. Fortin, à Bérengeville-la-Campagne (Louviers). — (A obtenu un mention honorable en 1856.)

Rappel de mention honorable : Casimir *Pézé*, 39 ans de service chez M. Coutil, à Villers (Andelys).

Première mention honorable (médaille d'argent) : Jean-Louis *Gallerand*, 37 ans de service chez M. Boulland à Villiers-en-Désœuvre (Évreux). — (A obtenu en 1857 le prix d'arrondissement.)

Rappel de mention honorable : Joseph *Poulet*, 32 ans de service chez M. Devin, à Saint-Luc, près Évreux. — (A obtenu la deuxième mention honorable en 1857.)

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Jean *Quemin*, 30 ans de service chez M. Goujon, à Touville (Pont-Audemer).

BERGERS

Prix (100 fr. et une médaille d'argent) : Delphin *Doucet*, 34 ans de service chez M. Querolles, à Douains (Évreux). — (A obtenu le prix d'arrondissement en 1854.)

Digitized by Google

Rappel de mention honorable : Valéry *Douville*, 34 ans de service chez M. Soulas, à Chambines. — (A obtenu le prix d'arrondissement en 1859.)

Première mention honorable (médaille d'argent) : Auguste *Hagron*, 30 ans de service chez M. Racine, à Plasnes (Bernay).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Alexandre *Lenoir*, 28 ans de service chez M. Malide, à la Croix-Saint-Leufroy (Louviers).

HOMMES A TOUTES MAINS

Prix (80 fr. et une médaille d'argent) : Pierre *Aubé*, 46 ans de service chez M. Coutil, à Villers (Andelys). — (A obtenu la première mention honorable en 1859.)

Rappel de mention honorable : Jean-Baptiste *Taillefer*, 42 ans de service chez M. Roussel, à Verneusses (Bernay).

Première mention honorable (médaille d'argent) : Jean-Baptiste *Cantel*, 42 ans de service chez M. Dumont, à Plasnes (Bernay).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Pierre *Couy*, 38 ans de service chez M. Dufour, à Villez (Louviers).

SERVANTES

Prix (80 fr. et médaille d'argent) : Marie-Adélaïde *Rotoure*, 53 ans de service chez M. Rotoure, à Courbépine (Bernay). — (A obtenu le prix d'arrondissement en 1850.)

Première mention honorable (médaille d'argent) : Catherine *Tubœuf*, 50 ans de service chez M. Ferrière, à Saint-Georges (Pont-Audemer).

Digitized by Google

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Adélaïde *Gilfosse*, 21 ans de service exceptionnels, chez M. Dumoutier, à Saint-Victor-de-Chrétienville (Bernay).

Rappel de mention honorable : Marie *Malet*, 49 ans de service chez M. Lebourgeois, à Saint-Victor-de-Chrétienville (Bernay). — (A déjà obtenu la première mention honorable en 1859 et le prix de l'arrondissement de Bernay.)

Rappel de mention honorable : Rose *Hamel*, femme *Delanarvac*, 45 ans de service chez M. Vallée, à Verneusses (Bernay).

Rappel de mention honorable : Marie-Mélanie *Rassent*, 44 ans de service chez M. Hurel, à Saint-Mards-de-Fresne (Bernay).

—

PRIX D'ARRONDISSEMENT

CHARRETIERS

Prix (60 fr. et médaille d'argent) : Jean *Millet*, 32 ans de service chez M. Fauveau, à Chavigny. — (A obtenu en 1858 la deuxième mention honorable d'arrondissement.)

BERGERS

Prix (60 fr. et médaille d'argent) : Jean *Dumont*, 24 ans de service chez M. Gouyer, à Chanteloup (Damville).

Rappel de mention honorable : Louis *Charpentier*, 20 ans de service chez M. Boulland, à Villiers-en-Désœuvre.

Digitized by Google

HOMMES A TOUTES MAINS

PRIX (40 fr. et médaille d'argent) : Jean-Baptiste *Hébert*, 32 ans de service chez M. Potel, à Angerville (Evreux sud).

Mention honorable (médaille de bronze) : Jacques-Honoré *Moutier*, 26 ans de service chez M. Féral, à la Bourgannière.

SERVANTES

PRIX (40 fr. et médaille d'argent) : Généreuse *Fournel*, 39 ans de service chez M. Letellier, à Louversey (Conches).

Mention honorable (médaille de bronze) : Monique *Vallée*, 31 ans de service chez M. Letellier, à Louversey (Conches).

Digitized by Google

EXPOSITION HORTICOLE

(JUIN 1860)

RAPPORT

De M. Gustave DUWARNET, secrétaire de la commission d'horticulture

Lu à la séance du 7 juin 1860

MESSIEURS,

Notre exposition est en progrès : cette année, on peut dire qu'elle est complète. Elle l'est surtout pour ceux à qui il a été donné de la comparer à celle toute récente de Caen. Cette dernière se faisait remarquer dans son ensemble par l'absence de direction supérieure. Il semblait que chaque branche fût livrée à elle-même, qu'on lui eût permis de placer sa tente là où la portait sa fantaisie, et qu'on eût remis à son caprice ou à son goût le soin de son agencement.

L'emplacement du concours était la ville, car il fallait la parcourir dans toutes les directions pour l'embrasser tout entier.

L'horticulture avait eu le sort commun : peu homogène, malgré la grande quantité de plantes qu'elle contenait, le jury ne devait pas éprouver d'hésitation; les prix appartenaient à ceux qui avaient le plus grand nombre d'azalées et de pélargoniums. C'est peu, à la saison où nous sommes, et c'était d'autant moins pour Caen que le Calvados est renommé pour ses cultures.

Digitized by Google

Évreux, plus modeste, n'a pas fait de mise en scène : ni bassins construits à grands frais, ni sources jaillissantes, rien qu'une tente spacieuse dont il offrait les prémices. Elle a été dignement inaugurée ! ! ! Un beau local attire de beaux hôtes, une demeure élégante appelle un habitant de choix. A Paris, les quartiers transformés rejettent la population plus humble qui les occupait, et de nouveaux hôtes prennent possession des hôtels assis sur les fondements des modestes demeures. La Société d'agriculture de l'Eure a vu le même progrès s'accomplir sous son inspiration. Alors que l'exposition horticole était à peine abritée par un toit de planches, le personnel des exposants était restreint, le bagage de chacun était léger. Il n'y avait pas de concurrence sérieuse ; on se donnait peu de peine. Aujourd'hui les choses sont grandement modifiées : *le local oblige*, les horticulteurs l'ont compris !

Les petites collections des printemps passés ont été abandonnées, et chacun a voulu venir armé de toutes pièces. Toutes les fleurs possibles en ce mois de l'année y sont arrivées en foule. Il n'est pas jusqu'aux pensées qui n'aient voulu s'y produire en de remarquables échantillons.

Mais trève de louanges aux exposants. Puis-je passer sous silence le nom de ceux dont les efforts et l'intelligent vouloir ont amené cet heureux résultat : la commission administrative qui, en présence d'étroites ressources, s'est imposée ce sacrifice ; M. le directeur du Jardin botanique, dont le zèle et le goût sont le nerf le plus puissant de notre exposition ? Chacun a sa part dans le juste tribut d'éloges

Digitized by Google

que j'acquitte en ce jour et dont je ne suis que l'interprète.

Cette amélioration apportée à nos concours n'est que le prélude, espérons-le, de plus grandes encore qui seront prochainement agitées. La rééligibilité du président, mesure efficace, essentielle, doit être dans une prochaine séance l'objet de nos plus sérieuses discussions. Cette modification au statut constitutif de la Société soulèvera bien des objections, bien des oppositions peut-être, mais le résultat ne peut être douteux. Les meilleures choses ne paraissent telles que par la discussion; la controverse seule peut mettre leur excellence en lumière. C'est une cause qui s'agite devant une assemblée juge et partie tout ensemble; ce litige recevra la solution qu'en politique on lui attribue.

La longue durée d'un pouvoir est pour un État un gage de prospérité; la succession trop rapide de ses dépositaires est l'anéantissement de toute idée progressive que le temps seul élabore et mène à bonne fin. L'histoire ne constate de progrès que là où il y a continuité dans les idées directrices, que là où l'esprit qui conçoit une idée peut, sans crainte du lendemain, en poursuivre et en diriger l'exécution.

Le chapitre des innovations n'est pas épuisé. Récemment on agitait la question de savoir s'il ne serait pas bon d'adjoindre à la section d'horticulture des dames patronnesses, non pour l'époque seule des expositions, mais d'une façon permanente, illimitée. Pourquoi non ? Les dames et les fleurs sont dans une alliance intime, et placer nos expositions sous leur patronage serait, de l'avis de tous, ajouter une grâce nouvelle aux hôtes passagers de notre tente.

Digitized by Google

La partie maraîchère, qui tient la tête du programme, est bien près de mériter la place qu'elle occupe. Il est difficile, à cette époque de l'année, de rencontrer une collection plus complète. M. Houdou est arrivé cette fois encore avec sa supériorité accoutumée. Il a fait ce que peut faire un primeuriste habile, et, si déjà nous n'étions édifiés sur son intelligence, son concours actuel nous révélerait un artiste en son genre. L'année est un peu avancée pour lui, et, si le concours eût été placé à l'époque habituelle, dans les premiers jours de mai, nous l'eussions vu venir avec les mêmes échantillons ; ses melons eussent été plus beaux, car les sept qu'il expose sont la fin de sa première récolte. Il les a apportés pour qu'on ne puisse pas oublier qu'il les cultive.

La partie fine de son exposition, celle qui s'adresse aux palais délicats, ses fraises et ses cerises, dont les fines émanations dominent les senteurs de la tente, sont mets de princes et peuvent figurer sur les plus nobles tables.

M. Deshayes, jardinier au château de Miserey, n'est pas un antagoniste à dédaigner, et s'il n'est pas pour M. Houdou un adversaire qui puisse aujourd'hui balancer ses chances, du moins il le suit d'assez près pour faire espérer qu'au prochain printemps, avec des efforts soutenus, il pourra peut-être se mesurer avec lui. Ses cultures sont bonnes, hâtives, bien venues; ses melons, quoique peu mûrs, sont bons et intelligemment travaillés. M. Deshayes est un bon jardinier.

M. Letellier (Joseph) n'est pas aussi complet que ses devanciers, mais une circonstance milite en sa faveur, c'est qu'il ne s'était pas préparé au concours

Digitized by Google

et qu'il a été pris à l'improviste. Cependant, ce qu'il a exposé est bon, et l'on peut croire qu'il eût présenté un lot remarquable de légumes s'il avait prévu devoir concourir.

Quoique ces trois messieurs composassent à eux seuls l'exposition légumière, le jury a cru devoir donner trois prix, à cause des efforts faits, du résultat obtenu et de l'utilité des produits. Il ne faut pas se le dissimuler, ce concours a une importance dominante comme s'adressant à un de nos besoins.

Tout ce qui tient à l'alimentation a droit à nos encouragements, à notre sympathie; le maraîcher prend le pas sur la serre, ou, pour mieux dire, l'estomac passe avant les yeux.

En regard de ces primeurs, avant-coureurs des récoltes d'été, nous avons vu les derniers produits de l'automne passé: deux bannettes de fruits, d'une conservation parfaite, ont été présentées au jury, qui unanimement a accordé à MM. Olivier Del'homme et Bagot des mentions honorables.

Les concurrents dans l'exposition florale sont plus nombreux, et le jury a eu plus de peine à assigner les rangs.

M. Hervieu, que nous connaissons tous, et qui, depuis 1857, nous a habitués à ses belles cultures, est venu cette fois encore disputer la palme à nos horticulteurs. Lauréat de l'exposition du Calvados, il a pu quitter Caen assez vite pour venir cueillir parmi nous une nouvelle palme. M. Hervieu tient la tête de l'exposition; mais qu'il ne s'endorme pas sur ses lauriers, il a trouvé en M. Hue un concurrent sérieux qui, à une prochaine année, pourrait rendre ses succès moins faciles.

Digitized by Google

Le lot de M. Hervieu se divise en quatre parties : azalées, rhododendrums, pélargoniums et rosiers. Les azalées sont parfaits de coloris, de forme, de vigueur. Pas une plante qui ne soit de choix. Les rhododendrums, sans présenter un ensemble aussi complet, renferment cependant des échantillons remarquables.

Tous ses rosiers sont remontants; ce sont des hybrides dont la rusticité résiste à nos hivers. Il ne s'est pas attaché aux espèces les plus nouvelles; il a voulu seulement composer un choix de roses de formes et de couleurs assorties.

Quant à ses pélargoniums, c'est assez vous les faire connaître que de vous dire que sa collection se compose de toutes les nouveautés de Miellès, de Lille, et des serres du prince Napoléon.

M. Hue fils, qui le suit de très-près, est moins spécialiste. Il est plus complet, en ce qu'il offre un choix bien entendu de plantes de serre et de pleine terre. Ses azalées sont d'une fraîcheur et d'un coloris qui ne pâlissent pas devant ceux de M. Hervieu. Ce voisinage pouvait être dangereux; il n'a eu pour effet que de mettre en lumière les qualités sérieuses de son exposition. Vous énumérer les diverses parties du lot de M. Hue serait faire la nomenclature de toutes les fleurs de la saison : rosiers, verveines, fuchsias, pétunias, héliotropes, pensées, iris. Il n'a pas apporté quelques échantillons seulement de chaque espèce; ce sont des collections complètes. Aussi ses efforts se verront-ils couronnés par trois médailles qu'il a largement gagnées.

M. Genatalis n'occupe que le troisième rang. La partie saillante de son exposition est une collection

Digitized by Google

nombreuse de fuchsias, que le jury a jugée digne d'une médaille accordée aux collections spéciales. Du reste, quoique distancée, son exposition est louable et lui a mérité le second prix départemental.

Un seul lot de calcéolaires a été soumis à la commission : il vient des serres de M. le comte d'Onsembray; M. Poncet, qui les a cultivés, obtient un prix spécial.

Enfin, je ne dois pas omettre la mention honorable accordée à Mme Boutry, de Nonancourt, pour un cactus en espalier qu'elle a elle-même élevé.

M. Julien Chenet, jardinier de la préfecture, remplit avec ses seules plantes de serre chaude tout un massif. Il offre une collection des plus complètes de begonias dont le velouté et la marbrure des feuilles étaient pour les curieux un sujet d'étonnement. La famille entière des caladium est presque aussi complétement représentée. Toutes ces plantes de petite stature sont dominées par les feuilles flexibles des pandanus, des bananiers, des chamœrops, et tant d'autres dont le port est d'un effet tout ornemental. Cette exposition mérite de grands éloges.

A côté se trouvent les conifères de M. Chardet : il a rassemblé de très-bons et très-beaux échantillons de houx, de thuyas, de cèdres. On a pu y voir un araucaria excelsa remarquable par sa régularité et sa forme, un pinus ponderosa d'une taille peu commune, un abies pinsapo, un deodora robusta, enfin nombre d'autres espèces que je ne peux citer ici. M. Chardet a eu raison de débuter d'une façon aussi sérieuse : il veut montrer que dans ses pépinières on trouvera, comme ailleurs, les conifères précieux qu'on croit généralement ne pouvoir se procurer

Digitized by Google

qu'à Paris. Nous attendons M. Chardet à la prochaine exposition, certain d'avance de son succès.

Vous n'avez pu visiter la tente d'exposition sans vous arrêter devant le gracieux berceau qui abritait la commission chargée de la loterie. Cette fine construction est l'œuvre de M. Damoy. M. Damoy a fait du treillage une spécialité : il a voulu prouver par cette composition que le treillage appartenait aussi au domaine de la fantaisie. Ce berceau se démonte, se remonte en moins d'une heure. Il se transporte là où bon semble, et puis, quand viennent la froidure et l'hiver, vite l'édifice s'écroule et les pièces sont empilées en lieu sec, jusqu'à ce que le beau temps le ramène au grand air.

M. Damiens, coutelier, a exposé de bons instruments pour la taille et le jardinage. On y a remarqué d'intelligents perfectionnements qu'il y a apportés.

M. Chaillou, son émule, a été moins heureux : sa coutellerie est bonne, bien faite ; mais il n'a produit rien de nouveau.

Je termine en mentionnant les nouveaux instruments de culture de M. Piédefer, un peu chers peut-être, mais bons, solides, et dont les hommes compétents ont pu constater le bon effet.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

PLANTES — FRUITS MARAICHERS

PREMIER CONCOURS

Pour la plus belle collection de légumes

PREMIER PRIX (médaille de vermeil) : *Houdou-Hurel*, de la Guerould.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : *Deshayes*, jardinier au château de Miserey.

TROISIÈME PRIX (médaille de bronze) : *Letellier* (Joseph), jardinier de M. Chauvel.

DEUXIÈME CONCOURS

Pour la plus belle collection de melons en maturité

PREMIER PRIX (médaille d'argent et 20 fr.) : *Deshayes*, déjà nommé.

Rappel de médaille d'argent et 30 fr. : *Houdou-Hurel*, de la Guerould.

TROISIÈME CONCOURS

Fruits de primeur

PRIX (médaille d'argent) : *Houdou-Hurel*, déjà nommé.

QUATRIÈME CONCOURS

Fruits conservés

Mention très-honorable : M. Olivier *Del'homme*.

Mention honorable : M. Jean *Letourneur*, chez M. Ferdinand Bagot.

Digitized by Google

PLANTES DE SERRE

CINQUIÈME CONCOURS

Pour l'ensemble des plus belles collections de plantes fleuries de serre

PREMIER PRIX (médaille d'or) : *Hervieu*, horticulteur à Caen.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : *Hue* fils, horticulteur à Évreux.

Collection spéciale de fuchsias

PRIX (médaille d'argent) : *Genatalis*, jardinier au château de Condé.

Collection spéciale de calcéolaires

PRIX (médaille d'argent) : *Poncet*, jardinier au château du Buisson-de-Mai.

Mention honorable pour un cactus remarquable : Mme *Boutry*, de Nonancourt.

PLANTES DE PLEINE TERRE

SIXIÈME CONCOURS

Pour la plus belle collection de rosiers fleuris

PRIX (médaille d'argent) : *Hervieu*, de Caen, déjà nommé.

SEPTIÈME CONCOURS

Pour les plus belles collections de plantes de pleine terre

PRIX (médaille d'argent) : *Hue* fils, d'Évreux.

Digitized by Google

HUITIÈME CONCOURS

Pour la plus belle collection de conifères et d'arbustes à feuilles persistantes

PRIX (médaille d'argent grand module) : *Chardet*, pépiniériste à Évreux.

NEUVIÈME CONCOURS

INSTRUMENTS D'HORTICULTURE PERFECTIONNÉS

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : *Damiens*, coutelier à Évreux.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : *Piedefer*, cultivateur à Conches.

DIXIÈME CONCOURS

MEUBLES RUSTIQUES

PRIX (médaille d'argent) : *Damoy*, menuisier à Évreux.

PRIX DÉPARTEMENTAL

ONZIÈME CONCOURS

Pour la plus belle collection de plantes fleuries de serre ou de pleine terre

(N'ont été admis à ce concours que les horticulteurs domiciliés dans le département.)

PREMIER PRIX (médaille d'or de 150 fr.) : *Hue* fils.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent grand module) : *Génatalis*.

Plantes de serre chaude

PRIX (médaille d'argent grand module) : *Chenet* (Julien), jardinier de la préfecture.

—

Digitized by Google

PRIX ACCORDÉS AUX GARÇONS JARDINIERS

Pour leurs longs et bons services

PREMIER PRIX (médaille d'argent et 50 fr.) : ***Moutier***, 43 ans de service chez le même jardinier.

DEUXIÈME PRIX : ***Perry*** (Alfred), 7 ans de service chez le même horticulteur.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL

TENU A CORMEILLES LE 30 SEPTEMBRE 1860

(Extrait du procès-verbal)

. . . . . La journée a commencé par une cérémonie religieuse pendant laquelle Mme la présidente Troplong a décerné les prix de vertu institués par elle.

A midi, ont eu lieu les opérations du concours de labourage. La lutte, à laquelle seize concurrents ont pris part, a emprunté un intérêt particulier aux difficultés que présentait le sol détrempé de pluie et très-argileux sur lequel elle avait lieu.

Le concours d'animaux, de machines et de produits agricoles n'a pas eu toute l'importance qu'on devait espérer. La cause doit en être attribuée au mauvais temps, qui avait éloigné beaucoup d'exposants.

A trois heures, la Société s'est réunie en séance publique, sur la place de Cormeilles, où une estrade avait été élevée à cette intention. A côté de M. le président du Sénat avaient pris place : Mme la présidente Troplong; M. Guillaume Petit, président de la Société; M. Lefebvre-Duruflé, sénateur; M. le préfet de l'Eure; M. le comte de Barrey, membre du conseil général; M. Colombel, secrétaire perpétuel; M. Letellier-Lecarpentier, trésorier; M. Picquenot, secrétaire de

Digitized by Google

section. M. Guillaume Petit a ouvert la séance par une courte allocution, puis, S. Exc. M. Troplong a pris la parole et prononcé un discours qui a été suivi d'une vive émotion et de longs applaudissements.

Les récompenses ont été délivrées à tous les lauréats des concours.

Puis, un banquet a réuni aux lauréats plus de cent cinquante convives.

Des toasts ont été portés et la fête s'est terminée par des illuminations et un brillant feu d'artifice.

Digitized by Google

ALLOCUTION

ADRESSÉE

PAR M. GUILLAUME PETIT, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Président de la Société

A Son Exc. M. TROPLONG, président du Sénat

—

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous voyez réunis autour de vous les membres de la Société d'agriculture de notre département. Mes collègues ont voulu ratifier l'engagement que j'ai pris dernièrement en leur nom, et, en prêtant à l'organisation du comice agricole de Cormeilles un concours plein d'intelligence et de bonne grâce, ils ont voulu vous donner un nouveau témoignage de leur respect. Ne savions-nous pas, d'ailleurs, que ces récompenses, méritées par nos cultivateurs, données ici par Votre Excellence ou devant elle, allaient avoir pour chacun d'eux un plus grand prix, et qu'ils sauraient y attacher comme nous un précieux souvenir?

Cependant, monsieur le Président, la Société d'agriculture de l'Eure ne borne pas sa mission à venir en aide aux progrès matériels; on sait que s'il faut s'adresser à l'intelligence, il faut aussi parler au cœur de ceux que l'on veut instruire et guider vers le bien; on n'ignore pas qu'aux yeux de cette nombreuse population, aux instincts droits, qui se presse autour de vous, tout acte de déférence de sa part envers vous, à qui tant de déférence est due, est un acte qui

Digitized by Google

l'honore et l'élève, qui affermit son crédit, qui augmente sa puissance et lui permet de rester, comme elle l'est depuis longtemps, à la tête de tous les mouvements généraux.

C'est à ce titre qu'elle a voulu donner ici un utile exemple; elle a fait fléchir aujourd'hui sa règle et ses statuts pour venir s'incliner avec moi devant le président du premier corps de l'Etat, devant le magistrat éminent dont le nom est une des illustrations de la France, devant le jurisconsulte célèbre que les jurisconsultes les plus habiles appellent leur maître, devant le chef respecté de notre Normandie.

Un autre sentiment nous amène aussi près de vous, Monsieur le président; au milieu de tant de puissance et de distinction, vous avez su conserver une simplicité qui étonne et qui charme, une bonté qui rassure et attire. Dieu vous a comblé de ses dons, mais il n'a pas oublié les plus précieux de tous; vous savez vous faire aimer.

Agréez, Monsieur le président, au nom de mes collègues et au mien, l'expression du profond attachement de la Société d'agriculture du département de l'Eure.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR S. EXC. M. TROPLONG

PRÉSIDENT DU SÉNAT

—

MESSIEURS,

La Société d'agriculture du département de l'Eure nous a accordé une de ses faveurs les plus marquées en venant tenir au milieu de nous ses assises annuelles. Si je recherche la cause de cette préférence, je ne puis la trouver que dans le désir de cette société de seconder nos efforts pour l'encouragement et les progrès de l'industrie agricole. Cormeilles, en effet, a tous les ans des couronnes pour le travail intelligent, des récompenses pour ses meilleurs produits, et une fête brillante pour une population qu'un jour de délassement vient réjouir après tant de jours de fatigue. Puisque la Société d'agriculture veut bien consacrer et agrandir notre solennité locale, en y portant, pour cette fois, son comice départemental, c'est sans doute que, touchée de notre zèle, elle nous engage à persister dans une voie où nous ne ferons, du reste, que suivre ses exemples. Notre contrée l'a compris : la foule qui se presse, les pompes rustiques qui nous environnent, les divertissements qui vont succéder aux luttes des concurrents, tout nous dit la reconnaissance vive et cordiale dont il m'est doux

Digitized by Google

d'être particulièrement l'interprète. Je suis surtout heureux d'en déposer l'expression entre les mains de M. G. Petit, digne président de la Société d'agriculture et mon collègue au conseil général. En me retrouvant à côté de lui, il me semble que nous ne faisons que continuer ici la tâche qui nous occupait il y a peu de temps à Évreux et donner des soins nouveaux et prolongés aux affaires du département. Y en a-t-il, en effet, de plus grande que l'agriculture ? En est-il dont le conseil général ait plus de souci?

Je voudrais, Messieurs, vous en donner une preuve dont la nature de cette réunion autorise la mention. Je disais, l'année dernière, que le conseil général, d'accord avec son excellent préfet, M. Janvier, après avoir accompli l'œuvre de la grande vicinalité, avait dirigé son attention sur les chemins vicinaux ordinaires, qui, quoique desservant des intérêts moins étendus, n'en sont pas moins des canaux essentiels pour l'agriculture. C'est par eux, en effet, que commence la circulation qui se continue sur les grandes lignes; c'est par eux que les grains se mettent en mouvement pour se déverser sur les marchés, que les engrais vont trouver le champ à fertiliser, que la ferme reçoit et livre les denrées de son commerce, etc. Et, cependant, ces moyens si importants d'une communication journalière sont restés, à l'heure qu'il est, dans une enfance qui rappelle les temps les plus arriérés de l'isolement local, montrant par leur dégradation l'empreinte des générations qui les ont sillonnés de siècle en siècle, sans presque les réparer. C'est à ce mal que le conseil général a voulu porter, dès l'année passée, un remède efficace. Mais son projet n'était encore qu'à l'état d'étude. Aujourd'hui

Digitized by Google

la question a fait un pas décisif, et le conseil général a voté la création d'un fonds commun qui, s'associant aux ressources des communes, formera la dot importante de la vicinalité du dernier degré. Le jour où les autorisations légales auront permis la réalisation de ce vote, le département de l'Eure aura porté la viabilité de son territoire au plus haut degré de perfection. Or, la viabilité, c'est l'âme des campagnes; elle est à l'agriculture ce que sont au corps humain les organes de la circulation. Aussi, un très-ancien agronome, Caton, qui s'illustra dans l'économie rurale autant que dans la politique, conseillait-il à l'acheteur d'un domaine de s'informer soigneusement des moyens d'y arriver et d'en sortir (1). Pourtant les compatriotes de Caton, même aux plus beaux jours de leur prospérité, restèrent bien éloignés des progrès où sont arrivées nos grandes voies de transport vicinal, surtout depuis les dix dernières années; ils aimaient mieux les bonnes routes militaires que les bonnes routes agricoles. Sans doute, l'agriculture était en honneur chez eux; mais la guerre l'était encore plus. Il y avait plus d'initiative pour les entreprises guerrières que d'impulsion donnée à l'agriculture; et les agriculteurs, trop livrés à eux-mêmes, restèrent en arrière, malgré l'énergie de l'esprit municipal. Quoi qu'il en soit, ne soyons pas trop sévères envers eux; car longtemps nous leur avons ressemblé par l'absence d'une vicinalité satisfaisante. Mais, aujourd'hui, profitons des avantages que nous donnent les tendances pacifiques de notre époque, secondées

(1) Uti eo cum introeas, circumspicias uti inde exire possis. (*De re rustica*, I. — Voyez aussi Varron, I, 16.)

Digitized by Google

par la diffusion de la richesse et par la puissance d'un gouvernement capable de manier sagement l'instrument de la centralisation.

Les dépenses dont je viens de vous entretenir sont des dépenses productives. Il en est d'autres dont le profit moral est si incontestable qu'elle ne sauraient manquer de figurer dans un budget dans lequel les intérêts agricoles tiennent leur place légitime : ce sont celles qui s'adressent aux modestes édifices appartenant à nos communes rurales. Je vois au premier rang l'église du village, où le temps, qui ne peut rien sur la foi, étend sa main fatale sur les murailles élevées par les hommes. Tel est aussi le presbytère, aussi ancien que l'église, et atteint comme elle par les injures de la vétusté. Puis encore les mairies et les maisons d'école, rendues nécessaires par les besoins de la société moderne, et dont bien peu de localités rurales sont encore convenablement dotées. C'est dans ces lieux que l'homme des champs a appris à connaître son Dieu, et qu'il a reçu la notion du bien et du mal. C'est là que sont déposées les archives de la famille, le souvenir des morts et toute l'histoire de ces existences obscures qui ont traversé silencieusement la vie en arrosant le sol de leurs sueurs. Combien serait répréhensible la négligence pour ces asiles de la religion et des lois? Aussi votre administration départementale, voyant les communes pressées par un mal que chaque année précipite, a-t-elle recherché depuis longtemps une combinaison financière qui permît de subvenir à leurs embarras et d'aider par de larges allocations celles qui s'aideraient elles-mêmes. Apprenez avec satisfaction, Messieurs, que cette combinaison a été trouvée et votée sans aug-

Digitized by Google

mentation de taxe. Par là les populations de l'Eure verront combien, sous un gouvernement protecteur, le soin de leur bien-être est largemement entendu et généreusement pratiqué. Ce gouvernement est ami de leurs intérêts matériels ; il veille à leur développement, mais il ne les sépare pas des intérêts moraux qui font l'homme de bien, le bon citoyen, et qu'Horace reprochait à un âge déchiré par les discordes civiles d'avoir trop délaissés.

Parmi les améliorations industrielles qui marqueront l'année 1860 dans le canton de Cormeilles, il est un fait agricole que je crois digne d'être enregistré par la Société d'agriculture. C'est l'établissement d'un dépôt d'étalons, venus du haras du Pin par les ordres intelligents de M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce. M. Rouher me permettra de l'en remercier publiquement comme d'un véritable bienfait. C'est une question assez vivement agitée ailleurs que de savoir si l'intervention de l'Etat dans la production chevaline, par le moyen des haras, est d'une bonne administration, et s'il ne vaudrait pas mieux s'en rapporter à la liberté de l'industrie et à l'effort individuel. Cette question partage beaucoup de bons esprits. Mais elle ne suscite aucun dissentiment sérieux parmi les éleveurs de notre région. L'immense majorité est d'avis que l'action de la spéculation privée est insuffisante, qu'elle manque de suite et d'ensemble, et que, resserrée dans un emploi de capitaux trop médiocres, elle laisse subsister trop de causes de dégradation de la race.

La liberté de l'industrie chevaline a été, en effet, maîtresse du terrain ; elle a régné ici sans partage. Avant 1860, cette contrée était inconnue aux étalons

Digitized by Google

de l'État. Qu'en est-il résulté? La race est restée au-dessous des exigences commerciales; des plaintes universelles se sont fait entendre, et l'intervention de l'État a été réclamée avec des instances réitérées. Cette intervention, si heureusement obtenue, n'en est encore qu'à son premier essai : elle est arrivée sans bruit, à la fin de mars dernier, après beaucoup de saillies déjà faites, après beaucoup d'engagements déjà pris; et cependant les résultats ont dépassé les espérances. L'année prochaine répondra encore mieux à l'attente des producteurs. De son côté, la direction du haras du Pin, qui sait apprécier avec tant de sagacité la nature si variée des besoins locaux, appropriera les reproducteurs aux besoins de notre population hippique.

Dans la partie du département de l'Eure où l'économie rurale se partage, comme ici, entre les herbages et le labour, l'espèce prédominante est l'espèce de gros trait : le motif en est palpable; c'est avec elle que le paysan, par l'emploi du jeune animal à la charrue, se dédommage de ses peines et de ses frais d'élevage. Cette race est issue du sang percheron; mais, alimentée depuis plusieurs générations par des étalons déclassés et sans nom (comme en fournit trop souvent l'élevage abandonné à une liberté sans prévoyance), elle s'est épaissie dans ses formes et alourdie dans ses allures. Pour la ramener à son type originaire, il faut lui rendre le sang percheron dont elle s'est écartée; et un ou deux étalons, choisis parmi les plus robustes dans cette race supérieure pour ta traction, feront reparaître dans nos campagnes le cheval souple et vigoureux, sobre et docile, dont l'ardeur tempérée se prête éminemment aux

Digitized by Google

travaux de force et de patience, et que recherchent le commerce des grandes villes, les entreprises d'omnibus et de messageries, le train militaire et l'artillerie.

L'étalon de demi-sang n'est pas moins nécessaire aux cultivateurs qui visent à la production des chevaux plus fins, propres à la guerre et au carrosse. Il s'allie à merveille avec cellos de nos juments de gros trait qui ont conservé les attributs de la race percheronne, c'est-à-dire l'élégance unie aux formes puissantes. Il donne des rejetons doués d'un tempérament chaleureux et d'une structure gracieuse et énergiquement membrée. L'agriculture y trouve également des profits qui stimulent son zèle; après les avoir pliés à un travail modéré, elle les livre domptés au commerce, et ses bénéfices la payent amplement de ses soins.

La spéculation chevaline du canton de Cormeilles n'aura donc que des actions de grâces à rendre à l'intervention du haras du Pin. C'est là ce qui relèvera sa race et lui communiquera des qualités aujourd'hui indispensables pour attirer les acheteurs et les offres rémunératives. Cette intervention n'est pas un obstacle à la liberté de l'élevage : elle l'excite au contraire; elle lui offre d'intelligentes directions, et elle ne fait concurrence qu'aux reproducteurs fatigués, vicieux ou sans qualité. Quelle erreur que de la comparer à cet ancien droit féodal qui forçait le paysan à se servir du taureau ou du verrat du seigneur! C'était là la tyrannie; ici c'est la protection à côté de la liberté. L'État présente le mieux; chacun est maître de choisir le pire. Mais ceux qui préfèreront le mieux s'enrichiront, et le capital agricole de

Digitized by Google

la contrée aura grandi notablement. On compte, en effet, dans le canton de Cormeilles 1,630 sujets appartenant à l'espèce chevaline. Supposons que les modifications bienfaisantes introduites dans la race donnent tôt ou tard à chaque animal une plus-value de cent francs, c'est un surcroît net d'un million et demi qui de lui-même s'ajoute à la richesse locale et se trouve versé chaque année dans le mouvement agricole.

C'est ainsi que peu à peu, et de période en période, s'augmente incessamment la somme de la prospérité publique. Messieurs, hâtons-nous dans cette voie. Notre siècle est en travail; un élan général entraîne les forces sociales vers un but indéfini de perfectionnement et de progrès. Au milieu de cet essor inévitable, l'agriculture a aussi ses nobles ambitions. Que d'autres aillent au delà des mers déchirer les flancs de la terre et leur arracher l'or qui nous appauvrit en nous enrichissant. L'agriculture est à la recherche de trésors plus précieux : elle applique son génie à pourvoir avec une croissante abondance à l'alimentation de l'homme. Tantôt elle s'allie à la chimie, et, aussi curieuse que celle-ci de la nature des choses, elle lui demande ses découvertes savantes pour décomposer le sol, pour lui dérober le secret de la production et combiner les éléments régénérateurs qui redoublent sa fécondité ou réparent ses forces défaillantes sous la main des siècles âpres à la fatiguer. Tantôt elle met à contribution l'art ingénieux de la mécanique et, pour ménager le temps et les forces de l'homme, elle invente des machines qui maîtrisent la matière avec plus d'énergie que les bras et y mettent plus de promptitude et d'économie.

Digitized by Google

En un mot, l'agriculture n'est plus cette pratique routinière dont parlait Columelle, et qui n'a ni maîtres pour l'enseigner, ni élèves pour l'apprendre. Dépouillant ses humbles habitudes, elle recherche les hautes régions de la science, elle s'ouvre des horizons inconnus et suit avec émulation la marche irrésistible de l'esprit humain.

Il semble, en effet, Messieurs, que nous soyons arrivés à un de ces moments dont parlent les cantiques religieux, et où le passé se retire pour faire place à d'immenses nouveautés dans les idées et dans les œuvres. La vapeur a fait une révolution; l'électricité en a fait une autre. Qui sait ce que les sciences physiques sont encore en voie d'enfanter? Dans l'ordre politique, même soif de rénovation là où l'empreinte de la démocratie moderne ne s'est pas imprimée, et les vieux régimes semblent atteints par une loi fatale, comme si 89 eût été fait pour le monde, et non plus pour nous seulement. Celui-là serait donc d'une autre époque qui verrait de l'œil troublé du pessimiste tant de changements apportés par la raison et commandés par les besoins légitimes de l'humanité.

Messieurs, je parle à des agriculteurs et à de bons citoyens.

Agriculteurs, encouragez l'esprit d'invention, et n'oubliez pas ce précepte d'un ancien qui disait : « qu'il est bon de tout essayer quand il s'agit de ce qui peut être utile au genre humain (1). »

Citoyens, ayons foi dans le gouvernement nouveau que la France s'est donné, et ne croyons pas qu'il

(1) Cicéron, *De orat.* — Columelle, t. II.

Digitized by Google

doive retourner en arrière pour chercher ses appuis dans des institutions et des formes emportées par les tempêtes. Ces tempêtes ont ouvert des abîmes qu'il faut éviter; elles ont vu naître des éléments formidables qu'il faut conjurer et des intérêts immenses qu'il faut satisfaire. On ne dirige pas le coursier fougueux de la démocratie avec les fictions constitutionnelles et les combinaisons d'équilibre qui peuvent convenir aux minorités privilégiées qu'on a appelées le pays légal.

Un pouvoir qui remue les populations par sa présence, qui sème sur ses pas le respect de l'autorité, la confiance et l'enthousiasme, qui renoue par son attrait et son prestige nos liens de nationalité avec un peuple autrefois notre frère, ce pouvoir n'a rien à envier à d'autres de ce qui fait la gloire, la sécurité et la puissance d'un État. Sans doute il est nouveau. Mais c'est sa nouveauté qui fait sa force et sa solidité : une nation régénérée ne se confie qu'à une dynastie sortie de ses entrailles et faite à son image. C'est alors seulement que cette dynastie, respirant le génie de son époque, peut affronter le temps et offrir un port à un peuple fatigué.

Digitized by Google

TOAST

PORTÉ PAR S. EXC. M. TROPLONG

A Leurs Majestés Impériales

—

MESSIEURS,

Chaque année ajoute à la splendeur du règne de l'Empereur : 1860 a été marqué par l'annexion de Nice et de la Savoie, comme 1859 l'avait été par les exploits de Magenta et de Solférino. Après avoir été élevée, la France a été agrandie. Jouissons maintenant de notre magnifique patrimoine de puissance et de gloire. L'Empereur, dans ce mémorable voyage où il a pu voir que la France de 1860 était toujours celle de 1852 et du 10 décembre, a semé sur ses pas les paroles de paix ; confions-nous-y, et serrons-nous autour d'un trône qui, au milieu des tristes agitations d'une partie de l'Europe, nous raffermit dans les voies d'une sécurité profonde, d'une liberté raisonnable et d'une stabilité à toute épreuve.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

CHARRETIERS

PRIX (60 fr. et médaille d'argent) : M. Jean *Quemin*, pour 30 ans de services chez M. Goujon, à Touville.

Mention honorable (médaille de bronze) : M. Louis *Challot*, pour 28 ans de service chez M. Aubert, à Corneville.

HOMMES A TOUTES MAINS

PRIX (40 fr. et médaille d'argent) : M. Jean *Debré*, pour 25 ans de service chez M. Levavasseur à Épaignes.

SERVANTES

PRIX (40 fr.) : Mme Catherine *Tubœuf*, pour 50 ans de service chez M. Ferrière, à Noards, près Saint-Georges.

Première mention honorable (médaille de bronze) : Mme Joséphine *Dannet*, pour 39 ans de service chez M. Pierre Eudeline, à Épaignes.

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Mme Séraphine *Gueszy*, pour 31 ans de service chez M. Auber, à Fresne-Cauverville.

LABOURAGE

PREMIER PRIX (120 fr.) : M. Amand *Piedelièvre*, charretier chez M. Pelcat, à Lieurey.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX (80 fr.) : M. Frédéric *Pinchon*, cultivateur à Piencourt.

Première mention honorable (10 fr.) : M. Amand *Boulanger*, charretier chez M. Olivier, au Pin.

Deuxième mention honorable (10 fr.) : M. Alexandre *Bunel*, charretier chez M. Desrues, à Heudreville.

Prix donné par S. Exc. M. Troplong

PREMIER PRIX (100 fr.) : M. Delphin *Deshayes*, charretier chez M. Auber, à Fresne-Cauverville.

DEUXIÈME PRIX (50 fr.) : M. Édouard *Guincestre*, charretier chez M. Legoux, à Asnières.

TROISIÈME PRIX (25 fr.) : M. Jean *Boulanger* père, cultivateur à Saint-Pierre.

Aucun prix n'a été donné pour exploitation agricole perfectionnée ; mais la commission, appréciant la bonne tenue de la ferme de M. Perdrix, à Morainville, a décerné à ce cultivateur une médaille d'argent grand module.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

TAUREAUX

Pas de premier prix.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 15 fr. au bouvier) : M. *Assire*, propriétaire au Gros-Theil.

TROISIÈME PRIX (75 fr. et 10 fr. au bouvier) : M. Michel *Campigny*, propriétaire à Cormeilles.

VACHES LAITIÈRES

Pas de premier prix.

DEUXIÈME PRIX *ex æquo* (100 fr. et 10 fr. au vacher) :

Digitized by Google

M. *Pernuit*, propriétaire-cultivateur à Glos-sur-Risle ; M. Pierre *Campigny*, cultivateur à Cormeilles.

GÉNISSES

PREMIER PRIX (150 fr. et 15 fr. au vacher) : M. Jacques *Bunel*, propriétaire à Saint-Sylvestre.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. au vacher) : M. *Boulay*, cultivateur à Saint-Pierre.

TROISIÈME PRIX (75 fr. et 5 fr. au vacher) : M. *Man-Eliot*, propriétaire à Pont-Audemer.

VACHES GRASSES

Pas de premier prix.

DEUXIÈME PRIX (60 fr. et 5 fr. au vacher) : M. *Perdrix* aîné, cultivateur à Asnières.

BÉLIERS

PREMIER PRIX (150 fr. et 15 fr. pour le berger) : M. d'Éprémesnil, propriétaire à Fontaine-la-Soret.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le berger) : M. *Man-Eliot*, propriétaire à Pont-Audemer.

BREBIS

PREMIER PRIX (125 fr. et 15 fr. pour le berger) : M. *Man-Eliot*, propriétaire à Pont-Audemer.

DEUXIÈME PRIX (90 fr. et 10 fr. pour le berger) : M. *d'Éprémesnil*, propriétaire à Fontaine-la-Soret.

TROISIÈME PRIX (50 fr. et 5 fr. pour le berger) : M. *Angot* fils, propriétaire à Fresne-Cauverville.

PORCS VERRATS

PRIX (75 fr. et 10 fr. pour le conducteur) : M. *de Forval*, propriétaire à Grandchain.

Digitized by Google

TRUIES

PRIX (75 fr. et 10 fr. pour le conducteur) : M. *Guérie*, propriétaire à Bernay.

CHEVAUX DE TRAIT

Pas de premier prix.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le conducteur) : M. *Cerdon*, propriétaire à Épaignes.

TROISIÈME PRIX (75 fr. et 5 fr. pour le conducteur) : M. *Lepetit*, propriétaire au Torpt.

JUMENTS POULINIÈRES DE TRAIT

PREMIER PRIX (150 fr. et 20 fr. pour le conducteur) : M. *Pernuit*, cultivateur à Glos-sur-Risle.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le conducteur) : M. *David*, propriétaire à Saint-Léger.

TROISIÈME PRIX (75 fr. et 5 fr. pour le conducteur) : M. *Guérie*, propriétaire-cultivateur à Bernay.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

PREMIER PRIX (50 fr.) : M. *Guérie*, propriétaire à Bernay.

DEUXIÈME PRIX (30 fr.) : Mme *Pinel*, propriétaire à Drucourt.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS

Médaille d'or : M. *Filoque*, de la Neuville-du-Bosc, pour deux machines à battre.

Médaille d'argent grand module : M. le marquis *de Morsan*, pour une faneuse et un râteau à cheval.

Médaille d'argent : MM. *Dumort* et *Bourgeois*, de

Digitized by Google

Puchay, pour un barrage portatif; — M. G. *Laignel*, de Boulleville, pour un semoir et une ratissoire; — M. *Freschon*, de Saint-Maclou, pour une charrue et un buttoir; — M. *Durvie*, d'Ivry-la-Bataille, pour un pétrin mécanique; — M. *d'Éprémesnil*, propriétaire à Fontaine-la-Soret, pour un lot de carottes et betteraves.

PRIX OFFERTS PAR M. LE PRÉFET

BASDESTAMIERS

PREMIER PRIX (30 fr.) : M. Désir *Campigny* père, bonnetier à Cormeilles.

DEUXIÈME PRIX (15 fr.) : M. Arthur *James*, bonnetier à Cormeilles.

TISSERANDS

PREMIER PRIX (30 fr.) : M. Jean *Léger*, tisserand à Épaignes.

DEUXIÈME PRIX (15 fr.) : M. Noël *Carrey* père, tisserand à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Digitized by Google

Séance publique du 29 août 1861

ALLOCUTION

DE M. LE MARQUIS DE BLOSSEVILLE, DÉPUTÉ

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

La solennité de cette séance annuelle devait être rehaussée par la présence de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, président de la Société.

Retenu par le service de l'Empereur, S. Exc. M. Rouland, dont le protectorat s'est manifesté pour nous si honorable et si fécond, a voulu que ses regrets sincères fussent exprimés dans cette enceinte.

Rassurez-vous, Messieurs, le vice-président n'aura ni la présomption, ni le mauvais goût de prétendre suppléer ici un homme d'État éminent, l'un des maîtres de la parole. Il ne pourrait vous exposer comme lui ses souvenirs d'affection, ses sentiments de vive sympathie pour un département d'où il tire son origine, pour une ville témoin de ses premiers succès oratoires et de ses plus douces joies de famille.

Mais le ministre qu'Évreux aurait été si heureux de revoir et d'entendre saura du moins quel accueil lui était réservé par cet auditoire d'élite.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1861

Par M. ÉMILE COLOMBEL, secrétaire perpétuel

—

MESSIEURS,

Une proposition relative à la constitution de la Société avait failli, l'an passé, jeter la division parmi vous. Les discussions qu'elle avait soulevées, l'émotion qui s'en était suivie sont aujourd'hui complétement apaisées pour le plus grand bien de la compagnie. Je me félicite d'avoir à le constater dès le début de ce rapport et de pouvoir ajouter que non seulement l'année qui vient de s'écouler a été bien remplie et féconde en résultats, mais que l'organisation même de la Société s'est fortifiée par de nombreuses et importantes adhésions.

Ce ne sont pas seulement des membres isolés qui sont venus vous promettre le concours de leurs lumières et de leur bonne volonté, c'est une section tout entière qui, grâce à l'influence de collègues pleins de zèle et de dévouement, s'est reconstituée dans l'arrondissement des Andelys. M. Passy, son président, et M. Mettais-Cartier, son secrétaire, ont su par leur intelligente initiative réunir autour d'eux un grand nombre de cultivateurs et d'hommes spé-

Digitized by Google

ciaux, animés tous du désir de bien faire et d'un véritable amour du progrès.

Déjà ce fait considérable a porté ses fruits, comme vous le verrez bientôt, mais pourquoi faut-il que, à côté d'un si heureux succès, j'aie à enregistrer un événement aussi douloureux que la mort de M. de Vatimesnil? La perte d'un tel homme ne se répare pas facilement, et votre section des Andelys, dont il a longtemps dirigé les travaux, aura surtout à la déplorer.

Avant d'entrer dans l'énumération de vos travaux, il faut encore que je dise un mot de l'état satisfaisant de vos finances. Vous avez vu cette année vos subventions ministérielles presque doublées, et vous devez ce bienfait à la bienveillance du président sur lequel se sont portés vos suffrages. M. le ministre de l'instruction publique, qui vous avait déjà révélé sa munificence par un don antérieur, a voulu signaler sa présidence par une faveur nouvelle. Il a obtenu pour vous de son collègue de l'agriculture une allocation de deux mille cinq cents francs, outre six médailles d'or et d'argent. Si donc nous regrettons vivement aujourd'hui son absence, nous ne devons pas oublier que nous lui devons les moyens d'étendre l'influence de la Société, et je me ferai l'écho des sentiments que vous avez déjà manifestés dans vos précédentes séances quand je formulerai l'expression de votre sincère gratitude.

C'est l'emploi de ces fonds, réunis à ceux que vous devez à la libéralité du conseil général, qu'il s'agit maintenant de justifier aux yeux de vos bienfaiteurs.

L'agriculture, ce *noble métier qui nourrit le monde*, comme l'a si bien dit M. Ange Petit, de regrettable

Digitized by Google

mémoire, doit occuper la première place dans ce résumé. N'est-elle pas d'ailleurs l'objet de votre plus vive sollicitude, de vos soins les plus incessants?

Ah! sans doute, je n'aurai pas encore à vous signaler beaucoup d'innovations, beaucoup de faits éclatants; mais ce n'est pas toujours en innovant, ou en faisant beaucoup de bruit, qu'une société agricole montre le plus d'activité intelligente. Elle témoigne, au contraire, de plus de sagesse en se bornant à persévérer dans un système d'encouragements reconnu efficace et en multipliant ces encouragements, dont les effets ne se font parfois sentir qu'après une période assez prolongée.

Ainsi faites-vous, Messieurs, depuis longues années pour l'élève des bestiaux, pour la propagation des instruments nouveaux, pour l'aménagement des engrais et les perfectionnements agricoles de toute nature; et vos efforts, sans cesse renouvelés, ne restent pas infructueux, puisque vous voyez, dans les grandes assises agricoles instituées par le gouvernement, décerner les récompenses à ceux dont vous avez signalé les premiers succès.

Partout où une tentative de progrès vous est révélée, vous envoyez une commission composée des hommes les plus compétents d'entre vous, et c'est sur leurs rapports, solidement motivés, que vous accordez ou que vous refusez vos faveurs.

L'an passé, vous avez dû renoncer à distribuer les prix de culture perfectionnée annoncés dans votre programme pour l'arrondissement de Pont-Audemer. Cette année, au contraire, un concours des plus brillants dans l'arrondissement des Andelys a fourni à

Digitized by Google

M. Picquenot la matière d'un rapport du plus haut intérêt.

Que d'intelligence, quelle rare aptitude déployées dans les exploitations de MM. Bénard, Hébert, Juhel, Lesage, Fessard, Lainey! Il n'est pas un seul concurrent dont le nom ne soit à proclamer bien haut. Tous les perfectionnements des fermes-écoles se trouvent là.

M. Bénard, par exemple, qui tient le premier rang, consacre à la culture de quatre cents hectares un capital roulant de deux cent mille francs. Chez lui, tous les instruments nouveaux sont adoptés : araires, locomobiles, semoirs, rouleaux, faucheuses, moissonneuses, batteuses, trieurs, etc., fonctionnent depuis longtemps et produisent des résultats qui ne laissent presque rien à désirer. La comptabilité, chose si rare et si difficile en agriculture, a captivé toute l'attention de la commission. M. Bénard a suivi le système de M. Dailly, qui fournit des données aussi exactes que le permet la nature complexe des travaux et des opérations de culture. Enfin, une distillerie importante est adjointe à la ferme, et, comme vous pouvez en juger, la direction d'une exploitation aussi vaste exige non-seulement de grands capitaux, mais des connaissances étendues en chimie et en mécanique et, pour tout dire en un mot, une capacité hors ligne.

M. Bénard satisfait à toutes ces conditions, et l'on trouve en lui le digne continuateur de M. Legrand, son oncle, dont l'Empereur vient, avec tant de raison et de justice, de couronner la belle carrière en attachant à sa poitrine la croix de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Après lui, MM. Hébert et Juhel ont conquis la seconde médaille d'or, *ex æquo*. Chez l'un, c'est le novateur habile et ardent, audacieux même; chez l'autre, c'est le progressiste sage et méthodique qu'il a fallu récompenser. Des mérites différents recommandaient également les deux rivaux.

Enfin, vous avez dû créer une distinction particulière pour M. Lesage, qui a défriché dans sa ferme environ trente-cinq hectares de terres couvertes de landes et augmenté d'autant la richesse du pays.

Je voudrais pouvoir reproduire en entier ce rapport si plein de faits, mais ce serait sortir du cadre qui m'est tracé, et, d'ailleurs, vous le retrouverez dans vos annales, où il complétera le travail déjà publié par M. Ducoudré sur les cultures du Vexin.

La Société a encore envoyé des délégués au concours régional de Rouen. Leur rapport nous a appris les succès de bon nombre d'habitants de l'Eure, qui presque tous sont des lauréats de nos concours départementaux. Il nous a donné, en outre, un enseignement en publiant les résultats obtenus par la machine de Wood pour le fauchage des prairies. Cet instrument coupe les herbes avec une perfection rare, et vous n'oublierez pas, en composant, l'an prochain, le programme de vos prix, combien il serait urgent d'en provoquer par des primes l'introduction dans le département.

— Des essais du semoir Tavernier ont été faits à Croth par M. Fessard. Vous vous êtes rendus à l'appel de cet honorable cultivateur pour vérifier les effets de ce procédé d'ensemencement. Un rapport vous édifiera bientôt sur la valeur actuelle de l'invention de notre ancien collègue.

Digitized by Google

— Des expériences ont été faites avec la moissonneuse Burghess et Key qui vous appartient chez MM. Leblond et de Montenolle, deux agriculteurs qui marchent hardiment dans la voie du progrès.

Enfin, Messieurs, j'ai hâte d'arriver à la question la plus importante que vous ayez résolue cette année, je veux parler des conférences agricoles.

Il y a longtemps déjà : plus de dix années, que deux départements limitrophes jouissent du bénéfice de ces leçons éminemment utiles, professées par des hommes spéciaux qui font autorité dans la science. Les effets ont été si remarquables que l'administration s'est chargée exclusivement de les patroner et d'en faire les frais dans le Calvados et la Seine-Inférieure. Il y a longtemps aussi que la Société d'agriculture de l'Eure se préoccupait des moyens de créer dans ce département une pareille institution. Une circonstance heureuse vous a fourni tout récemment le moyen de réaliser ce projet, demeuré jusqu'alors à l'état de rêve ou d'utopie.

Son Excellence M. le Ministre de l'agriculture, au mois de juin dernier, nous annonça une allocation supplémentaire de mille francs, sans destination spéciale. Votre secrétaire perpétuel pensa sur-le-champ à consacrer ces fonds à la réalisation d'un projet vainement caressé depuis dix ans, et, sur ses instances, M. Morière, professeur d'agriculture, dont le mérite et l'expérience vous sont connus, consentit à se charger des conférences de l'Eure.

L'épreuve déjà tentée l'an dernier vous a paru une garantie du succès pour cette année, et, conformément à votre décision du 4 août, dix conférences vont être faites pendant le mois de septembre,

Digitized by Google

c'est-à-dire à l'époque où l'achèvement de la moisson laissera quelques loisirs aux agriculteurs. Elles auront lieu dans les cantons d'Évreux, Verneuil, Beaumont, Bernay, Pont-Audemer, Cormeilles, Neubourg, Louviers, Andelys et Fleury-sur-Andelle, c'est-à-dire que, dès le début, chaque arrondissement aura deux conférences.

Les conférences sont donc désormais inaugurées dans le département, et grâce à votre initiative. Mais vous n'aurez pas toujours un ministre pour président, et, pour continuer votre œuvre, il faut obtenir chaque année une subvention qui vous permette de faire participer de nouveaux cantons aux bienfaits de l'enseignement. C'est au conseil général que vous avez été tout naturellement porter votre requête dans ce but si louable, et vous étiez avec raison convaincus qu'elle ne pouvait être repoussée par lui.

Ce n'est pas que tout soit dit, cependant, parce qu'un professeur éminent aura fait sentir plusieurs fois par an l'autorité de sa parole dans notre département. Il y a beaucoup plus à faire pour propager les saines notions de l'art de cultiver parmi les populations rurales et pour inspirer le goût des champs à ceux qui les abandonnent avec une ardeur si désastreuse.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous citer comme exemple l'ensemble des mesures adoptées par la Société d'agriculture de Compiègne, sous la présidence de M. le vicomte de Tocqueville. Cette compagnie obtient les résultats les plus sastisfaisants de l'introduction de l'enseignement agricole dans l'instruction primaire et secondaire : elle se met en rapport avec les instituteurs et les chefs de pensions de

Digitized by Google

sa circonscription, elle les encourage, par ses circulaires et par des récompenses nombreuses, à instruire leurs jeunes élèves sur les matières agricoles.

C'est non-seulement pour les garçons qu'elle cherche à donner une forte impulsion à cet enseignement; elle veut en étendre les bienfaits aux écoles de filles. La fermière, souvent, contribue autant que son mari à la prospérité du dòmaine. Or, presque tous les cultivateurs envoient leurs enfants dans des pensions où on ne leur parle jamais des occupations journalières de leurs parents, où on leur inspire plutôt, par des ouvrages futiles, le goût du luxe et l'amour du plaisir. Ces jeunes filles, revenues à la ferme, n'éprouvent que répugnance pour les travaux de la campagne et n'aspirent qu'à trouver un établissement à la ville.

La Société de Compiègne engage donc les institutrices à seconder ses vues, et elle leur réserve aussi des récompenses et des encouragements.

Aux uns et aux autres elle indique les ouvrages élémentaires où ils devront puiser les meilleures doctrines, et une commission permanente est chargée de veiller spécialement au développement de l'œuvre fondée par la Société.

A ces leçons journalières données aux enfants, les instituteurs sont invités à joindre des conférences hebdomadaires auxquelles sont conviés le soir, pendant l'hiver, tous les cultivateurs de la commune et du voisinage. Là, le rôle de l'instituteur consiste plutôt à poser les questions qu'à les résoudre. « S'effaçant devant le savoir et l'habileté pratique des « cultivateurs réunis autour de lui, il s'attachera, dit « M. de Tocqueville dans une de ses circulaires, à

Digitized by Google

« leur communiquer les notions théoriques qui leur « manquent et les initiera aux procédés nouveaux, « aux découvertes, aux faits de toute nature qui « naissent chaque jour et contribuent au progrès. »

Beaucoup d'hommes laborieux ont répondu à l'appel qui leur était fait, et déjà la Société, qui, depuis 1841, avait eu à lutter contre tant de préjugés, peut se féliciter des immenses avantages qu'elle a recueillis de sa persévérance dans son idée de l'*enseignement mutuel agricole*.

Elle a poussé plus loin les conséquences de son principe, et elle a demandé au curé du village de se faire l'un des apôtres du progrès agricole et de joindre le concours de son savoir et de son influence aux efforts de l'instituteur.

Mais pour réussir, pour produire tous leurs effets, ces exhortations, ces demandes de coopération doivent s'adresser à des hommes studieux et zélés. Il est surtout désirable que des cours d'agriculture soient institués dans les écoles normales et dans les séminaires pour former les jeunes gens, les mettre à même d'étudier seuls avec fruit et de divulguer ensuite d'une manière méthodique et profitable les connaissances qu'ils auront acquises. Le séminaire de Beauvais possède un de ces cours ; ne serait-il pas facile d'en établir un semblable au séminaire d'Évreux qui, comme celui de Beauvais, possède une propriété rurale où les élèves trouveraient un champ d'expérimentation et pourraient, les jours de récréation, mettre la théorie en pratique?

L'école normale d'Évreux a déjà son professeur d'arboriculture, elle n'aurait donc qu'un pas à faire pour donner à ses élèves-maîtres une instruction

Digitized by Google

agricole, théorique et pratique, telle que la reçoivent les élèves de l'école de Beauvais.

Je n'ai pu, dans ce rapport, que présenter quelques-uns des traits principaux de l'œuvre de la Société de Compiègne, œuvre dans laquelle elle est généreusement secondée par l'administration académique et par l'administration préfectorale. Je les livre aux méditations de la section d'agriculture, qui y trouvera peut-être d'utiles indications et en même temps le désir de créer dans notre département une organisation analogue pour l'enseignement agricole. Ce serait, je crois, le meilleur complément des conférences qui vont être prochainement inaugurées par vos soins, et l'appui de M. le préfet et du conseil général ne vous manquerait pas, puisque votre but serait encore le bien du pays.

Vous n'avez pas institué en 1861 d'exposition horticole; mais si pour de sérieuses raisons vous avez dû retarder jusqu'à 1862 le prochain concours, vous n'avez pas pour cela négligé l'horticulture. Le cours de M. Piéton est le meilleur encouragement que vous puissiez lui donner. Des jardiniers et des amateurs viennent de bien loin pour assister à ses excellentes leçons. Le programme offrait cette année un nouvel attrait; le professeur y avait ajouté un sujet qui intéresse tout le monde : la culture et l'éducation du pommier à cidre. Nous ne saurions donner trop d'éloges au zèle intelligent de M. Piéton; il faut nous réjouir de compter dans nos rangs des hommes de sa valeur et de son dévouement.

La commission chargée d'examiner les droits des instituteurs aux encouragements de la Société pour l'horticulture s'est rendue dans les communes du

Digitized by Google

Neubourg et de Routot, sur la demande de MM. Duval et Paumier. Elle a été satisfaite des réponses intelligentes de leurs élèves et de la manière dont ils ont opéré différentes sortes de greffe en sa présence. Mais comme ces deux instituteurs ont déjà obtenu la médaille d'or en 1859 et en 1858, elle a pensé qu'il ne devait leur être accordé, cette année, qu'un rappel, en ajoutant toutefois, comme témoignage de satisfaction, l'envoi à tous les deux du *Traité de la taille des arbres,* par Dubreuil, et du *Traité d'Agriculture,* de Dubreuil et Girardin.

Enfin, la section générale des Andelys, à l'occasion de concours départemental qui doit avoir lieu dans cette ville, le 22 septembre prochain, a préparé une exposition spéciale de produits agricoles, horticoles et industriels. Cette adjonction, organisée avec autant de soin que d'intelligence, promet d'augmenter l'éclat de la solennité et montre que cette section est disposée à marcher résolûment dans la voie des améliorations et à déployer une activité à laquelle nous nous empresserons d'applaudir.

Les questions qui touchent à l'agriculture présentent à notre époque un intérêt si vif et si pressant que je voudrais pouvoir passer en revue toutes celles que vous avez discutées et approfondies pendant le cours de cette année, mais je m'aperçois que cette analyse est encore bien longue, malgré le désir que j'avais de l'abréger, et pourtant je n'ai encore rien dit des travaux de la section de littérature et d'histoire.

Je voudrais pouvoir ici vous annoncer la publication immédiate du volume actuellement en cours d'impression; mais si cette publication est retardée pour quelque temps encore, vous n'aurez pas à le

Digitized by Google

regretter et vous y trouverez des ouvrages importants qui vous dédommageront des ennuis de l'attente. Je ne les citerai pas tous, dans la crainte d'abuser de votre bienveillance, mais j'ai lu avec trop d'intérêt la notice de M. Malbranche sur l'hospice de Bernay pour ne pas la recommander à votre attention.

M. Malbranche commence par raconter l'histoire de l'ancien Hôtel-Dieu, fondé par saint Louis, en 1250, c'est-à-dire au milieu du siècle où les établissements de charité paraissaient avoir pris un sérieux développement.

La destination de la Maison-Dieu de Bernay, comme on disait alors, était de donner asile aux pèlerins et aux voyageurs indigents. Les religieuses subvenaient en outre aux malades chez lesquels elles portaient des secours, « les allant garder et « admonester de leur salut, sans faire différence du « pauvre ou du riche, ni épargner leur personne. » (Mémoire de l'évêque de Lisieux.)

Mais au bout d'un certain temps, on s'aperçut que les pèlerins et pauvres voyageurs que l'on secourait n'étaient autres que des vagabonds et des vauriens faisant métier et profession d'errer de ville en ville, pour se faire héberger gratis, et dès l'année 1664, les revenus de la maison, qui s'étaient élevés à près de huit mille livres, furent exclusivement consacrés au soulagement des pauvres de la ville.

Après avoir passé en revue les diverses modifications que subit l'organisation intérieure de l'Hôtel-Dieu, après avoir énuméré les dons importants qui l'enrichirent au XVIIe siècle, M. Malbranche arrive à une époque où les religieuses, oubliant leurs obligations, négligent le service des malades pour les livrer

Digitized by Google

à des mains mercenaires et s'occuper de leurs intérêts particuliers. On voit alors les pauvres en grand nombre errer dans la ville, sans vêtements et sans pain, et implorer la charité publique en exposant aux yeux des passants le triste spectacle de leurs plaies et de leurs infirmités.

Alors aussi se fait sentir la nécessité de créer un nouvel hôpital, et c'est à l'énergie d'une jeune femme, noble de naissance et surtout noble de cœur, que Bernay dut la fondation d'un établissement qui recueille chaque année plus de cent cinquante malades.

Une dame de Ticheville, née d'Arzac, devenue veuve à trente-cinq ans, résolut de dévouer sa vie et sa fortune au soulagement des pauvres. Aidée de Mgr de Matignon, évêque de Lisieux, elle obtint en 1697 des lettres patentes du roi Louis XIV, triompha de l'opposition des religieuses de l'ancien Hôtel-Dieu et leva toutes les difficultés qui venaient entraver la réalisation de sa pieuse entreprise.

Enfin, après avoir présidé à l'érection de constructions qui engloutirent, avec sa fortune, les dons de bien des âmes charitables, après avoir doté son hospice de revenus suffisants pour assurer sa prospérité, cette admirable femme mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, entourée de la vénération de toute une population dont elle avait été pendant cinquante années la bienfaitrice. Seule, mais toujours soutenue au milieu des luttes et des résistances incessantes par une charité évangélique, Mme de Ticheville avait su mener à fin une œuvre qui, après un siècle et demi, signale encore son nom à la reconnaissance de tout un pays.

Après cette curieuse notice, vous trouverez de

Digitized by Google

savantes recherches de M. Lebeurier sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban.

M. Izarn, un de nos collègues les plus laborieux, vient d'entreprendre tout récemment des fouilles à Saint-Germain-de-Navarre, dans le but de découvrir les restes du manoir bâti vers 1430 par Philippe, comte d'Évreux et roi de Navarre, et par sa femme la reine Jeanne. D'après les indications d'un ancien plan de la vallée, antérieur au dernier château des ducs de Bouillon, et sur lequel l'emplacement du vieux manoir est vaguement figuré, il a fait ouvrir des tranchées dans un champ appartenant à Mme Bouche, que la propriétaire a livré à ces recherches avec une obligeance et un empressement dont la Société tient à la remercier ici publiquement.

On a mis à découvert des murs de plus d'un mètre d'épaisseur, représentant une construction régulière de quarante mètres de longueur sur neuf mètres de largeur. — Ce sont, à peu de chose près, les dimensions de l'évêché d'Évreux. Cette construction était flanquée d'une petite tourelle et divisée en quatre parties par des murs transversaux aussi épais que ceux de l'enceinte. Aux fondations de l'édifice se rattachent en outre d'autres murs moins importants dont l'irrégularité et la mauvaise conservation ne permettent pas encore de déterminer l'emploi.

M. Izarn se propose de publier l'ensemble de ses recherches dans le recueil de la Société, avec deux anciens plans des XVIe et XVIIe siècles, embrassant le hameau de Saint-Germain-de-Navarre et une partie de la ville d'Évreux, jusque et y compris l'abbaye de Saint-Taurin.

A la partie littéraire et historique de vos travaux

Digitized by Google

se rattache encore la publication si importante des *Notes pour servir à la topographie de l'Eure* de M. Auguste Le Prevost. Cette publication est commencée, et déjà l'on peut apprécier toute l'immensité du travail entrepris par l'illustre savant et l'énorme tâche que se sont imposée nos deux éminents collègues, MM. Louis Passy et Léopold Delisle, en se chargeant de le compléter. Mais aussi quel bienfait pour le département qu'une pareille œuvre, quel honneur pour vous d'en avoir le patronage!

C'est par de tels travaux que la Société a conquis et qu'elle maintient son rang élevé dans l'opinion du monde savant. Chose remarquable, en effet, depuis que des critiques assez amères se sont fait jour et ont menacé sa constitution, chaque volume édité par vous a su fixer l'attention du premier corps savant du monde. Le dernier contient deux études historiques, qui ont valu à leurs auteurs des distinctions honorifiques dont l'éclat rejaillit sur la compagnie tout entière. M. de Beaurepaire a obtenu dans le concours des antiquités nationales une troisième médaille pour son *Histoire des états de Normandie sous la domination anglaise*. M. A. Petit a mérité une mention honorable pour ses *Notes sur Damville*, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres a proclamé leurs noms dans sa séance publique du 7 décembre dernier. (Voir le *Moniteur* du 8.)

Tels sont les points saillants sur lesquels il était de mon devoir d'appeler votre attention. Vos annales compléteront cette analyse aride que j'ai hâte de terminer.

Je n'ajoute qu'un mot, c'est un témoignage de re-

Digitized by Google

connaissance pour M. le préfet, pour MM. les membres du conseil général, dont la protection éclairée ne vous fait jamais défaut, et auxquels vous devez rapporter tous les succès qu'ils vous donnent les moyens d'obtenir.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX

EN 1861

PAR M. PICQUENOT

Secrétaire de la section d'agriculture

—

MESSIEURS,

Le secrétaire de la section d'agriculture a la mission de vous rendre compte des services des domestiques ruraux et de proclamer les récompenses dont vous les honorez.

Ma tâche sera facile cette année; ces services se distinguent surtout par leur longue durée, et les chiffres qui l'expriment parleront plus haut que mes paroles.

Trente à cinquante années passées dans une même exploitation, au milieu des vicissitudes de la vie privée et publique, rappellent assez l'inaltérable dévouement des serviteurs et le bienveillant attachement des maîtres; les uns et les autres ont droit à vos applaudissements.

La Société décerne cette année une médaille pour services exceptionnels.

Le temps n'est plus où des charrues en fer restaient inutiles sous des hangars, accusées de faire pousser les mauvaises herbes; les préjugés agricoles disparaissent. Le cultivateur désire voir et juger à l'œuvre

Digitized by Google

les nouveaux instruments. Sa bonne volonté resterait souvent stérile s'il ne trouvait de précieux auxiliaires parmi quelques ouvriers industrieux et dévoués, qui, malgré les railleries de leurs camarades, au prix peut-être de leur affection, s'associent sans réserve à la réussite des machines perfectionnées.

En récompensant l'un de ces serviteurs, la Société aura, je l'espère, votre approbation. Elle témoignera une fois de plus de l'intérêt qu'elle porte à tous ceux qui embrassent comme elle le parti du progrès.

Je ne retarderais pas plus longtemps l'appel des lauréats si je n'avais à cœur de dissiper les craintes que font naître dans certains esprits ces fêtes des domestiques ruraux, dont le recrutement, selon eux, deviendrait bientôt impossible par la dépopulation des campagnes et la désertion de l'agriculture.

Les qualités auxquelles vous rendez en ce jour un hommage si éclatant et si mérité portent en elles-mêmes leur récompense, et la satisfaction qu'elles procurent est le gage de leur perpétuité. Ces domestiques honnêtes et laborieux ont été les artisans de leur propre bonheur et ont justifié cette pensée, vraie dans tous les temps d'un de nos illustres écrivains modernes :

« Ce qui torture, ce qui consume l'homme, ce n'est ni la règle, ni le devoir; c'est l'instabilité, c'est l'agitation, c'est la fièvre du changement. »

Ces ouvriers sont donc assurés de trouver de dignes successeurs, aimant aussi une vie de tranquillité et de dévouement.

Nos campagnes normandes ne trahissent nulle part cette rareté d'habitants que l'on signale si vo-

Digitized by Google

lontiers maintenant. Les champs incultes défrichés, les plantes industrielles adoptées généralement, la terre mieux travaillée révèlent au contraire une population qui, s'accroissant avec une sage lenteur, a su mettre son développement en rapport avec les ressources et les besoins du sol, et s'assurer par une habile prévoyance l'absence de pauvres, l'extinction de la mendicité et une heureuse aisance.

Si l'équilibre, un instant rompu, entre le travail et la main-d'œuvre provoque un malaise inévitable mais temporaire, doit-on se plaindre que les bras fassent défaut plutôt que l'ouvrage? Regarder comme permanente une situation purement accidentelle et disparaissant avec les progrès de la mécanique agricole?

Ce sont ces campagnes si prospères que l'on nous représente abandonnées pour les villes.

Ne croyons pas que l'homme quitte une profession si estimée et de laquelle on ne put jamais mieux dire qu'elle n'est au-dessous d'aucune autre.

A quelle époque l'agriculture reçut-elle plus d'encouragements? Les plus hautes distinctions vont rechercher au fond des campagnes ses intrépides et patients défenseurs. M. Legrand, de Guitry, décoré au 15 août dernier, vous en est une preuve bien chère. Chaque jour voit éclore de nouveaux bienfaits en faveur de l'agriculture. Aujourd'hui une extension considérable de chemins vicinaux, décrétée par l'Empereur dans son inépuisable sollicitude pour les intérêts agricoles, est accueillie avec enthousiasme et reconnaissance par les campagnes, qui y trouveront un facile débouché pour les produits multipliés que fera sortir de terre une législation bienfaisante jointe

Digitized by Google

à la féconde instruction répandue par les concours, les sociétés et les comices.

Si quelqu'un, mécontent de son sort, voulait déserter un travail pour lequel Dieu l'a fait naître, tous vos actes lui confirmeraient cette parole d'un orateur ancien :

« Il n'y a rien de meilleur, rien de plus doux que l'agriculture, rien de plus digne de l'homme libre. »

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

PRIX DE DÉPARTEMENT

CHARRETIERS

PRIX (100 fr. et une médaille d'argent) : Dominique *Damien*, 55 ans de service chez M. Quillet, à Écouis (Andelys).

Première mention honorable (médaille d'argent) : Pierre *Bunel*, 51 ans de service chez M. Laisney, à Saint-Siméon (Pont-Audemer).

Rappel de mention honorable : Casimir *Pézé*, 40 ans de service chez M. Coutil, à Villers (Andelys).

Rappel de mention honorable : Jacques *Malet*, 36 ans de service chez M. Ricourt, à Malouy (Bernay).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Jean *Leman*, 33 ans de service chez M. Lecerf, à Touville (Pont-Audemer).

BERGERS ET VACHERS

PRIX (100 fr. et une médaille d'argent) : Dominique *Malide*, 48 ans de service chez M. Bénard, à Guitry (Andelys).

Rappel de mention honorable : Valéry *Douville*, 35 ans de service chez M. Soulas, à Chambines (Évreux).

Rappel de mention honorable : Jean-Baptiste *Massieu*, 34 ans de service chez M. Périchon, à Écos (Andelys),

Digitized by Google

Rappel de mention honorable : Auguste *Hagron*, 31 ans de service chez M. Racine, à Plasnes (Bernay).

Première mention honorable (médaille d'argent) : François-Alexandre *Lenoir*, 29 ans de service chez M. Malide, à la Croix-Saint-Leufroy (Louviers).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Pierre-François *Dubos*, 23 ans de service chez M. Coutil, à Villers (Andelys).

HOMMES A TOUTES MAINS

PRIX (80 fr. et une médaille d'argent) : Nicolas *Taillefer*, 47 ans de service chez M. Roussel, à Verneusses (Bernay).

Rappel de mention honorable : Jean-Baptiste *Taillefer*, 43 ans de service chez M. Roussel, à Verneusses (Bernay).

Rappel de mention honorable : Jean-Baptiste *Cantel*, 43 ans de service chez M. Dumont, à Plasnes (Bernay).

Première mention honorable (médaille d'argent) : Pierre *Couy*, 39 ans de service chez M. Dufour, à Villez (Louviers).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Isidore *Prévost*, 28 ans de service chez M. Bénard, à Guitry (Andelys).

SERVANTES

PRIX (80 fr. et médaille d'argent) : Marie-Rose *Boursy*, 57 ans de service chez M. Morisse, à Appeville (Pont-Audemer).

Rappel de mention honorable : Catherine *Tubœuf*, 51 ans de service chez M. Ferrière, à Noards (Pont-Audemer).

Digitized by Google

Première mention honorable (médaille d'argent) : Thérèse *Lafosse*, 50 ans de service chez M. Petit, à Panilleuse (Andelys).

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Luce *Marcère*, 46 ans de service chez M. Gibouy, à Verneusses (Bernay).

Rappel de mention honorable : Rose *Hamel*, 46 ans de service chez M. Vallée, à Verneusses (Bernay).

Rappel de mention honorable : Marie-Mélanie *Rassent*, 45 ans de service chez M. Hurel, à Saint-Mards-de-Fresne (Bernay).

PRIX D'ARRONDISSEMENT

CHARRETIERS

Prix (60 fr. et une médaille d'argent) : Jacques *Girard*, 38 ans de service chez M. le comte de Courteilles, à Chaise-Dieu-du-Theil (canton de Rugles).

Mention honorable (médaille de bronze) : Pierre-Noël *Letertre*, 37 ans de service chez M. Chéron, à Burey (canton de Conches).

BERGERS

Prix (60 fr. et une médaille d'argent) : André *Lejard*, 46 ans de service chez M. Decambos, à Chavigny (canton de Saint-André).

HOMMES A TOUTES MAINS

Prix (40 fr. et une médaille d'argent) : Jean-Baptiste *Lesauvage*, 31 ans de service chez M. Roussel, à Sacquenville (canton d'Évreux nord).

Mention honorable (médaille de bronze) : Auguste

Digitized by Google

Clérainville, 24 ans de service chez M. Briard, à Coulonges (canton de Damville).

SERVANTES

Néant.

—

SERVICES EXCEPTIONNELS

Médaille d'argent accordée à Séraphin *Lenfant*, pour l'activité et l'intelligence qu'il a déployées dans la conduite des nouveaux instruments, de la machine à battre, de la machine à vapeur, des moissonneuses, chez M. de Montenol, à la Vacherie, près Beaumont.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL

TENU AUX ANDELYS LE 22 SEPTEMBRE 1861

—

(Extrait du procès-verbal)

. . . . L'organisation du concours des Andelys a été dirigée avec autant de soin que de goût par M. le maire et par MM. les membres de la municipalité de la ville. La section de l'arrondissement, aidée par la ville, avait pu joindre au concours une exposition des produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'industrie, et cette partie de la solennité n'était pas la moins intéressante.

Dès neuf heures du matin, les animaux venaient prendre place dans une enceinte, où des boxes élégantes leur avaient été préparées. On y remarquait surtout l'exposition des animaux de basse-cour de Mme Antoine Passy. Les instruments agricoles, en grand nombre, et parmi lesquels figuraient plusieurs batteuses à vapeur, étaient rangés autour de la grande place des Andelys.

A midi, le concours de labourage a réuni dix-huit concurrents.

A ce moment est arrivé M. le préfet de l'Eure, accompagné de M. le sous-préfet des Andelys et de plusieurs notabilités. Il a visité le concours dans tous

Digitized by Google

ses détails et s'est rendu ensuite à la séance de la Société.

La séance s'est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. le marquis de Blosseville, député, vice-président de la Société. Sur l'estrade, avaient pris place à ses côtés : M. le préfet, M. le sous-préfet, M. le maire des Andelys, puis M. Antoine Passy, de l'Institut, président de la section des Andelys, MM. Pouyer-Quertier, baron de Montreuil, Hochon, Guillaume Petit, membres du conseil général; MM. Brongniard et Valenciennes, membres de l'Institut; Pepin et Paquie, membres de la Société impériale et centrale d'agriculture; M. le professeur Morière, M. Malo, directeur de la vacherie impériale de Corbon, M. Legrand, de Guitry, et enfin MM. Colombel, secrétaire perpétuel, Letellier-Lecarpentier, trésorier, Picquenot, secrétaire de section, Guindey et Piéton, membres de la Société.

M. le marquis de Blosseville a ouvert la séance par un discours que des applaudissements unanimes ont accueilli.

Après lui, M. Antoine Passy a prononcé un discours sur le rôle de l'agriculture et sur la manière dont elle doit être comprise et pratiquée pour produire les bienfaits qu'on doit en attendre.

M. Picquenot a présenté le rapport sur le prix de culture perfectionnée, et M. Louis Passy a lu une note sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux.

Enfin, il a été procédé à l'appel des lauréats par M. E. Colombel, et la distribution des prix a terminé la séance à six heures.

Immédiatement après a eu lieu un banquet qui

Digitized by Google

réunissait sous la vaste tente de la Société, élégamment ornée, plus de cent quatre-vingt convives.

Plusieurs toasts ont été portés, puis des réjouissances publiques et un bal fort animé ont prolongé jusqu'au milieu de la nuit cette brillante solennité.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE MARQUIS DE BLOSSEVILLE, DÉPUTÉ

Vice-président de la Société

—

MESSIEURS,

Il ne vous sera pas donné d'entendre aujourd'hui la parole éloquente de l'homme d'Etat que la Société libre de l'Eure a eu l'inspiration heureuse d'appeler à sa présidence, et dont les premiers pas dans la vie publique sont un précieux souvenir de notre département.

Retenu par d'impérieux devoirs loin de ces grandes assises agricoles, S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, a voulu que ses sentiments de sympathie et de regret vous fussent exprimés.

Mais cette mission, disons-le sans fausse humilité, est échue à une bien faible voix. Le vice-président de la Société apprécie mieux que personne quel éclat va manquer à cette séance solennelle.

Ce n'est point un orateur qui se présente devant vous, Messieurs, pour vous témoigner combien le gouvernement attache de prix à vos travaux; c'est seulement un maire de commune rurale, collègue d'un grand nombre de membres de cette assemblée, honoré de vos suffrages dans la circonstance la plus mémorable d'une vie modeste, et jaloux de les justi-

Digitized by Google

fier, dans la mesure de ses forces, par un dévouement de tous les instants aux devoirs qu'il tient de votre confiance.

C'est déjà beaucoup trop parler de soi; parlons de vous, de vos affections, de vos intérêts, de vos souvenirs, de vos progrès, de vos espérances.

Il y a onze ans, Messieurs, dans cette même enceinte, notre digne vice-président, M. Ange Petit, dont la perte n'est pas réparée, se plaignait de ne plus retrouver « dans son ancienne activité cette « section des Andelys qui, naguère encore, offrait à « la Société un si précieux auxiliaire, qui avait en- « richi notre liste de tant de noms distingués, notre « recueil de tant d'utiles travaux ».

Que ne lui a-t-il été réservé d'assister à une renaissance complète, dont nous sommes les heureux témoins; renaissance accomplie par les soins éclairés de l'habile magistrat municipal dont l'esprit organisateur se révèle jusque dans les moindres détails de cette fête!

Par qui M. Mettais-Cartier a-t-il été surtout appuyé et encouragé dans ses efforts couronnés de tant de succès? Vous le savez tous, Messieurs; mais il y a satisfaction et devoir à le rappeler publiquement.

C'est un bonheur pour notre Société de revoir aujourd'hui parmi nous l'administrateur éminent, actif et zélé, toujours comme dans ses jeunes années, qui, à pareille heure, après avoir réorganisé notre institution sur des bases larges et durables, inaugurait, il y a vingt-huit ans, nos concours de charrues.

Le département de l'Eure s'en souvient avec une affectueuse gratitude. Il ne nous pardonnerait pas d'en omettre l'expression. Est-il besoin d'ajouter ici le

Digitized by Google

nom qui est sur toutes les lèvres, le nom de M. Antoine Passy?

Combien, hélas! parmi les hommes d'élite qui comprenaient le mieux, qui secondaient avec le plus d'élan ses généreux efforts, manquent aujourd'hui à cette réunion de notre grande famille agricole!

Il en est un surtout dont la perte a inspiré naguère les plus touchants hommages et excité un deuil universel. M. de Vatimesnil, au milieu de toutes les agitations du monde politique, n'avait jamais perdu de vue notre Vexin normand. Il était fier à juste titre d'en tirer son origine. Aussi s'était-il naturellement identifié avec l'esprit sainement conservateur d'une population qui a donné tant de gages de stabilité à l'ordre public dont elle est un si ferme soutien; sage population qui sait apprécier la solidité dans les principes, la loyauté des caractères, la suite dans les idées; qui ne laisse pas surprendre sa confiance et ne la retire jamais par caprice, qui ne se précipite pas au-devant de toute nouveauté décorée du nom de progrès, mais qui discerne avec un admirable bon sens le progrès réel, le consacre et le propage.

Il en était le conseiller fidèle: consulté sans cesse, toujours prêt à mettre avec une inépuisable bienveillance un vaste savoir et une expérience consommée au service de la plus humble comme de la plus importante des causes. Il prenait un soin tout particulier, nos procès-verbaux en font foi, à prémunir ses concitoyens contre les séductions des paroles faciles et flatteuses, trop souvent appliquées à déguiser le vide de la pensée ou la pensée trop personnelle. Et, certes, il fallait une conviction profonde de ce danger pour que M. de Vatimesnil crût ne pas devoir

Digitized by Google

négliger une occasion de le signaler, lui si brillant, mais, il est vrai, si sincère à la fois, dans la triple éloquence du ministère public, de la tribune et du barreau.

Il ne lui suffisait pas, disait-il bien haut, que les campagnes fussent comblées, dans ses discours d'apparat, de marques de sympathie. Il voulait voir se fixer sur elles la première sollicitude des grands corps de l'État et de l'administration à tous ses degrés.

Aussi avec quel soin, appelé à la représentation départementale par le canton d'Étrépagny, s'est-il occupé pendant vingt ans de favoriser la prospérité de nos communes rurales, fondée sur le travail et la probité! De nombreux rapports présentés par lui sur les sujets les plus divers attestent quelle vigilance il apportait à l'exercice consciencieux de son mandat.

Le conseil général de l'Eure, dans une existence déjà longue, semée de grandes vicissitudes politiques et de renouvellements répétés qui ont inscrit sur ses listes tant de noms chers au pays, n'a jamais rompu la chaîne de ses traditions. Dans son entente, héréditaire en quelque sorte, avec les honorables chefs de l'administration préfectorale, il a toujours mis à la tête de ses devoirs la volonté ferme et persévérante d'aplanir les difficultés du travail rural, en augmentant la valeur du sol et la fortune du laboureur par le développement équitablement réparti des voies de communication.

Il l'a fait au point d'ajourner jusqu'aux extrêmes limites du possible ses établissements publics les plus nécessaires, ses reconstructions les plus urgentes.

Mais aussi en vingt-cinq ans le réseau des routes

Digitized by Google

départementales a été complétement achevé. Celui des chemins de grande communication touche à son terme, et l'état des ressources a permis d'entreprendre et d'exécuter avec une célérité rare l'œuvre la plus importante qu'aucun service de vicinalité ait encore été appelé à produire, ce pont d'Andé, jeté sur un large fleuve pour réunir deux riches régions agricoles, monument départemental dont l'inauguration prochaine sera saluée comme un éclatant bienfait.

Le conseil général, enfin, a cru pouvoir, dans une entière conformité avec les vues de M. le préfet, assigner par un dernier effort une date certaine à l'achèvement complet d'un ensemble dès longtemps combiné.

L'insuffisance des chemins vicinaux réduisait sensiblement les avantages de la grande viabilité. Il fallait faire pénétrer la vie et l'activité jusqu'au sein de nos hameaux les plus inabordés.

Il fallait rapprocher toutes les communes entre elles en les reliant par un système équitablement suivi aux grandes artères de la circulation.

Il fallait enfin entamer avec résolution et poursuivre avec vigueur l'œuvre des chemins vicinaux.

Le 31 décembre 1869 ce but devait être assurément atteint.

Il le sera plus tôt, sans doute. Grâces en soient rendues à une auguste volonté !

Notre département est fier, à bon droit, d'avoir ainsi devancé d'un an les premiers pas d'un progrès dont l'initiative du souverain allait fixer le jour pour la France entière.

Digitized by Google

L'Empereur a dit :

« L'amélioration des campagnes est plus utile encore que la transformation des villes. »

Il a dit aussi :

« Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part aux subsides de l'État. »

Ces paroles parties du cœur, ces paroles aussitôt suivies d'effet, ce noble témoignage d'une sollicitude de tous les instants pour les vrais intérêts de la France, sont bénis par les laborieuses populations des campagnes, si heureuses d'obtenir enfin leur part légitime dans le rapide mouvement des améliorations.

L'agriculture, cette fille aînée de la Providence, comme l'a si bien nommée dans un de nos concours un membre du clergé d'Évreux, l'agriculture n'a guère à envier dans notre Vexin aux territoires les plus réputés pour la fécondité du sol, pour les saines traditions, pour l'union intime du propriétaire et du fermier. Ce n'est, certes, ni l'intelligence, ni l'habilité, ni le courage, ni l'expérience qui lui ont fait faute.

Elle a de bonne heure écouté la science qui dompte le feu, la terre et l'eau pour en faire des instruments dociles du travail humain.

Elle s'est empressée d'accueillir, dans une juste mesure, les machines inventées, non pour remplacer le labeur de l'homme, mais pour le rendre moins pénible à la fois et plus profitable.

Qu'a-t-il donc manqué à nos populations agricoles pour augmenter plus encore la richesse du pays, son bien-être, sa prospérité, pour assurer aux produits

Digitized by Google

du travail un prix vraiment rémunérateur, pour lutter par l'accroissement, par la juste protection des forces productives contre le renchérissement des choses les plus nécessaires à la vie?

Ce sont les bras qui ont trop souvent abandonné la charrue paternelle.

Puisse le nouveau programme des encouragements de l'État, puissent les promesses généreuses accueillies par un sentiment unanime de satisfaction et de gratitude arrêter le dépeuplement des campagnes, modérer au moins une tendance fatale à l'émigration vers les villes, maladie commune aujourd'hui à l'Europe entière, et même au nouveau monde!

Napoléon III n'a-t-il pas dit : « La prospérité et la décadence des empires datent de l'amélioration ou du déclin de l'agriculture? »

Pénétré de cette maxime, le gouvernement impérial ne néglige aucune occasion de manifester combien il estime les institutions les mieux faites pour retenir les populations dans la vie des champs. Il aime à leur montrer comme il apprécie, comme il sait récompenser les services rendus à l'ordre social par la pratique constante des vertus rurales.

Aussi, quand le journal officiel a proclamé, dans une promotion récente, un nom aimé de tous, ce n'est pas le magistrat municipal éprouvé dans une longue et bienfaisante administration; ce n'est pas l'ancien conseiller général, dont les rapports lumineux ont exercé une heureuse influence; ce n'est pas le loyal membre des assemblées parlementaires en des temps difficiles qu'a choisi une distinction unanimement applaudie; c'est l'agriculteur modèle qu'une

Digitized by Google

volonté souveraine est venue chercher dans vos rangs, et la croix si bien placée sur le cœur de M. Legrand, de Guitry, devient ainsi une de ces récompenses collectives dont s'honore une région toute entière.

Et aujourd'hui, comme s'il eût été besoin d'une confirmation de l'excellence d'un tel choix, c'est l'établissement agricole fondé et dirigé par notre digne collègue qui est signalé comme l'exploitation la plus perfectionnée de l'arrondissement des Andelys.

Dès l'exposition régionale de Rouen, le Vexin avait fait comprendre quel éclat il apporterait au concours du département. Il était prêt à la lutte par la supériorité de ses produits, par le perfectionnement continu de ses méthodes, et les noms qui vont être proclamés inspireront à toute la contrée une émulation féconde. C'est le prix laborieusement conquis des efforts persévérants et intelligents, de la constante pratique des qualités particulières au grand art de tirer de la terre la nourriture de tous.

Ce n'est pas sans émotion que nous allons voir prendre part à la récompense, comme ils ont pris part à la peine, ces fidèles serviteurs, recommandés par de longs services et devenus de véritables membres de la famille.

Ce concours a été brillant dans toutes ses parties. Son souvenir vivra.

Remercions MM. les membres des jurys du zèle éclairé, de la conscience ferme, de l'expérience et du savoir qu'ils ont déployés dans leur délicate mission, comme l'administration municipale d'un sympathique accueil dont la Société libre conservera précieusement la mémoire.

Digitized by Google

Rendons grâces aussi à l'élégante ordonnance de l'exposition d'horticulture andelysienne, qui ajoute tant d'attraits à notre fête agricole. Les Andelys ne veulent pas laisser oublier que leur territoire touche à une partie de notre ancien duché qualifiée de Touraine normande par un vieil historien de Gisors.

L'industrie du Vexin a répondu aussi avec empressement à l'appel qui lui a été fait. Elle n'a pas mis sous nos yeux tous ses trésors, et cependant un étranger aurait cru admirer une exposition complète.

Encore un mot, Messieurs, pour terminer cette trop longue allocution.

Dans les développements du bien-être général et de la richesse publique, l'agriculture qui produit, l'industrie qui transforme, le commerce qui distribue ont plus que jamais besoin d'une étroite uuion pour marcher avec sécurité vers les destinées nouvelles qui leur sont ouvertes.

De redoutables problèmes économiques sont posés. Ils attendent une solution prochaine. Sachons nous tenir aussi loin des alarmes exagérées que de la confiance illimitée en nous-mêmes. La haute sagesse qui veille avec tant de sollicitude aux destinées de l'empire doit nous rassurer sur l'événement d'une lutte que nous aurions voulu affronter avec des armes plus égales peut-être, mais que l'industrie agricole et l'industrie manufacturière de la France abordent résolûment. La volonté puissante qui a su s'arrêter si noblement dans la victoire ne serait pas moins forte au besoin contre les entraînements des alliances, si la prospérité du pays s'en voyait sérieusement ébranlée.

Digitized by Google

La France est provoquée à un tournoi pacifique au cœur de l'Angleterre. N'est-ce pas là pour notre beau département un de ces rendez-vous qui ne se refusent pas, un rendez-vous d'honneur à l'exposition universelle de Londres?

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANTOINE PASSY, DE L'INSTITUT

Président de la section des Andelys

—

MESSIEURS,

La section d'agriculture des Andelys, en m'appelant à la présider, m'impose le devoir de parler aujourd'hui en son nom; je dois un pieux et sincère hommage à mon prédécesseur, M. de Vatimesnil. Toutes les opinions, tous les cœurs ont honoré d'un regret profond et unanime l'homme éclairé, bienveillant, illustre, qui, après avoir pris une part large et consciencieuse aux affaires de son pays, dans sa retraite ne refusait à personne ni les services de sa science comme jurisconsulte, ni les conseils de ses lumières en agriculture.

Nos réunions, qu'il présidait avec tant d'autorité et d'aménité, appellent nos cultivateurs les plus habiles; elles offrent un intérêt sérieux par la libre discussion de tout ce qui concerne les progrès de l'agriculture.

C'est un honneur et un péril auxquels je suis bien sensible que d'être appelé à diriger ces séances après M. de Vatimesnil, qui laisse tant d'exemples doux et difficiles à imiter.

Nos réunions ne sont pas toujours régulièrement périodiques, mais quand un intérêt réel les convoque, on retrouve les hommes que l'on aime à y rencon-

Digitized by Google

trer animés du même zèle et aussi bien disposés à examiner avec loyauté les idées qui ne sont pas les leurs qu'à éclairer leurs confrères de leur propre expérience.

Modestes et bienveillantes, nos discussions ne sortent jamais de leur cercle naturel; mais elles répondent à l'habitude, déjà anciennement contractée, de dire tout haut ce que l'on pense et de recevoir la lumière de quelque part qu'elle vienne.

La liberté de discuter leurs intérêts est le premier droit et le premier besoin des nations éclairées. Cette liberté est l'origine de toutes les autres.

Elle est indispensable à l'agriculture. Ses intérêts si divers sont affectés profondément par le mouvement des affaires publiques. Il faut donc que sa voix se fasse entendre. Nos comices en sont le premier écho.

Les nations croissent en force, en grandeur, en intelligence, en richesse quand elles veulent bien prendre la peine de s'occuper elles-mêmes de leurs propres affaires.

Leur bien-être a toujours suivi les pas d'une liberté régulière, et la base de ce bien-être, c'est la prospérité de l'agriculture, source de toute production primitive.

Les autres éléments qui contribuent à former le capital actif d'un pays se meuvent par des ressorts plus prompts, plus saccadés; ils jettent des lueurs plus vives, excitent l'imagination, impriment plus de passion à l'amour du gain, tandis que l'agriculture suit une allure paisible, constante, régulière, mais incessamment progressive.

On s'en rend moins compte parce que ses pas ne

Digitized by Google

sont point marqués par cet éclat éblouissant qui jaillit tout à coup d'une découverte inattendue dans les procédés de l'industrie, mais le perfectionnement mesuré des méthodes agricoles frappe ceux qui veulent bien y regarder.

L'agriculture accepte et s'approprie avec maturité les découvertes que les sciences lui fournissent; elle ne les saisit pas avec enthousiasme, parce que sa constitution fondamentale diffère de celle des autres travaux des hommes. Elle est naturellement plus lente dans ses opérations; ce n'est qu'à distance que ses productions arrivent à leur terme, et enfin les capitaux dont elle dispose sont plus limités et ne peuvent s'augmenter par des associations que nous voyons les spéculateurs former si facilement : l'individualité est son essence.

Les moissons, on le sait, ne dépendent pas seulement, comme les produits industriels, de l'activité et de l'intelligence de l'homme. Ils sont soumis à d'autres conditions.

Les phénomènes de la nature, les inégalités de l'atmosphère modifient le résultat des travaux des champs.

Nous en voyons l'exemple cette année.

Ces travaux s'exécutent à la face du ciel. Soumis aux variations de la température, qui les font fructifier, les complétent on les anéantissent tout à coup, l'habileté du cultivateur n'y peut rien.

Après avoir accompli sa tâche dans son atelier en plein air, il se soumet à la Providence, qui, seule, se manifeste par des lois qu'il ne nous est pas permis de discuter.

On accusait l'agriculture de repousser systémati-

Digitized by Google

quement les nouveautés et de s'en tenir à ses propres traditions; on ne peut plus lui adresser un tel reproche.

Dans sa marche générale, ne la voit-on pas recourir aux moyens scientifiques qui lui sont offerts ? Est-elle restée inerte ou inactive ? Non !

Ce qu'elle est aujourd'hui prouve combien elle est disposée à perfectionner sans cesse ses méthodes.

Il le faut, d'ailleurs, et elle le comprend.

Il faut qu'elle emprunte à la chimie, à la physique, à la mécanique de nouveaux effets pour étendre son action, afin de se soutenir au milieu des circonstances économiques qui l'opprimeraient si elle ne savait se les rendre propres.

Le cultivateur ne peut plus se borner à semer du blé et à le récolter, à élever des bestiaux et à les vendre. Il a dû commencer à fabriquer lui-même du sucre, des fécules, de l'alcool avec les produits de ses terres. La culture s'élèvera par les sciences qu'elle applique à des destinées nouvelles et plus hautes.

Ces industries agricoles font déjà partie de beaucoup de grandes exploitations et s'étendront jusqu'aux plus petites à mesure que les manipulations deviendront plus simples, plus faciles et moins coûteuses.

Dans les contrées voisines de Paris, de semblables fabrications sont annexées à la culture des céréales.

On compte en France trois cent cinquante agriculteurs manufacturiers.

Ces exemples se propagent et ont pénétré dans notre Vexin. Le rapport sur les cultures va vous le démontrer. Sans doute l'imitation de ces procédés

Digitized by Google

doit être prudente. Je ne crains pas l'engouement parmi nous. La prudence est la vertu de nos cultivateurs. Ils ont besoin d'être convaincus avant d'entreprendre. Ils le seront successivement.

La culture des plantes sarclées qui alimentent ces fabrications rencontre un obstacle dans la difficulté de se procurer des bras. C'est ce qui en retarde le développement. Mais les exigences de cette culture à l'égard du sol tendent à prouver que sa puissance productrice est sans limites et que le travail, en se perfectionnant, perfectionne en même temps la terre. Forcés de recourir aux machines agricoles pour remplacer les bras dans les habitudes ordinaires de la culture, une autre difficulté s'élève : c'est qu'il faut des ouvriers intelligents et instruits pour manier les machines. On ne peut transformer un charretier en un mécanicien par la volonté du maître et l'acquisition d'un instrument compliqué.

L'instruction primaire et l'éducation pratique plus répandues et mieux adoptées aux situations naturelles augmenteront les chances de la prospérité des travaux de la campagne.

L'état de l'agriculture appelée à suivre des procédés industriels, les capitaux que cette transformation exige, la nécessité de se pourvoir de bras plus intelligents, de remplacer ceux qui désertent pour les villes méritent une attention profonde et continue.

A ces changements dans la marche des exploitations agricoles se joignent des phénomènes économiques très-graves qu'il m'est permis d'indiquer sans les discuter.

Il se révèle un fait remarquable. La proportion entre la valeur des terres et celle des actions indus-

Digitized by Google

trielles a changé au détriment de la propriété foncière, c'est un fait avéré.

Ce mouvement, inverse de ce qu'il devrait être, est un effet de la direction nouvelle des capitaux recevant de gros intérêts en raison de leur mobilité même et des chances que les événements leur font courir. Sujets à plus de variations, à périr même instantanément, les capitaux ainsi engagés reçoivent naturellement un salaire d'autant plus considérable de leurs services qu'ils sont plus exposés.

Le succès de l'argent jeté à la Bourse de Paris a conduit beaucoup de propriétaires à augmenter le revenu qu'ils tiraient de leurs terres en métamorphosant leur capital foncier en actions industrielles. Il en est arrivé par la multiplicité des ventes des propriétés rurales une dépréciation de la terre très-marquée pour les grands domaines.

Les propriétaires s'en étonnent, par cette considération que les fermages n'augmentent pas dans la proportion que les autres revenus atteignent, tandis que tout renchérit autour d'eux. Le propriétaire qui conserve un même revenu se trouve appauvri devant les exigences de la situation.

Ce mouvement irrégulier dans l'ordre des propriétés s'apaisera et l'on ne doit pas douter que la propriété foncière ne se relève de l'abaissement où elle est tombée depuis quelques années.

Déjà des arrêts de la justice ont révelé combien d'illusions entraînent la crédulité publique à des pertes cruelles tandis que le sol supporte naturellement mieux les variations du crédit financier et les événements politiques.

Le cultivateur, surtout, doit se défier de la séduc-

Digitized by Google

tion de ces richesses ondoyantes, de ce mirage de la fortune. C'est dans son faire-valoir qu'il doit placer ses économies. Le profit en est certain et l'augmentation de ses bestiaux et de ses outils agricoles est une mise en valeur de l'argent qui est le fonds même de sa prospérité.

D'ailleurs, l'agriculture, sollicitée par ce qui se propage autour d'elle à de nouveaux progrès, est en même temps appelée à de nouveaux sacrifices.

Le haut prix des salaires qu'elle est obligée de payer et qui ne peut diminuer, il faut bien le comprendre, la porte à l'acquisition de machines coûteuses. Plusieurs se sont introduites avantageusement; de nouvelles viendront également à leur aide.

Toutes celles qui ont été récemment proposées ne sont pas immédiatement acceptables, mais en se perfectionnant elles deviendront d'une pratique facile et féconde.

Notre vieille charrue elle-même n'est-elle pas transformée?

Cette invasion de la mécanique dans les fermes est un grand fait dont il faut savoir tenir compte.

Tout cet actif mouvement a donné lieu à des innovations utiles, devénues indispensables.

Parmi les notables améliorations introduites dans notre arrondissement, je signale avec satisfaction les progrès que fait l'élevage des chevaux.

On voit déjà de plus beaux attelages conduire les charrues et rentrer les moissons. Nos concours le démontrent.

La cavalerie rencontre plus facilement des moyens de se remonter.

Des chevaux de course sont nés et nourris dans

Digitized by Google

nos pâturages, et les succès obtenus par ces élèves, même en Angleterre, prouvent que nous ne sommes pas vaincus dans ces luttes dont les Anglais semblaient garder le monopole. Les produits de nos contrées ont conquis partout une estime méritée.

Le haras de Dangu, habilement dirigé par M. le comte de Lagrange, est devenu célèbre.

La Société hippique d'Étrépagny, créée pour l'amélioration de toutes les espèces de chevaux, a obtenu des primes dans les concours régionaux et à l'exposition de Paris. Cette société poursuit avec zèle et intelligence le louable but qu'elle s'est proposé. Les résultats de ses efforts se sont manifestés largement au dernier concours d'Étrépagny.

Par ces soins, par l'attention donnée désormais au perfectionnement de notre race chevaline, peut-être avec le temps parviendrons-nous à obtenir une race spéciale de chevaux de trait qui prendra le nom de race du Vexin. C'est un but que je recommande à nos éleveurs et qu'ils peuvent désormais atteindre.

Le prix des animaux de boucherie est un stimulant à l'amélioration et à l'augmentation du bétail, déjà si remarquable chez nous. Nous avons subi l'expérience de l'entrée libre des bestiaux étrangers sans que le prix des nôtres ait fléchi. L'habitude de consommer plus de viande dans les petits ménages nous démontre que les prix se maintiendront s'ils n'augmentent pas.

Il faut donc élever du bétail. C'est un principe reconnu depuis longtemps mais dont les circonstances actuelles démontrent plus que jamais la vérité et la nécessité.

L'agriculture jouit d'une amélioration considé-

Digitized by Google

rable par la facilité des moyens de transport. La loi de 1836 sur les chemins vicinaux, exécutée régulièrement, a étendu ses bienfaits sur les points les plus négligés de notre territoire et, quand on se souvient combien il était difficile, il y a un quart de siècle, d'aborder même aux Andelys, on ne peut méconnaître l'avantage des sacrifices, inaperçus quant à la dépense, qui ont changé la face de nos plaines. Il est certain que les opérations agricoles sont devenues plus faciles et que les transports ne ruinent plus les attelages.

Le gouvernement, en accordant une subvention nouvelle pour continuer l'œuvre commencée et près d'être achevée, a montré qu'il voulait accomplir cette tâche qui lui a été léguée par le passé.

C'est la facilité des communications sur toute la surface de notre arrondissement qui a permis de réunir au chef-lieu une exposition de nos produits industriels et agricoles.

L'administration de ce département a toujours montré quel intérêt elle apportait au perfectionnement des chemins vicinaux. L'agriculture a rencontré dans M. le préfet une sympathie dont sa présence ici est une nouvelle preuve. Nous lui en sommes reconnaissants. Il a pris part à tous nos concours, et sa venue a toujours été accueillie avec satisfaction dans nos campagnes.

En appelant aux Andelys les produits de l'arrondissement, nous avons voulu faire voir cette alliance nécessaire de l'agriculture et de l'industrie. Elles se prêtent un mutuel appui ; elles échangent perpétuellement des matières premières en des produits fabriqués. Elles ne pourraient vivre séparées ou rivales.

Digitized by Google

Notre contrée est dans cette heureuse situation que l'agriculture et l'industrie y marchent d'un pas égal et contribuent ensemble à la prospérité de tous.

C'est un spectacle intéressant que cette variété de productions diverses de notre Vexin, c'est un encouragement à perfectionner toutes les productions de notre contrée. Les plus petites industries comme les plus grandes trouveront dans les modestes récompenses que nous offrons un gage de l'estime que nous faisons de toutes les œuvres utiles et le désir de rendre plus active l'émulation entre tous les travailleurs.

M. le maire des Andelys a bien voulu ajouter cet intérêt nouveau aux fêtes agricoles que comme secrétaire de tous nos comices il a toujours, lui seul, organisées parmi nous avec succès.

Je ne veux pas retarder l'appel du nom de ceux qui vont recevoir les primes et les médailles décernées à leurs mérites divers. Ils trouvent mes paroles trop lentes et je comprends leur impatience.

Ces concours agricoles que j'ai institués, je les vois se perpétuer et se multiplier avec satisfaction, et il m'est doux d'y prendre aujourd'hui une part que je dois aux bienveillants suffrages de mes confrères de cet arrondissement.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE CULTURE PERFECTIONNÉE

PAR M. PICQUENOT

Secrétaire de la section d'agriculture

—

MESSIEURS,

Le Vexin est justement célèbre par la fécondité de ses terres et le génie de ses agriculteurs; le sol vaut l'homme. Les membres de votre commission (1) auxquels ces parages étaient inconnus s'y rendaient avec l'impatiente curiosité qui attire vers le merveilleux, et ceux qui les avaient explorés jadis s'attendaient à les trouver bouleversés par les progrès de l'agriculture dans ces dernières années. Les prévisions des uns et des autres ont été dépassées.

Tous les perfectionnements des fermes-écoles, toutes les qualités des cultivateurs se sont déroulés sous leurs yeux pendant ces trois journées, où ils ont parcouru sept fermes d'une étendue variant de cent cinquante à quatre cents hectares.

D'une part, ce sont les distilleries, les machines à vapeur, les instruments nouveaux, les engrais étran-

(1) La commission chargée de visiter les fermes de l'arrondissement des Andelys se composait de MM. Letellier-Lecarpentier, propriétaire; Lefebvre, Leblond et Dhostel, cultivateurs, et Picquenot, ingénieur des ponts et chaussées, rapporteur.

Digitized by Google

gers, l'engraissement des bestiaux qui assurent au cultivateur aventureux ces profits élevés, cette existence dorée, privilége des spéculations heureuses.

Ce mode de culture répand dans les campagnes la richesse, s'oppose à la dépopulation par l'établissement d'industries qui offrent aux ouvriers une occupation permanente et fructueuse; il fait aimer les champs; c'est la vie anglaise.

D'autre part, la vigilance incessante, l'œil infatigable du maître suppléent à la rareté des instruments au point de faire douter de leur puissance. L'esprit d'entreprise est remplacé par une prudence raisonnée qui conduit à la fortune par une voie plus lente, mais plus sûre. C'est la culture essentiellement française, celle qui nous fournit le plus de céréales et qui, accessible à tous, supplée au capital par ce travail intrépide qui surmonte tous les obstacles.

Les concurrents méritent à des titres divers vos encouragements et vos éloges; entrant en lice avec des armes différentes, ils se sont vivement disputé la victoire.

L'exploitation de M. Bénard, à Guitry, a été placée par votre jury au premier rang. Déjà récompensée par une mention honorable au concours général de 1857, elle a continué à marcher dans la voie du progrès. Une des causes de sa prospérité tient à la continuité du fermage acquis depuis un demi-siècle à la même famille par des renouvellements successifs. A l'expiration de chaque bail, le propriétaire et le fermier discutent leurs intérêts et poursuivent leur contrat, persuadés que leur union tournera à leur profit commun.

Digitized by Google

La contenance des terres que M. Bénard tient à loyer de divers propriétaires est de 398 hectares.

Sauf les variations résultant des circonstances particulières, l'assolement se rapproche du type suivant qui comprend huit soles :

1re Sole.....	Betteraves.....	45 hectares.	
2e —	Avoine.....	45	—
3e —	Betteraves... 15 Minette..... 15 Colza..... 15	45	—
4e —	Blé.....	45	—
5e —	Féveroles.... 30 Vesces..... 15	45	—
6e —	Blé.....	45	—
7e *et* 8e	Luzerne.....	45	—
	Id.....	45	—
En dehors de l'assolement.....	Prés.....	15	—
	Jardin.....	3	—
		398 hectares.	

Voici le relevé de la culture en 1860 et 1861 :

	1860		1861	
Seigle.....	15	05	10	69
Blé.....	80	»	99	04
Mars.....	7	69	1	50
Avoine.....	44	49	46	52
Orge.....	37	64	3	70
Féveroles.....	11	37	27	31
Betteraves.....	53	75	58	12
Colza.....	6	47	5	48
Vesces.....	4	49	7	10
Minette.....	10	45	29	77
Luzerne.....	54	80	59	56
Sainfoin.....	37	80	32	11
Jachère.....	15	33	»	»
Prés.....	15	15	15	15
Jardins.....	2	50	1	89
	396	98	397	94

Digitized by Google

Les terres sont d'une médiocre qualité : on les évalue à 55 fr. de loyer par hectare, impôt en sus. Elles exigent de fortes fumures, qui sont fournies par le nombreux bétail de la ferme, représentant 0 tête 70 à l'hectare (1), et par des engrais étrangers : le tourteau et le guano.

Le bétail est surtout destiné à l'engraissement. Le mouton y prédomine; autant à cause de l'absence des prairies naturelles que des longs parcours de la ferme, on a choisi le dishley-mérinos, qui unit à une laine abondante une incontestable aptitude à un engraissement précoce; 700 brebis sont livrées annuellement à la lutte avec des béliers Pluchet et les produits sont vendus à trois ans pour la boucherie.

L'élève des chevaux est impossible dans cette exploitation dont les bâtiments élevés au-dessus de la plaine sont desservis par des chemins à fortes déclivités qui usent rapidement les bêtes de trait. A l'inverse de la méthode suivie dans les fermes voisines, des chevaux hors d'âge y sont préférés et y servent jusqu'à leur épuisement. On ne peut attendre d'eux, avec ce service pénible, ni l'élégance, ni la rondeur des formes.

Une culture peu usitée dans notre contrée, celle des féveroles, occupe une superficie considérable. Cette plante sarclée est une excellente préparation

(1) Ce nombre est très-variable par suite de la vente des bêtes d'engrais. Le bétail se compose moyennement de :

2,000 moutons ;
40 chevaux ;
40 vaches, dont 10 laitières pour les besoins de la ferme ;
10 porcs pour les besoins de la ferme.

Digitized by Google

pour les terres à blé ; elle est destinée à la distillation et la matière farineuse remplacera économiquement les résidus de mouture que l'on ajoute à la pulpe de betterave pour que les animaux profitent mieux. Dans les années de cherté, elle sera vendue avec avantage pour la fabrication du pain, dans lequel elle entre pour une faible proportion.

L'opinion que la féverole assure après elle une excellente récolte de blé n'est point nouvelle. Arthur Young rapporte que les Italiens lui ont donné pour cette raison le nom de mère du blé : *madre della formenta*, parce qu'elle fume mieux la terre que toute autre plante, et il ajoute : « Les Anglais sont convaincus également de sa supériorité sur les autres préparations en usage pour le blé (1787-1789). »

La betterave est de l'espèce dite blanche de Silésie. Elle est soumise à la distillation par le système Champonnois ; la pulpe entre dans les rations des bestiaux, et les vinasses, après l'opération, sont dirigées sur un pré qu'elles fertilisent.

Le rendement de l'hectare de betteraves varie entre 40 à 50,000 kilogrammes ; 100 kilogrammes de betteraves donnent par la distillation 3 litres 1/2 à 4 litres d'alcool pur qui se vendent 90 fr., moins les frais de rectification et de fourniture de barriques estimés ensemble 17 fr.

La distillerie de M. Bénard consomme de 18 à 20,000 kilogrammes de betteraves par jour. Le prix d'installation peut être évalué à 20,000 fr., et on suppose que si les cours de l'alcool se soutiennent le capital d'établissement doit être amorti en 5 années. La distillerie est accompagnée d'une machine à vapeur

Digitized by Google

de M. Pauwel, constructeur à Rouen; elle est de la force de 6 chevaux et fait mouvoir la machine Duvoir, qui bat 900 gerbes en moyenne par jour.

Les ouvriers occupés à la distillerie et au battage sont payés à la tâche; c'est une pratique qu'on ne saurait trop recommander : elle se traduit par une économie pour les maîtres et une élévation de salaire pour les ouvriers.

L'outillage de la ferme est des plus complets. Nous avons remarqué plusieurs araires de MM. de Meixmoron, Dombasle, de Nancy, qui sont employées exclusivement malgré les usages du pays; une faucheuse Allen et une moissonneuse Burghess et Key, dont l'humidité des deux dernières années a neutralisé les excellents effets. La coupe d'une prairie exécutée par la faucheuse nous a paru ne rien laisser à désirer.

Une bascule pesant 400 kilogrammes et du prix de 728 fr. permet d'apprécier le poids de tout ce qui entre ou qui sort de la ferme, de se rendre compte de la croissance des bestiaux. Cet instrument, très-bien établi, sort des ateliers d'une maison d'Alsace qui a son représentant à Paris, rue du Petit-Carreau.

Une locomobile Calla de 4 chevaux peut servir à différents usages et remplacer en cas de réparations la machine fixe.

Les semoirs Jacquet, Robillard et Garrett sont employés pour les semis en ligne des féverolès et du blé.

Nous avons cru remarquer que le blé semé en lignes était moins versé que celui semé à la volée, fait qui s'explique par une plus grande aération des tiges;

Digitized by Google

c'est ainsi que la lisière des champs est généralement moins versée que l'intérieur.

Le trieur Pernollet, le rouleau Croskill viennent compléter la série des instruments les plus remarquables de la culture moderne.

Quelques terres argileuses souffraient de l'humidité; M. Bénard n'a point hésité à appliquer le drainage à plusieurs hectares. Les drains sont espacés de 12 mètres et placés à 1 mètre 20 centimètres de profondeur. La fouille des tranchées, la pose des tuyaux et le remblai sont payés 25 centimes du mètre courant; ce prix est très-élevé : nous croyons que 15 à 20 cent. du mètre courant eussent été suffisants pour des terres aussi faciles à fouiller; les tuyaux coûtent 30 fr. le mille. Le prix de revient de l'opération, qui n'est point encore terminé, s'élèvera à 275 fr.

Les terres sont marnées successivement, elles reçoivent pour une période de 15 à 20 ans 40 mètres cubes de marne à l'hectare.

Une des meilleures améliorations introduites récemment par M. Bénard est la comptabilité en partie double, qui appelle l'attention du maître sur les plus petits détails et traduit par des chiffres le résultat de toutes les opérations.

Les travaux de la culture sont si complexes qu'on ne saurait demander à sa comptabilité une simplicité qui ne serait obtenue qu'au détriment de son exactitude. Le système de comptabilité que M. Bénard a emprunté à M. Dailly repose sur les principes suivants :

Toutes les opérations sont inscrites au fur et à mesure de leur production, soit en argent si elles donnent lieu à un payement, soit en journées si elles

Digitized by Google

sont effectuées par les ouvriers de la ferme. Elles figurent au compte ouvert à chacune des cultures de l'année.

Un compte spécial est ouvert :

1° *Pour la maison.* — A la fin de l'exercice, les dépenses de la maison sont réparties sur le nombre de journées employées et donnent le prix de chaque journée qui, reporté aux différents comptes ouverts, traduit en argent ce qui n'était indiqué qu'en journées.

2° *Pour les fumiers.* — Toutes les dépenses de charrois, transports et ramassages de boues, etc., sont inscrites à l'article *fumiers*.

On admet que le fumier correspond en volume à la paille fournie aux bestiaux. A la fin de l'exercice, toutes les terres recevant une égale fumure, la dépense est répartie entre les différents hectares qui ont été fumés.

3° *Pour l'écurie.* – L'écurie est considérée comme un entrepreneur qui se charge de tous les charrois aux prix courants du pays.

D'après cette convention, l'avoir de l'écurie comprend tous les transports, labours, hersages etc.; le doit, les dépenses de l'écurie. La balance doit constituer un bénéfice.

Tous les comptes étrangers à l'exploitation pour placements de fonds, dépenses, paiements, sont portés à une autre comptabilité.

La plupart des façons étant données à la tâche, un atlas a été dressé pour simplifier les règlements; il donne avec des repères fixes la contenance de toutes les parcelles et remplace les arpentages faits sur le

Digitized by Google

terrain par des vérifications au double décimètre opérées dans le bureau.

La ferme de Guitry est considérable, elle exige un fonds de roulement de 200,000 francs environ, calculé par le taux de 500 francs par hectare.

Fortune, intelligence, amour du travail, connaissances étendues en culture, en chimie, en mécanique, en comptabilité : telles sont les conditions requises pour gérer convenablement ces domaines. M. Bénard satisfait complétement à la noble tâche qu'il a entreprise. En lui décernant la grande médaille d'or, vous récompenserez à la fois la belle carrière de M. Legrand, qui vous est si favorablement connue, et les débuts de M. Bénard, son neveu et son digne successeur.

Votre commission a mis sur la même ligne M. Auguste Hébert, de Villers-en-Vexin, et M. Juhel, d'Ostrebos.

Je vous parlerai d'abord de la ferme de Villers, qui, peu éloignée de celle de Guitry, lui ressemble sur bien des points. Là aussi nous retrouvons un agriculteur, M. Hébert père, qui, après avoir fourni une honorable carrière et exploité des terres affermées 45,000 francs, lègue à ses enfants des champs dont aucun sillon, aucune particularité ne leur est ignorée. M. Hébert, de Villers, occupe pour sa part 235 hectares.

L'assolement est sensiblement triennal. Si on déduit 10 hectares de bois et 25 hectares de luzerne et sainfoin, il reste :

1re *Sole.* — 70 hectares, dont 62 hectares blé et 8 hectares seigle.

Digitized by Google

2e *Sole.* — 70 hectares, dont 60 hectarès betteraves 10 hectares divers.

3e *Sole.* — 70 hectares, dont 30 hectares colza, 15 hectares trèfle et minette, 20 hectares avoine, 5 hectares vesces et divers.

Le blé sur colza est remarquablement beau. Après le trèfle, il est plus sujet à la verse.

Les terres sont très-bien cultivées, les fumiers convenablement soignés.

Le bétail de la ferme se compose moyennement de:

30 chevaux,
18 poulains,
41 vaches,
15 génisses,
700 moutons,
40 porcs.

Il correspond à 0 tête 74 à l'hectare. Cette proportion est susceptible de varier entre des limites assez éloignées. Le bétail, très-nombreux pendant la distillation de la betterave, est vendu à la fin de la campagne.

C'est l'engraissement qui domine. Cependant, M. Hébert se livre avec succès à l'élève des chevaux pour l'agriculture, qui sont moins sujets que les poulains de luxe à perdre toute leur valeur par des accidents. Les étalons approuvés d'Étrépagny lui rendent de précieux services.

Des tourteaux ajoutés au fumier de ferme assurent une fumure énergique à des terres qui sont déjà d'une qualité supérieure et d'un fermage de 100 fr. en moyenne. Le sol restitue avec usure les avances qui lui sont faites. Le blé rend de 25 à 35 hectolitres à l'hectare. La betterave, de 40 à 50,000 kilogrammes.

Digitized by Google

Une distillerie récemment installée par M. Champonnois peut utiliser de 15 à 16,000 kilogrammes par jour et produire 5 hectolitres d'alcool, d'après un rendement de 3 litres à 3 litres 1/2 d'alcool pur par 100 kilogrammes de betteraves. Une machine à vapeur de MM. Boudier frères, de Rouen, est annexée à la distillerie; elle a 6 chevaux de force. Une disposition très-heureuse, suggérée par M. Brunier, ingénieur à Rouen, permet de transmettre le mouvement de cette machine aux bâtiments les plus éloignés, à l'aide d'un câble de 6 millimètres de diamètre formé de fils de fer et de chanvre. Ce câble est galvanisé pour éviter la rouille; il s'enroule sur des poulies en bois; il coûte 70 cent. le mètre et vient de la maison Dupuit-Petit, rue de l'Écu, 11, à Beauvais.

La machine à vapeur met aussi en mouvement une pompe qui puise l'eau à 140 pieds et une machine à battre dont le travail peut aller jusqu'à 1,000 gerbes par jour.

Les terres ont été vigoureusement marnées, si l'on admet le chiffre de 75 mètres cubes à l'hectare, qui correspondrait à une période de 20 années; la marne est à 10 mètres de profondeur environ.

L'exploitation de M. Hébert est très-complète; elle donne de brillants résultats; elle est dans une voie de progrès où nous avons la conviction qu'elle ne s'arrêtera pas de sitôt. Elle mérite surtout d'être citée par la bonne tenue de ses terres dont les labours et sarclages sont parfaits.

M. Juhel, à Ostrebos, a obtenu une mention honorable au concours général de 1857. Les bâtiments de ferme d'Ostrebos sont très-remarquables par leur

Digitized by Google

bonne disposition, jointe à une élégante solidité. Tout y est d'une propreté irréprochable, d'une grandeur imposante : granges, étables, écuries, porcheries, hangars, fumiers ne laissent presque rien à désirer.

La ferme a une contenance de 182 hectares d'un loyer moyen de 100 fr. l'hectare. La culture des céréales y est très-développée; l'assolement est sensiblement biennal. Les racines et plantes fourragères sont peu cultivées, le colza l'est davantage.

Le bétail correspond à 0 tête 67 par hectare, les vaches y dominent; elles sont très-belles. Le beurre qu'elles fournissent est expédié à Paris sur le taux de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 50 c. le 1/2 kilogramme. La laiterie et toutes ses dépendances sont parfaitement tenues; le lait est écrêmé toutes les 24 heures en une seule fois. La baratte, mise en mouvement par un manége, rend 75 kilogrammes de beurre pour un travail qui dure, suivant la température, de 1 à 4 heures.

La ferme peut produire 65 kilogrammes de beurre par semaine. Il faut de 12 à 14 litres de lait pour un demi-kilogramme de beurre.

M. Juhel vient de faire installer une machine à vapeur, système Duvoir, de la force de 4 chevaux, qui fera marcher la machine à battre, un moulin pour les moutures et divers instruments.

C'est une heureuse innovation qui prouve que M. Juhel ne recule pas devant les dépenses qu'il juge nécessaires. Parmi les instruments, nous avons remarqué une bineuse Pinel et un rouleau en fonte très-solide du prix de 260 fr.

En somme, avec un outillage moins complet, M. Juhel arrive à une excellente culture. Votre com-

Digitized by Google

mission l'a placé sur la même ligne que M. Hébert, de Villers, et vous a proposé de décerner à tous deux la seconde médaille d'or. La commission a désiré qu'une médaille d'argent grand module fût décernée à M. Lesage, cultivateur à Cléry, pour ses défrichements. M. Lesage a défriché de 30 à 35 hectares de terrains incultes, à raison de 300 fr. environ par hectare, et augmenté ainsi la richesse publique.

Nous devons appeler votre attention sur son beau troupeau de vaches, dont le lait est consommé aux Andelys.

Nos récompenses sont épuisées et au delà, et cependant nous avons encore beaucoup de mérites à vous signaler. Les autres exploitations suivent de bien près celles qui précèdent. Le concours de fermes de l'arrondissement des Andelys aura été tellement brillant en 1861 qu'aucun nom ne doit être omis et que ce sera pour tous un titre de gloire que d'y avoir figuré.

M. Fessart, à Mantelle, loue une ferme de 300 hectares dans laquelle il montre une active et intelligente direction. Son troupeau de moutons est remarquable. Les terres, marnées à raison de 32 mètres tous les 15 ans, sont bien soignées; elles donnent en blé un rendement moyen de 25 hectolitres pour un fermage de 80 à 90 fr. L'assolement est à peu près triennal: blé, avoine, plantes sarclées.

M. Lainay exploite à Gaillardbois 230 hectares, dont 30 hectares en bois et clos. Il suit également l'assolement triennal : blé, avoine, prairies artificielles. Sa laiterie est extrêmement soignée et pourrait faire concurrence à celle d'Ostrebos. Les terres reçoivent 40 à 50 mètres de marne tous les

Digitized by Google

18 ans. L'ensemble de l'exploitation est très-satisfaisant.

M. Hébert, à Cantiers, dirige une ferme semblable à celle de son frère. Le mode de culture est identique. La distillerie, la machine à vapeur, la transmission par des câbles en fils de fer sont pareilles; il a même le mérite d'avoir été le premier à terminer cette installation, et il peut revendiquer une large part dans la récompense que son frère a remportée pour des terres en meilleur état, une disposition plus heureuse des fumiers.

J'ai fini, Messieurs, de parcourir avec vous les fermes que nous avions à visiter et qui ont été pour nous une source d'enseignements. Ce tableau résumera l'état sommaire de la culture du Vexin en 1861, et cette étude rapide sera complétée par la lecture de la notice remarquable que M. Ducoudré a insérée dans notre recueil sur ce même sujet en 1857-1858.

Vous vous associerez à nous pour remercier M. Hardy, cultivateur à Lyons-la-Forêt, du concours zélé qu'il nous a donné dans une excursion que ses connaissances pratiques et locales nous ont rendue si profitable, et M. Mettais-Cartier, maire des Andelys, lequel, par son active influence, a assuré de tels candidats à notre concours annuel.

Nous avons examiné au Thil-en-Vexin les ateliers de M. Pinel, constructeur d'instruments agricoles si appréciés dans notre contrée. Le soin apporté à cette fabrication par M. Pinel, qui l'exécute en personne, est une sérieuse garantie de la solidité de ses produits, circonstance que l'on ne rencontre malheureu-

Digitized by Google

sement pas toujours. M. Pinel doit paraître au concours des Andelys armé de toutes pièces; vous aurez alors une occasion de lui montrer que vous avez aussi des récompenses pour ceux qui sont les plus utiles auxiliaires de la culture.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

PAR M. LOUIS PASSY

Secrétaire-adjoint de la section d'arrondissement

—

MESSIEURS,

Voici vingt-huit ans que la Société d'agriculture de l'Eure décerne des prix de moralité. Avec cette régularité tranquille et cette confiance dans l'avenir qu'inspire le spectacle de l'économie rurale, notre Société a soutenu son œuvre en l'étendant et fait chaque année dans tout le département une moisson de bons exemples. Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que cette nouvelle épreuve justifie toutes les autres et que dans le budget moral de notre département la section des Andelys n'a pas de déficit. Voulez-vous, Messieurs, mesurer le bien que vous pourrez faire par le bien que vous avez fait? Depuis 1836, la section des Andelys a couronné cent quatre-vingts personnes. Nos médailles ont créé une population d'élite que nos certificats ont pourvue de véritables lettres de noblesse. C'est là, Messieurs, une consolation véritable pour ceux qui sont enclins à regarder notre temps avec des yeux fatigués ou chagrins, et si j'avais connu quelque misanthrope assez

Digitized by Google

endurci pour désespérer des bons sentiments qui sont et seront toujours le fonds de la nature humaine, je l'aurais prié de faire le rapport sur le concours des Andelys.

Avant de proclamer les noms des lauréats, permettez-moi de vous rappeler et la valeur de nos récompenses et le but de nos efforts. Ne vous attendez pas à entendre louer quelqu'une de ces vertus brillantes qui saisissent le cœur par l'imagination et retiennent l'admiration par la curiosité. Nous cherchons, au contraire, ces vertus modestes et cachées qui semblent au premier abord toutes naturelles et qui ne prennent définitivement leur prix qu'au jour où on les compte. Nous poursuivons à travers les campagnes la découverte de ces bonnes et simples natures qui, sans s'en douter, se donnent en exemple aux autres et méritent d'autant plus nos hommages qu'elles s'en croient indignes. Si je vous disais, par exemple, que Duhamel et Pézé ont traité les chevaux de MM. Campigny et Coutil avec cette douceur qui honore également ces deux créatures de Dieu : l'homme et l'animal; si je vous disais que Thérèse Lafosse, dans une vie de services qui embrasse un demi-siècle, n'a pas cessé de montrer un cœur dévoué et une âme courageuse, peut-être me diriez-vous : ils ont fait leur devoir ! Mais le devoir, Messieurs, quoi de plus difficile à reconnaître ? quoi de plus difficile à remplir ? Il est tant de manières de faire son devoir, et il est tant de gens qui pensent que le devoir est leur intérêt personnel ! Voilà pourquoi nos récompenses recherchent et atteignent ces deux qualités toujours éminentes, mais de plus en plus rares: la persévérance et le dévouement.

Digitized by Google

C'est la persévérance, c'est le dévouement qui résument les titres de tous les concurrents, qui donnent à ce concours son généreux caractère et son unité morale : ce sont ces vertus, Messieurs, que vous allez couronner en couronnant chacun des lauréats.

Vous savez qu'un prix et une mention honorable étaient offerts par le programme aux charretiers de notre arrondissement. Vingt-cinq certificats nous ont été adressés.

La lutte s'est immédiatement engagée entre quatre concurrents dont les titres à peu près égaux ont longtemps suspendu la décision du jury. Duhamel pouvait invoquer son âge : soixante-neuf ans; ses infirmités, qui ne lui permettent plus de se livrer aux rudes travaux du labourage; deux mentions honorables et quarante et un ans de service à la ferme de M. Campigny, cultivateur à Mézières. Pézé, plus jeune de dix-sept ans, joignait à quarante ans de service dans l'importante ferme de Villers un certificat excellent de M. Coutil, son maître, une première mention honorable au concours de 1852 et une médaille d'argent décernée par la Société protectrice des animaux. Aubin opposait à ses redoutables adversaires quarante et un ans de bons services chez Mme Fleury, de Puchay, et Renault, charretier chez Mme Milliard, à Heuqueville, rachetait par des marques éclatantes de courage les deux années qui lui manquaient pour soutenir la concurrence contre Duhamel et Pézé.

Le jury, Messieurs, hésita longtemps; mais quand il fallut se décider, Duhamel emporta le prix à une grande majorité. Aussitôt le prix donné, la section, d'une voix unanime et dans un élan de générosité

Digitized by Google

que vous ne blâmerez pas, décida qu'un second prix serait créé : Pézé parut à juste titre le mériter. Aubin aura cette année la première mention honorable, et Renault la deuxième. La section tout entière espère les voir bientôt lutter pour ce prix qu'ils semblent avoir conquis tous les deux.

C'est la commune de Courcelles qui aura cette année le prix des bergers. Nous appellerons tout à l'heure Charles Benoît, berger chez M. Joseph Leroy, cultivateur à Courcelles; mais nous le louerons sans plus tarder de la manière remarquable dont il a traité et guéri le troupeau confié à ses soins. La première mention honorable est décernée à Jean-Casimir Éloi, berger chez M. Florimond Defontenay, cultivateur aux Thilliers, et la deuxième à Massien, berger depuis vingt ans chez M. Victor Calot.

Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que le prix des vachers n'ait été disputé que par trois concurrents, si vous vous rappelez que depuis quelques années seulement nos cultivateurs emploient des vachers de profession. La Suisse ne fournissait pas jadis des hommes spéciaux et expérimentés; le bétail était gardé par de jeunes enfants qui en grandissant devenaient charretiers et de l'étable passaient à l'écurie. Aussi nous sommes-nous hâtés de donner à Massé, vacher chez M. Canivet, cultivateur à Harquency, le prix dont il s'est rendu digne par vingt-six ans de services; à Carvel, chez M. Ambroise Doré, à Gamaches, la première mention honorable, et la deuxième à Théau dit Bochet, chez M. Pagnerre, à Sancourt.

M. Lemaître, cultivateur aux Andelys, a le bonheur d'avoir encore à son service Lavoisé. A l'âge de

Digitized by Google

douze ans, Lavoisé est entré en qualité d'homme de cour dans la famille de M. Lemaître; de cela, voici cinquante-sept ans. Hotto, son rival, ne fait valoir que cinquante-deux ans de services chez le père de M. Passy et chez M. A. Passy lui-même, à Gisors. Avouez, Messieurs, que le prix de Lavoisé et la première mention honorable d'Hotto ont été bien gagnés. La deuxième mention honorable, décernée à Herpin, chez M. Saintard, cultivateur à Fours, et la troisième mention honorable, décernée à Patout, chez M. de Vatimesnil, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, appellent également vos éloges.

La section des Andelys s'est récemment occupée de la grave question du renchérissement des salaires et de la rareté de la main-d'œuvre. Pour combattre une situation qui, d'ailleurs, paraît s'être améliorée depuis un an, nous avons pensé qu'un concours serait utilement ouvert dans la classe des moissonneurs. Nos espérances ont été dépassées. Les concurrents sont nombreux et leurs titres excellents. Citons Darras qui a fait pendant cinquante-huit ans la moisson dans la ferme de Boisemont, exploitée par M. Dechaumont. Citons Pierre Lécuyer qui, pendant cinquante-trois ans, a donné au grand-père et au père de M. Lesage, cultivateur à Villers, et à M. Lesage lui-même, sa contribution annuelle d'un travail dévoué. Qu'auriez-vous fait, Messieurs, en présence de titres aussi égaux et de rivaux aussi dignes? Vous auriez comme nous institué un autre prix; vous auriez couronné Darras et Lécuyer, et continuant à honorer la persévérance dans les mêmes travaux et l'attachement aux mêmes maîtres, vous auriez été heureux d'appeler à la première mention honorable

Digitized by Google

Boutigny, moissonneur pendant cinquante-deux ans dans la famille de M. Mauger, à Saussay-la-Vache, et à la deuxième mention Gilnotte, moissonneur pendant quarante-sept ans chez M. Lemaître, cultivateur aux Andelys.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si je ne vous ai pas encore parlé des servantes de ferme. En leur donnant la dernière place dans mon rapport, il semble que je leur donne la dernière place dans mon estime. Vous l'avouerai-je ? j'ai pensé qu'en réservant pour la fin l'éloge de nos servantes, je tiendrais éveillée une attention dont j'avais besoin ; j'ai pensé que vous leur prodigueriez des applaudissements d'autant plus vifs qu'elles les auraient plus longtemps attendus.

Joignez-vous donc à moi, Messieurs, pour louer Thérèse Lafosse ; ne sert-elle pas courageusement, fidèlement, chez MM. Petit père et fils, cultivateurs à Panilleuse, depuis cinquante ans ? Vous savez combien ces longs dévouements sont rares. Pour servir cinquante ans les mêmes maîtres, il faut confondre sa vie dans la leur ! Fêtons la cinquantaine de Thérèse Lafosse, Messieurs, et décernons-lui le prix des servantes ; mais, en même temps, laissez-moi vous dire combien nous regrettons de n'offrir qu'une mention honorable à Adélaïde Villot ? Depuis trente-cinq ans Adélaïde Villot a soigné les intérêts et la personne de Mme Fleury, de Puchay, avec une intelligence et un désintéressement rares, et c'est aujourd'hui Mme Fleury qui soigne les intérêts et la personne de sa vieille servante, âgée de soixante-seize ans ! Nos regrets nous serviront d'excuse et vos applaudissements de récompense.

Digitized by Google

Messieurs, ce n'est pas assez que d'avoir loué tous ces braves serviteurs, il faut encore de leur exemple tirer une salutaire leçon. Les gens de la campagne sont bons, mais ils sont malins, les Normands surtout; et si nous nous bornions à leur dire des paroles et à leur donner des médailles, ils n'auraient pas pour nos efforts et pour leurs vertus le respect nécessaire; mais s'ils nous voient, au contraire, ardents à pratiquer ces deux vertus que nous venons de couronner: la persévérance et le dévouement; s'ils nous voient sincères et convaincus, croyez-moi, ils nous estimeront davantage parce qu'ils s'estimeront eux-mêmes. Prêchons donc le courage, prêchons le désintéressement; dévouons-nous à cette œuvre de la moralisation des campagnes qui ne peut s'accomplir que par l'accord fraternel et soutenu de toutes les classes de la société. Persévérons dans la mission commune que, sous les auspices de notre Société d'agriculture, tous les honnêtes gens ont poursuivie dans les meilleurs et les plus mauvais jours avec l'appui de tous les gouvernements.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CULTURE PERFECTIONNÉE

PREMIER PRIX (médaille d'or de 300 fr.) : M. *Besnard*, cultivateur à Guitry.

DEUXIÈME PRIX *ex equo* (médaille d'or de 200 fr.) : M. Auguste *Hébert*, cultivateur à Villiers-en-Vexin, et M. *Juhel*, cultivateur au Coudray.

Médaille d'argent grand module : M. *Lesage*, cultivateur aux Andelys, pour ses défrichements.

LABOURAGE

PREMIER PRIX (120 fr.) : François *Campigny*, charretier chez M. Chevalier, cultivateur à Heuqueville.

DEUXIÈME PRIX (80 fr.) : Julien *Buhot*, charretier chez M. Dupuis, cultivateur à la Gastine, près Evreux.

Première mention honorable : Maximilien *Duhamel*, charretier chez M. Lainé, cultivateur à Gaillardbois.

Deuxième mention honorable : Amand *Besnier*, charretier chez M. Guilmère, cultivateur au Thuit, près les Andelys.

Troisième mention honorable : Paul *Hébert*, charretier chez son frère, cultivateur à Daubeuf.

PRIMES POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

TAUREAUX

PREMIER PRIX (200 fr. et 20 fr. pour le bouvier) : M. *Ravan*, cultivateur à Authevernes, pour un taureau bringé barré, âgé de 4 ans.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX (130 fr. et 15 fr. pour le bouvier) : M. *de Chaumont* aîné, cultivateur à Boisemont, pour son taureau barré noir, âgé de 18 mois.

Mention honorable : M. *Brunel,* de Fresne-l'Archevêque.

VACHES LAITIÈRES

PREMIER PRIX (150 fr. et 15 fr. pour le domestique) : M. *Lesage*, cultivateur aux Andelys, pour une vache barrée de 5 ans.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le domestique) : M. *Toutain*, cultivateur à Doudeauville, pour une vache rouge de 6 ans.

Première mention honorable : M. *Toutain*, déjà nommé, pour sa vache blonde de 6 ans.

Deuxième mention honorable : M. *Dumontier-Sainte-Marie,* pour sa vache bretonne.

GÉNISSES

PREMIER PRIX (150 fr. et 15 fr. pour le domestique) : M. *Quillet*, cultivateur à Doudeauville, pour une génisse bringée blanc, âgée de 2 ans.

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le domestique) : M. Moïse *Lanselvée,* à Ménesqueville, pour une génisse flamande de 2 ans.

BŒUFS GRAS

PRIX (80 fr. et 10 fr. pour le domestique) : M. *Fessard,* cultivateur à Mantelle, pour l'ensemble de sa bande de bœufs.

BÉLIERS

PREMIER PRIX (150 fr. et 15 fr. pour le berger) : M. *Coutil,* cultivateur à Villers-sur-Andelys.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le berger): M. *Dupas*, cultivateur à Hennezis.

Mention honorable: M. *Dhostel*, cultivateur à Creton.

BREBIS

PREMIER PRIX (125 fr. et 15 fr. pour le berger): M. *Dupas*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (90 fr. et 10 fr. pour le berger): M. *Besnard*, cultivateur à Guitry.

Mention honorable : M. *Coutil*, déjà nommé.

VERRATS

PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le domestique): M. *Ecalard*, cultivateur à Saint-Léger.

Mention honorable : M. *Désabie*, propriétaire à Tourny.

TRUIES

PREMIER PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le domestique): M. *Désabie*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (60 fr. et 10 fr. pour le domestique): M. *Délesque*, cultivateur à Marcouville.

Première mention honorable : M. *Écalard*, déjà nommé.

Deuxième mention honorable : Mme Passy, pour une truie new-leicester.

CHEVAUX DE TRAIT

PRIX (150 fr. et 20 fr. pour le domestique): M. *Coutil*, cultivateur à Villers-sur-Andelys.

JUMENTS POULINIÈRES DE TRAIT

PREMIER PRIX (150 fr. et 20 fr. pour le conducteur): M. *Hébert*, cultivateur à Villers-en-Vexin.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX (100 fr. et 10 fr. pour le conducteur): M. *Toutain*, cultivateur à Doudeauville.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

PREMIER PRIX (50 fr.) : Mme *Passy*, propriétaire à Gisors.

DEUXIÈME PRIX (30 fr.) : M. *Mélissent*, à Perriers.

INSTRUMENTS

Médaille d'or de 100 fr. : M. *Pinel*, du Thil-en-Vexin, pour sa collection d'instruments.

Médaille d'or de 80 fr., accordée par S. Exc. le ministre de l'agriculture : M. Warnier, d'Étrépagny, pour sa machine à battre système Cumming, sa locomobile à vapeur et ses entreprises agricoles.

Médaille d'or de 80 fr., accordée par S. Exc. le ministre de l'agriculture : M. *Flanard*, de Fleury-sur-Andelle, pour son pétrin mécanique.

Médailles d'argent grand module : MM. *Heudebert* et *Vaillant*, aux Noyers, pour une machine à battre système Cumming, une locomobile à vapeur et leurs entreprises agricoles; — M. *Fouquet* fils, à la Perruche, près Saint-André, pour ses machines à battre; — M. *Darras*, maréchal à Saussay-la-Vache, pour sa collection d'instruments.

Rappel de mention honorable : MM. *Dumort* et *Bourgeois*, à Puchay, pour leur barrage portatif.

Médailles d'argent données par S. Exc. le ministre de l'agriculture : M. *Damesme*, fabricant de pompes à Tourny; — M. *Garnier*, à Bezu-Saint-Éloi, pour ses pompes à purin; — M. *Barville*, à Hennezis, pour sa collection d'instruments.

Digitized by Google

Médaille d'argent : M. *Laurent*, à Pont-Saint-Pierre, pour sa collection d'instruments.

Médailles de bronze : M. *Croisy-Roussel*, à Évreux, pour ses treillages et grillages ; — M. *Langlois*, à Frenelles, pour sa collection d'instruments ; — M. Thomas *Lair*, aux Andelys, pour un rouleau.

PRODUITS

PRODUITS AGRICOLES

Médailles d'argent : M. Henri *Leroy*, propriétaire aux Andelys, pour une collection de blé et autres plantes ; — M. *Fessard*, cultivateur à Mantelle, pour une collection de blé et avoine.

PRODUITS HORTICOLES

Conifères

Prix (médaille d'argent grand module) : M. *Cauchoix*, horticulteur aux Andelys.

Plantes grasses

Prix (médaille de bronze) : M. *Pinchon*, horticulteur à Muids.

FUCHSIAS

Premier prix (médaille de bronze) : M. *Cauchoix*, déjà nommé.

Deuxième prix (médaille de bronze) : Mme *Guérin*, propriétaire aux Andelys.

Prix spécial (médaille d'argent) : *Martin*, jardinier chez M. Passy, à Gisors, pour l'ensemble de son exposition.

FRUITS

Premier prix (médaille de bronze) : M. Henri *Leroy*, déjà nommé.

Digitized by Google

DEUXIÈME PRIX *ex æquo* (médailles de bronze) : M. *Fournier*, curé de Daubeuf, et Cyrille *Brasse*, jardinier chez M. Guynemer, au Thuit.

LÉGUMES

PRIX : M. *Dubos*, jardinier aux Andelys.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

CHARRETIERS

PRIX *ex æquo* (médailles d'argent et 60 fr.) : Jean-Baptiste *Duhamel*, 31 ans de service chez M. Caugrigny, à Mézières, et Casimir *Pezé*, 40 ans de service chez M. Coutil fils, à Villers.

Première mention honorable (médaille de bronze) : Jean-Baptiste *Aubin*, 41 ans de service chez Mme Fleury, à Puchay.

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : Pierre-Martin *Renaut*, 39 ans de service chez Mme Milliard, à Heuqueville.

BERGERS

Prix (médaille d'argent et 60 fr.) : Charles *Benoit*, 31 ans de service chez M. Leroy, à Courcelles.

Mention honorable (médaille de bronze) : Casimir-Éloi *Jean*, 30 ans de service chez M. Defontenay, aux Thilliers.

VACHERS

PRIX (médaille d'argent et 40 fr.) : Charles *Massé*, 26 ans de service chez M. Canivet, à Harquency.

Mention honorable (médaille de bronze) : *Carvel*, chez M. Doré, à Gamaches.

Digitized by Google

HOMMES A TOUTES MAINS

PRIX (médaille d'argent et 40 fr.) : Adolphe *Lavoiset*, 57 ans de service chez M. Lemaître, aux Andelys.

Première mention honorable (médaille de bronze) : François *Hottot*, 52 ans de service chez M. Passy, à Gisors.

Deuxième mention honorable ex æquo (médailles de bronze) : Pierre *Herpin*, 47 ans de service chez M. Saintard, à Fours, et *Patou*, 47 ans de service chez M. de Vatimesnil, à Sainte-Marie.

SERVANTES

PRIX (médaille d'argent et 40 fr.) : Thérèse *Lafosse*, 50 ans de service chez M. Petit, à Panilleuse.

Mention honorable (médaille de bronze) : Adélaïde *Villet*, 35 ans de service chez Mme Fleury, à Puchay.

MOISSONNEURS

PRIX *ex æquo* (médailles d'argent et 40 fr.) : Pierre *Darras*, 58 ans chez M. Dechaumont, à Boisemont, et *Lécuyer*, 53 ans chez M. Lepage, à Villers.

INDUSTRIE

Médaille d'or : à M. Ernest *Garnier*, pour son exposition des produits de l'usine de Dangu.

Médailles d'argent : à MM. P. *Peynaud*, de Charleval ; — *Davilliers*, de Gisors ; — *Lachèvre*, de Radepont ; — *Stoeffer*, de Fleury-sur-Andelle ; — *Hilzanger*, de Charleval ; — *Daliphard*, de Radepont ; — Jules *Michel*, fabricant de draps au Petit-Andely ; — *Durécu*, de Perriers-sur-Andelle.

Digitized by Google

Médailles de bronze : à MM. *Étienne*, sculpteur aux Andelys; — *Morin* jeune et *Chaplain*, aux Andelys; — *Duperrier*, fabricant de chocolats à Étrépagny; — *Lefevre*, ébéniste aux Andelys; — à l'*ouvroir* des Andelys; — à M. *Lelièvre*, imprimeur.

Mentions honorables : à MM. *Lepage*, pharmacien à Gisors; — *Dupont* père et fils, *Saint-Genalle*, à Tourny; — *Bove*, *Cochois*, Mlle *Lecomte*, MM. *Etienne*, à Lyons-la-Forêt; — *Charpentier*, *Caron*, *Piedfort*, *Baudot* et *Lelièvre*, imprimeur.

Digitized by Google

Agriculture et Industrie

DE LA FABRICATION DU CIDRE

PAR M. PICQUENOT
Secrétaire de la section d'agriculture

Notice de M. Chesnon, publiée par la Société de l'Eure, 1854. — *Economie rurale* de M. Boussingault, 1851. — *Chimie* de M. Regnaut. — *Mélanges d'Agriculture* de M. Girardin, 1852. — *Fabrication du Cidre à Jersey*, de MM. Girardin et Morière. (*Travaux de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure*, 1857.)

On nous pardonnera de revenir sur l'importante question de la fabrication du cidre dont la brochure de M. Chesnon a dit le dernier mot en 1854. De même qu'un ouvrage ne se perfectionne qu'en y pensant toujours, les bons procédés ne pénètrent dans le public qu'en les lui remettant fréquemment sous les yeux.

Le moment est d'autant plus opportun pour appeler sur ce point l'attention des amis du progrès que de vagues rumeurs circulent que le nouveau tarif douanier va faire renchérir nos vins. Je ne parle pas des vins de luxe, auxquels un prix supérieur donnera plus de relief, mais des vins ordinaires destinés à l'alimentation générale. Nous ne nous associons pas à ces échos; les habitudes des nations

Digitized by Google

voisines ne seront pas bouleversées en un jour. Pendant le temps que nos vins mettront à pénétrer sur leurs tables, l'extension de nos vignobles, leur meilleure exploitation jetteront sur le marché une grande quantité de produits assez considérables pour atténuer la hausse que tendrait à produire une demande plus étendue.

Toutefois, si nos prévisions ne se réalisaient pas, si le vin ordinaire acquérait un prix plus élevé que celui qui résulte du renchérissement de toutes choses, le cidre ne serait-il pas appelé à remplacer le vin dans un certain rayon, que la rapidité des moyens de transport étendrait à une grande partie de la France s'il sait se faire accepter?

Malheureusement, les procédés de fabrication actuelle ne garantissent pas le cidre contre les nombreuses chances d'altération qui en font trop souvent une boisson médiocre, peu goûtée des étrangers.

Quelle liqueur espérer du pressurage de pommes quelquefois pourries, imprégnées d'eaux de mares en décomposition et renfermées dans des tonneaux malpropres?

Certes le concours de ces déplorables circonstances ne se présente pas fréquemment, mais que de gens ne prennent aucun soin pour les éviter et vantent même l'avantage de l'addition de pommes pourries, l'excellence des eaux de mares qui reçoivent si souvent les égouts des étables.

Tandis que la fabrication des vins et de la bière emprunte à la science des procédés intelligents, celle du cidre est restée stationnaire comme si cette boisson n'était digne d'aucun intérêt. La doctrine irréfutable exposée dans tous nos illustres auteurs est

Digitized by Google

suivie très-exactement chez un peuple dont la renommée en Angleterre est justement célèbre.

Les habitants de Jersey traitent la fabrication du cidre d'après les données de la science ; ils obtiennent une boisson aussi saine qu'agréable, dont la parfaite conservation atteint quelquefois huit années.

Le jus de la pomme (1) renferme un principe sucré qui par la fermentation se transforme en alcool ; l'absence de fermentation donne une liqueur fade qui n'est pas potable ; son excès transforme le cidre en vinaigre. On doit donc régler cette fermentation de manière à développer une certaine quantité d'alcool et conserver en partie le principe sucré ; mais que de fois nous restons spectateurs impassibles d'une fermentation exagérée qui aigrit notre boisson et que nous sommes également impuissants à prévenir ou à arrêter.

Nous empruntons à la notice de MM. Girardin et Morière sur la fabrication du cidre à Jersey et la culture du pommier les renseignements qui vont suivre :

A Jersey les pommiers francs de pied donnent une récolte plus assurée que les arbres greffés (2); on

(1) D'après M. Boussingault la pomme à cidre contient :

Albumine.	1 »
Sucres et analogues	12 43
Ligneux.	2 82
Matière grasse.	» 05
Sels.	» 10
Eau.	83 60
	100 »

Un hectolitre de pommes rend 30 à 35 litres de cidre.

(2) On évite de répandre au pied des pommiers des engrais animaux qui détérioreraient le solage.

Digitized by Google

assortit autant que possible la greffe au sujet lorsqu'on y a recours. La qualité de la boisson est liée à la maturation des fruits; les meilleurs cidres proviennent des pommes qui tombent d'elles-mêmes. Les tas n'atteignent que des dimensions assez restreintes, qui les préservent d'une fermentation destructive du principe sucré de la pomme.

Les pommes pourries sont proscrites; les pommes aigres passent pour les meilleures; elles donnent une boisson d'une plus longue durée et qu'il ne faut pas se presser de consommer, car ce n'est guère qu'au bout d'un an qu'elle jouit de toutes ses qualités.

Les Anglais sont peu jaloux de la couleur de leurs cidres et fréquemment ils soumettent la pulpe à la presse (1) sans lui avoir imprimé un cuvage de 12 heures qui assure à la liqueur une belle teinte jaune recherchée en Normandie.

Le jus obtenu par les procédés habituels séjourne dans de larges cuves placées dans des celliers d'une température uniforme de 12° à 15°; l'influence de l'air sur la surface des cuves, l'action d'une douce chaleur provoquent pendant quatre ou cinq jours environ, une semaine au plus, une fermentation tumultueuse qui ne se produit que difficilement dans des tonneaux à bonde étroite et des cuves à basse température (2).

(1) La meule en pierre qui écrase les pommes ne doit pas être trop lourde, parce qu'elle broierait les pépins et donnerait un mauvais goût au cidre.

(2) Pour améliorer la qualité du cidre, on facilite quelquefois cette première fermentation en remplissant un tonneau défoncé de copeaux de hêtre vert bien lavés sans les fouler, puis, le fond de ce tonneau étant replacé, on y verse le moût qui entre promptement en fermentation. (*Dictionnaire des Arts et Manufactures, d'Agriculture*, etc.)

Lorsque le jus de pommes est trop fade et peu riche en matière

Digitized by Google

Des matières abondantes se précipitent au fond des cuves, d'autres surnagent et sont écumées. Le liquide soutiré au clair est mis dans des tonneaux ; il contient alors tous les principes qui en font une délicieuse boisson, l'alcool et le sucre en proportions convenables ; une seconde fermentation les altérerait ; on s'y oppose en faisant usage de futailles soufrées.

Pour soufrer une barrique on introduit une certaine quantité de cidre et on fait brûler des mèches soufrées, puis on met la bonde ; on agite la barrique pour faire absorber au liquide le gaz sulfureux qui s'est développé dans la combustion et on achève de remplir le fût. Cette opération, usitée pour le vin, a pour but de mélanger au liquide un gaz avide d'oxygène et jouissant par suite de la propriété d'arrêter la fermentation.

On pourrait, pour ne pas donner de goût étranger, substituer à la mèche soufrée un peu d'alcool enflammé contenu dans une coupe et promené en tous sens.

Un résultat à peu près analogue est obtenu par l'addition dans les barriques de charbon de bois récemment calciné, réduit en poudre impalpable à la dose de 3 kilogrammes 1/2 pour 450 litres. Quand un cidre se tue on l'améliore par les mêmes procédés.

Nous avons dit que les fruits aigres donnent du cidre d'une meilleure conservation ; ils contiennent une matière astringente qui précipite l'excès de mucilage que renferme le moût et le rend insoluble ; le principe fermentescible est réduit à l'inaction. Si

sucrée il fermente mal. On y remédie avec du sucre de fécule (glucose) à la dose de 5 à 6 kilogrammes par hectolitre (Girardin). Ce sucre vaut 30 c. le kilogramme.

Digitized by Google

la boisson manquait de cet élément astringent on y remédierait avec l'écorce de chêne.

Le cidre se conserve mieux dans les grands fûts sortant d'huile qui présentent moins de prise à l'influence de l'air (1). L'usage de verser une couche d'huile de 2 à 3 millimètres d'épaisseur dans les barriques en vidange n'a pas encore pénétré à Jersey, seulement, au lieu de placer le robinet à la partie inférieure, on l'établit à la partie supérieure, puis on le descend au fur et à mesure de la consommation, de manière que l'air qui s'introduit par cet orifice n'ait qu'une couche peu épaisse de liqueur à traverser pour arriver dans le vide de la pièce. On atténue ainsi l'effet pernicieux de ce passage (2).

Il est superflu d'insister sur la propreté qu'il importe de maintenir dans les futailles tant qu'elles ne renferment pas de cidre. Des lavages à l'eau pure, au chlorure de chaux doivent précéder la mise du cidre en barrique. Lorsque celle-ci est épuisée, on doit la soufrer ou y répandre du charbon pilé et la bonder immédiatement. Si les barriques sentent le sur, on jettera un ou deux pains de craie; le moisi ou le pourri, on emploiera le chlorure de chaux; les chances d'altération des parois sont ainsi écartées.

Personne n'ignore l'influence du vase sur la liqueur qu'il renferme.

En résumé : usage des eaux potables, soit de rivière, soit de pluie. — Emploi de pommes bien mûres et amères à l'exclusion des pommes pourries. —

(1) M. Boussingault conseille toutefois de mettre le cidre dans des barils de petite capacité lors du soutirage.

(2) On ne saurait trop recommander l'usage des bondes hydrauliques.

Digitized by Google

Barriques d'une certaine contenance sortant d'huile. — Fermentation dans des cuves bien aérées, à une température de 12° à 15° pendant 5 à 7 jours. — Soutirages répétés tant que la fermentation n'est point achevée dans des futailles soufrées. (Ces soutirages s'exécutent avec les fûts en gradins, par l'intermédiaire d'un syphon.) — Couche d'huile répandue dans les fûts en vidange.

Tels sont les procédés à recommander pour conserver longtemps au cidre ses bonnes qualités et sa saveur piquante et sucrée. Nous les conseillons surtout aux personnes qui soignent cette boisson pour leur table (1). Dans les fermes où le cidre dur est plus apprécié, on pourra se dispenser des soutirages fréquents, mais dans aucun cas l'introduction dans le cidre des eaux impures des mares (2), des pommes pourries, la conservation de la lie après la fermentation ne pourront heureusement en améliorer la qualité.

L'insalubrité est presque toujours la conséquence du défaut de propreté.

(1) Si l'on veut conserver du cidre doux on réduira le moût au sixième par l'ébullition et on l'amalgamera au cidre après sa fermentation. Le cidre peut être amélioré par l'addition d'un dixième de cidre doux après le premier soutirage (Payen). Cette boisson sucrée n'est estimée que des Parisiens.

(2) Le cidre se tue souvent lorsqu'on emploie de l'eau de mauvaise qualité ou des barriques sales. En y ajoutant pour 15 à 20 c. d'acide tartrique par hectolitre, on lui rend ses premières propriétés ; l'acide tartrique peut être remplacé par 10 ou 12 litres de poires aigres.

Digitized by Google

CONCOURS RÉGIONAL DE CAEN

—

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

—

Le concours régional a eu lieu cette année à Caen du 22 au 27 mai. Une exposition florale et un concours hippique rehaussaient l'éclat de cette fête à laquelle ont pris part tous les cultivateurs normands.

Les délégués de la Société libre d'agriculture de l'Eure (1) ont recherché dans cette brillante exhibition tous les faits qui peuvent intéresser leur département.

La race normande pure comptait de fort beaux spécimens : sur 301 numéros elle en occupait 180, sur lesquels la génisse de M. Pernuit, âgée de 2 à 3 ans, a remporté le deuxième prix de sa catégorie. Les ennemis du durham ne se faisaient point faute de dire bien haut que chez ces animaux la richesse des formes ne le cède en rien à l'abondance d'un lait et d'un beurre si universellement appréciés.

Les objections tombent aujourd'hui devant l'expérience : toutes les vaches durham ne sont pas bonnes laitières; mais une fraction choisie de cette race

(1) La commission était composée de MM. Dhostel et Leblond, cultivateurs ; Picquenot, ingénieur, rapporteur.

Digitized by Google

possède ces qualités au plus haut degré, et des croisements intelligents avec la race normande donnent des produits joignant une précocité et une aptitude à l'engraissement très-remarquables à un rendement en lait fort satisfaisant et à une viande excellente.

Si quelques doutes ne planaient encore sur leur fécondité, l'hésitation à admettre ces animaux exempts de la plupart des épidémies serait inexcusable (1).

Beaucoup d'éminents agriculteurs sont entrés franchement dans la voie des croisements durham. Les 43 animaux de la race pure et les 55 des races croisées se sont vivement disputé tous les prix; vainqueurs et vaincus étaient également honorables. Nous citerons dans les premiers M. Anisson-Duperron, qui a obtenu le troisième prix pour une génisse de un à deux ans.

A côté des races normande et durham figuraient de beaux animaux. On a pu remarquer une jolie vache flamande qui appartient à M. le baron de Montigny et a mérité un premier prix, ainsi qu'un taureau et une génisse de la race ayr nés chez M. Durécu et jugés par le jury dignes des meilleures récompenses.

L'espèce ovine était non moins brillante par les mérinos et métis-mérinos que par les races étrangères à longue et courte laine. Le département de l'Eure a recueilli de nombreux triomphes dans les diverses catégories; il les doit à M. le vicomte des

(1) Voir l'ouvrage de M. Lefebvre-Sainte-Marie sur la race bovine durham.

Digitized by Google

Brosses, M. Lépicouché et M. Hervieu pour les races mérinos, à MM. Guérie et Mann-Elliot pour les races étrangères.

On sait combien il est difficile d'allier l'ampleur des formes et l'aptitude à l'engraissement à la finesse de la laine, et, suivant la destination, les mérinos sont recherchés par certains éleveurs, les south-down par d'autres.

Une race intermédiaire provenant d'un croisement anglais mérinos tend à prévaloir; elle a acquis une finité parfaite chez M. Pluchet, de Trappes, et constitue un très-beau troupeau chez M. Loignon, d'Eure-et-Loir. Cette sous-race se distingue par de fortes proportions, de larges épaules et l'absence de cornes; elle profite mieux que les mérinos. D'une bonne alimentation, sa laine est d'une finesse médiocre, mais d'une belle longueur et d'une grande ténacité; particulièrement propre au peigne, elle sera de plus en plus demandée dans le commerce. Cette race, aujourd'hui très-nettement caractérisée, se recommande à l'attention des cultivateurs par les légitimes distinctions qu'elle obtient à tous les concours.

La race porcine ne donne lieu à aucune contestation, un facile engraissement étant la seule qualité exigée de ses représentants. Aussi les new-leicester remportent-ils toujours la victoire. Dès l'âge le plus tendre, ces animaux ressemblent à des cylindres de graisse : c'est l'idéal de l'engraissement.

MM. de Forval, Guérie, Lépicouché et Durécu ont présenté des animaux qui ne laissent rien à désirer.

Les décisions du jury ont constaté une fois encore

Digitized by Google

la supériorité des basse-cours de M. Durécu et de Mlle Héloïse Guérie.

M. Pinel, à Drucourt, a reçu une médaille pour ses cochinchinoises.

Les instruments étaient fort nombreux, et, en examinant le riche outillage de la ferme du Val-Richer, les cultivateurs comprenaient que l'exploitation d'une ferme réclame des auxiliaires plus puissants que les bras qui commencent à la déserter.

Des commandes importantes ont été faites, et ce n'est pas le moindre mérite de ces expositions que de faciliter les transactions entre les cultivateurs, peu disposés à quitter leur pays, et les fabricants d'instruments souvent éloignés et inconnus. Le département de l'Eure n'a pas à craindre un pareil écueil; il possède un fabricant d'instruments parfaitement au fait des besoins de la culture, qui joint aux bonnes dispositions de ses appareils une incontestable solidité.

Tous les cultivateurs ont nommé M. Pinel, de Thil-en-Vexin; son industrie s'exerce sur les petits instruments d'un usage journalier, puis sur les charrues, buttoirs, scarificateurs, coupe-racines, râteaux à cheval, qui tous ont été primés au concours. M. Pinel a déjà une certaine célébrité, que ses derniers succès ne feront qu'étendre au grand avantage de l'agriculture.

Des médailles d'argent ont été décernées à M. Dumort, de Puchay, pour un système très-ingénieux de clôture portatives; à M. Delille, pour un fourneau portatif et économique, et à M. Piel, pour sa collection d'échantillons de froment, orge, avoine, blé de Turquie et haricots.

Digitized by Google

Nous ne saurions passer sous silence un instrument dont la Société a eu plusieurs fois l'occasion de s'entretenir.

Le semoir-rouleau de M. Tavernier ne peut être apprécié dans le court espace de temps laissé aux opérations du jury. Des essais ont été faits aux environs d'Évreux, chez MM. Pellerin, à Glisolles, Varillon, à Cambolle, et Amiot, à Gravigny; la commission (1) a constaté qu'ils sont des plus satisfaisants. Les blés et les avoines peuvent entrer en lutte avec ce que le département a produit cette année de plus remarquable en récoltes; la question de rendement est réservée.

Après les difficultés inséparables de toute nouvelle entreprise, le semoir-rouleau de M. Tavernier est entré dans la voie pratique; l'expérience continuera à amener de nouveaux perfectionnements, abaissera le prix un peu élevé de cet instrument, qui est appelé à rendre de grands services.

C'est un hommage bien mérité que nous nous plaisons à rendre à un de nos anciens collaborateurs, dont les débuts dans la mécanique agricole ont eu lieu presque sous le patronage de la Société.

Le semoir-rouleau de M. Tavernier ne devra pas son succès purement à une heureuse conception, il entraîne avec lui un nouveau mode de culture. Par lui le blé est enterré profondément et le roulage ne s'effectue que sur les lignes ensemencées; il est réduit à son expression la plus économique.

Au printemps, un hersage en travers vient rechaus-

(1) Cette commission se composait de MM. Letellier-Lecarpentier, propriétaire; Leblond, cultivateur; Piéton, directeur du Jardin des Plantes, et Picquenot, ingénieur, rapporteur.

Digitized by Google

ser les plantes et provoquer un tablement. Si le rendement des récoltes examinées par la commission s'accorde avec les prévisions, M. Tavernier aura résolu en faveur de son système la question si discutée de l'opportunité des semoirs.

Nous n'insisterons pas davantage sur les instruments de l'exposition de Caen que nous allons retrouver au concours de Paris; nous en ferons alors une étude plus approfondie.

Nous avons déjà mentionné les lauréats du département; nous n'hésiterons pas à y revenir, et les cultivateurs qui n'auraient pu aller dans cette ville trouveront dans la liste suivante des indications qui n'ont pu avoir de place dans notre compte-rendu :

ANIMAUX REPRODUCTEURS

RACE BOVINE

Génisses de 2 à 3 ans

DEUXIÈME PRIX (une médaille d'argent et 300 fr.) : M. *Pernuit*, à Glos-sur-Risle, pour une génisse bringée, née chez l'exposant.

Races françaises pures. — Vaches de plus de 3 ans

PREMIER PRIX (une médaille d'or et 300 fr.) : M. le baron *de Montigny*, à Saint-Léger-de-Rotes, pour une vache flamande, rouge foncé, ayant déjà obtenu un deuxième prix au concours régional d'Évreux en 1857.

Races étrangères pures. — Animaux de 1 à 2 ans

DEUXIÈME PRIX (une médaille d'argent et 400 fr.) : M. *Durécu*, au Thuit-Simer, pour un taureau ayr, rouge et blanc.

Digitized by Google

Femelles

DEUXIÈME PRIX (une médaille d'argent et 300 fr.) : M. *Durécu*, pour une génisse ayr, blanche et rouge, née chez l'exposant.

Croisements durham. — Femelles

TROISIÈME PRIX (une médaille de bronze et 150 fr.) : M. *Anisson-Duperron*, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, pour une génisse durham normande, rouanne, née chez l'exposant.

Croisements divers. — Femelles

PREMIER PRIX (médaille d'or et 300 fr.) : M. *Durécu*, pour une génisse ayr bretonne, rouge, née chez l'exposant.

RACE OVINE

Mérinos et métis-mérinos. — Mâles

PREMIER PRIX (médaille d'or et 300 fr.) : M. le vicomte *des Brosses*, à Chennebrun.

TROISIÈME PRIX (médaille de bronze et 200 fr.) : M. *Lépicouché*, au Vieil-Évreux.

Mention honorable : M. *Hervieu*, à Glisolles.

Races étrangères à laine longue

SIXIÈME PRIX (médaille de bronze et 100 fr.) : M. *Guérie*, à Bernay.

Races étrangères à laine courte

TROISIÈME PRIX (médaille de bronze et 150 fr.) : M. *Guérie*.

M. *Mann-Elliot*, de Pont-Audemer, a obtenu deux mentions honorables dans cette catégorie.

Digitized by Google

RACE PORCINE

Races étrangères. — Mâles

Mention honorable : M. *de Forval*, à Grandchain.

Femelles

QUATRIÈME PRIX (médaille de bronze et 150 fr.) : M. *Guérie.*

Croisements divers. — Mâles

PREMIER PRIX (médaille d'or et 200 fr.) : M. *Lépicouché.*

Femelles

PREMIER PRIX (médaille d'or et 200 fr.) : M. *Durécu.*

TROISIÈME PRIX (médaille de bronze et 100 fr.) : M. *Guérie.*

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Médaille d'argent et 100 fr. : à M. *Durécu*, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent et 50 fr. : à Mlle Héloïse *Guérie*, à Bernay, pour sa collection de volailles.

Médaille de bronze : à M. *Pinel*, à Drucourt, pour un coq et des poules cochinchinois.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES

CHARRUES

Médaille d'argent : à M. *Pinel*, au Thil-en-Vexin, pour une charrue avec avant-train, inventée par l'exposant.

Médaille de bronze : à M. *Miraux*, à Forêt, pour une charrue de son invention.

SCARIFICATEUR

Médaille de bronze : M. *Pinel*, pour un extirpateur de son invention.

Digitized by Google

RATEAUX A CHEVAL

Médaille d'argent : M. *Pinel*, pour un râteau perfectionné.

COLLECTION D'INSTRUMENTS A LA MAIN

Médaille d'argent : M. *Pinel.*

MACHINES ET INSTRUMENTS NON PRÉVUS

Médaille d'argent : M. *Dumort*, à Puchay, pour son système de clôtures portatives.

COUPE-RACINES

Médaille d'argent : M. *Pinel.*

APPAREILS A CUIRE LES ALIMENTS DESTINÉS AUX ANIMAUX

Médaille d'argent : M. *Delille,* fondeur à Évreux, pour son fourneau portatif et économique.

PRODUITS AGRICOLES

Médaille d'argent : M. *Piel*, à Berville-sur-Mer, pour sa collection d'échantillons de froment, orge, avoine, blé de Turquie et haricots.

Digitized by Google

EXPOSITION DE PARIS

—

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ [1]

Pour la visite de l'Exposition

—

Le concours universel qui a eu lieu à Paris du 17 au 23 juin 1860 (2) a montré à la France étonnée les ressources infinies de son agriculture. L'empressement des cultivateurs et des constructeurs à amener leurs produits, l'avide curiosité du public assurent désormais le succès de ces exhibitions qui unissent l'instruction au plaisir. Le devoir des Sociétés d'agriculture est de choisir parmi tous les faits qu'une visite rapide déroule sous nos yeux ceux qui s'appliquent plus spécialement à leurs contrées : tel a été le programme de la commission.

Nous suivrons la classification même du concours : animaux, instruments, produits.

ANIMAUX

Espèce chevaline. — L'exposition des chevaux était très-remarquable, et le département de l'Eure ne le cédait à aucun autre. C'est un succès que nous

(1) Cette commission était composée de MM. Leblond, Dhostel, cultivateurs; Picquenot, ingénieur, rapporteur.

(2) La durée de l'exposition a été prolongée de plusieurs jours.

Digitized by Google

aimons à constater. Le goût des chevaux, les saines doctrines sur l'élevage ne sauraient manquer de se propager de proche en proche; en présence des beaux spécimens des récentes expositions, les cultivateurs n'hésiteront plus à améliorer leurs races par les étalons que la sollicitude de l'administration, le goût éclairé de quelques éleveurs désignent à leur choix.

Les concours hippiques deviendront l'accompagnement obligé des expositions agricoles. Nous serions très-désireux de voir, en ce qui concerne le département de l'Eure, les récompenses et encouragements aux chevaux décernés dans la séance du concours départemental annuel. Les cultivateurs ne sauraient rester étrangers aux perfectionnements d'une race qui leur rend de si grands services.

Les récompenses qui reviennent au département pour l'espèce chevaline sont les suivantes :

Chevaux de pur sang anglais. — Mâles. — 1er prix : *Monarque*, étalon à M. le comte F. de Lagrange, à Dangu.

2e prix : *Virtuose*, étalon à M. le marquis de Croix, à Serquigny.

Femelles. — 2e prix : *Dame-d'Honneur*, jument à M. le comte F. de Lagrange.

Chevaux de demi-sang. — Femelles. — 4e prix : *Xiphiane*, jument à M. le marquis de Croix.

Chevaux de gros trait. — Animaux de 4 à 12 ans, mâles. — 1er prix : *Agricole*, étalon à M. de Vatimesnil, à Vatimesnil.

Chevaux de trait légers. — Animaux de 4 à 12 ans, mâles.—Mention honorable : *Petit*, étalon à M. André Foulon, propriétaire à Saint-Germain-la-Campagne.

Digitized by Google

Espèce bovine. — La race normande était brillamment représentée par 52 mâles et 120 femelles, qui se disputaient les dix-huit prix. Elle se divise en deux variétés : celle de la vallée d'Auge, plus propre à la boucherie; celle du Cotentin, dont l'aptitude laitière est plus développée. Le reproche fait à toute la race d'avoir une charpente trop osseuse s'applique bien plus directement à la première variété.

Depuis longues années des efforts constants sont faits par les éleveurs pour améliorer la race normande par voie de sélection; nous avons fait ressortir dans notre rapport sur l'exposition de Caen que l'introduction d'une certaine espèce de durham peut rapprocher la race normande du type de boucherie, lui donner la précocité sans altérer son aptitude pour le lait.

Les esprits non prévenus ont pu se convaincre de l'efficacité de cette introduction du sang étranger par l'inspection des durham purs, qui comptaient 61 mâles et 99 femelles pour vingt et un prix, et des croisements durham, représentés par 159 animaux.

Nous donnons les récompenses obtenues par le département :

Race normande pure. — Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix (500 fr.) : M. *Pernuit*, à Glos-sur-Risle.

Race bretonne pure. — Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix (300 fr.) : M. *Durécu*, à Thuit-Simer.

Race d'Ayr pure. — Génisses de 2 à 3 ans. — Mention honorable : M. Durécu.

Vaches de plus de 3 ans. — Mention honorable : M. Durécu.

Croisements divers. — Génisses de 1 à 2 ans. —

Digitized by Google

2e prix (250 fr.) : M. Durécu, pour une génisse ayr-bretonne.

Génisses de 2 à 3 ans. — Mention honorable : M. Durécu.

Espèce ovine. — L'espèce ovine se divise en deux variétés : l'une produisant la laine fine; les mérinos et métis-mérinos; l'autre se rapprochant du type de boucherie, les races anglaises, south-down et dishley, à courte ou à longue laine, mais remarquables par l'ampleur des formes et la facilité d'engraissement. Ces dernières qualités ne peuvent s'obtenir qu'au détriment de la finesse de la laine. Aujourd'hui qu'il est reconnu que les laines moins fines, mais d'une plus forte consistance, d'une plus grande longueur de mèche, sont très-recherchées sur les marchés pour le peigne et ont moins à redouter la concurrence des laines d'Australie, les objections contre l'introduction des béliers anglais ont beaucoup perdu de leur valeur. Une race croisée du mérinos et du dishley a acquis une grande finité chez M. Pluchet, de Trappes, qui a remporté le premier prix des croisements divers. Les animaux de M. Pluchet sont fort recherchés.

Les récompenses obtenues par le département sont :

Races mérinos et métis-mérinos. — Femelles. — 1re mention honorable : M. Allorge, à Villiers-en-Désœuvre.

Espèce porcine. — Nous passerons rapidement sur l'espèce porcine; malgré les inconvénients inhérents à une admiration trop prolongée de ces animaux,

Digitized by Google

l'engouement public n'a point faibli un seul instant pour ces croisements new-leicester, qui se recommandent aux cultivateurs pour leur prodigieuse précocité, aux consommateurs par la supériorité de leur viande.

Récompenses obtenues par le département :

1° Dans l'espèce porcine :

Races étrangères. — Femelles. — Mention honorable : M. Durécu.

Croisements divers. — Mâles. — 3e prix (200 fr.) : M. Lépicouché dit Lacôte, au Vieil-Évreux.

Femelles. — 6e prix (80 fr.) : M. Durécu, pour une laie leicester-normande.

2° Dans les animaux de basse-cour :

Coqs et poules de Hollande. — 3e prix (25 fr.) : M. Durécu.

Canards de Rouen. — 2e prix (40 fr.) : M. Durécu.

INSTRUMENTS

L'exposition embrassant la collection la plus complète des instruments en usage dans l'agriculture, la Société de l'Eure, pour encourager les fabricants et inventeurs du département, avait décidé qu'elle supporterait les frais de transport des instruments si leurs propriétaires en faisaient la demande. Des instruments que cette subvention a permis de faire figurer au concours y ont obtenu des récompenses qui sont relatées dans la liste des prix et mentions du département.

M. Pinel, au Thil-en-Vexin, une mention honorable pour une brouette semoir à betteraves et carottes; — une mention honorable pour un crible à paille.

Digitized by Google

M. Mésange, à Saint-Pierre-la-Garenne, une mention honorable pour une voiture à bascule envoyée par la Société.

MM. Dumort et Bourgeois, de Puchay, une médaille d'argent pour un modèle de barrage portatif à 3 fr. le mètre, envoyé par la Société.

Parmi les serviteurs ruraux auxquels des récompenses ont été décernées, nous avons à signaler Wilhenberg, depuis 6 ans chez M. Durécu et auquel ont été accordés une médaille de bronze et 50 fr.

L'exposition avait fait une large part de récompenses aux instruments servant soit à la préparation, à la culture et à l'ensemencement du sol, soit à la récolte, au transport, à la préparation des produits ; soit aux divers usages agricoles. Les constructeurs ont dignement répondu à l'appel qui leur était adressé. Si nous voulons que nos expositions locales reproduisent une partie de ces appareils, nous devrons aussi donner aux constructeurs des récompenses de nature à atténuer les frais qu'ils ont à supporter.

TRAVAUX EXTÉRIEURS. — CHARRUES. — Les charrues sont, malgré leur antiquité, ceux de tous les instruments qui prêtent le plus à la controverse. Les araires, renommées pour leur légèreté, leur faible prix, leur tirage plus facile, sont cependant repoussées par beaucoup de cultivateurs, et la plupart des charretiers refusent de les conduire.

L'araire Dombasle du prix de 40 fr., la charrue-araire Bodin, du même prix, ont obtenu les 2e et 3e prix pour tous les labours.

M. Demesmay a été primé pour une charrue à

Digitized by Google

labours profonds, de 80 fr., et une charrue sous-sol.

Parmi les herses, nous signalerons la herse Howard, articulée, en fer, coûtant 30 fr. chez M. Peltier, à Paris, et une herse en chaînes pour les terres légères, du prix de 172 fr., inventée par M. Bartrovig et perfectionnée par M. Cambridge.

Semoirs. — Scarificateurs. — Extirpateurs. — On remarquait dans cette catégorie la herse-extirpateur en fer, à bascule, que son fabricant, M. Depoix, livre à raison de 1 fr. 40 cent. le kilogramme, le scarificateur de M. Verlier, coûtant 170 fr.

M. Claudon, de Clermont (Oise), a remporté le premier prix pour les rouleaux destinés à briser les mottes dans les grandes exploitations. Son appareil coûte 300 fr.; il se distingue par un nouveau système de décrottage.

Le rouleau de M. Legendre, de Saint-Jean-d'Angély, remplit le même but pour les petites exploitations ; il est construit d'après le système Croskill et coûte 160 fr.; son usage ne saurait trop être recommandé dans nos contrées, où il pénètre lentement, malgré les services qu'il y rendrait.

Le rouleau Jacquet-Robillard, d'Arras, vient en première ligne pour le roulage des terres ensemencées et des prairies; il coûte 350 fr.

Le semoir Smith a conservé sa supériorité sur tous les instruments du même ordre. Son prix élevé de 994 fr. le réserve aux grandes exploitations; pour la petite culture le semoir Jacquet-Robillard, du prix de 285 fr., est bien préférable.

M. Piednue jeune, à Dieppe, a été primé pour deux houes ; l'une dite sarcleuse à cheval, système Smith,

Digitized by Google

coûte 550 fr. et s'applique aux céréales; l'autre, inventée par Richemond et Chandler, n'est vendue que de 85 à 105 fr.

Le râteau à cheval de MM. Bonnet, Andrew et Ducorroy, de Boulogne, coûtant 250 fr., a obtenu le 2e prix; il n'y a pas eu de 1er prix.

MM. Faure et Letertre, de Paris, ont exposé des pompes dignes de la réputation bien méritée de leurs habiles fabricants.

TRAVAUX D'INTÉRIEUR. — MACHINES A VAPEUR. — La vapeur tend à s'introduire de plus en plus dans les exploitations agricoles, et les récompenses décernées aux meilleures machines à vapeur auront l'avantage de guider, dans la transaction la plus embarrassante, le choix des acheteurs. Il en est de ces machines comme de certains animaux, dont le travail n'est pas toujours en rapport avec les aliments qu'ils consomment.

M. Rouffet aîné vient au premier rang pour une machine fixe de la force de 5 chevaux, estimée 3,000 fr.

Pour les locomobiles, le 1er prix est remporté par M. Parcot; on sait que les machines de ce constructeur font une faible consommation de charbon: 2 kilogrammes 5 hectogrammes de houille par cheval et par heure.

Il n'y a pas eu de premier prix pour les manéges; le second a été donné à M. Duvoir. Son manége coûte 700 fr.

Nous ne suivrons pas la classification beaucoup trop compliquée du programme pour les machines

Digitized by Google

à battre; nous nous bornerons à mentionner machines à battre fixes, à manége ou à vapeur, M. Girard, pour les grandes exploitations; leur p s'élève à 1,700 fr. et la machine à battre mob vapeur de M. Cumming, de la force de 4 chevaux du prix de 2,000 fr. Ces machines battent en traver sans endommager la paille; elles rendent par jour 30 hectolitres de grain, bien nettoyé et propre à être conduit au marché.

Pour les petites exploitations, nous recommandons en première ligne la machine de MM. Damey et Cie, à manége direct, locomobile battant toute espèce de grains, secouant la paille, rendant le grain nettoyé et l'ensachant; elle peut fonctionner par la vapeur et se vend 1,400 fr.

Nous terminerons par la nomenclature de quelques instruments primés et des prix auxquels on les trouve dans le commerce.

Tarare Pialoux : 130 fr.

Trieur Marot : 250 fr.

Trieur Pernollet : 280 fr.

Concasseur aplatisseur à moteur de M. Peltier : 800 fr.

Coupe-racines Champonnois.

Hache-paille de MM. Barret, Exall et Andrews : 182 fr. 50 cent.

Hache-paille à bras de M. Lebrun : 90 fr.

Barattes à bras de M. Girard (Paris).

Bascules pour animaux et fourrages de MM. Catenot, Béranger et Cie (Lyon) : 120 fr.

Malaxeurs Schlosser (Paris) : 390 fr.

Digitized by Google

Machine à fabriquer les tuyaux de drainage Schlosser : 1,400 fr.

Collection des meilleurs instruments de drainage de la main de Guérard des Lauriers, à Caen.

Appareils Club et Smith, pour la cuisson des aliments destinés aux animaux.

PRODUITS AGRICOLES

Les récompenses obtenues par le département dans la catégorie des produits sont les suivantes :

M. Durécu, au Thuit-Simer : une médaille de bronze pour son blé impérial.

M. Hugresse, à Épégard, pour ses miels et cires.

Deux classes d'instruments ne figurent pas dans le compte-rendu qui précède : les machines à faucher et à moissonner. Elles ont été à Vincennes et à Fouilleuse l'objet des expériences les plus intéressantes.

MACHINES A FAUCHER. — Les essais de Vincennes ont prouvé que la récolte des fourrrages par les machines est un fait complétement résolu. L'opération se compose de trois parties distinctes faites par les faucheuses, les faneuses et les râteaux à cheval.

Deux faneuses, l'une système Wood, présentée par M. Peltier, de Paris; l'autre, système Allen, exécutée par MM. Burghess et Key, se sont vivement disputé le prix d'honneur. La machine américaine Wood l'a emporté. Ce succès a été contrebalancé, peu de jours après, par la décision du jury anglais à Canterbury, qui a été plus favorable à la faucheuse Allen. Ce jury a déclaré que les deux machines cou-

Digitized by Google

pent également bien, mais que celle construite par MM. Burghess et Key lui paraissait offrir de meilleures garanties de solidité ; la première coûte 500 fr., la seconde 890 fr.

La faneuse Ashby et Cie a obtenu le premier prix; elle se vend 550 fr.

Le râteau à cheval, système Howard, de M. Pinel, à Étrépagny (Eure), a été primé. Son prix est de 230 fr.

Les machines à faucher n'ont pas encore pénétré dans le département ; la Société ferait une bonne acquisition en achetant en 1861 :

Une faucheuse Wood.....	500 fr.
Une faneuse Ashby..	550
Un râteau à cheval Howard.....	230
Total.....	1,280 fr.

Le concours des machines à moissonner, à Fouilleuse, n'a produit aucun fait nouveau. La machine Burghess et Key, dont la Société a fait la récente acquisition, et que tous les cultivateurs pourront étudier à Cormeilles, a encore obtenu le prix d'honneur. La machine Mazier, que la Société a achetée l'an dernier, a remporté le premier prix des machines françaises.

La machine Burghess coûte, prise à Paris chez M. Laurent, 1062 fr. 50 cent.; elle pèse 750 kilogrammes, occupe deux hommes et deux chevaux; elle a coupé, dans les expériences, 60 ares par heure. La scie agit sur une largeur de 1 mètre 35 centimètres. L'opération ne laissait rien à désirer ; l'andain était parfaitement fait.

La machine Mazier se vend 800 fr.; elle pèse 400

Digitized by Google

kilogrammes, occupe 2 hommes et 1 cheval, coupe par bandes de 1 mètre 20 centimètres, 42 ares durant une heure et fait un très-bon travail.

On sait que l'effort moyen d'un fort cheval de ferme est de 70 kilogrammes. Les chevaux attelés aux machines Burghess et Mazier produisent un travail bien supérieur. Lorsque les terres sont mauvaises, on devra dans la pratique compter sur deux chevaux pour la machine Mazier et sur trois pour la machine Burghess.

L'exposition a donc été des plus brillantes sous tous les rapports. Nous avons entre les mains des armes qui assureront notre prospérité agricole. Sachons nous en servir et apportons dans tout ce ce qui concerne la culture le soin, la précision, la scrupuleuse exactitude, toutes ces qualités qui ont placé si haut notre industrie et qui sont le gage assuré de tout succès.

Digitized by Google

BULLETIN AGRICOLE

PUBLIÉ

Par la Section d'Horticulture

—

MARS 1861

—

En juillet 1860, la section d'horticulture de la Société recevait de M. Cordier, horticulteur et pépiniériste à Bernay, l'invitation de visiter son établissement. Une commission de quatre membres fut nommée (1), et dans la dernière quinzaine du mois suivant elle se rendit à Bernay. L'examen devait porter sur trois points : 1° la partie forestière ; 2° les essences fruitières, et 3° le côté ornemental et d'agrément. Ce fut dans cet ordre qu'il fut procédé à la visite des pépinières. Ces dernières occupent, d'après les renseignements fournis par M. Cordier, un espace de 25 hectares partagés en cinq pièces distinctes qui sont affectées aux semis, au repiquage, à la conduite et à l'éducation parfaite des sujets.

Une si grande étendue ne pouvait se trouver réunie en un seul groupe homogène : à la porte d'une ville, 25 hectares d'un seul morceau et de très-bon fonds sont difficiles, je dirai plus, sont impossibles à trouver. M. Cordier a choisi dans ses environs les terres les plus neuves et les plus fertiles, a fait de longs baux et a jeté les fondements d'un grand établissement ;

(1) Cette commission se composait de MM. Guindey, Piéton, Hue et G. Duwarnet.

Digitized by Google

quelques-unes, récemment défrichées, ont dû être assainies, drainées. Leur nouveau locataire n'a pas reculé devant ces utiles dépenses, qui donnent à ses champs une fertilité nouvelle. Les cinq centres de culture sont renfermés dans un espace d'environ 4 kilomètres et sont situés sur la grande route ou à une distance fort rapprochée.

Le premier champ que parcourut la commission était entièrement occupé par des semis d'acacias, ormes, châtaigniers, chênes, épines, etc. En estimer le nombre serait chose impossible. La terre était littéralement couverte par leurs petites tiges encore à l'état herbacé; malgré cela, le binage et le sarclage des herbes avaient été opérés et les semis n'étaient en rien gênés dans leur évolution. Ces semis doivent rester deux ans en cet état; puis, arrivés à un certain degré de développement, le repiquage a lieu, et c'est quand le sujet a atteint une force suffisante qu'il est livré au commerce. L'avantage que le consommateur doit trouver dans une pépinière conduite de la sorte, c'est d'être à peu près assuré de la reprise du plant qu'il achète; car ce plant, par suite du repiquage, a un pied bien fourni de racines. Il a été élevé en bonne terre, il est donc vigoureux; enfin il est livré de première main, avantage inappréciable, c'est-à-dire qu'il n'a pas été colporté de marché en marché et exposé à la pluie ou à la gelée.

Le même système est suivi pour les conifères et les essences résineuses.

La visite des pépinières fruitières est venue en troisième ordre, et elles ont particulièrement excité l'attention de la commission. Elles renferment deux catégories d'arbres : les espèces à cidre et les espèces

Digitized by Google

à couteau. Les pommiers couvrent un espace qu'on peut évaluer à 4 ou 5 hectares environ. Les arbres fruitiers à couteau tiennent une surface approximativement égale, en sorte que, d'après l'estimation de M. Cordier, la pomologie occuperait environ 8 à 10 hectares.

L'éducation du jeune pommier sauvage destiné à subir plus tard l'opération de la greffe est réussie : la végétation est vigoureuse, ce qui, aidé par une taille intelligente et incessante, donne un scion droit et bien filé. L'arbre arrive à son parfait développement sans mutilation et sans chancres, droit, vigoureux, et dans le meilleur état pour subir la greffe. Une partie de ces plants est greffée sur place, l'autre est vendue et greffée par l'acquéreur. Celle greffée par M. Cordier l'est en toutes espèces qu'il a reconnues bonnes et propres par leur réunion à faire le meilleur cidre. Quand on se place à une extrémité de la pépinière, l'œil se promène entre les rangs sans rencontrer ni branche ni tronc dévié qui l'arrête ; les lignes sont régulières, et ce résultat, sans aucun doute, n'est obtenu que par suite des soins dont elles sont l'objet.

La partie pomologique à couteau est également dans de bonnes conditions. Les poiriers, qui comprennent les variétés aujourd'hui connues, sont formés sur le terrain même ; le petit plant de coignassier devient arbre, est greffé, dressé et préparé à l'espalier ou aux diverses formes usitées : pyramides, fuseaux, palmettes, etc.

L'avantage que les habitants du pays doivent trouver dans une pépinière semblable se résume en deux mots. Ces arbres sont élevés, à peu de chose près, dans un climat et dans une terre semblables au climat

Digitized by Google

et au sol où il devront être transplantés. Les choses ne sont pas les mêmes avec les arbres venus d'Orléans ou d'Angers, élevés qu'ils sont dans une latitude plus chaude et dans des terres d'une composition crayeuse qu'on ne rencontre pas en Normandie. L'identité de terre et de température favorise la reprise et préserve le jeune sujet de quelques maladies qui ne sont que le résultat d'une acclimatation pénible.

Le bénéfice que dans notre pays on doit trouver à s'adresser à l'établissement de M. Cordier, c'est, je le répète, la certitude d'avoir des plants élevés dans un climat et dans une terre identiques à ceux où ils seront replantés ; c'est la possibilité de choisir en été et pendant la fructification les arbres qu'à l'hiver on arrachera ; c'est la facilité de faire arracher sous ses yeux et avec les soins nécessaires les sujets qu'on veut acheter ; c'est enfin d'avoir ces mêmes sujets sains, bien cultivés et préparés par de bons soins à la transplantation.

Qu'on ne se trompe pas sur le sens de nos paroles ; nous ne louons pas l'établissement de M. Cordier comme unique ou rare en son genre : il est bien tenu et dans de bonnes conditions, mais il en est d'autres semblables. Ce que nous voulons faire sentir, c'est l'utilité pour un pays d'avoir sous la main des pépinières où l'approvisionnement est facile ; c'est l'avantage qu'y trouve le consommateur, puisqu'il n'a plus à craindre des plants arrachés de longue date et desséchés. Sans un établissement central, force est de recourir aux marchands qui vendent et n'élèvent pas, qui achètent au loin et ne sauraient être certains ni de la bonne qualité des arbres ni des espèces. Voilà surtout en quoi l'établissement Cordier mérite

Digitized by Google

des encouragements qui ne lui seraient plus dus si, pour agrandir ses affaires, il avait recours aux pépinières étrangères et livrait aux consommateurs comme siens des plants achetés au loin, et de la nature et de l'espèce desquels il ne pourrait se porter consciencieusement caution.

Suivant M. Cordier, le nombre de ses arbres fruitiers à noyau et à pepins peut être évalué à environ 160,000.

Les essences réservées à l'ornement des jardins sont nombreuses et variées. La section des conifères y est bien représentée; nous y avons vu de beaux spécimens de deodara, de thuya gigantea, de thuya aurea, etc.

Les sapins et les pins y tiennent aussi leur place : les abies excelsa, canadensis, pindrow, pin sapo, cephalonica; les pinus ponderosa, palustris, excelsa, lambertiana, etc., etc., sont disposés en paniers et prêts à être enlevés.

Une charmante collection de houx étale aux yeux du visiteur les panachures de leurs feuilles hérissées : tels l'ilex ferox aurea, albo et auro picta, auro et albo marginata, laurifolia, recurva, balearica, etc., etc.

Les plantes de terre de bruyère, telles que kalmias, azalées, rhododendrums, s'y trouvent en quantités considérables (au nombre d'une vingtaine de mille, suivant M. Cordier), et bonnes à livrer au commerce.

Les pièces à feuilles caduques couvrent quatre hectares. La collection est bien complète; on y parcourt toutes les gammes des écorces et des feuillages, depuis le blanc de Hollande, le peuplier pleureur et le frêne à bois doré jusqu'au hêtre pourpre.

Digitized by Google

Les variétés pleureuses, qui rompent si gracieusement la monotonie des masses de feuillage, y ont été suffisamment réunies : nous y avons vu le hêtre, le peuplier, l'orme, le sophora, l'épine, mélangés aux essences dont les branches s'élancent hardiment dans l'espace.

Les arbustes de dimensions inférieures, qui forment le fond des massifs, les arbrisseaux rampants, qui couvrent les rocailles ou les murs : l'examen de la commission a tout embrassé; aussi, voulant reconnaître la persévérance des efforts de M. Cordier et ses succès obtenus, se plaît-elle à proclamer la satisfaction qu'elle a éprouvée dans la visite qu'elle a fait de son établissement.

Digitized by Google

CONCOURS RÉGIONAL DE ROUEN

—

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

—

En 1861, c'est à Rouen, la capitale de l'ancienne Normandie, que s'est tenu, du 20 au 26 mai, le concours de la région formée des départements de la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, la Manche, l'Orne et l'Eure-et-Loir. La ville s'est souvenue que noblesse oblige et elle a donné à l'exposition une hospitalité princière. De brillantes fêtes, des courses, un concours hippique, une exhibition de fleurs et de curiosités archéologiques ont montré que la contrée qui par une exposition industrielle s'était placée au premier rang pour les arts mécaniques recèle dans son sein les richesses les plus variées. Le succès de l'exposition agricole a été complet. Les efforts faits en 1860 pour que le concours universel fût digne de la France n'ont pas détourné nos infatigables agriculteurs et constructeurs de ces expositions plus modestes, mais non moins utiles.

Vous avez chargé une commission (1) de vous

(1) Cette commission se composait de MM. Leblond et Lefebvre, cultivateurs, et Picquenot, ingénieur, rapporteur.

Digitized by Google

signaler les faits qui lui paraîtraient appeler surtout l'attention des cultivateurs de ce département. Elle m'a confié la mission de résumer nos impressions; je les ai consignées dans ce rapport.

L'espèce bovine comptait de beaux spécimens de la race normande, auxquels les durham et surtout les croisements durham faisaient une très-sérieuse concurrence. Les races étrangères étaient faiblement représentées; le département de l'Eure n'avait envoyé que quelques bêtes dont la qualité compensait le petit nombre. Nous retrouvons parmi les lauréats tous les noms qui nous sont connus.

ESPÈCE BOVINE

Race normande pure. — Génisses de 2 à 3 ans. — Mention honorable : Mme la marquise de Montalembert à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

Races françaises diverses. — Vaches de plus de 3 ans. — 2e prix (200 fr.) : M. Pernuit, à Glos-sur-Risle.

Race durham pure. — Vaches de plus de 3 ans. — 1er prix (400 fr.) : M. Anisson-Duperron, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Croisements durham. — Génisses de 1 à 2 ans. — Mention honorable : M. le comte Dauger, à Menneval.

Vaches de plus de 3 ans. — Mention honorable : M. Anisson-Duperron, précité.

Croisements divers. — Génisses de 2 à 3 ans. — 2e prix (200 fr.) : M. Durécu, au Thuit-Simer.

Races étrangères pures. — Génisses de 1 à 2 ans. — 2e prix (200 fr.) : M. Durécu, précité.

L'exposition comprenait 112 exposants pour la

Digitized by Google

race normande pure, dont appartenaient au département de l'Eure..... 10

Races françaises diverses pures	18	pr l'Eure	4
— durham pure.....	34	—	2
— étrangères pures.....	9	—	2
— croisements durham....	59	—	4
— croisements divers.....	11	—	2

Sur 243 têtes de l'espèce bovine, la part du département de l'Eure n'était que de 36; elle est un peu faible; l'insuffisance provient de l'infériorité des pâturages du département de l'Eure comparé aux départements voisins.

L'espèce ovine était mieux représentée, principalement dans les races mérinos et métis-mérinos. Les individus de l'espèce ovine étaient au nombre de 124, dont 28 pour le département de l'Eure, qui a emporté les récompenses suivantes :

Races mérinos et métis-mérinos. — Mâles. — 1er prix (300 fr.): M. le vicomte des Brosses, à Chennebrun. — 5e prix (125 fr.) : M. Coutil, aux Andelys. — Mention honorable : M. Masurage, à Rugles.

Lot de 5 brebis. — 1er prix (300 fr.) : M. Lépicouché, au Vieil-Évreux. — 4e prix (100 fr.) : M. Masurage, précité.

Races étrangères à laine courte. — Mâles. — 1er prix (300 fr.) : M. Mann-Elliot, à Pont-Audemer. — 2e prix (200 fr.) : M. le comte d'Eprémesnil, à Fontaine-la-Soret. — Mention honorable : au même.

Lot de 5 brebis. — 1er prix (300 fr.) : M. Mann-Elliot, précité.

Croisements divers. — Lot de 5 brebis. — 2e prix (200 fr.) : M. Lépicouché, précité.

Digitized by Google

L'espèce porcine n'avait que peu de représentants, mais ils ne laissaient rien à désirer. Sur 46 sujets, 9 appartenaient au département et ont valu à leurs propriétaires les récompenses qui suivent :

Races étrangères. — Femelles. — 4e prix (150 fr.) : M. le baron de Forval, à Grandchain. — Mention honorable : M. Mann-Elliot, précité.

Croisements divers. — Mâles. — 1er prix (200 fr.) : M. le baron de Forval, précité.

Femelles. — 1er prix (200 fr.) : M. le baron de Forval, précité. — 3e prix (100 fr.) : M. Guérie, à Bernay.

Le département de l'Eure avait fait à peu près tous les frais de l'exposition des animaux de basse-cour et a obtenu les plus belles primes :

Médailles d'argent et 150 fr. : M. Durécu, précité, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent et 50 fr. : M. le comte d'Éprémesnil, précité, pour sa collection de volailles.

Médaille de bronze et 25 fr. : M. Pinel, à Drucourt, pour ses volailles.

L'exposition des instruments était très-complète, et le département de l'Eure offrait presque à lui seul l'ensemble des machines et outils les plus perfectionnés en usage dans la culture. Il nous suffira de passer en revue les médailles obtenues pour nous convaincre de notre richesse sous ce rapport.

Charrues. — Rappel de médaille d'argent : M. Pinel, au Thil-en-Vexin.

Herses. — Médaille d'argent : M. Pinel, précité.

Houes à cheval. — Médaille d'argent : M. Pinel, précité.

Digitized by Google

Machines à battre. — Médaille d'or : M. Deslandes, à Brionne. — Médaille de bronze : M. Fouquet fils, à Grossœuvre.

Cribles et trieurs. - Médaille d'argent : M. Pinel, précité.

Coupe-racines. — Rappel de médaille d'argent : M. Pinel, précité.

Hache-paille. — Médaille d'argent : M. Pinel, précité.

Appareils à cuire les aliments. — Rapppel de médaille d'argent : M. Delille, d'Évreux.

Collection d'instruments. — Médaille de bronze : M. Pinel, précité. — Rappel de médaille d'argent : MM. Dumort et Bourgeois, au Puchay.

Instruments non prévus au programme. -- Médaille d'argent : M. d'Éprémesnil, précité, pour l'application des câbles en fil de fer à la transmission du mouvement.

Médaille d'argent : M. Durvie, d'Ivry-la-Bataille, pour son pétrin mécanique.

Médaille de bronze : M. Pinel, précité, pour un laveur de racines.

Les produits agricoles du département étaient aussi nombreux que bien choisis ; ils ont obtenu de légitimes succès.

Médailles d'argent : MM. Étard, à Berthouville, pour ses lins ; Durécu, pour l'ensemble de son exposition ; Huet, à Martot, pour son blé très-précoce.

Médaille de bronze : M. Anisson-Duperron, pour l'ensemble de son exposition.

Digitized by Google

Nous terminerons par le concours régional hippique.

Carrossiers. — Chevaux de 4 ans et au-dessus. — Mention honorable et 200 fr. : M. le baron Franz de Hérissem, pour *Pascarot*, étalon approuvé pour la monte de 1861.

Juments de 3 ans. — 4e prix et 300 fr. : M. Guérie, de Bernay, pour *Virgule*, primée au concours départemental.

Espéce de trait. — Chevaux de 4 ans et au-dessus. — 1er prix (médaille d'argent et 600 fr.) : M. Marre, du Thil, pour *Agricole*, lauréat des concours régionaux d'Alençon et d'Évreux et du concours général de Paris, appartenant au haras d'Étrépagny. — 7e prix et 250 fr. : M. Bruno, des Bottereaux, pour *Bijou*.

Juments poulinières de 4 ans et au-dessous. — 3e prix (médaille de bronze et 300 fr.) : M. Guérie, déjà nommé, pour *la Poule*, déjà primée deux fois au concours départemental de l'Eure.

Cette trop longue énumération vous fera mieux comprendre que mes paroles l'importance prise par le département de l'Eure dans cette exposition. Faibles dans l'espèce bovine, nos agriculteurs ont pris leur revanche dans les espèces ovine et porcine et dans leurs produits. Les constructeurs d'instruments, et en première ligne M. Pinel, méritent tous les éloges. Après de tels succès chez les autres, nous attendons avec confiance le retour de l'exposition dans nos foyers.

Un fait important s'est manifesté dans ce concours; c'est la perfection avec laquelle les machines à fau-

Digitized by Google

cher système Wood coupent les prairies. Ce problème, résolu déjà par les expériences de Vincennes, a reçu à Rouen une éclatante confirmation dans les essais qui ont eu lieu devant le jury. Je me borne à constater ces résultats, sur lesquels je reviendrai dans une étude plus complète; mais je pense que ce serait une bonne mesure que de faciliter dès à présent l'importation d'une de ces machines dans le département.

Les moissonneuses ont été également soumises à des expériences. Les machines opéraient sur un terrain sablonneux couvert de seigle. Ce concours de circonstances les plus désavantageuses n'a point fait reculer les machines Peltier, Wood, Mazier, Legendre et Burghess-Key; mais les résultats en ont été sensiblement affectés. Le demi-succès obtenu est la meilleure garantie du bon travail qu'elles peuvent donner dans les conditions ordinaires de la pratique.

Nous n'avons pu visiter aucune des fermes du département de la Seine-Inférieure. Celles qui ont obtenu des récompenses doivent vous être signalées avec la mention de ce qu'elles offrent de plus remarquable. Cette énumération ne sera pas inutile pour l'examen que nous avons à faire chaque année des exploitations du département de l'Eure, et serait un guide si des excursions conduisaient dans la Seine-Inférieure des membres de la Société ou si une demande de renseignements devenait nécessaire.

PRIME D'HONNEUR.

Une somme de 5,000 fr. et une coupe de la valeur de 3,000 fr. : à M. Charles Dargent, à Saint-Léonard, près Fécamp (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

MÉDAILLES D'OR

Mme veuve Rocquigny et ses deux fils : MM. Jules et François Rocquigny, à Bertheauville, pour la comptabilité simple et scrupuleuse qu'ils ont établie dans leur exploitation ; pour la distillerie qu'ils ont établie à leurs dépens dans une ferme qu'ils n'avaient que pour un bail de neuf ans, et pour les avances considérables d'engrais qu'ils n'ont pas craint de faire au début de leur exploitation.

M. Lange, à Beuzeville-la-Guérard, pour l'assolement rigoureusement alterné et considérablement intensif qu'il a établi dès le début de son exploitation et pour les magnifiques résultats de ses diverses cultures en lignes.

M. Papin, à Saint-Denis-sur-Scie, pour l'introduction et la propagation de la culture en grand de la betterave dans l'arrondissement qui est le siége de son exploitation.

M. Aubry, à Beuzeville-la-Guérard, pour son troupeau de moutons amélioré par un croisement judicieux et suivi avec une grande intelligence, ainsi que pour les magnifiques résultats de ses cultures.

M. Dubosc, à Épreville, pour la bonne distribution et l'établissement très-intelligent de ses bâtiments, et pour les services rendus à l'amélioration de la race bovine par les taureaux remarquables qu'il entretient depuis plusieurs années.

M. le comte de Malartic, à Tôtes, pour l'établissement de sa distillerie, pour les bons exemples qu'il a donnés à son pays par l'extension de ses cultures en lignes de la betterave, et par l'introduction de la moissonneuse Atkins et de deux bonnes batteuses.

Digitized by Google

M. Burel, à Fongueusemare, pour le bon choix et la bonne tenue de sa vacherie très-améliorée.

M. Rasset fils, à Montérollier, pour le choix de ses instruments perfectionnés, pour les efforts couronnés de succès qu'il met à propager dans son arrondissement l'usage du semoir et des cultures en lignes, pour l'excellente tenue de ses fumiers et la bonne distribution de ses bâtiments.

Après les faits généraux, un mot sur quelques détails de cette exposition.

M. le comte d'Éprémesnil, dont le nom est souvent proclamé dans nos concours locaux et que la Societé est heureuse de compter parmi ses membres récemment élus, a exposé un câble à transmission métallique enroulé sur des poulies à gorges garnies en gutta-percha qui permet de faire agir des forces de 10 à 20 chevaux à des distances de 1,000 à 1,500 mètres et dispense de grouper autour de la machine à vapeur les divers bâtiments où cette force est nécessaire.

On conçoit notamment l'utilité de ce procédé lorsque l'on adapte une machine à vapeur à une exploitation dont les bâtiments sont disséminés.

On a beaucoup remarqué dans un autre ordre d'idées des canards mandarins de la Caroline, appartenant à M. le comte d'Éprémesnil, et qui par leur prix très-élevé sont destinés à faire l'ornement des parcs et non des basses-cours.

Une nouvelle machine locomobile, portée sur un chariot couvert qui la met à l'abri des intempéries de l'atmosphère et de la poussière, a attiré l'attention des cultivateurs. Cette machine, dite locomobile-

Digitized by Google

waggon, de MM. Thomas et Laurens, est construite par M. Gilmer, de Paris.

Un atlas, représentant les nombreux travaux de drainage exécutés dans l'arrondissement de Bayeux, a été exposé par M. l'ingénieur Gaudin, et pourrait être consulté par les agriculteurs occupés de travaux de ce genre. C'est une bonne pratique que nous aimons à enregistrer.

Le pétrin mécanique de M. Durvie, les barrages de MM. Dumort et Bourgeois, la machine à battre présentée par M. Deslandes, ont obtenu un succès auquel l'action de la Société n'est point tout à fait étrangère. C'est sous ses auspices que ces instruments ont été envoyés à diverses expositions qui leur ont donné une juste célébrité.

Un nouveau constructeur du département, M. Fouquet, de Grossœuvre, s'est révélé à cette exposition par une machine à battre.

L'agriculture n'était pas la seule à trouver son compte à cette exhibition. Un certain nombre de produits peuvent s'appliquer avec avantage aux usages domestiques.

M. Sue, constructeur à Paris, a exposé un spécimen de balances ; ses bascules ont toute la précision désirable, leur prix est peu élevé.

Nous avons vu des faussets hydrauliques, des machines à boucher les bouteilles d'un prix minime, des cages en fer pour renfermer les vins de luxe, dont l'intelligente disposition a déjà été appréciée à l'exposition de Paris.

Une machine à faire les briques peut trouver son utilité dans une industrie qui touche de près à la bâtisse agricole. M. Pestel, d'Honfleur, a été récompensé

Digitized by Google

pour des tuyaux en ciment qui peuvent recevoir un grand nombre d'applications. Le service des ponts et chaussées les a adoptés pour les petites conduites d'eau. Les propriétaires trouveront souvent dans leur emploi deux qualités qui vont rarement ensemble : perfection de travail et économie.

Nous avons écarté de notre compte rendu tous les faits qui ne nous ont pas paru de nature à intéresser le département de l'Eure et les différents prix de vente que l'on trouvera dans les programmes et catalogues de l'exposition que nous avons déposés à la bibliothèque de la Société.

Digitized by Google

DES SEMIS EN LIGNES

RAPPORT

DE LA

Commission chargée d'examiner la culture en ligne des céréales

AVEC LE

SEMOIR-ROULEAU TAVERNIER

Dans une lettre adressée le 17 juillet dernier à M. le préfet de l'Eure, M. Fessart, cultivateur à Croth, expose les résultats très-satisfaisants qu'il a obtenus de l'emploi du semoir-rouleau Tavernier et demande qu'une commission, formée des membres de la section d'agriculture, vienne les examiner.

Accompagné de plusieurs de nos collègues, nous nous sommes rendus à Croth le 31 juillet, et, par une visite des lieux, nous avons pu nous convaincre que les terres cultivées en blé et avoine par la méthode de M. Tavernier donnent des tiges plus vigoureuses, un tallement plus fort et un rendement supérieur aux pièces voisines semées à la main dans des circonstances de culture parfaitement identiques. L'économie de semence est sensible : 70 litres avec le semoir pour 2 hectolitres semés à la main; la verse moins prononcée dans le premier cas que dans le second. Le semoir emploie trois chevaux et un homme; en une journée il fait trois hectares (un peu moins qu'un bon semeur); son prix est de 750 fr.

Digitized by Google

Quelques vides apparaissent dans les lignes semées par M. Fessart, qui les attribue à un hersage trop énergique donné en travers au printemps. Quoi qu'il en soit, il y avait bien moins de blé manquant que dans les semis à la volée; le germe, mieux enterré, s'est trouvé protégé contre les rudes gelées de l'hiver dernier. La belle apparence des tiges s'explique par une plus grande aération et par le hersage en travers au printemps, qui rechausse les plantes à peine sorties du billon, et par l'effet du rouleau qui, en comprimant la terre sur la semence, fait produire une plante plus vigoureuse.

Nous avions pu constater précédemment les belles récoltes obtenues avec le semoir-rouleau Tavernier chez MM. Amiot, à la Censurière, près Évreux; Pellerin, à Glisolles; Varillon, à Cambolle. Des essais ont été faits également les années précédentes chez MM. Lépicouché, au Vieil-Évreux; Picard, à Louye; Hallay père, à Neuilly, près Bueil; Taillandier, à Gauville-la-Campagne; Béguin, à Chanteloup, commune de Saint-Vigor; vicomte des Brosses, à Chennebrun.

Les résultats ne sont pas parvenus à notre connaissance.

Il est assez difficile de savoir si le rendement répond à l'apparence de la récolte; la plupart des cultivateurs, très-occupés au moment de la moisson, ne peuvent se livrer à des expériences comparatives. Quelques chiffres nous ont été communiqués; nous vous les soumettons.

Le 2 octobre 1860, M. Fessart adressait au *Courrier de l'Eure* les renseignements suivants :

« Au mois d'octobre 1859, j'essayai le semoir-rouleau sur une pièce de terre de 80 ares. Une moitié

Digitized by Google

de la pièce fut ensemencée avec cet instrument, l'autre moitié à la main.

« Le semoir-rouleau employa 58 litres de blé chaulé sur une étendue de 40 ares, soit pour 1 hectare..... 145 lit.

« La semaille à la main employa 90 litres de semence sur la même étendue, soit pour 1 hectare..... 225

« Économie de semence pour 1 hectare en faveur du semoir-rouleau..... 80 lit.

« Au mois d'avril dernier, la partie ensemencée au semoir-rouleau a reçu un hersage en travers qui a rechaussé la plante, a enlevé les mauvaises herbes et mis la terre dans un parfait état. Le blé s'est maintenu propre jusqu'à la maturité.

« La partie semée à la main n'a pu recevoir aucun hersage; les mauvaises herbes ont continué d'y croître et ont dû nuire au rendement du blé.

« Chaque partie a donné le même nombre de gerbes, mais le produit en grain n'a pas été le même.

« Les 40 ares ensemencés au semoir-rouleau ont produit 12 hectolitres 30 litres, soit par hectare..... 30 hect. 75 lit.

« Les 40 ares semés à la main ont produit 10 hectolitres 58 litres, soit par hectare..... 26 45

« Différence en faveur du semoir-rouleau..... 4 hect. 30 lit.

« Il résulte de cet essai que l'emploi du semoir-rouleau universel offre le double avantage d'une

Digitized by Google

économie notable de la semence et d'une augmentation de produits. »

Le 28 décembre suivant, M. Amiot, cultivateur à la Censurière, faisait parvenir à la Société d'agriculture la note suivante :

ENSEMENCÉ LE 13 MARS 1860

DÉSIGNATION	CONTENANCE	RÉCOLTE		POIDS de l'hectolitre
		en gerbe	en grain	
Par le semoir-rouleau.	25 ares.	132	1000	4,750
A la main.....	27 ares.	112	900	4,200

Ces chiffres viennent compléter l'appréciation contenue dans notre rapport du mois de juin 1860, où nous disions du semoir-rouleau universel :

« Le semoir-rouleau de M. Tavernier ne devra pas son succès purement à une heureuse conception : il entraîne avec lui un nouveau mode de culture ; le blé est enterré profondément et le roulage ne s'effectue que sur des lignes ensemencées. Il est réduit à son expression la plus économique.

« Au printemps, un hersage en travers vient rechausser les plantes et provoquer le tallage.

« Si le rendement des récoltes examinées par la commission s'accorde avec les prévisions, M. Tavernier aura résolu en faveur de son système la question si discutée de l'opportunité des semoirs. »

Le semoir Tavernier est aujourd'hui connu de nos cultivateurs. Quelques-uns l'ont acheté ; d'autres ont préféré des instruments sur lesquels je vais appeler

Digitized by Google

votre attention. La Société devait suivre et encourager les progrès d'un instrument inventé par un de ses membres; elle l'a fait avec cette bienveillance qui n'a d'autres limites que la justice et l'intérêt de l'agriculture. Du jour où nous avons acquis la conviction que ce semoir pouvait entrer en concurrence avec ceux que l'on trouve dans le commerce, nous vous l'avons signalé. Quel rang occupera-t-il parmi ces instruments? C'est à l'expérience, aux concours et surtout aux cultivateurs à décider la question.

J'ai dit plus haut que l'opportunité des semoirs était fort discutée. Je crois le semis en ligne préférable au semis à la volée; mais je conçois qu'il faille une grande perfection d'exécution pour vaincre les préventions de nos adversaires. La main de l'homme sème avec une régularité qu'aucun instrument ne dépassera, avec une économie qui est le plus sérieux obstacle à l'introduction des semoirs d'un prix élevé. Le semis du blé en ligne ne permet pas les façons à la houe à cheval, au scarificateur, qu'on avait supposé pouvoir appliquer dans l'origine, et nombre d'agriculteurs craignent que, par le tallement du blé dans les espaces vides, les épis secondaires et postérieurs à la tige principale n'arrivent pas à une complète maturité. Pour nous, les bons résultats des semoirs ne sont pas douteux, mais nous exigeons d'eux d'être d'un prix moyen de 3 à 400 fr. au plus, de fournir un travail très-convenable entre les mains du premier ouvrier et avec un ou deux chevaux au plus, et de pouvoir être réparés par un maréchal habile. La plupart des instruments s'écartent malheureusement trop de ces conditions.

Les semoirs Smith, Garrett, Jacquet-Robillard

Digitized by Google

offrent pour garantie de leur bonne exécution une longue expérience et de nombreuses récompenses, mais presque tous sont chers et emploient plusieurs chevaux. Aucun ne billonne ni ne roule la terre.

SEMOIRS	PRIX D'ACHAT	NOMBRE de CHEVAUX	TRAVAIL PAR JOUR
Semoir Smith..	1,500 à 500 (se loue généralement 10 fr. par jour)	3 chevaux (grand modèle)	5 hect. par journée de 10 heures.
—		2 chevaux (petit modèle)	3 à 4 hect. par journée de 10 h.
Semoir Garrett.	1,500 à 500	»	»
Semoir Jacquet-Robillard...	250	»	»

Un nouveau semoir, qui repose sur le même principe que le semoir-rouleau de M. Tavernier et paraît l'avoir précédé, donne de bons résultats dans ce département : c'est le semoir-billonneur Échard, Choumara et Cie. MM. le comte de Montenol, à la Vacherie; vicomte dés Brosses, à Chennebrun, et Leblond, à la Madeleine d'Évreux, en ont fait l'acquisition et n'ont point à la regretter. Il coûte de 350 à 450 fr. et marche parfaitement avec deux chevaux.

La méthode de culture appliquée par le semoir Échard-Choumara serait due, suivant les inventeurs, à M. Lesseur, cultivateur à Lagny (Seine-et-Marne). Voici, d'après le prospectus, en quoi elle consiste :

« La terre doit être labourée et fumée modérément; puis de bonne heure, vers le 20 septembre, de préférence aux mois d'octobre et de novembre,

Digitized by Google

pour les seigles et les blés, et en mars, pour les *mars*, on ensemence avec le semoir-billonneur, *en lignes, rayons et ados*, suivant la méthode Lesseur.

« Les rayons, par le travail tout particulier de notre semoir, se trouvent espacés de 25 à 30 centimètres et ont une profondeur de 10 à 12 centimètres.

« Le grain est déposé au fond des rayons et recouvert de terre par les traçoirs et les fourches ou griffes à dents qui sont placés derrière, de manière à donner aux rayons 8 à 10 centimètres de profondeur.

« Plus les rayons sont profonds, plus le blé et autres céréales donnent de produits.

« Le blé passe l'hiver au fond des rayons, ce qui le protége contre le vent et la gelée.

« Les gelées et les pluies, détruisant en partie les ados, font tomber dans les rayons, pendant la saison rigoureuse, la terre, qui naturellement rechausse la tige au fur et à mesure qu'elle pousse; quand elle a atteint 5 à 8 centimètres au-dessus des ados, on profite d'un beau temps de mars et d'avril pour faire passer une herse à dents de fer ordinaire sur les champs ensemencés, pour bouleverser les ados, remplir les rayons et égaliser le terrain.

« En procédant comme il vient d'être expliqué, les céréales se trouvent binées, buttées et rechaussées de 6 ou 8 centimètres. L'herbe est détruite et les racines protégées.

« La terre, ayant reçu cette façon aux époques propices, force le blé à taller et à produire de nouvelles tiges qui prennent chacune un épi. Ainsi un grain de blé peut produire jusqu'à cinquante épis et même davantage.

Digitized by Google

« Au printemps, après le hersage, on donne un bon coup de rouleau pour niveler la terre et consolider la plante. »

Il est regrettable que ce semoir n'ait pas de rouleaux pour tasser la terre sur la semence. Il nous paraît, toutefois, par son bas prix, la facilité de sa manœuvre, appelé à faire une très-sérieuse concurrence aux instruments que nous avons cités plus haut.

L'utilité pratique des semoirs a été examinée dans plusieurs exploitations importantes. A la colonie de Mettray, les essais ont parfaitement réussi; la verse a été moins abondante, le tallement plus énergique. Les lignes distantes de 33 centimètres ont permis des binages qui ont nettoyé le sol. Tandis que les semis à la volée absorbaient à l'hectare 1 hectolitre 50 litres, le semoir se contentait de 60 litres.

Dans le département de la Loire-Inférieure, on emploie le semoir et l'on s'en trouve bien; le rendement varie de 36 à 48 hectolitres à l'hectare dans certaines fermes.

M. Bodin, directeur de l'école d'agriculture de Rennes, après quelques insuccès, a obtenu de très-beaux blés en lignes, surtout quand il a effectué ses semis à la fin de septembre ou dans la première quinzaine d'octobre. Au printemps, il donne un léger binage évalué 30 ou 40 fr. par hectare, et le rendement atteint 30 à 40 hectolitres à l'hectare, au lieu de 25 et 35 par les semis à la volée. Toutefois, M. Bodin ne pense pas que les semoirs en ligne doivent être employés d'une manière générale. Dans les sols maigres, notamment, on ne peut compter sur des épis de tallage.

Digitized by Google

En résumé, nous voyons l'opinion publique peu favorable dans l'origine aux semoirs, leur accorder ses sympathies à mesure qu'ils sont plus connus, leurs résultats mieux appréciés.

Digitized by Google

RAPPORT

ADRESSE

PAR M. LE PROFESSEUR MORIÈRE A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

SUR LES

CONFÉRENCES AGRICOLES DE 1861

—

MONSIEUR,

La Société libre d'agriculture de l'Eure m'avait chargé de faire des conférences agricoles dans les localités suivantes :

Évreux.....	samedi	7	septembre.
Verneuil.....	lundi	9	—
Beaumont-le-Roger...	mardi	10	—
Louviers.....	samedi	14	—
Neubourg.....	dimanche	15	—
Pont-Audemer.....	lundi	16	—
Cormeilles.....	vendredi	20	—
Bernay.....	samedi	21	—
Andelys.....	lundi	23	—
Fleury-sur-Andelle....	mardi	24	—

Toutes ces conférences ont eu lieu les jours indiqués; celle de Beaumont-le-Roger seule a dû être ajournée par des motifs qui vous sont connus.

La question des *engrais* a été traitée d'une manière plus spéciale à Évreux, à Verneuil, à Bernay, au Neubourg, à Pont-Audemer et à Fleury; je me suis plus particulièrement occupé de l'*industrie des cidres*

Digitized by Google

et de la *culture du pommier* à Louviers, à Cormeilles et aux Andelys. — Des considérations sur le *drainage*, l'*emploi du sel comme moyen de conserver les fourrages et d'améliorer le régime des animaux*, la *détermination de la richesse du lait en beurre*, les *distilleries agricoles*, l'*abus des cultures épuisantes*, les *semis en ligne*, etc., sont venues s'ajouter à ces deux questions principales et ont reçu plus ou moins de développement, suivant les besoins des localités.

Grâces aux mesures prises par la Société d'agriculture et au concours si dévoué de MM. les membres du conseil général, les cultivateurs sont venus en grand nombre à ces réunions, dont ils m'ont paru comprendre toute l'utilité. L'attention qu'ils ont bien voulu me prêter, souvent pendant près de trois heures consécutives, les questions qu'ils m'ont adressées après les séances, l'empressement qu'ils ont mis à venir chercher les petits livres contenant le résumé des questions traitées, tout démontre qu'ils ont eu confiance dans ce qui leur a été dit et qu'ils ne demandent pas mieux que de profiter du mode d'instruction mis à leur portée par la Société libre de l'Eure.

Je me suis efforcé de répondre aux vues de la Société d'agriculture et à la confiance dont elle a bien voulu m'honorer. Si j'ai réussi, je le devrai surtout à ces nombreux témoignages de bienveillance et de sympathie dont j'ai été l'objet, et que je conserve parmi mes meilleurs souvenirs.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

DANS L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

PAR M. LOUIS PASSY
Secrétaire-adjoint de la section d'arrondissement

—

MESSIEURS,

Je ne vous rappellerai pas comment, depuis quelques années, la section des Andelys semblait avoir abdiqué le rôle utile et glorieux qu'elle joue dans l'histoire de la Société libre de l'Eure. Les malheurs, la maladie, la mort de notre honoré président, M. de Vatimesnil, suffisent pour nous justifier; mais, tandis que nous demeurions insouciants et inactifs, le temps n'arrêtait point sa marche, et le règlement, ramenant bientôt dans notre arrondissement la solennité d'un concours départemental, nous rendait tout à coup la conscience de nos devoirs. Un nouveau président fut nommé, les comices cantonaux assemblés, la section réorganisée, et la ville des Andelys appelée à soutenir par une généreuse hospitalité la vieille réputation du Vexin normand.

Le concours de 1861 puise dans ces circonstances une véritable importance. Il inaugure, nous l'espérons, une longue période de réunions et de travaux.

Digitized by Google

Il se distingue entre tous par des innovations heureuses. Sur l'initiative de notre confrère, M. Mettais-Cartier, maire des Andelys, une exposition générale de tous les produits agricoles, horticoles et industriels de l'arrondissement est venue jeter sur le concours ordinaire de charrues et d'animaux un éclat inattendu. Rien n'a été épargné pour transformer la halle aux blés en une salle d'exposition, pour transformer la place de la Croix-du-Buet en un champ de concours. Le dirons-nous? Répéterons-nous ici les espérances que nous avons conçues? Grâce aux commissions chargées d'organiser la fête et composées : l'une, de MM. Gabriel Michel, Metton, Lauvray, Allinne, Sombret, Coutil père, Lamer, Leroux, Fessart fils, Lachèvre, Piquerel et de votre rapporteur; l'autre, de MM. Dumesnil, Fessart père, Lesage, Legendre, Aug. Hébert, Coutil fils, Dupas, Mettais, la journée du 22 septembre laissera de longs souvenirs et de précieux exemples à tout l'arrondissement des Andelys.

Ce n'est pas tout. Les concours et les expositions empruntent leur intérêt aux observations qu'ils provoquent, aux critiques qu'ils suggèrent, aux conclusions qu'ils posent. Jusqu'à ce jour nos réunions n'ont pas semblé dignes d'un de ces travaux d'ensemble qui, s'élevant au-dessus des détails, résument en quelques traits les progrès de l'agriculture ou de l'industrie. On les a considérées plutôt comme un spectacle que comme une leçon. On y a plutôt vu des fêtes agricoles, qu'il était nécessaire de renouveler pour le plaisir et l'instruction de tous, que des épreuves auxquelles l'état moral et matériel du pays était périodiquement soumis. Que faut-il faire, Messieurs, pour tirer d'un concours cet enseigne-

Digitized by Google

ment qui tout d'abord se dérobe à nos regards? Il faut étudier ce concours en lui-même; il faut le comparer à ceux qui l'ont précédé; il faut, en un mot, l'encadrer dans l'étude de l'histoire et de l'économie politique. Et, en effet, quand nous distribuons des prix de culture perfectionnée, des prix de labourage, des prix de moralité; quand nous exposons les instruments aratoires, les produits agricoles, horticoles, industriels, quel est notre but? N'est-ce pas de découvrir et de suivre ces mouvements incessants que les événements politiques et économiques font subir à la production nationale? N'est-ce pas de marquer les progrès véritables, de condamner les mauvaises pratiques, de récompenser les sérieux efforts, de porter sur la situation des hommes et des choses, des mœurs et des affaires, un jugement impartial? Si nous voulons juger le présent, commençons, Messieurs, par connaître le passé : un grain de blé représente une année de travail; une exposition représente plusieurs années de labeurs. Laissez-moi donc rechercher avec vous, dans la voie que le concours des Andelys me trace, quelle a été, depuis vingt ans, la marche de l'agriculture et de l'industrie dans notre arrondissement. Si nous trouvons sur notre route des faits, des noms, des vérités dignes d'être recueillis, honorés, proclamés, nous aurons peut-être, dans la mesure de nos forces, servi la cause de la prospérité publique.

Digitized by Google

I. — Agriculture

Les prix de culture perfectionnée, l'exposition des produits agricoles et horticoles, le concours de charrues, l'exposition des instruments aratoires, l'exposition des animaux nous fourniront l'occasion toute naturelle de pénétrer successivement dans tous les éléments de la production agricole.

1. — Prix de culture perfectionnée. — Exposition des produits agricoles et horticoles. — Au moment d'appeler votre attention sur ces prix de culture perfectionnée qui ont couronné tous les progrès agricoles et pour ainsi dire la culture du Vexin, je me trouve en présence de l'excellent rapport de notre confrère M. Picquenot. Vous avez trouvé dans ce rapport, vous y trouverez encore, sur les exploitations de MM. Bénard, à Guitry; Aug. Hébert, à Villers; Juhel, à Autrebosc; Lainay, à Gaillardbois; Fessart, à Mantelles; Lesage, à Cléry, une suite de renseignements dont la précision et la sagacité ne laissent rien à désirer. Peut-être aurais-je dû achever le travail de notre confrère, continuer la visite de nos exploitations, faire violence à la modestie de nos cultivateurs et comparer les travaux de ceux qui ont osé et de ceux qui n'ont pas osé disputer nos récompenses; mais cette comparaison n'aurait abouti qu'à des observations de détail, et, laissant de côté les hommes pour les faits, j'essayerai d'analyser, depuis vingt ans, dans l'arrondissement des Andelys, la nature et la portée du mouvement agri-

Digitized by Google

cole dont le dernier concours a été la dernière expression.

Recherchons d'abord quelle était et quelle est l'étendue du domaine arable ; car, si les surfaces soumises aux rotations agricoles ont envahi des terrains incultes, nous serons en droit de supposer des besoins nouveaux dans la culture, de présumer une augmentation dans la production. Pour me rendre compte de cette question, j'ai relevé avec soin les autorisations de défrichements délivrées depuis 1840 jusqu'en 1860, et j'ai constaté qu'elles embrassaient 3,701 hectares. Je ne me dissimule pas qu'un certain nombre d'autorisations a dû échapper à mes recherches ; mais, d'autre part, toutes les autorisations n'ont pas été mises à profit. Bref, nous pouvons affirmer qu'en vingt ans plus de 3,000 hectares ont été rendus à la culture. Voici maintenant dans quelle proportion chaque canton a pris part à cette vaste opération. Le canton des Andelys offre un défrichement de 1,100 hectares, opéré principalement dans les communes des Andelys, Harquency, Hennezis, Bouafles, la Roquette et Daubeuf. Je rappelle avec plaisir la médaille d'honneur décernée cette année même à notre confrère M. Lesage, pour le défrichement de 30 hectares qu'il a fait à Cléry. Fleury suit les Andelys avec 698 hectares, dont la majeure partie dépend des communes de Fleury, Radepont, Perriers et Bacqueville. Étrépagny lutte avec Fleury. Il compte 678 hectares, répartis surtout entre les communes d'Étrépagny, Nojeon-le-Sec et Longchamps. C'est dans le groupe de Neaufles, Dangu, Guerny, Noyers, Vesly que Gisors prend ses 564 hectares. Écos balance Gisors. Sur les 519 hectares dont le défriche-

Digitized by Google

ment a été autorisé dans le canton d'Écos, 370 appartiennent à Mézières, Panilleuse et Heubécourt. Le canton de Lyons-la-Forêt ne compte que 142 hectares, presque tous défrichés, à Lisors, Morgny et Fleury-la-Forêt. Ainsi, la spéculation, non-seulement s'est emparée des petits bois isolés, mais elle a hardiment attaqué les forêts d'Étrépagny, de Bacqueville et des Andelys. L'administration paraît avoir secondé très-vivement ces idées de spéculation. Les autorisations ont été beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus importantes de 1850 à 1860 que de 1840 à 1850. Sur les 3,701 hectares dont le défrichement a été autorisé, je trouve 2,868 hectares de 1850 à 1860; et quand même ces chiffres ne seraient pas tout à fait exacts, la différence que je signale entre les deux périodes et les deux administrations n'en resterait pas moins la même.

Le domaine arable s'est encore accru par la transformation d'un certain nombre d'hectares de marais, landes ou bruyères. On a beaucoup moins cherché à améliorer les terres incultes qu'à défricher des bois. Rien de plus naturel. D'une part, le défrichement promet un profit plus prompt et plus net, en exigeant moins de capitaux et de persévérance. De l'autre, la plus grande partie des terres incultes appartiennent aux communes qui ne peuvent pas porter dans la conduite de leurs affaires cet esprit d'initiative et d'industrie que crée et soutient seul l'intérêt personnel. Quelque temps avant la Révolution, un certain mouvement de spéculation avait menacé les terres incultes du Vexin. En 1762, une compagnie se forma pour exploiter plusieurs paroisses de l'élection de Gisors. En 1760, le sieur

Digitized by Google

Ladam demanda la concession de terres vagues à Bézu-la-Forêt. En 1772, M. de Boisfranc, à Tilly; en 1772 et 1775, M. Gobelet d'Haucourt, à Gasny, Sainte-Geneviève-lès-Gasny et Giverny; en 1788, M. le marquis de Rozay, à Ménesqueville; en 1788, le sieur d'Hostel, à Flumesnil et à Mouflaines; en 1788, les sieurs Foucoux et Lefèvre, à Pont-Saint-Pierre. Tous ces projets restèrent sur le papier, et un état dressé en 1819 par M. de Boury, sous préfet des Andelys, doit constater, peut-être à la réserve de quelques centaines d'hectares, l'étendue des terres incultes de l'arrondissement vers 1789. Sur 2,723 hectares, 2,265 appartenaient en 1819 aux communes, 427 à des particuliers, et 31 au domaine. Les statistiques de 1837 et de 1840 ne parlent pas des terres incultes; mais la statistique de 1852 en fixe l'étendue à 2,219. Depuis 1852, les renseignements font défaut. En continuant depuis 1852 la moyenne de 12 hectares par an, on atteindrait le chiffre de 500 hectares. Je crois en effet que le domaine arable n'a pas conquis sur les terres incultes, depuis 1819, plus de 500 hectares, et sur les bois plus de 3,000. Total : 3,500 hectares.

On a vu que les communes étaient propriétaires des quatre cinquièmes des terres incultes. Aussi est-ce dans le cinquième appartenant à des particuliers que le progrès s'est établi. Certaines communes ont cependant fait de louables efforts pour améliorer leurs biens : dans le canton de Gisors, par exemple. En ce moment même, l'administration départementale et communale s'occupe sérieusement de ces importantes questions. La vallée de l'Epte, depuis Bouchevilliers jusqu'à Giverny, est l'objet d'études consciencieuses et offre l'occasion des plus utiles

Digitized by Google

travaux. Les marais communaux de Neaufles, de Dangu, de Guerny doubleraient de valeur s'ils étaient soumis à des travaux combinés de marnage et de drainage. Depuis 1856, on travaille à assécher les marais de Château-sur-Epte et de Berthenonville. Conformément à la loi salutaire du 28 juillet 1860, les conseils municipaux de Sainte-Geneviève-lès-Gasny et de Giverny ont résolu, l'année dernière, d'assainir leurs pâtures communales.

J'ai parlé de drainage, et c'est en effet avec un système régulier de plantations le moyen le plus sûr de rendre à la production les terres mauvaises ou incultes de l'arrondissement. Je ne crois pas exagérer en disant que dans le canton de Gisors, surtout à Bazincourt, à Gisors, à Neaufles, à Dangu, à Authevernes, à Saint-Paër, 5,000 hectares pourraient être drainés. Dans le canton d'Écos, le sixième de la superficie : à Gasny, Bus-Saint-Remy, Cahaignes, Château-sur-Epte, Berthenonville, Civières, Écos, Dampsmesnil, Flumesnil, Fontenay, Fours, Fourges, Giverny, Panilleuse, Tourny. Dans le canton de Fleury-sur-Andelle, même proportion: le sixième de la superficie. Dans le canton de Lyons, quoique les terres n'y soient froides que par petites portions et que la marne y suffise à tous les besoins; dans le canton des Andelys : à Douville, au Thuit; dans le canton d'Étrépagny, sur le cours de la Bonde : à Doudeauville, à Puchay, le drainage ferait un grand effet. Depuis le concours ouvert par la Société de l'Eure en 1856, concours dans lequel ont été successivement nommés et couronnés : M. Allix, à Gasny; M. de Montreuil, l'ardent propagateur du drainage, à Thierceville; MM. Camus et Ernouf, à Mesnil-Ver-

Digitized by Google

clives; Mme Bellanger, à Bonnemare; M. de Lagrange, à Dangu, les travaux de drainage ont été fort rares dans notre arrondissement. Je ne puis ajouter à la liste trop courte des lauréats de 1856 que M. Bénard, à Guitry; MM. Toutain et Quillet, à Doudeauville. Il vous appartient, Messieurs, de développer une pratique agricole qui n'amende pas, qui transforme le sol. L'état encourage le drainage et par des subsides et par des lois protectrices. Une machine à fabriquer les tuyaux est déposée au Thuit. Jadis vous décerniez des prix spéciaux à telle ou telle partie de l'exploitation rurale. Reprenez vos anciens usages. Donnez des prix de drainage. L'exemple du passé vous montre le chemin de l'avenir.

Après avoir montré dans quelle mesure le domaine agricole s'est étendu depuis vingt ans (environ 3,500 hectares), nous allons passer rapidement en revue les diverses cultures qui le composent. Nous prendrons pour terme de nos comparaisons la statistique de 1840 et la statistique de 1852, que l'administration vient de livrer cette année même (1862) à la publicité, et nous suivrons le mouvement général de la production agricole sur les statistiques inédites de 1857, 1858, 1859 et 1860. Divisons toutes les cultures en trois sections : celles qui sont restées stationnaires, celles qui ont décru, celles qui ont augmenté.

Parmi les cultures qui occupaient en 1852 et qui occupent aujourd'hui à peu près la même étendue qu'en 1840, nous citerons le froment, le seigle, l'orge, les prairies naturelles, les betteraves et la vigne.

Digitized by Google

Le froment embrassait, en 1837, 21,330 hectares, en 1840, 21,355, en 1852, 20,895, en 1857, 21,083, en 1859, 21,560 hectares. Ainsi, en vingt ans, dans des terres réputées terres à blé, le blé n'a gagné que 230 hectares.

Le seigle et l'orge sont cultivés, le seigle pour donner des liens, le seigle et l'orge pour contribuer à la nourriture des gens de la ferme. Aussi, le seigle, depuis 1837 jusqu'en 1860, a-t-il toujours occupé une même étendue de 2,900 à 2,600 hectares, et l'orge de 1,700 à 2,000 hectares.

On a défriché quelques prairies naturelles; on en soigne, on en fume, on en marne d'autres. Dans la vallée de l'Andelle, on a amélioré le système des irrigations; dans la vallée de l'Epte, on s'occupe de drainage. Cependant peu de progrès dans la qualité et une diminution dans l'étendue : en 1837, 2,855 hectares, en 1859, 2,246, c'est-à-dire 600 hectares défrichés et mis en culture, principalement dans les cantons de Gisors et d'Écos.

Tout le monde est d'accord sur les avantages que doit procurer la culture des plantes sarclées. Cette culture accompagne ordinairement la multiplication des bestiaux; et la multiplication des bestiaux est précisément le caractère nouveau de l'agriculture du Vexin. On s'étonnera peut-être que les statistiques ne nous montrent pas les plantes racines dans la même faveur que les plantes sarclées; mais la rareté de la main-d'œuvre a longtemps pesé sur cette culture. Aujourd'hui même, les bras feraient encore défaut si l'on voulait multiplier les opérations indispensables du sarclage. Les betteraves étaient établies, en 1837, sur 206 hectares; en 1852, sur 216.

Digitized by Google

Elles l'étaient encore, en 1859, sur 202 hectares. Quant aux racines et légumes divers, tels que carottes, choux, raves, topinambours, la statistique de 1852 constate pour la première fois qu'ils occupaient 390 hectares. Depuis 1852, et surtout depuis 1859, tout porte à croire que la culture des racines, sous l'influence des distilleries de MM. Bénard, Hébert et Saintard, a gagné du terrain.

La vigne a perdu quelques hectares : de 148 hectares qu'elle occupait en 1840, elle n'en possède plus que 143 en 1852 et à peine 140 aujourd'hui.

Ainsi, dans les cultures que je regarde comme stationnaires, les unes, comme le froment et les racines, se soutiennent avec avantage ; les autres, comme le seigle, l'orge, les prairies naturelles et la vigne, tendent à décroître. Cette décroissance est bien plus sensible dans l'avoine, le méteil, le chanvre, le lin et les jachères.

L'avoine a perdu 4,000 hectares en quinze ans (1837-1852). Lorsque les chemins de fer de l'Ouest et du Nord diminuèrent et pour ainsi dire supprimèrent le service des messageries et du roulage, les cultivateurs restreignirent naturellement la culture de l'avoine, qu'ils ne trouvaient plus l'occasion de débiter sur place. En 1840, l'avoine tenait 17,830 hectares, et, depuis 1852, elle en tient de 13 à 14,000. L'avoine de printemps est seule cultivée. On en consomme les trois quarts dans l'arrondissement.

Le méteil est surtout en faveur dans les cantons des Andelys et d'Écos, mais l'étendue de cette culture a baissé de moitié : de 3,682 hectares en 1840, elle est tombée à 1,999 en 1852, à 1,442 en 1859. Notez que le froment n'a pas gagné la différence.

Digitized by Google

Le bas prix des étoffes de coton a porté un coup fatal à la culture ménagère du chanvre et du lin. Possesseur en 1840 de 409 hectares répandus dans les cantons de Gisors, Écos, Étrépagny, Andelys et Lyons, le chanvre ne tenait plus en 1852 que 47 hectares dans le canton d'Écos. Le lin, cultivé en 1840 dans les cantons de Gisors et d'Étrépagny sur 211 hectares, a pour ainsi dire disparu.

Restent les jachères. Les jachères, de jour en jour, cèdent leurs terrains aux efforts persévérants et habiles de nos cultivateurs : de 10,322 hectares qu'elles embrassaient en 1837, les jachères étaient réduites en 1852 à 6,919 hectares. J'ai lieu de croire qu'elles ne comprenaient pas en 1860 plus de 5,000 hectares.

Les cultures dont l'étendue et l'importance ont grandi à ce point de compenser l'affaiblissement notable que nous avons signalé dans la production du seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du chanvre et du lin, sont les prairies artificielles, les légumes secs et les graines oléagineuses.

Les prairies artificielles, qui, en 1837, s'étaient emparées de 8,662 hectares, en occupaient 14,416 en 1852 (1). Retombant à 12,500 en 1859, elles atteignent aujourd'hui plus de 13,000 hectares. En même temps les légumes secs, cultivés surtout comme

(1) *Mouvement des prairies artificielles par canton :*

	1837	1852
Andelys	1,461	2,080
Écos	1,675	2,704
Étrépagny	1,570	3,501
Fleury	1,140	2,086
Gisors	1,854	2,885
Lyons	962	1,160
TOTAL	8,662	14,416

Digitized by Google

plantes fourragères (pois, vesces, féveroles), et même un peu comme plantes alimentaires (haricots et lentilles), passaient de 362 hectares en 1837 à 3,999 en 1852, pour se maintenir en 1860 à ce chiffre de 4,000 hectares. Enfin, à la suite de la révolution de Février et pendant toute cette période, où le prix des céréales a été très-bas, le colza prenait une importance décisive (1). Les 19 hectares que la statistique de 1837 accordait au colza se transformaient en 1,442 hectares en 1852, et en 2,242 hectares en 1859.

On peut tirer de ces faits une conclusion très-simple et très-rapide. La culture du Vexin était jadis purement agricole; elle est aujourd'hui commerciale; elle tend à devenir industrielle. Je m'explique : la production des céréales n'est plus, comme jadis, l'objet dominant de la culture. Le froment demeure pour ainsi dire immobile. Autour de lui s'affaissent le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine. Le progrès des connaissances et le goût de la spéculation, la force des intérêts et l'ouverture de nouveaux débouchés, tout conduit la culture à la multiplication des bestiaux. C'est ce que j'appelle d'une expression peut-être impropre, mais capable de faire contraste avec la simple culture des céréales, la culture commerciale. Chacun sent que le problème agricole se résume dans la

(1) *Mouvement des graines oléagineuses par canton :*

	1837	1852
Andelys	5	293
Écos	4	253
Étrépagny	2	381
Fleury	6	318
Gisors	1	87
Lyons	1	110
TOTAL	19	1,442

Digitized by Google

production des engrais; chacun, selon ses ressources, poursuit avec ardeur l'idéal d'une tête de bétail par hectare. Dès lors, les étables, les bergeries, les écuries se remplissent. Les jachères, réduites, sont consacrées aux fourrages. Les prairies artificielles, les légumes secs, les racines envahissent de nouveaux espaces et unissent leurs ressources pour alimenter les troupeaux. Puis le succès encourage : une heureuse tentative en amène une autre. Les distilleries s'établissent. Les betteraves et le colza se répandent. Le cultivateur ne produit plus: il spécule; et le Vexin s'engage dans la voie de la culture perfectionnée, c'est-à-dire de la culture industrielle.

Envisageons maintenant la situation agricole à un second point de vue, et cherchons si par une autre voie nous ne pourrions pas atteindre les mêmes conclusions. Le produit brut des récoltes s'est élevé d'après la statistique de 1840 à 16,349,070 fr., et d'après la statistique de 1852 à 14,380,962 fr. Cette somme totale comprend le produit du froment, du méteil, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, des légumes secs, des betteraves, des prairies naturelles et artificielles, des graines oléagineuses, du chanvre, du lin, des jardins, de la vigne et des pommes à cidre. Si l'on ne tenait pas compte de l'influence de la révolution de 1848, du bas prix des céréales, d'un déficit d'environ 1,300,000 fr., causé en 1852 par une mauvaise récolte de pommes, il faudrait dire qu'en douze années la valeur moyenne du produit total de nos récoltes a baissé. Je suis porté à croire que cette valeur moyenne est à peu près restée la même. Le progrès, car il y en eut un, n'est pas dans les récoltes : il est

Digitized by Google

tout entier dans l'augmentation du revenu qu'a fourni à l'agriculture la multiplication des animaux. Ainsi ce revenu, qui était en 1840 de 2,368,732 fr., s'est élevé en 1852 à 5,031,326 fr., si bien qu'en réunissant la valeur des récoltes et le revenu des races bovines et ovines, des porcs et des chèvres, c'est-à-dire en embrassant le revenu total de la production agricole, nous trouvons en faveur de 1852 une légère augmentation, mais une augmentation de 694,486 fr.

Total :	En 1840.....	18,717,802 fr.
—	En 1852.....	19,412,288

Il n'est pas possible de pousser, avec des chiffres officiels, au delà de 1852 l'enquête que nous avons ouverte sur la nature et la portée des efforts qu'a tentés le Vexin agricole. La statistique de 1852 paraît en ce moment même (1862). Cependant, après avoir examiné avec soin les statistiques sommaires dressées depuis 1857 chaque année dans chaque canton; après avoir lu les notes de M. Ducoudré et les procès-verbaux des séances tenues, soit par la Société de l'Eure, soit par l'Association normande aux Andelys en 1853; après avoir entendu le rapport de M. Picquenot et recueilli les avis de plusieurs cultivateurs, nos amis et nos confrères, je crois être en mesure de dire que la statistique décennale de 1862 confirmera toutes nos observations. Il est aisé d'ailleurs de prouver que le courant des mêmes intérêts et des mêmes besoins entraîne vers le même but la culture tout entière. L'importance croissante des vacheries et des étables, les soins particuliers qu'on prend des engrais naturels, l'élevage des chevaux, le déve-

Digitized by Google

loppement des cultures fourragères et des plantes industrielles, l'établissement des distilleries, tout annonce que l'agriculture poursuit depuis 1852 l'évolution industrielle qu'elle a commencée vers 1830.

Si j'ai montré que le domaine agricole s'est étendu, que les cultures destinées à l'alimentation des bestiaux ont pris le premier rang, que la valeur de la production totale du Vexin s'est accrue par une augmentation dans le revenu du bétail et des troupeaux, j'ai répondu, ce me semble, à la pensée excellente qui a créé les prix de culture perfectionnée. J'ai justifié, par des résultats généraux, cette succession de prix départementaux dont le Vexin semblait jadis avoir le monopole, et que remportaient successivement, en 1838, M. Leguay, à Neaufles; en 1839, M. Delaisement, à Corny; en 1840, M. Fleury, à Puchay; en 1841, M. Coutil, à Villers; en 1842, M. Renard, à Fours; en 1844, M. Mettais à Harquency. J'ai donné le sens du mouvement que représentent et dirigent les lauréats de nos prix d'arrondissement : en 1842, M. Lefebvre, à Gaillardbois; en 1843 et 1844, M^me^ veuve Mignot, à Hacqueville; en 1844, M. Boullanger, à Fleury-la-Forêt; en 1845, M. Saintard, au Coudray, M. Dechaumont, à Boisemont; en 1846, M. Podevin, à Cahaignes; M. Juhel, au Thil; en 1862, MM. Bénard, à Guitry, Hébert, à Villers, et Juhel, à Autrebosc. Que de noms encore pourrais-je citer si je ne m'imposais l'obligation de ne louer que nos lauréats? Quoi qu'il en soit, tous les travaux de la Société de l'Eure, ratifiés depuis trente ans par l'opinion publique, nous montrent l'arrondissement des Andelys marchant à la tête de l'agriculture départementale. S'il

Digitized by Google

était aisé de prévoir dès 1830 que le plateau du Vexin normand, la plaine du Neubourg, les cantons de Beuzeville et de Lieurey, de Routot et de Bourgtheroulde seraient les premiers fécondés par la science, parce qu'ils l'étaient déjà par la nature; s'il est juste de dire que le Vexin doit à son sol une grande partie de sa réputation, n'hésitons pas à témoigner notre reconnaissance à ces générations de fermiers et de cultivateurs qui, de père en fils, se transmettent le secret de faire valoir nos bonnes terres du Vexin, et qui servent leurs intérêts en servant la patrie commune par un ensemble de laborieux efforts.

A ces considérations générales, que devaient naturellement soulever les prix de culture perfectionnée, je joindrai quelques mots sur l'exposition des produits agricoles et horticoles.

L'agriculture était dignement représentée par les lots de MM. Bénard, Coutil, Mélissent, Henri Leroy, Heudebert, Gouche, Chérance, Mettais. Les blés exposés appartenaient en général aux espèces anglaises : blés blanc, rouge, barbu. M. Bizet n'avait pas envoyé ces gerbes de blé Victoria qui lui valurent une mention honorable à la grande exposition de 1856. Les échantillons de seigle, orge et avoine étaient fort beaux. On trouvait des betteraves disette, betteraves à globe jaune, betteraves blanches à sucre. Les topinambours de M. Coutil méritaient l'attention. Les beurres faisaient défaut. Des médailles ont été décernées à MM. Henri Leroy et Fessart.

L'horticulture maraîchère s'est popularisée depuis vingt ans. Jadis la production des légumes était l'objet d'un commerce particulier : ainsi, les jardiniers

Digitized by Google

de Gisors portaient des légumes sur tous les marchés des environs : à Étrépagny, Écos et jusqu'à Lyons. Aujourd'hui, la plupart des cultivateurs ont un jardin potager : c'est un grand progrès. Le canton des Andelys exposait seul au concours du 22 septembre : MM. Dubos, Quillet, Chaufour, Henri Leroy, Cosne se disputaient les prix. La foule s'arrêtait surtout devant les melons, les patates, les champignons de M. Quillet; les tomates, les céleris de M. Chaufour; les potirons de M. Chérance, et les variétés de choux et les belles carottes de M. Dubos. Ce dernier lot a réuni les suffrages de la commission.

L'arboriculture fruitière avait envoyé de tous côtés de remarquables produits. On sait que la vallée de la Seine, depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à Mantes, et surtout les environs des Andelys, de Gaillon et de Vernon, jouissent à ce point de vue d'une juste réputation. Avant la Révolution, les pommiers de reinette grise et les poiriers de bon chrétien d'hiver étaient cultivés en grand : les fruits étaient expédiés à Saint-Domingue. Le commerce des pommes, des poires, des prunes et des cerises a changé de direction; mais il se poursuit très-activement avec l'Angleterre, la Suède, la Norwège et même la Russie. L'exposition des pommes et des poires était très intéressante. J'ai compté jusqu'à quinze variétés d'excellents fruits à pepin. Des médailles ont été décernées à MM. Henri Leroy, Fournier, curé de Daubeuf, et Guynemer, au Thuit.

Chacun s'était empressé d'orner de ses plus belles fleurs la halle aux blés transformée en salle d'exposition : les plantes exotiques et les fuchsias de M. Cauchois; les fuchsias, hortensias et pétunias de

Digitized by Google

Mme Guérin; les cactus de M. Pinchon, à Muids; les collections de MM. de Préval, Lamer et de Mme Passy rivalisaient d'éclat et de fraîcheur.

II. — Concours de charrues. — Exposition des instruments aratoires. — J'arrive au concours de labourage et à l'exposition des instruments agricoles. La même pensée domine et relie ces deux parties du programme. Il s'agit de faciliter le travail par le perfectionnement de l'outillage, et d'obtenir de la terre plus de produits à moins de frais.

Les concours de charrues ont servi utilement cette grande cause. Un travail publié dans le *Recueil* de la Société par M. Mélissent nous en fournit la preuve. « Je labourais, dit-il, chez mon père il y a cinquante-six ans (c'est-à-dire en 1781). J'étais trop jeune encore pour bien connaître le labour; mais, en continuant de labourer, et faisant attention aux labours variés de mes voisins, à la situation du sol, aux différentes qualités du terrain, aux amendements, engrais et productions diverses, je n'ai pas eu de peine à remarquer que, parmi ceux qui labouraient, beaucoup ne savaient pas labourer. » En 1837, M. Mélissent renouvelait encore des critiques qu'il appuyait sur une expérience de cinquante ans. Depuis, et j'en prends à témoins les rapports et discours de MM. Mettais-Cartier, Cassen, Antoine Passy, Legrand, de Vatimesnil, Drevet, Canu, Picquenot, l'art du labourage a fait dans le Vexin des progrès immenses. Telle est l'habileté des charretiers, telle est la douceur des attelages que la préparation de la terre du Vexin ne laisse presque rien à désirer.

Digitized by Google

Quand je parle de la préparation de la terre, je parle des labours et non pas des engrais. Tout le monde répète que la question des engrais est une question vitale pour l'agriculture, mais peu de personnes tentent de la résoudre. Assurément, je pourrais citer dans le Vexin bon nombre d'exploitations qui possèdent des fosses et des pompes à purin, bon nombre de cultivateurs qui apportent à l'aménagement de leurs fumiers une vigilance toute nouvelle; mais, quand on compare ce qu'on a fait et ce qu'on doit faire; quand on compare, au point de vue de la fertilisation des terres, la France avec la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, on demeure étonné de l'infériorité où nous retiennent beaucoup de négligence et un peu d'ignorance.

L'arrondissement des Andelys se trouve cependant dans une situation très-favorable : la marne gît communément à une profondeur de 5 à 7 mètres. Le marnage d'un hectare de terre coûte en moyenne de 50 à 60 fr.; ce qui représente 60 à 70 mètres cubes de marne. Or, une seule récolte peut couvrir les premières dépenses. « Autrefois, dit M. Désiré Coutil dans le *Journal des Andelys*, l'usage de la marne était moins nécessaire, parce que le blé, qui formait la principale culture, est la plante qui en a le moins besoin; » mais, comme les prairies artificielles fatiguent souvent la terre et la laissent chargée de mauvaises herbes; comme les plantes-racines refroidissent le sol, la marne est destinée à perpétuer le mouvement qui porte la culture vers la multiplication des bestiaux. En augmentant l'usage de cet excellent engrais, en employant les tourteaux de colza, les marcs de pommes, les déchets de carde

Digitized by Google

et de filature, les cendres des foyers; en recueillant les excréments humains, dont il est si facile de neutraliser l'odeur par un mélange de suie ou de charbon, nos cultivateurs assureront leur fortune et la prospérité du pays. Ceci soit dit en passant (1).

La supériorité de nos labours a porté quelques-uns de nos confrères à douter de l'utilité des concours de charrues. Il est certain que cette année même les concurrents se sont disputé si vivement nos récompenses que le jury s'est trouvé dans un grand embarras. Loin de nous entraîner dans le découragement, une pareille lutte doit, ce me semble, nous enseigner la persévérance. Supposons un instant que l'araire ait partout remplacé la charrue à avant-train, et vous savez que la charrue à avant-train domine à peu près exclusivement la culture du Vexin; supposons qu'on ait résolu cette délicate question de la profondeur des labours, et vous savez que le récent concours de Saint-Quentin n'a pas encore mis d'accord les plus habiles agronomes; supposons en un mot que la terre, par le travail de la charrue et par l'action des engrais, ne puisse être mieux préparée pour la plus abondante production, le moment serait-il venu de supprimer nos luttes de labourage? Assurément non. Tant que les machines à vapeur ne laboureront pas nos champs, les concours de charrues resteront comme la partie la

(1) Depuis longtemps, la Société d'agriculture de l'Eure a fait de la question des engrais l'objet de ses préoccupations. Voyez, dans le *Recueil* des travaux de la Société, année 1855-1856, un excellent travail de M. Armand Durécu. Voyez aussi, dans le *Journal des Andelys*, 26 janvier et 6 février 1860, deux articles de M. Désiré Coutil : *De la Marne et de ses Effets*.

Digitized by Google

plus émouvante de notre programme, comme la manifestation solennelle du but que nous poursuivons. Ce n'est pas seulement pour les cultivateurs que la Société se réunit et travaille, c'est surtout pour la foule, et la foule ne s'instruit point par ce qu'elle lit, mais par ce qu'elle voit et par ce qu'elle entend.

Non-seulement je ne voudrais pas qu'on supprimât le principe des concours, mais je voudrais encore qu'on pût l'étendre à tous les autres instruments aratoires. Une série d'expériences publiques précipiterait la révolution qui transformera dans un court délai toute la mécanique agricole du Vexin. Jusqu'à présent, le matériel de nos exploitations rurales n'a pas répondu à la perfection de la culture. En 1852, on comptait 2,580 charrues à avant-train, 8 sans avant-train, sans roues, et 1 ayant une roue ou un sabot. On comptait enfin 147 scarificateurs, extirpateurs, ou autres instruments analogues. M. Ducoudré remarquait en 1855 que les houes à cheval, râteaux à foin, coupe-racines, hache-paille, semoirs à brouette, en un mot, tous les instruments destinés dans les pays de grande culture à diminuer la main-d'œuvre, étaient à peine connus de nos cultivateurs. Depuis 1855, la situation est très-changée, et le concours des Andelys nous permet de prédire un meilleur avenir.

Messieurs, vous ne vous attendez pas, j'espère, à me voir entrer dans l'étude technique du matériel exposé : nous nous bornerons à tirer de cette exposition un enseignement moral. A la vue de toutes ces machines, de tous ces instruments qui remplissaient sur une double ligne la grande place du Grand-Andely, ne pouvons-nous pas affirmer qu'un esprit

Digitized by Google

nouveau, l'esprit d'initiative et d'industrie, s'est emparé du Vexin tout entier? A peine ai-je besoin de nommer M. Pinel. Voici de longues années qu'établi au Thil il fabrique pour l'arrondissement des instruments justement estimés. Couronné dans tous nos concours, connu par les heureuses innovations qu'il a introduites dans les coupe-racines, dans la herse-extirpateur Bataille, dans des charrues, mélange heureux de charrues cauchoises et mantaises, M. Pinel a rendu et rend encore des services signalés; mais l'influence qu'exerce un fabricant dépend souvent de son activité ou de son intelligence et n'est pas un signe de l'opinion publique. Rien ne marque mieux, au contraire, l'esprit nouveau dont je crois suivre la trace que les efforts faits par chacun dans les fermes et dans les villages pour perfectionner la mécanique agricole. A ce titre, je vous rappellerai la collection d'instruments exposés par MM. Dassas et Amaury, à Saussay-la-Vache; Barville, à Hennezis; Laurent, à Pont-Saint-Pierre; Langlois, à Frenelles; Damemme aîné, à Tourny. Je vous rappellerai encore le rouleau de M. Lair, aux Andelys; la charrue à trois socs de M. Emont, celle de M. Garnier, à Bezu-Saint-Eloi. Prenez maintenant le rapport de M. Picquenot, et voyez chez M. Bénard, à Guitry, MM. Hébert, à Cantiers et à Villers; M. Juhel, à Austrebosc: locomobiles, machines à battre, faucheuses Allen, moissonneuses Burghess et Key, semoirs Jacquet et Robillard, semoirs Barnett, trieur Pernollet, rouleau Croskill, en un mot tous les instruments perfectionnés. En 1852, la statistique officielle signale dans l'arrondissement des Andelys douze machines à battre. J'en compte aujourd'hui soixante-dix, dont

Digitized by Google

la majorité se trouve dans le canton des Andelys, de Fleury-sur-Andelle et d'Étrépagny. Les machines fixes de Duvoir et de Lafosse sont les plus usitées; cependant, M. Warnier, à Étrépagny, MM. Heudebert et Vaillant, à Noyers, ont exposé des machines Cumming qui passent pour être plus solides et plus sûres.

Ainsi se glisse peu à peu dans l'esprit et les habitudes des cultivateurs une appréciation plus saine de la mécanique agricole. On comprend et on comprendra de jour en jour qu'un outillage perfectionné est un des moyens les plus efficaces d'atteindre à une production rapide et abondante.

III. — Exposition des bestiaux. — S'il est vrai, Messieurs, que le caractère particulier de la culture du Vexin soit, depuis vingt ans, la multiplication des bestiaux, il est nécessaire de donner dans mon rapport la première place à l'histoire des races ovine, bovine, chevaline et porcine. J'espère, d'ailleurs, vous offrir sur ce sujet important des données exactes et des renseignements nouveaux; vous excuserez les développements qu'a pris peu à peu cette partie de mon travail.

1° *Race ovine.* — Quiconque a dans le Vexin une bonne monture de moutons est certain de marcher dans la voie du profit. Avant l'établissement des chemins de fer, le troupeau de moutons était le fonds de la culture. Depuis quelques années, depuis que les vacheries se sont organisées, depuis qu'on fait moins de veaux gras et qu'on vend plus de lait, le troupeau a perdu un peu de sa prépondérance. Il n'en reste pas moins l'élément essentiel et

Digitized by Google

indispensable des grandes et des petites exploitations du Vexin. Je veux tout de suite vous fournir une preuve du rôle que la race ovine a joué et qu'elle joue dans notre histoire agricole. Savez-vous quel était le nombre des moutons en 1811 dans l'arrondissement des Andelys? 35,270; en 1830, 54,083; en 1840, 56,419; en 1852, 74,728; en 1857, 78,713 (1). Joignez à cette progression croissante la suppression graduelle des jachères et le perfectionnement des modes de culture, et vous verrez dans ces chiffres, recueillis à diverses époques sur l'ordre de l'administration, les liens étroits qui unissent la pro-

(1) Voici le résumé de ces fragments inédits de statistique agricole. Je n'ai pas retrouvé les éléments de la statistique de l'an VIII, et je commence avec la statistique de 1811.

STATISTIQUE DE 1811 :

	Léonaises et Sorianes.	Métisses.	Indigènes.	TOTAL :
Andelys. . . .	20	200	4,600	570
Ecos.	80	500	4,500	3,900
Etrépagny . . .	50	400	6,200	30,800
Gisors.	300	1,600	7,100	35,270
Grainville. . .	100	1,000	7,500	
Lyons.	20	200	900	
	570	3,900	30,800	

Cette statistique ne doit comprendre que les béliers et les moutons.

STATISTIQUE DE 1830 :

Béliers.	439	54,083	TOTAL : 82,142
Moutons.	53,644		
Brebis.	17,574	28,059	
Agneaux.	10,485		

STATISTIQUE DE 1840 :

Béliers.	463	56,419	TOTAL : 96,263
Moutons.	55,956		
Brebis.	23,981	39,844	
Agneaux.	15,863		

Digitized by Google

spérité de la race ovine et la prospérité de l'agriculture.

Avant la Révolution de 1789, la culture des prairies artificielles était dans le Vexin beaucoup plus développée qu'on ne le suppose généralement. Peu à peu, lorsque les cultivateurs furent assurés de pouvoir conserver l'hiver les moutons qu'ils achetaient au printemps pour revendre à l'automne, ils essayèrent de perfectionner leurs laines et d'acclimater les bêtes de race espagnole. Ainsi les progrès dans la culture entraînaient l'amélioration des troupeaux. Dans la statistique du département, dressée en l'an VIII (1800), M. Masson-Saint-Amand, préfet de l'Eure, parcourt les arrondissements d'Évreux, de Louviers, de Pont-Audemer, de Bernay, et nomme les cultivateurs qui s'occupent de l'acclimatation des moutons mérinos : pas un mot sur les cultivateurs de l'arrondis-

STATISTIQUE DE 1852 :

	Béliers et moutons.	Brebis et agneaux.	
Andelys.....	15,592	7,476	
Écos.....	16,220	15,002	TOTAL :
Etrépagny.....	16,573	4,799	43,355
Fleury.....	9,781	6,598	74,728
Gisors.....	11,499	7,845	118,083
Lyons.....	5,063	1,635	
	74,728	43,355	

STATISTIQUE DE 1857 :

	Béliers et moutons.	Brebis et agneaux.	
Andelys.....	15,200	7,630	
Écos.....	18,693	11,217	TOTAL :
Étrépagny.....	17,862	5,050	78,713
Gisors.....	11,344	4,745	36,913
Lyons.....	4,195	2,000	115,626
Fleury.....	11,419	6,271	
	78,713	36,913	

Digitized by Google

sement des Andelys. Une statistique dressée en 1811 nous permettra de réparer ce dédaigneux silence.

En 1811, on comptait déjà 550 bêtes de race léonaise, 20 de race soriane, c'est-à-dire 570 de race mérinos, et 3,900 métisses. Il est peu probable que de pareils résultats aient été l'œuvre de dix années. Je suis porté à croire que les mérinos ont été introduits avant 1800 dans l'arrondissement des Andelys. Quoi qu'il en soit, on se souvient encore du dîner que M. de Garel, au commencement du siècle, donna à Vesly pour comparer la qualité de la viande des moutons normands et mérinos. C'est dans sa ferme, tenue alors par M. Bertaut, et dans les fermes exploitées par MM. Mignot, à Vesly, Mélissent, à Senneville, Dévé, à Dangu, qu'à peu près au même moment se firent les premiers croisements. Il n'est rien de tel que l'exemple, et surtout l'exemple du succès. L'opinion publique accueillit avec une faveur marquée le décret du 8 mars 1811. Ce décret établissait des dépôts de béliers mérinos. Au temps de la monte, les béliers devaient être gratuitement prêtés aux propriétaires de troupeaux indigènes. M. Tessier, dont le nom restera célèbre dans l'histoire de la race ovine, fut chargé d'organiser les dépôts. Le département de l'Eure en reçut deux : l'un chez M. Martel, à la Vacherie, pour l'arrondissement de Bernay; l'autre chez M. Marre, à Étrépagny, pour l'arrondissement des Andelys. On détacha du dépôt d'Étrépagny trois béliers qui furent confiés à M. Mélissent, à Senneville. La remise des étalons consacrés à la monte des troupeaux de l'arrondissement des Andelys fut faite le 6 juin 1813. Les dépôts d'Étrépagny et de Senneville comprenaient 50 béliers

Digitized by Google

tirés du pays de Caux, et presque en totalité des bergeries de MM. Martin et Lachèvre, de Goderville. En 1814, une ordonnance royale prescrivit le partage des étalons mérinos entre les principaux cultivateurs de chaque arrondissement. Les événements politiques retardèrent l'exécution de cette mesure, et, jusqu'en 1816, M. Marre conserva son dépôt, dans la ferme de Saint-Martin-du-Bosc. A cette époque, des 50 béliers remis en 1813 à MM. Marre et Mélissent, il ne restait que 36. Le 5 juillet 1816, ces 36 béliers furent distribués gratuitement et solennellement aux propriétaires ou cultivateurs dont les noms suivent :

MM. Moisant (Alex.), aux Hogues, 2 ; — Marre (André), à Etrépagny, 2 ; — Mélissent (Jean-Bapt.), à Senneville, 1 ; — Milliard (François), à Amfreville-sous-les-Monts, 1 ; — Brunel (Ch.-A.), à Heuqueville, 1 ; — Dévé (Charles), à Dangu, 1 ; — Bertaux, (Nicolas), à Vesly, 1 ; — de Belloy, à Provemont, 1 ; — Foubert (François), à Cahaignes, 1 ; — Doré fils (Adrien), à Provemont 1 ; — Legrand (Alexandre), à Guitry, 1 ; — Doré (Jacques), à Valcorbon, 1 ; — Legrand (Emmanuel), à Fontenay, 1 ; — Dupuis (Benoist), à Mézières, 1, — Gallot (Jean-Baptiste), à Tourny, 1 ; — Billon (Jacques), à Tilly, 1 ; — Rouget (Ambroise), à Chauvincourt, 1 ; — Roycourt (Louis-Baptiste), à Noyers, 1 ; — Le Bis (Jacques), à Puchay, 1 ; — Verdure (Ludger), à Heubécourt, 1 ; — Arnoult (François), à Gamaches, 1 ; — Defontenay (Louis), à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 1 ; — Guesnier (Ambroise), à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 1 ; — Brayer (Louis), à Bourg-Baudouin, 1 ; — Chauvet (Pierre-Charles), à Gamaches, 1 ; — Beauquesne

Digitized by Google

(Charles), à Perriers, 1;—Leroy (Jacques), à Perriers, 1; — Saintard (Pierre-Charles), à Bus-Saint-Rémy, 1; — Mignot (Désiré), à Boisemont, 1; — Guesnier (Louis Etienne), à Vesly, 1; — Doré-Rouget (Auguste), à Heudicourt, 1; — Aubé (Jean-Louis), à Haricourt, 1; — Renard (Louis), à Tourny, 1; — Leguay (Félix), à Gisors, 1.

Voilà, Messieurs, l'origine des métis-mérinos qui couvrent aujourd'hui le Vexin et qui pendant quarante ans ont fait la gloire et la fortune de nos cultivateurs. Si je vous cite aujourd'hui des faits déjà bien éloignés, c'est que je voulais sous vos yeux enchaîner les premières tentatives aux dernières victoires.

Pour vous prouver, Messieurs, que les concours sont véritablement les miroirs du passé; pour vous prouver qu'un beau troupeau est le vivant témoignage de plusieurs années de soins et de patience, permettez-moi de donner un instant la parole à l'un de vos anciens présidents. En 1841, M. Cassen disait dans un rapport sur le prix de culture perfectionnée : « Il existe chez M. Coutil un troupeau de 1,200 bêtes à laine de la plus grande beauté, qu'il a obtenu chez lui par le croisement d'animaux choisis avec soin et qu'il s'est procurés au moyen de sacrifices pécuniaires considérables. Les commissaires ont trouvé dans ses bergeries 30 jeunes béliers qui ne le cèdent que de fort peu à ceux de l'établissement de Rambouillet, et qu'il vend à des prix modérés aux agriculteurs qui l'avoisinent. » Veuillez vous rappeler maintenant que M. Coutil fils est un des lauréats du concours de 1861; et ne trouvez-vous pas, Messieurs, un enseignement dans cette perpétuité de récompenses décernées au père ou au fils, à Lyons, en 1846; à Tour-

Digitized by Google

ny, en 1852; aux Andelys, en 1853; à Fleury-sur-Andelle, en 1854; aux Andelys, en 1861 ? Cet enseignement, vingt bergeries du Vexin nous l'offrent à l'envi. En 1842, l'administration fit une enquête pour découvrir les propriétaires des plus forts troupeaux de bêtes à laines. Parmi les dix premiers noms inscrits sur la liste départementale, sept appartenaient à l'arrondissement des Andelys. Ai-je besoin de nommer MM. Legrand, à Guitry; Catheux, à Saussay-la-Vache; Renard, à Fours; Fleury, à Puchay; Coutil, à Villers; Dévé, à Dangu, et Lefebvre, à Gaillardbois ? Depuis 1842, un grand nombre de cultivateurs ont mérité l'honneur d'être inscrits sur la liste de nos lauréats : M. Houel, à Mantelle (1846); M. Bottais, à Perriers-sur-Andelle (1846); M. Lemonnier, à Touffreville (1851, 1853, 1854); M. Dupas, à Hennezis (1852, 1861); M. Raban, à Hacqueville (1854, 1861); M. Pigache, à Charleval (1854); M. Legrand père, à Guitry (1846); M. Legrand fils (1852, 1858); M. Bénard, à Guitry (1861); M. Pellerin, à Glisolles (1853).

Depuis vingt ans, la race ovine s'est considérablement améliorée dans l'arrondissement des Andelys par la qualité supérieure de l'alimentation et par des croisements multipliés avec la race mérinos; mais ne touchons-nous pas à une crise économique? Les races à engraissement précoce n'ont-elles pas déjà pris l'avantage sur les races à fines toisons ? En un mot, la production de la viande ne doit-elle pas l'emporter sur la production de la laine? Telle est la grave question qu'a soulevée dans nos concours, et que soulève encore dans le concours des Andelys la concurrence des métis mérinos et des dishley mé-

Digitized by Google

rinos ! Les mérinos ont fait merveille pendant cette période où les droits protecteurs retardaient l'entrée des laines étrangères, où l'usage général de consommer de la viande n'était pas encore très-répandu ; mais l'abaissement graduel des tarifs protecteurs et surtout la nécessité de pourvoir aux besoins toujours croissants de l'alimentation publique semblent prescrire aux cultivateurs la recherche de croisements nouveaux. Quoiqu'on vante la supériorité de nos laines mérinos, quoiqu'on promette un prix assez élevé pour combler la différence qui existe entre leur prix de revient et le bas prix des laines étrangères, la viande ne subira pas de longtemps, si elle la subit jamais, la concurrence redoutable que l'Allemagne et surtout l'Australie font à nos laines. Le prix de la laine tend à baisser ; le prix de la viande tend à hausser : voilà un fait certain. Il existe entre la production de la laine très-fine et la production de la viande une incompatibilité physiologique, et nos cultivateurs ont déjà compris que leur intérêt n'était pas de produire des laines très-fines. Aussi, les moutons métis-mérinos de M. Dupas, un peu ronds, relativement propres à la viande, d'une toison abondante et pas trop fine, me semblent-ils l'expression la plus heureuse du type métis-mérinos. A l'appui de cette opinion, j'invoquerai le témoignage d'un agriculteur distingué, M. Anisson du Perron. Dans un excellent travail sur la situation agricole de l'arrondissement de Louviers, il rapporte qu'à l'époque de la tonte un cours moyen s'établit pour le prix de la laine, et qu'à 5 ou 10 centimes près ce cours est accepté partout. « Dans la même année, dit-il, je ne pense pas qu'il y ait une différence de plus de 1 fr. à

Digitized by Google

1 fr. 50 c. entre la toison de deux moutons d'égale force et d'inégale finesse. » On m'assure que cette remarque s'applique justement à l'arrondissement des Andelys.

Dans cette occurrence, ne vaudrait-il pas mieux tourner de suite la spéculation vers les races à engraissement précoce et se livrer hardiment au commerce de la boucherie ? « Le temps est passé, disait récemment, à propos du Calvados, un homme très-compétent et très-apprécié dans le Vexin, M. Morière, le temps est passé où l'on cultivait le mouton exclusivement pour la laine. Il faut songer à créer des animaux qui s'engraissent promptement, sans toutefois que la qualité de la laine soit trop amoindrie, et pour cela il est indispensable d'infuser le sang anglais dans les races du pays ou d'adopter la race toute faite de la Charmoise. » Entre les mérinos et les dishley, entre les croisés espagnols et les croisés anglais, qui pourrait prononcer ? Je pose ici une question de pratique, dont le temps nous apportera la solution.

Il est juste, pourtant, il est indispensable de nommer avec honneur les cultivateurs audacieux qui, depuis vingt ans, poursuivent l'espérance de fixer dans une combinaison nouvelle un certain équilibre entre la viande et la laine. En 1846, au concours de Lyons, M. Legrand, à Guitry, et M. Bottais, à Perriers-sur-Andelle, recevaient tous deux des médailles d'or pour des croisés mérinos et new-kent. M. Fleury, à Puchay, essaya les mêmes croisements et réussit. En 1853, M. Coutil, qui est cependant resté fidèle au métis-mérinos, exposait des béliers dishley. M. Legrand fils, dont le souvenir demeurera toujours

Digitized by Google

vivant dans la culture du Vexin, recevait une prime au concours régional d'Évreux, en 1855, pour ses croisés dishley-mérinos. M. Bénard, digne successeur de MM. Legrand père et fils, et possesseur aujourd'hui d'un troupeau de 1,800 moutons, a envoyé cette année même au concours des Andelys un lot de dishley-mérinos qui a été couronné.

Il faut distinguer dans la race ovine les moutons achetés et les moutons élevés. Jusqu'à présent nous avons parlé des moutons élevés, qui sont presque toujours les moutons exposés. Occupons-nous maintenant des moutons achetés. Le mouton est à la fois producteur de viande et de laine. Tout cultivateur cherche à la fois la viande et la laine; mais s'il cherche d'abord la viande, il achète pour revendre; s'il cherche la laine, il élève pour garder.

Jadis les moutons de boucherie appartenaient à l'espèce normande sans cornes et à tête rousse, aujourd'hui à l'espèce picarde croisée mérinos. Cette substitution d'espèce assure au cultivateur le profit d'une viande et d'une laine supérieures. Le commerce de la boucherie, grâce au voisinage des marchés de Sceaux, de Poissy et de Rouen, a toujours trouvé faveur dans l'arrondissement des Andelys. En comparant les statistiques cantonales de 1852 et de 1857, je vois que le nombre des moutons a augmenté dans cette période d'environ 3,985, et que le nombre des brebis et agneaux a baissé de 6,442. Ce double mouvement qui s'est maintenu de 1857 à 1861, et qui conduit en définitive à un affaiblissement dans le nombre total de la race ovine, s'appuie, d'une part, sur le développement du commerce de la boucherie, de l'autre, sur la prépondérance des vacheries et

Digitized by Google

l'extension de la culture du colza. Pareil phénomène, dû à pareilles causes, s'est produit depuis quelques années dans le Calvados, et particulièrement dans la plaine de Caen.

La situation de la race ovine dans l'arrondissement des Andelys peut se résumer en quelques mots : les races anciennes et communes diminuent; les races perfectionnées augmentent; les métis-mérinos règnent; les races anglaises s'essaient. On élève moins d'agneaux; on achète plus de moutons. La culture alimente de plus en plus le commerce de la boucherie, sans perdre de vue la production d'une laine assez grosse, mais très-abondante.

2° *Race porcine.* — Pour la race porcine quelques mots suffiront :

De 1840 à 1852, la race porcine a conservé dans l'économie agricole du Vexin la même situation. En 1840, 10,770 porcs; en 1852, 10,369. En cinq ans, de 1852 à 1857, soit que nos cultivateurs aient été pressés par une demande plus active et une consommation plus étendue, soit qu'ils fassent moins de veaux et plus de beurre, plus de beurre et partant plus de porcs, le nombre des porcs s'est élevé de 1,000 têtes. Ici la question des races se présente sous un aspect favorable. Dans la race ovine, le cultivateur a deux intérêts à ménager : la viande et la laine. On conçoit donc qu'il hésite à sacrifier l'un ou l'autre des bénéfices qu'il espère recueillir; mais dans la race porcine il n'a qu'un intérêt, qu'un but unique : la viande. Le meilleur porc est celui qui réunit les qualités les plus parfaites de conformation, de précocité, de puissance d'assimilation. Or, la race anglaise porte si fort à l'engraissement que l'on peut élever

Digitized by Google

trois porcs anglais contre un porc normand. La race normande domine encore : mais dans l'opinion publique, si ce n'est dans les faits, elle commence à être sérieusement menacée. Au concours des Andelys les plus beaux lots exposés appartenaient à MM. Désabie, à Tourny, Ecalard, à Saint-Léger-de-Bernay, et Moisson, à Musegros. Les prix ont été décernés aux porcs anglais de MM. Ecalard et Désabie.

3° *Race bovine.* — Si j'en crois la correspondance de M. l'abbé Pinchon, vicaire général du diocèse d'Évreux et président du comité d'agriculture de l'Eure avec MM. de Vatimesnil, de Boisdenemets, Dévé, à Dangu; Anquetin, à Puchay; Langlois et Poulain, à Morgny; Chotard, à Longchamps; Brunel, à Bel-Air; Delesque, au Bosquentin, on estimait en 1819 que, depuis la Révolution, le nombre des bêtes à cornes, dans l'arrondissement des Andelys, était augmenté d'un cinquième. Dans les cantons de Lyons-la-Forêt, Étrépagny, Gisors, la progression avait été plus rapide et avait atteint le quart. Ce mouvement s'était opéré sous l'influence du marché voisin de Gournay, d'où Paris tirait des approvisionnements considérables de beurre et de veaux. Les cantons d'Écos, des Andelys et de Grainville, quoiqu'en relations directes avec les marchés de Poissy et de Rouen, n'avaient pas gagné au delà du sixième. En fixant à un cinquième l'augmentation générale des bêtes bovines, on semblait établir une juste balance entre les divers cantons. La culture des prairies artificielles et un changement dans les habitudes de la population, telles étaient les causes principales de ce mouvement.

La culture des prairies artificielles remonte dans

Digitized by Google

le Vexin à une époque beaucoup plus reculée qu'on ne l'a toujours dit. Arthur Young, dans ses voyages en France (1787, 1788 et 1789), remarque que le sainfoin et la luzerne étaient cultivés dans le Vexin français, à Marines, Pontoise, Magny, la Roche-Guyon. Il en était de même, et sur une assez grande échelle, dans le Vexin normand. Ce qui a pu faire illusion, c'est que la Révolution a donné tout à coup l'essor à ces cultures dont le produit est nécessaire à l'entretien des animaux domestiques. La suppression des dîmes et des champarts mit les cultivateurs en possession d'une grande quantité de paille. Que faire de cette paille si ce n'est de l'engrais? Pour faire de l'engrais il faut des vaches : pour avoir des vaches, il faut pourvoir à leur nourriture. De là l'extension et, comme on le croit encore, la création des prairies artificielles. D'un autre côté, la Révolution répandit chez tout le monde le goût du bien-être. Quiconque mangeait du pain sec voulut manger de la viande. Le prix des veaux, du beurre, des fromages s'éleva, et les cultivateurs, tirant de chaque tête de bétail un revenu plus fort, n'hésitèrent pas à multiplier les bestiaux, c'est-à-dire à grossir leurs profits. « Je puis certifier, écrivait M. de Vatimesnil, que depuis le moment où j'ai été à portée d'observer, ce qui remonte environ à cinquante ans (1770-1819), il n'y a peut-être pas une commune où le principal cultivateur ne possède à lui seul aujourd'hui autant de vaches qu'il en existait il y a quarante ans dans la totalité de la paroisse. »

Rapide accroissement dans la quantité, mais nulle amélioration dans la qualité des bêtes à cornes, tels étaient les deux faits, en apparence contradictoi-

Digitized by Google

res, que signalaient vers 1819 les praticiens les plus éminents du Vexin. Le Vexin n'est pas un pays d'herbage, disaient-ils tous, et nous avons à nos dépens essayé de faire des élèves. Les vaches augeronnes et cotentines s'acclimatent très-difficilement. Les deux premières années elles maigrissent, et souvent, à leur première portée, elles avortent. A la troisième année elles reprennent quelque vigueur; mais rarement elles reparaissent avec leurs formes primitives. Je cite M. Dévé : « Dans cet arrondissement, où presque tout le sol est en terre labourable et divisé en grandes fermes, il ne se fait pas ou très-peu d'élèves. Le bénéfice que donnent le beurre et l'engrais des veaux, dont la vente est facile et assurée, détermine depuis un temps immémorial les cultivateurs à acheter, par l'intermédiaire des marchands, des génisses, des vaches de deux à trois ans dans le pays d'Auge ou le Cotentin. » Les petits cultivateurs seuls élevaient des vaches croisées, normandes, augeronnes, cotentines ou mancelles. Peu leur importait la beauté des formes ou la pureté des races : par économie ils faisaient saillir les génisses trop jeunes et les livraient par prudence à des taureaux pas faits.

Essayons maintenant de mesurer les changements qui se sont opérés dans la condition des bêtes bovines depuis 1819. Ce qui n'a pas changé, c'est le système général d'approvisionnement, parce que ce système tient précisément à la nature du sol et à l'état des cultures. L'élevage dans le Vexin n'a jamais été l'objet spécial d'un commerce. Il ne peut être que le fruit ordinaire d'une exploitation. Quand même nous mettrions en plein rapport les herbages que la Providence a placés le long de nos cours d'eau, et spé-

Digitized by Google

cialement sur les bords de l'Epte, il faudrait encore payer tribut, comme on dit dans le Vexin, au pays des vaches; mais, à part cette question d'approvisionnement, tout dans la situation des bêtes à cornes, à quelque point de vue qu'on se place, au point de vue de leur nombre, de leur hygiène ou de leurs services, tout est changé depuis 1819.

Quant au nombre, je me bornerai à placer sous vos yeux le relevé inédit des statistiques dressées à diverses époques par les ordres du gouvernement.

En 1814,	on comptait	11,448 bêtes à cornes.
En 1830,	—	16,063 —
En 1840,	—	19,727 —

La révolution de Février apporta un grand trouble dans la culture, et en 1852 le nombre des bêtes à cornes tombait à 17,112; mais en 1857 il s'était relevé et atteignait 22,070.

L'hygiène des bêtes à cornes n'a pas cessé de s'améliorer. Jadis, je parle de 1819, les cultivateurs, en général, se chargeaient eux-mêmes du soin de leurs chevaux. Les vaches méprisées étaient laissées aux servantes. Aujourd'hui des vachers de profession, presque tous originaires de Suisse, tiennent la vacherie, qui a pris dans l'exploitation le rang d'un service spécial. Au lieu d'enfermer les vaches neuf mois dans des étables malsaines, on les parque depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre sur des fourràges verts. Quelques cultivateurs les maintiennent toute l'année à l'étable; mais l'étable est bien aérée et les inconvénients de la stabulation permanente sont écartés par une alimentation judicieuse. On a examiné l'influence de l'alimentation sur la production du lait. On a reconnu la nécessité de mêler à la

Digitized by Google

paille d'avoine, au trèfle, à la bourgogne, des betteraves, des turneps, des choux ou toute autre espèce de plantes en végétation. Les Hollandais ne possèdent pas partout de gras pâturages, mais ils possèdent partout de belles et bonnes vaches, parce qu'ils savent ce que nos pères et presque nos contemporains ne savaient et ne pouvaient faire : allier la nourriture sèche à la nourriture en vert.

Depuis l'établissement des chemins de fer, la vacherie a pris dans la plupart des fermes du Vexin une très-grande importance. On fait encore des veaux, on fait encore du beurre; mais avant tout on fait du lait. Le débit sur place et sans frais d'un produit toujours assuré ne pouvait manquer de séduire nos cultivateurs. Dans l'enquête dressée aux Andelys devant l'Association normande en 1853, on a constaté que le rendement du lait est en moyenne de dix litres par jour pour trois cent soixante-cinq jours. M. Ducoudré, dans ses notes sur la culture du Vexin, estime que cette moyenne est de six à sept litres par jour. Si ces calculs sont justes, doit-on laisser les cotentines protester à nos dépens contre la qualité souvent défectueuse de nos fourrages, et ne pourrait-on pas, par quelque croisement heureux, augmenter le profit en développant chez les élèves l'aptitude laitière ou la faculté d'engraissement? Nos cultivateurs ont déjà fait bien des essais dans tous les sens. Quelques-uns ont essayé du croisement durham et s'en montrent satisfaits. Peut-être vous souvenez-vous de la génisse croisée durham que M. Lebrun, de Puchay, présenta au concours de Tourny en 1852? Si ce croisement affaiblit la qualité laitière, au moins prépare-t-il un facile engraissement. On perd d'un

Digitized by Google

côté ce qu'on gagne de l'autre, et très-souvent, dans la culture, le profit n'est pas dans l'application d'un système absolu, mais dans une transaction intelligente entre des profits divers. Sur l'avenir des croisements durham dans le Vexin, l'expérience ne me paraît pas entièrement achevée.

Les vaches bretonnes ont leurs partisans. Mme Fleury, de Puchay, dont le beurre jouit d'une réputation méritée, en possède un troupeau considérable. J'en signalerai deux autres : l'un à Rosay, chez M. de Vallon; l'autre sur les limites de l'arrondissement, à la maison centrale de Gaillon. M. Dumontier-Sainte-Marie a obtenu cette année même une mention honorable au concours des Andelys pour sa vache bretonne. A l'occasion des vaches bretonnes, je rappellerai que la vache mancelle était, il y a cinquante ans, la vache favorite des arrondissements de Louviers et des Andelys. Elle se plaisait beaucoup dans nos pays, se contentait de nos maigres pâturages, et donnait un lait excellent. Peut-être les petits cultivateurs qui élèvent des vaches pour les garder feraient-ils bien de revenir à cette variété, la plus rustique et la plus sobre des vaches normandes. Les grands cultivateurs, au contraire, qui veulent surtout une production très-abondante de lait, pourraient suivre des exemples donnés dans l'arrondissement de Louviers et croiser leurs vaches avec des taureaux flamands ou des taureaux de la race écossaise d'Ayr. M. Lancelevée, à Ménesqueville, vient d'obtenir le second prix au concours des Andelys pour une génisse flamande.

Quoi qu'il en soit, les races normandes et cotentines règnent et règneront longtemps encore dans

Digitized by Google

le Vexin. Elles remplissent les étables de M. Lainay, à Gaillardbois; Juhel, à Autrebosc; Lesage, à Cléry, que le rapport de notre confrère M. Picquenot a désignés à vos éloges. Elles ont fait, nous assure-t-on, couronner tous ou presque tous les lauréats des précédents concours: M. Lebrun, à Puchay (1846, 1851, 1852, 1855); M. Lainay, à Gaillardbois (1854-1855); M. Chevallier, à Tourny; M. Levaillant, à Noyers-sur-Andelys (1854, 1855); M. Lemonnier, à Touffreville (1853); M. Dedessuslamare, à Suzay (1854); M. Camus, à Étrépagny (1851); M. Laporte fils, à Bézu (1853); M. Boulanger, à Lyons (1855). Elles ont fourni cette année même à notre concours des Andelys l'occasion de donner à M. Raban, à Authevernes, et à M. Dechaumont, à Boisemont, les prix décernés aux taureaux; à MM. Lesage et Toutain les prix décernés aux vaches, et à M. Quillet le prix des génisses. Voilà, Messieurs, des succès destinés à perpétuer longtemps encore la domination des races normandes.

L'industrie de l'engraissement est nouvelle dans notre arrondissement. Ce sont MM. Viel qui, les premiers, entreprirent dans les herbages de Charleval de faire des élèves et des bœufs gras. Ce genre d'industrie agricole resta concentré dans la vallée de l'Andelle et plus particulièrement dans les environs de Charleval. Si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur les prairies naturelles du Vexin, on découvrira aisément les raisons de ce fait. Depuis longtemps le régime des eaux est réglé dans la vallée de l'Andelle de manière à répandre par de nombreuses irrigations la prospérité et l'abondance. Rien de sem-

Digitized by Google

blable n'existe dans la vallée de l'Epte. Que les eaux de l'Epte soient trop crues, et que partant les irrigations y soient inutiles, c'est un préjugé assez généralement répandu pour que nous n'ayons pas le loisir de le combattre; mais que les prairies de la vallée de l'Epte ne soient pas en état de suffire à l'élève ou à l'engraissement des bêtes à cornes, c'est un fait que malheureusement nous sommes forcés d'avouer. Les chevaux peuvent y réussir, mais les vaches non. Les chevaux broutent et les vaches paissent. Les chevaux choisissent et pincent les bonnes herbes. Les vaches tondent de leur langue les bonnes et les mauvaises herbes. Il faut donc aux vaches des prés plus succulents qu'aux chevaux. Assurément, les herbages du Vexin ont beaucoup gagné, mais pas assez pour soutenir et développer seuls l'industrie de l'engraissement. Heureusement, voici que les distilleries ouvrent de nouvelles sources d'alimentation, et le Vexin, qui atteindra successivement tous les genres de succès, peut entrevoir l'avenir prochain où il servira utilement le commerce de la boucherie. En envoyant au concours des Andelys une bande remarquable de bœufs gras, M. Fessart aura eu l'honneur de marcher un des premiers dans une voie où il finira par être suivi par ses confrères et ses rivaux.

4° *Race chevaline.* — Je veux dès l'abord vous peindre en deux chiffres éloquents l'état de la race chevaline en 1754 et en 1861 : en 1754, un dénombrement général de tous les chevaux, juments et poulains, fait par les ordres de M. de Voyer d'Argenson, constatait dans le Vexin la présence de 12,639

Digitized by Google

chevaux (1). Les intendants qui firent ce dénombrement avouaient que, pour atteindre la vérité, on devait ajouter un cinquième en sus, soit 15 à 16,000 chevaux. Au 1er janvier 1860, le rôle des contributions directes constatait, à cent ans de distance, 25,908 chevaux et 1,515 ânes. On peut donc affirmer qu'en un siècle la race chevaline a gagné dans le Vexin environ 10,000 têtes.

Au commencement du siècle, le Vexin achetait ses chevaux, non pas dans les environs de Caen ou

(1) Voyez un travail très-intéressant de M. de Beaurepaire sur l'ancienne administration des haras en Normandie : *Annuaire normand de l'Association normande,* 1862, p. 74 à 77.

Voici le détail du dénombrement de 1754 :

1° *Élection de Lyons* : 264 chevaux entiers, — 1,019 chevaux hongres, — 130 poulains, — 2,250 juments, — 86 pouliches, — 3 étalons approuvés.

2° *Élection de Gisors* : chevaux entiers, 1,181 ; — chevaux hongres, 1,080 ; — poulains, 113 ; — juments, 1,500 ; — pouliches, 80 ; — étalons approuvés, 2.

3° *Élection des Andelys* : chevaux entiers, 1,755 ; — chevaux hongres, 1,074 ; — poulains, 132 ; — juments, 1,880 ; — pouliches, 95 ; — étalons royaux, 2.

M. de Voyer d'Argenson fit également dresser en 1754 un *État des foires et marchés existant en Normandie, avec la quantité de chevaux qu'on y mène.* Dans ce document, on lit :

1° *Élection de Lyons* :

Lyons : le jeudi de l'Octave du Saint-Sacrement, 30 chevaux ; — le 10 octobre, 30.
Buchy : le jour de la Pentecôte, 30 chevaux.
La Rosière : le 24 août, 50 chevaux.
Sainte-Croix : le 14 septembre, 30 chevaux.

2° *Élection de Gisors* :

Etrépagny : le 29 août, 50 chevaux.
Gisors : le 24 août, 30 chevaux ; — le 8 octobre, 30 chevaux.
Mainneville : le 28 octobre, 50 chevaux.

3° *Élection des Andelys* :

Les Andelys : le 3 juin, 100 chevaux ; — le 14 septembre, 100.

Digitized by Google

d'Avranches, mais dans les environs de Beauvais et d'Amiens. Ces chevaux avaient d'ailleurs, dit M. Masson-Saint-Amand dans son *Mémoire statistique sur le département de l'Eure*, de l'étoffe et de la taille : ils étaient bons pour le travail agricole et propres à l'artillerie. Les ânes, plus nombreux qu'aujourd'hui, faisaient le service des petites et des grandes cultures, les mulets celui des moulins à blé. Cela suffisait dans un temps où les chemins étaient toujours mauvais et souvent impraticables, où le cultivateur ne prétendait pas courir vite mais arriver sûrement, où les denrées étaient vendues dans les marchés locaux de Gisors, d'Écos, d'Écouis, d'Étrépagny, de Lyons, des Andelys. — Quand les routes s'aplanirent, se redressèrent, s'adoucirent, les moyens de locomotion naturellement changèrent. Les voitures furent plus nombreuses, les charrettes plus légères, et les vives allures des chevaux trotteurs remplacèrent avantageusement le pas ferme et lent des ânes, des mulets et des lourds chevaux. Cette révolution dans la condition économique des transports n'agit pas immédiatement sur les habitudes du pays. Les mœurs ne cèdent jamais qu'à la force de l'exemple ou aux séductions de l'intérêt personnel.

C'est seulement vers 1843 que l'administration, soutenue tour à tour dans le conseil général et dans le Vexin par MM. Antoine Passy, Legrand et de Vatimesnil, entreprit une réforme dont on commence à recueillir les précieux fruits. Le moment paraissait bien choisi. La loi de 1836 sur les chemins vicinaux avait rendu à la vie commerciale le canton de Lyons et pour ainsi dire tout l'arrondissement des Andelys. Sur le plateau du Vexin, les prairies artificielles

Digitized by Google

avaient presque entièrement remplacé les jachères; dans les vallées de l'Epte et de l'Andelle, les prairies naturelles avaient été l'objet de travaux importants. Une classe nombreuse de cultivateurs, enrichis par le travail et la science, tenait par des baux assez longs, ou par des titres de propriété, la plus grande partie des bonnes terres, et se trouvait ainsi en mesure de faire les avances de fonds qu'exige l'élevage du cheval. En un mot, les causes générales qui s'étaient opposées dans le Vexin à l'amélioration de la race chevaline disparaissaient de jour en jour. Il ne s'agissait plus que de surmonter par un commun effort les derniers obstacles qu'opposaient d'une part l'indolence et l'ignorance des cultivateurs, de l'autre les faibles ressources et l'inexpérience de l'administration. Que d'obstacles encore!

En 1844, il y a quinze ans à peine, les propriétaires et les cultivateurs du Vexin n'élevaient point ou mal. On peut élever les chevaux de deux manières : ou l'on achète des poulains âgés d'un an, dix-huit ou trente mois, pour les revendre à cinq ans; ou l'on fait saillir des juments dont on élève les produits. Du côté de Bernay et de Pont-Audemer on pratiquait les deux modes d'élevage. Dans le Vexin on ne suivait pas du tout le premier, et à peine le second. Certains cultivateurs des cantons d'Étrépagny et de Lyons faisaient, il est vrai, saillir leurs juments pour leur usage personnel; mais ils se contentaient d'étalons ambulants à têtes énormes, à lourdes allures, capables uniquement de produire des chevaux de trait ou de force. Ils ne prétendaient ni faire le commerce ni perfectionner la race. Les travaux des champs étaient exécutés par des chevaux entiers

Digitized by Google

qu'on achetait aux foires, et ces chevaux appartenaient à toutes les races, non-seulement normande et percheronne, mais même picarde et bretonne. Le hasard seul réglait le sort et la composition de la race chevaline dans le Vexin. Il était donc très-naturel que l'administration, dont les projets de réforme avaient surtout pour objet d'accroître et d'assurer la remonte de la cavalerie; il était tout naturel, dis-je, qu'elle portât ses regards vers les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, où l'industrie chevaline, déjà développée, lui promettait un succès prompt et certain. Le Vexin allait disputer et enlever par des succès éclatants la protection méritée que l'administration accordait et devait accorder au Lieuvin.

Le problème de l'amélioration de la race chevaline se résume tout entier dans l'amélioration du père et de la mère, de la jument et de l'étalon. La mère est la base des races. Provoquer par des primes la possession des belles juments paraît encore être un des moyens les plus simples et les plus efficaces d'améliorer l'espèce chevaline. Tel était le but que se proposait M. Zédé, préfet de l'Eure, lorsque, dans son arrêté du 10 février 1844, il promit des primes à certaines juments choisies et désignées chaque fois qu'elles donneraient naissance à des poulains issus d'un étalon des haras royaux ou d'un étalon approuvé. Ces juments devaient jouir, pendant trois ans, de la prime et du titre de poulinières départementales.

L'arrondissement des Andelys n'eut pas, dans les premières années, l'honneur de remporter souvent la prime. Les juments, et surtout les belles juments, pas-

Digitized by Google

saient pour y être assez rares; et quoique, dès 1847, M. Bizet, d'Amfreville-sous-les-Monts, eût plaidé la cause du Vexin, l'administration avait jugé que les concours de juments poulinières seraient maintenus à Bernay et à Pont-Audemer. Huit ans après, le Vexin justifiait les prétentions de M. Bizet. Suivant l'exemple de MM. Legrand, Fleury et Hébert, encouragés par les stations d'étalons successivement établies à Fleury et à Étrépagny, nos cultivateurs recherchèrent avec ardeur et acquirent avec goût un grand nombre de belles et bonnes juments normandes ou percheronnes. C'est alors que la Société d'agriculture de l'Eure intervint de la manière la plus utile, en offrant, dans les concours qu'elle ouvrit de 1850 à 1855 à Étrépagny, à Tourny, à Fleury, à Gisors, des primes aux plus belles juments; elle donna l'occasion aux cultivateurs de montrer la persévérance et le succès de leurs efforts. En 1855, l'administration fut obligée de reconnaître que le Vexin avait mérité une réparation et gagné son concours. Ce concours a été tenu pour la première fois à Étrépagny, le 5 juin 1855. Le nombre toujours croissant des juments et des pouliches exposées, la supériorité des poulinières nouvellement admises sur les poulinières jadis primées, et surtout la part considérable que prenaient dans les récompenses les propriétaires et cultivateurs du Vexin; tous ces faits, si nouveaux, si patents, si heureux, devaient nécessairement détourner des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, pour les reporter sur l'arrondissement des Andelys, les encouragements de l'administration. Justice nous a été rendue il y a deux ans.

Le département de l'Eure fut divisé, au point de

Digitized by Google

vue de la race chevaline, en trois circonscriptions dont les chefs-lieux sont : Bernay, Pont-Audemer et Étrépagny. La circonscription d'Étrépagny comprend tout l'arrondissement des Andelys ; dans l'arrondissement de Louviers, les cantons de Pont-de-l'Arche, Louviers et Gaillon ; dans l'arrondissement d'Évreux, Pacy et Vernon. Chacune de ces circonscriptions reçut un certain nombre de primes, non plus triennales mais annuelles, lesquelles primes devaient être régulièrement offertes et distribuées à nos cultivateurs. Les deux derniers concours ont brillamment répondu à l'appel du nouveau règlement. Cette année même, quarante-deux juments suitées, onze non suitées et neuf pouliches au dessus de trois ans ont été soumises aux décisions du jury. Nous aimons à rappeler que presques toutes les primes ont été remportées par des cultivateurs du Vexin.

S'il appartient aux propriétaires ou aux cultivateurs de contribuer à l'amélioration de la race chevaline par le choix des meilleures juments poulinières, il semble que l'administration soit seule capable de fournir, dans une vue persistante et prévoyante de réforme et de progrès, les étalons propres aux besoins des localités. Tel est le but des stations que la direction des haras établit à l'époque de la monte ; mais comme ces stations coûtent cher et sont rares, l'administration eut l'heureuse pensée de demander du secours à l'industrie privée. Elle donna à des étalons particuliers et reconnus bons des primes et des droits qui les mettaient sur le même rang que les étalons des haras royaux. Ces étalons prirent le nom d'étalons approuvés. Enfin, des commissions hippiques furent chargées de composer une troisième

Digitized by Google

classe d'étalons : les étalons autorisés. L'autorisation était un degré pour arriver à la prime et à l'approbation. Elle avait pour objet d'éclairer sur le mérite des chevaux entiers livrés à la reproduction, et de constituer des bases larges et sûres à l'industrie privée. Au point de vue de l'étalonnage, la situation de l'arrondissement des Andelys en 1845 pouvait se résumer en trois mots : pas de stations d'étalons royaux, pas d'étalons approuvés, pas d'étalons autorisés.

C'était en 1847. M. Bizet, d'Amfreville-sous-les-Monts, avec un zèle dont le Vexin doit garder un souvenir reconnaissant, M. Bizet, dis-je, se transporta dans toutes les communes des cantons de Lyons et de Fleury-sur-Andelle. Dressant la liste de tous les propriétaires ou cultivateurs qui avaient des juments capables de reproduire, il démontra la nécessité d'établir une station d'étalons à Fleury-sur-Andelle. L'administration se hâta de céder aux instances de M. Bizet, et un cheval demi-sang, carrossier, commença cette année même le service de la monte. En 1848, 1849 et 1850, la station de Fleury se composa de deux chevaux, mais elle donna de faibles résultats. En 1847, soixante saillies; en 1848, cinquante; en 1849, soixante-six; en 1850, soixante-cinq. Le nombre des juments saillies était précisément celui qu'avait fixé M. Bizet. On avait espéré que le plateau du Vexin et la plaine de Pont-de-l'Arche, descendrait l'un la côte, l'autre traverserait la Seine, pour faire la monte à Fleury; mais ces espérances furent déçues. L'administration se découragea, la station fut supprimée en 1851. C'est alors que les cantons d'Écos, de Gisors et surtout d'Étrépagny

Digitized by Google

demandèrent que la station consacrée à la monte du Vexin fût placée dans un lieu plus central. Étrépagny fut désigné, et aussitôt le nombre des saillies doubla. En 1853, les deux étalons de cette station, tous deux demi-sang et carrossiers, servirent 120 juments; en 1853, cent vingt-six; et en 1854, cent trente-sept.

La question chevaline commençait à se faire une place importante dans l'esprit et dans les intérêts de nos cultivateurs; cette année même 1854, l'arrondissement des Andelys fournissait plusieurs chevaux à la remonte de l'armée. M. Courty, à Puchay, vendait un cheval 600 fr.; M. Nicolas Anquetin, à Écouis, un autre 500 fr.; M. Fleury, à Puchay, deux autres, 850 et 800 fr.; M. Delahaye, aux Thilliers, 525 fr. Sur ces entrefaites, un conflit s'éleva entre les besoins de nos cultivateurs et les vues de la direction des haras. Les cultivateurs demandaient des étalons de trait, et la direction, qui s'occupe spécialement de chevaux légers, ne pouvait satisfaire à leurs vœux. Le service de la guerre ayant diminué l'effectif des dépôts de remonte, la direction fut obligée de concentrer sur ces établissements toutes ses ressources et de supprimer la station d'Étrépagny. Cette mesure pouvait porter à la race chevaline, dans le Vexin, un préjudice d'autant plus grave que la commission hippique nommée en 1847, et composée de MM. Bizet, Dailly, à Gisors; Defontenay, aux Thilliers; Damour, à Boisemont; Viel, à Charleval, et Piard, à Fleury-sur-Andelle, s'était en vain réunie chaque année à Écouis, et n'avait jamais eu l'occasion d'autoriser un étalon.

Dans ce moment critique, M. le comte Lecouteulx, que la science hippique compte parmi ses plus habi-

Digitized by Google

les représentants, témoin assidu et juge éclairé des progrès de la race chevaline dans le Vexin, tenta de parer le coup que portait à l'agriculture la réduction du budget des haras. Le 5 juin 1855, après le banquet qui suivit le concours des juments poulinières, il donna lecture d'un projet d'association dont le but était de substituer à la station supprimée un haras particulier. Cette association, dont il n'existait pas alors un autre exemple en France, trouva dans le Vexin une prompte et juste faveur. Elle se constitua sous la présidence de M. de Vatimesnil. M. Marre, propriétaire au Thil-en-Vexin, fut désigné vice-président, et M. Lecouteulx accepta modestement les fonctions de secrétaire. Au mois d'août suivant, le conseil général votait, sur la proposition de M. le comte Estève, une somme de 1,000 fr. pour couvrir les premiers frais d'établissement. En mars 1856, la Société hippique d'Étrépagny avait acquis un cheval pur-sang, *Chulo,* capable de donner avec les juments cauchoises et percheronnes des carrossiers et des chevaux propres à la remonte; un cheval demi-sang, *Young-Haphazard*, et bientôt après un étalon percheron, *Agricole,* primé au concours d'Alençon et vainqueur dans les courses au trot d'Illiers, de Mortagne et de Chartres. En 1857, un arrêté du ministre établit une jurisprudence nouvelle au sujet de l'étalonnage privé, en élevant le tarif des primes décernées aux étalons approuvés. A cette occasion, une nouvelle commission hippique fut nommée et un concours d'étalons fut convoqué aux Andelys, le 22 février 1858. Les trois chevaux de la Société, *Chulo, Haphazard* et *Agricole* furent primés et approuvés. Un quatrième étalon, *Sans-Pareil*, âgé de

Digitized by Google

six ans, fut présenté par M. Barrois, à Lorleau, et également primé et approuvé. Cette année (1862), le haras d'Étrépagny a mis au service du public un quatrième étalon, *Honorable*, demi-sang carrossier et premier prix au concours régional de Rouen.

Pour vous donner une juste idée des progrès qu'a faits le goût de l'élevage dans notre arrondissement, je mettrai sous vos yeux le nombre des saillies opérées dans le haras de la Société hippique depuis sa fondation, et les noms des principaux propriétaires ou cultivateurs qui ont profité de cet établissement. Veuillez vous rappeler que l'année 1854 avait donné à la station du haras impérial d'Étrépagny 137 saillies.

Nous compterons en faveur de la Société hippique : en 1856, cent douze saillies; en 1857, cent quatorze; en 1858, cent treize; en 1859, cent cinquante-neuf; en 1860, deux cent une; enfin, en 1861, cent soixante-quinze.

Parmi les propriétaires ou cultivateurs dont les noms reviennent chaque année sur les registres de la Société, nous trouvons :

1° Canton d'Étrépagny. — *Étrépagny :* MM. Chauvet, Savetier, Guerbe, Boucher, Monnaye, Brandin, Placet, Hardiviller, Dumort, Defontenay; — *Puchay :* MM. Durand, Marest, Fleury, Lebrun, Courty; — *Saussay-la-Vache :* M. Dieupart; — *Longchamps :* MM. Rayer, Dujardin, Barge, Pagnerre; — *Villers-en-Vexin :* M. A. Hébert; — *Gamaches :* MM. de Belloy, Amédée Doré, Doré Letailleur; — *Sainte-Marie-de-Vatimesnil* : M. Defontenay; — *Provémont :* MM. Breteuil, Doré; — *Farceaux* : MM. Canu, Éd. Lefebvre, du Manoir, Lainé; — *le Thil :* MM. Deschamps, Marre; — *Morgny :* MM. Letellier, Fréret; — *Heudicourt :*

Digitized by Google

MM. Delisle, Louvet; — *Doudeauville :* MM. Toutain, Quillet, Lebret, Doré; — *Nojeon-le-Sec* : MM. Guillot; — *Hacqueville :* MM. Moreaux, Denise; — *Mouflaines :* M. Levaillant.

2° Canton d'Écos. — *Heubécourt :* M. Béguin; — *Guitry :* MM. Bénard, Doré; — *Cantiers :* M. N. Hébert; — *Ecos :* M. Duvivier; — *Tourny :* M. Monnaye; — *Cahaignes :* M. Peulet; — *Mézières :* MM. Doré, Delarue; — *Giverny :* M. Vacher.

3° Canton de Fleury-sur-Andelle. — *Écouis :* MM. Lemonnier, Anquetin, Bouché, Clée; — *Gaillardbois :* M. Lainay; — *Fleury :* M. Lecouturier; — *Mesnil-Verclives :* MM. Delaisement, Petit; — *Grainville :* M. d'Onsembray.

4° Canton de Lyons. — *Tronquay :* M. Duboc; — *Lilly :* M. Mauger; — *Bezu-la-Forêt :* MM. Desprès, Commecy; — *Lyons :* MM. Taurain, Maillard.

5° Canton de Gisors. — *Gisors :* MM. Thierry, Passy, Daudet; — *Mesnil-sous-Vienne :* M. Catel; — *Bernouville :* M. Étienne; — *Saint-Païr :* MM. Verdelet, Gendron, Godailler; — *Bezu-Saint-Éloi :* MM. Feugueur, Maubert, Mórel, Brockmane, Prével; — *Mainneville :* MM. Boucherot fils, Mabire; — *Vesly :* M. Fleury; — *Saint-Denis-le-Ferment* : M. Duverny; — *Hébécourt :* M. Canu; — *Authevernes :* M. Raban.

6° Canton des Andelys. — *Les Andelys :* MM. Letellier, Hugonet, Meurdrac, Achard, Appé; — *Boisemont :* MM. Leroy fils, Bachellier.

Si l'on veut lire attentivement la liste des personnes qui profitent tous les ans du haras d'Étrépagny, et la liste des lauréats au concours annuel de juments poulinières, on y verra d'abord que le canton d'Étré-

Digitized by Google

pagny est l'actif foyer d'une reproduction intelligente, et qu'Étrépagny, au point de vue de la race chevaline, est devenu comme le chef-lieu de l'arrondissement; mais la lecture de ces listes soulève à mon avis une plus utile remarque. Quand la direction des haras créa une station d'étalons à Fleury-sur-Andelle, les propriétaires et cultivateurs qui se partagent le plateau du Vexin se donnaient rarement la peine d'envoyer leurs juments à la station de la vallée. Les soixante à soixante-dix saillies que constatent annuellement les registres de la direction des haras étaient faites sur les juments qu'avait recensées M. Bizet, dans le canton de Fleury, particulièrement à Perruel, à Perriers, au Fayel, à Renneville, à Vandrimare, à Charleval, à Fleury, à Radepont, à Douville et à Romilly. Aujourd'hui qu'une station d'étalons est organisée à Étrépagny, les cultivateurs de la vallée de l'Andelle, imitant les cultivateurs du plateau du Vexin et reprenant leurs anciennes habitudes, font saillir leurs juments soit par l'étalon autorisé de M. Barrois, à Lorleau, soit par des étalons du pays, soit par des étalons ambulants. Ainsi le progrès semble dépendre de la plus ou moins grande facilité que les cultivateurs trouvent à faire saillir leurs juments, et l'influence de la Société hippique, dominante sur le plateau du Vexin, s'affaiblit à mesure qu'on descend dans les vallées de l'Epte et de l'Andelle. Il serait donc intéressant que quelque amateur mît en service à Fleury et aux Andelys un étalon pur sang ou demi-sang. Je dis à Fleury ou aux Andelys, car le haras d'Étrépagny exerce une action suffisante sur les cantons de Lyons et de Gisors. Ces cantons trouvent d'ailleurs dans l'étalon de

Digitized by Google

M. Barrois, à Lorleau, et dans les deux étalons pur-sang de M. de Lagrange, à Dangu, des éléments de reproduction capables d'alimenter une industrie naissante encore. Dans le canton de Gisors, par exemple, l'élevage est entré dans les calculs et les goûts de nos cultivateurs. En 1852, on comptait quarante-six poulains au-dessus de trois ans; en 1855, soixante-seize, et, depuis que M. de Lagrange, en 1859, à ouvert au public le haras de Dangu, le chiffre des poulains paraît être monté à quatre-vingt-dix.

Vous voyez, Messieurs, que dans presque tous les cantons de l'arrondissement des Andelys se trouvent tous les éléments nécessaires au perfectionnement de la race chevaline. Ce qui manque aujourd'hui, c'est une certaine unité dans le but poursuivi et une confiance générale dans les résultats de l'entreprise. De tous les encouragements que peut recevoir dans la situation présente l'industrie chevaline, aucun ne me paraît plus opportun et plus efficace que l'organisation de courses au trot pour les chevaux de demi-sang; telle a été aussi la pensée de M. le vicomte du Manoir, lorsqu'il proposa, au mois de septembre dernier, de fonder avec nous tous, propriétaires et cultivateurs du Vexin, une société de courses. J'ai le plaisir de vous annoncer que cette société, distincte, mais pour ainsi dire annexée à la Société hippique, s'est constituée à Étrépagny le 29 octobre 1861. L'administration se hâtera, j'en suis sûr, de nous prêter son appui; elle semble aujourd'hui revenue des espérances qu'elle avait fondées sur les récompenses à décerner aux chevaux de tout âge; elle réserve, avec raison, ses primes pour les juments poulinières et pour les éta-

Digitized by Google

lons; mais il ne faut pas oublier que ces primes sont données à la beauté des formes par des jurys, et les jurys, quelque impartiaux et quelque éclairés qu'ils puissent être, excitent toujours parmi les vaincus des concours des reproches ou des soupçons d'injustice et d'ignorance. Les courses, au contraire, loin de répandre le découragement, stimulent le zèle des éleveurs; elles leur fournissent le moyen d'être jugés par leurs propres œuvres; elles récompensent non pas la forme, mais le fond, et chacun reconnaît que le but de l'élevage est de produire plutôt de bons chevaux que de beaux chevaux. Supposez un hippodrome installé, un programme tracé, des prix proposés; le champ de courses deviendra aussitôt, comme à Caen, à Cherbourg, à Saint-Lo, à Bernay, un véritable marché; et comme la production grandit sans cesse à mesure que les débouchés s'ouvrent, nos cultivateurs produiront d'autant plus et d'autant mieux qu'ils trouveront à moins de frais un prix plus élevé de leurs soins et de leurs peines. Les courses n'exerceront pas une moindre influence sur l'élevage que sur la production. Le poulain, dans le pâtis, recevra un abri nécessaire; on lui donnera une nourriture plus ou moins abondante, suivant qu'il sera destiné à la voiture ou à la selle; on le castrera dans sa première année; on n'accablera pas sa jeunesse par des travaux excessifs et prématurés; on développera en lui, par des soins vigilants, cette obéissance et cette douceur qui prépareront un dressage facile et précoce. Pour tout dire, en travaillant à faire un cheval de course, le cultivateur est certain de faire un cheval excellent; en cherchant la gloire, il trouvera le profit.

Digitized by Google

Ces réflexions et ces faits sont confirmés par le relevé des prix décernés depuis vingt ans par notre Société d'agriculture à la race chevaline du Vexin. A vrai dire, la Société n'avait pas, avant l'arrêté de 1844, excité par des récompenses spéciales le goût de l'élevage ; mais, comme elle couronnait les plus beaux animaux qu'on lui présentait, elle couronna naturellement des chevaux en même temps que des vaches, des moutons et des porcs. C'est ainsi qu'au concours de Villerets, en 1841, une médaille d'or fut décernée à M. Rémy, cultivateur à Musegros, pour un cheval élevé dans ses écuries. Une autre en 1842, au concours des Andelys, à M. Beudon, de Tourny, et deux autres en 1845, au concours de Lyons, à M. Tillard, de Sainte-Colombe, et Bidault, de Lyons. Mais, après sa réorganisation en 1850, la Société, suivant le mouvement de l'opinion publique, offrit des primes aux plus belles juments et aux plus beaux étalons dans les concours tenus successivement, en 1850, aux Andelys; en 1851, à Étrépagny; en 1852, à Tourny; en 1854, à Fleury-sur-Andelle; en 1855, à Gisors. Ces concours ont servi d'autant mieux la cause chevaline qu'ils remplissent une période pendant laquelle l'administration se bornait, par les stations de Fleury et d'Étrépagny, à expérimenter, à pressentir l'avenir de la race chevaline dans le Vexin, et se refusait encore à croire le Vexin capable de fournir honorablement un concours de juments poulinières. Après cinq ans de silence, la section des Andelys a repris vaillamment sa tâche ; mais la concurrence redoutable que lui a faite le concours de juments poulinières, ouvert quinze jours

Digitized by Google

avant à Étrépagny, ne nous a pas permis de juger les progrès incontestables qu'a faits dans notre pays la race chevaline depuis dix ans. Nous nous sommes consolés cependant en voyant deux de nos confrères maintenir une supériorité dont ils nous ont déjà donné tant de preuves : M. Coutil, pour les étalons de gros trait, et M. Auguste Hébert, pour les juments, ont continué d'être inscrits les premiers sur la liste de nos récompenses.

En résumé, si l'on veut être juste, il faut tenir compte à l'administration de la vive impulsion qu'elle a donnée à l'amélioration de la race chevaline, et qu'elle a continuée depuis 1844, à travers toutes les révolutions politiques. Mais, si l'on veut distribuer équitablement à chacun sa part d'éloges, il faut donner au Vexin la plus grande. Le caractère propre de la réforme chevaline dans notre pays est précisément la prépondérance des succès particuliers et des efforts individuels sur l'action générale de l'administration. C'est M. Bizet qui provoque, en 1845, l'établissement de la station de Fleury-sur-Andelle; c'est M. de Vatimesnil qui obtient la section d'Étrépagny; c'est M. Lecoulteux qui crée la Société hippique; c'est M. de Lagrange qui ouvre le haras de Dangu; c'est M. du Manoir qui cherche à fonder la Société des courses; c'est nous tous, propriétaires ou cultivateurs du Vexin, qui, par les concours de la Société d'agriculture, par les souscriptions, par l'acquisition d'un grand nombre de belles juments, par un accord unanime de peines et de sacrifices, tentons de placer l'industrie chevaline à ce premier rang que l'industrie agricole a conquis depuis longtemps. Ainsi

Digitized by Google

se fait le progrès. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et le travail de chacun fait la prospérité générale.

II — Industrie

Le moment n'est pas bien choisi pour parler de l'industrie du Vexin. Une crise grave et prolongée tient en suspens la solution des plus délicats problèmes. Elle nous donne chaque jour une nouvelle preuve de l'intime solidarité qui unit l'agriculture et l'industrie. L'insuffisance de la récolte, c'est-à-dire pour le cultivateur l'absence de bénéfices, a pesé sur la production et la consommation industrielles. Quand on n'a pas d'argent pour payer son fermage, on n'en a pas pour renouveler son matériel : chacun remet à l'année suivante les dépenses utiles; chacun travaille à restreindre les dépenses nécessaires. De là un ralentissement marqué dans toutes les opérations commerciales; de là une baisse progressive dans le prix de la viande. Le pain n'a pas été aussi cher qu'on pouvait le craindre. Grâce à l'activité du commerce, on a comblé le déficit des récoltes nationales par l'importation d'une grande quantité de blés étrangers; mais, si nos populations ont traversé assez tranquillement la cherté de 1861, le cultivateur, qui n'a pas trouvé dans la hausse de ses denrées une compensation à la faiblesse de ses produits, a été vivement atteint dans ses habitudes et dans ses projets.

Tandis que la France se préparait à subir la rude épreuve d'une crise alimentaire, la guerre d'Amérique est venue tout à coup tarir la source des matières

Digitized by Google

premières et fermer les débouchés les plus importants. Au même moment, et par un coup inattendu, le traité de commerce ouvrait la concurrence redoutée des matières fabriquées de l'Angleterre. En tenant compte de la nécessité pour tous les gouvernements d'améliorer, par la législation, la condition générale du peuple, on peut regretter, qu'avec une précipitation inspirée, ce nous semble, par les besoins de la politique, la France ait été engagée si mal à propos dans un traité de commerce avec l'Angleterre. On eût pu prévoir le trouble que la guerre d'Amérique allait jeter dans la situation générale des affaires, et retarder au moins la solennelle expérience que le gouvernement a cru nécessaire d'imposer au pays.

Dans cette situation, Messieurs, vous comprendrez ma réserve. Quoique le concours des Andelys m'y engage, je résisterai à la séduction de la polémique. Il ne m'appartient pas de faire seul et à la légère cette enquête que nos représentants, MM. de Blosseville et Pouyer-Quertier, demandaient récemment à la justice du Corps législatif. Celui qui cherche le bien public, sans parti pris, et avec une impartiale indépendance, ne doit ni exagérer ni dissimuler la gravité de la crise que traverse l'industrie française. Interprète scientifique de vos sentiments et de vos desseins, je me bornerai à examiner avec vous l'état de l'industrie, non pas au point de vue particulier de la production réelle et annuelle, mais au point de vue général des éléments de production. Au lieu de dire ce qu'elle fait, je dirai ce qu'elle pourrait faire. Sous cet aspect, nous trouverons encore

Digitized by Google

entre le passé et le présent l'objet d'une comparaison intéressante (1).

Industrie du coton. — L'industrie du coton, aujourd'hui la première du Vexin, s'est introduite dans notre arrondissement au milieu même de la Révolution. C'est en 1792 qu'à Fontaine-Guérard, commune de Radepont, une société de négociants de Rouen fit construire une machine hydraulique à carder et à filer le coton. Vers la même époque, M. Morris fondait dans la ville de Gisors cette fabrique de coton et de basin qui passait, en 1800, pour le plus bel établissement du département. Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, de 1820 à 1845, l'industrie prit le plus vif essor. « Voyez, s'écriait en 1845, au concours de Lyons, M. Antoine Passy, voyez s'élever sous vos yeux et avec rapidité ces grandes constructions, remplies d'une population active! Le beau spectacle qu'offrent la vallée d'Andelle et les vallons qui l'entourent n'est-il pas digne de fixer notre attention? Depuis quinze années le nombre des usines n'a-t-il pas doublé?» Et, en effet, l'industrie de la laine et surtout l'industrie du coton, chassant devant elles les moulins à blé dont les roues battaient depuis un temps immémorial les eaux de l'Andelle, se disputaient déjà avec une noble ardeur toutes les chutes que le cours impétueux de cette féconde rivière accumule à chaque pas.

(1) Je suis heureux de pouvoir remercier ici nos confrères MM. Mettais-Cartier, Lebeurier, Lemonnier et de Boislinard de l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu seconder nos recherches ; je saisis aussi cette occasion de réclamer quelque indulgence pour les erreurs et les omissions que j'ai nécessairement laissé échapper.

Digitized by Google

La statistique officielle de 1840 est tellement incomplète qu'il ne nous est pas possible de faire entre 1840 et 1861 une exacte comparaison. En 1840, il est vrai, on comptait dans tout l'arrondissement vingt-cinq filatures de coton; j'en compte également au commencement de 1861 vingt-cinq ouvertes ou fermées, mais la statistique de 1840 ne donne pas le nombre de broches en exercice, et je crois pouvoir affirmer qu'il s'élevait en 1861 à deux cent soixante-trois mille neuf cents :

Fleury-sur-Andelle.....	30,400
Charleval.....	40,400
Ménesqueville.....	10,000
Rosay.....	2,300
Vascœuil.....	10,400
Perruel.....	29,400
Perriers.....	23,700
Radepont.....	18,100
Douville.....	14,500
Romilly.....	20,000
Pont-Saint-Pierre.....	49,700
Gisors.....	15,000
Total.....	263,900

Je ne doute pas que le nombre des broches exploitées en 1861 ne soit supérieur au nombre des broches exploitées en 1840, et que partant la production, année moyenne, ne puisse être aujourd'hui plus considérable qu'il y a vingt ans.

Pour bien apprécier la situation de la filature, il ne suffit pas de compter le nombre des broches, il faut aussi jeter un rapide coup d'œil sur la nature des métiers. Dans quelle mesure les métiers Mull-Jenny

Digitized by Google

ont-ils été substitués aux métiers dits continus? En quelques mots je vous ferai sentir l'intérêt de cette question. Les anciens métiers dits continus ont plusieurs inconvénients; ils tordent les fils de coton, qui dès lors ne conviennent pas pour la trame, et donnent des produits coûteux pour peu qu'on veuille atteindre une certaine finesse. Pour que le filage rémunère le fabricant, il faut que les broches tournent avec une vitesse de cinq à six mille tours à la minute, et si elles tournent avec cette vitesse le fil se rompt, le métier s'arrête, le temps se perd. Produire vite et beaucoup, substituer les forces artificielles de la machine aux efforts musculaires de l'homme, tel est le problème que poursuivent incessamment les mécaniciens de tous les pays, et dont les métiers Mull-Jenny offrent une excellente solution. Les mull-jenny ont d'abord ce premier avantage d'être employés pour toute espèce de numéros et de fils, de fils destinés à la trame comme de fils destinés à la chaîne; ils ont cet autre avantage de faire le service de l'ouvrier et, par exemple, une des opérations les plus délicates de la filature, le renvidage. Dès lors, l'ouvrier se borne à garnir le métier de bobines, à enlever les fils terminés, à rattacher les fils qui se rompent. Personne ne conteste la supériorité de ces grandes machines de huit cents à douze cents broches, supprimant un homme par métier à filer de cinq cents broches et donnant des produits plus abondants et à meilleur marché.

C'est ici, Messieurs, que je sens toutes les difficultés de ma tâche: n'hésitant pas à louer l'heureuse ardeur de ceux qui ont osé, dans les circonstances les plus graves, renouveler leur outillage, et décidé à ne pas

Digitized by Google

attaquer la prudente réserve ou les secrètes raisons de ceux qui ont gardé leurs anciens métiers. Si la révolution de 1848 n'était pas venue compromettre tous les intérêts et remuer tous les esprits, nos fabricants n'eussent pas hésité à suivre pour les métiers à filer, comme ils l'ont déjà fait pour tant d'autres machines, les perfectionnements que le génie industriel apporte au grand œuvre de la production; ils auraient placé immédiatement et avec confiance leurs capitaux dans des améliorations dont ils étaient sûrs de recueillir les profits. Mais obligés depuis quinze ans de lutter contre les dangers des révolutions politiques et des crises économiques, on conçoit qu'ils aient attendu dans une immobilité funeste une heure de confiance qui ne devait pas arriver. Quelques-uns, au contraire, hardis par l'esprit, puissants par les capitaux, ont choisi notre arrondissement pour le terrain de leurs expériences : à Vascœuil, à Charleval, à Fleury-sur-Andelle, à Rosay, à Pont-Saint-Pierre, les mull-jenny, les renvideurs soutiennent l'honneur industriel du Vexin. A Pont-Saint-Pierre même, à quelques pas des fonderies de Romilly, s'achève un monument tel que l'Europe n'en connaît pas de semblable, une filature qui comprend aujourd'hui quarante mille broches en métiers nouveaux, et qui peut et doit, dans un délai très-prochain, contenir jusqu'à soixante mille broches !

« Sachons, Messieurs, disait M. de Blosseville au concours des Andelys, sachons nous tenir aussi loin des alarmes exagérées que de la confiance illimitée en nous-mêmes. » Espérons que des jours plus heureux luiront pour la filature, et lorsque la fabrique rouen-

Digitized by Google

naise aura triomphé de l'épreuve qui l'accable, nous répondrons victorieusement aux détracteurs du génie industriel de la France.

De la filature portons nos regards vers le tissage. Le progrès est sensible : La statistique officielle constatait, en 1840, quatre établissements à Fleury, Radepont, Charleval et Neaufles, contenant huit cent quatorze métiers; en 1861, je trouve sept établissements, à Fleury, Charleval, Romilly et Neaufles, possédant quatorze cent quatre-vingt-quinze métiers. Comme un métier peut faire environ dix mille mètres par an, il en résulte qu'en 1840 on pouvait fabriquer huit millions cent quarante mille mètres de calicots, et en 1861, quatorze millions neuf cent cinquante mille. Filé, tissé, le coton est également blanchi dans notre arrondissement. Le blanchiment de M. Davillier, à Gisors, jouit dans l'industrie rouennaise de la meilleure réputation. En moyenne, on blanchit à Gisors de treize à quatorze millions de mètres de calicots.

Si l'industrie du tissage s'est étendue et perfectionnée, il n'en est pas de même de l'industrie des impressions sur étoffe. On lit dans la statistique de l'an VIII (1800) : « M. Liesse, propriétaire à Charleval, près Lyons, a transféré depuis longtemps dans ce petit bourg une partie de la fabrique de toiles peintes qu'il tenait à Rouen. Il a établi cent tables d'impression et emploie six cents ouvriers. Les détails de sa manufacture, le grand ordre qui y règne et l'importance de ses relations commerciales méritent le plus grand respect. M. Goutan, manufacturier actif, a également formé dans la petite ville de Lyons une

Digitized by Google

fabrique de toiles peintes. Elle est établie dans le ci-devant couvent des Cordeliers. » Après soixante ans d'efforts, l'arrondissement des Andelys se trouve à peu près dans la même situation qu'en 1800. MM. Daliphart et Cie dirigent à Radepont un établissement dans lequel on fabrique environ cinq sixièmes d'indiennes pour ameublement et un sixième d'indiennes pour robes. Il en est de même à Charleval. En voyant, vers 1840, marcher cinq manufactures à Charleval, à Radepont, à Fleury et à Touffreville, on pouvait espérer que cette belle industrie des impressions sur étoffes allait entrer dans une veine de prospérité. Il semble, au contraire, qu'elle n'ait trouvé dans la vallée de l'Andelle que des éléments éphémères de succès. Peut-être la distance qui sépare le marché et les fabriques, Rouen d'une part et de l'autre Charleval, Radepont, Fleury, Touffreville, a-t-elle nui à la vente : peut-être a-t-elle arrêté les acheteurs qui, ne trouvant pas dans les dépôts de Rouen les marchandises désirées, hésitaient ou se refusaient à faire le voyage des fabriques de l'Andelle. Cette raison, toute bonne qu'elle soit, n'est pas la seule. Pour soutenir la rude concurrence de l'Angleterre, où toutes les matières premières : combustible, calicot, agents chimiques, sont à des prix relativement inférieurs, il faut que le fabricant appelle à son secours la force des capitaux, les lumières de la science, la vigilance de l'administration et la supériorité du bon goût. Ce sont probablement ces grandes et nécessaires qualités qui ont permis à quelques usiniers de Radepont et de Charleval de résister au courant qui a successivement, et, nous

Digitized by Google

l'espérons, momentanément, emporté les autres manufactures de Charleval, de Touffreville et de Fleury-sur-Andelle.

Remercions, au nom de la Société de l'Eure, MM. Davillier, à Gisors; Durécu, à Perriers-sur-Andelle; Stœsser, à Fleury; Lachèvre et Daliphart, à Radepont; Peynaud et Hilzinger, à Charleval. Remercions tous ceux qui ont bien voulu envoyer à notre concours leurs plus beaux échantillons de coton brut, filé, tissé, blanchi, imprimé. Assurément, nos modestes récompenses ne valent pas ces belles médailles que dans les expositions universelles nos fabricants ont coutume de remporter; mais elles portent avec elles le souvenir reconnaissant de la Société qu'ils ont aidée et de la foule qu'ils ont instruite.

Industrie de la laine. — Vous savez, Messieurs, que le travail de la laine constitue deux grandes spécialités. Il faut distinguer le travail de la laine fine, courte, vrillée, spécialement propre aux lainages foulés et drapés, et le travail de la laine longue, lisse, soyeuse, spécialement réservée aux tissus. Courtes ou longues, lisses ou vrillées, toutes les laines subissent un certain nombre d'opérations semblables : le dessuintage, le lavage, le dégraissage, le filage; mais elles se distinguent entre elles par une différence capitale. Les premières sont soumises à l'opération du cardage, qui tend à ménager le caractère vrillé et ondulé des fibres et à faciliter leur enchevêtrement régulier, tandis que les secondes sont livrées au peignage, qui cherche à lisser les filaments et, en conservant leur souplesse et leur résistance, à les transformer en fils, puis en étoffes.

Que la laine soit fine ou courte, à carder ou à pei-

Digitized by Google

gner, elle doit être lavée. L'établissement le plus important de l'arrondissement se trouve à Gisors. M. Mautemps achète en moyenne, dans les environs, cinq mille toisons par an, qu'il lave et revend à Paris et à Reims. Dans la statistique de 1840, l'établissement de M. Mautemps est déjà signalé au double point de vue du lavage des laines et de la mégisserie.

Étudions maintenant l'industrie de la laine cardée. Dessuintée, lavée, teinte, battue, graissée, cardée, la laine est envoyée au mull-jenny pour être filée. La filature de la laine cardée était jusqu'à ces derniers temps fort négligée et regardée comme un accessoire de la fabrication; mais les progrès de la mécanique et le développement de la production des articles de fantaisie ont apporté des modifications importantes dans les machines à filer la laine vrillée et ont permis de livrer au tissage des fils plus résistants. Filée, la laine est dévidée, ourdie, encollée et enfin tissée.

Nous arrivons à la draperie. La draperie avait fait élection de domicile aux Andelys dès le XIV^e^ siècle. En 1412, Charles VI rendit une ordonnance pour régler le fait de la draperie dans la ville des Andelys. Avant la Révolution, cette industrie était encore florissante. La statistique de l'an VIII nomme avec les plus grands éloges M. Flavigny, dont les draps fins égalaient à cette époque les plus beaux produits de Reims et de Louviers. En 1840, la draperie des Andelys, représentée par MM. Michel, Gossé, Renard et Dupont, occupait trois cent quatre-vingt-dix-neuf ouvriers et fabriquait annuellement pour une valeur d'environ un million. MM. Michel, aujourd'hui, suivent seuls avec courage et succès les traditions de

Digitized by Google

la plus ancienne industrie du Vexin. La foule, qui se pressait au concours des Andelys, n'a pas manqué d'accueillir avec une faveur marquée la juste récompense décernée à MM. Michel.

Le drap est envoyé au foulage. Le foulage était jadis une opération d'autant plus importante que la filature de la laine cardée était plus imparfaite. Le foulage a pour objet d'unir les fils d'une manière plus étroite, et d'augmenter la solidité en ménageant l'élasticité des tissus. On atteint ce but en imprégnant les étoffes d'une dissolution alcaline ou savonneuse, et en exerçant sur elles une pression énergique et prolongée. Comme le mécanisme de cette pression causait un bruit désagréable, exigeait beaucoup de place, des frais et une force motrice considérables, les moulins à foulon ont peu à peu disparu des villes et envahi les vallées voisines des grandes fabriques de draps. Aussi, avant la Révolution, le cours de l'Andelle en était-il couvert, et plusieurs documents, entre autres un arrêt du conseil du roi portant règlement de la rivière d'Andelle le 11 janvier 1757, constatent que le nombre des moulins à fouler et à battre les draps s'était, au milieu du XVIII^e^ siècle, singulièrement accru. En 1800, dix moulins à foulon, aujourd'hui onze, tous situés entre Charleval et Romilly, travaillaient et travaillent encore pour les fabriques de Louviers et d'Elbeuf. Ces onze établissements contiennent aujourd'hui soixante-quatre machines à fouler et quarante-cinq à dégraisser. Les moulins à foulon ne sont pas restés en dehors des progrès de la mécanique. Dans ces dernières années, des combinaisons originales ont donné lieu à des applications très-utiles.

Digitized by Google

Venons maintenant au travail des laines peignées. Dessuinter, dégraisser, battre, peigner, telles sont les premières opérations auxquelles sont soumises les laines longues. Je ne rappellerai pas ici l'histoire du peignage de la laine; mais je dois constater, cependant, qu'on se demandait encore, il y a vingt ans, si jamais une machine pourrait remplacer la main de l'ouvrier. En 1845, la peigneuse Heillmann fit une révolution dans l'industrie des laines : c'est elle que M. Pouyer-Quertier a introduite dans notre arrondissement et qui fonctionne à Vascœuil.

Ce n'est pas seulement par le peignage, c'est aussi par le filage que l'industrie de la laine peignée s'est perfectionnée. Toutes les opérations : peignage, défeutrage, laminage et doublage, tortillonnage, filage en gros et filage en fin, dévidage des bobines et écheveaux; toutes les opérations, dis-je, de la filature ont été étudiées à fond et heureusement renouvelées depuis 1816, où on tenta de filer la laine à la mécanique, et particulièrement depuis 1840. On a fait des calculs pour évaluer l'économie obtenue par le perfectionnement des machines et par l'application du mull-jenny à la laine, et on a prouvé qu'une filature de laine peignée coûte en 1861 environ quarante pour cent de moins qu'en 1835, et cinquante pour cent de moins qu'en 1816. Aussi, cette belle industrie a-t-elle pris partout en France le premier rang. En 1840, notre arrondissement ne possédait que deux filatures de laine, toutes deux aux Andelys. Nous en trouvons aujourd'hui cinq : une aux Andelys, les quatre autres dans la vallée de l'Andelle, à Pont-Saint-Pierre et à Romilly. Le travail s'y fait à façon

Digitized by Google

et occupe six mille huit cents broches et environ cent quatre-vingts ouvriers.

A Bernouville, non-seulement on peigne la laine, mais encore on la tisse à la mécanique, en la mêlant à du coton et à un peu de cachemire. Cet établissement compte de vingt-cinq à trente métiers à façon. Il a remplacé une filature de coton qui est signalée dans la statistique de 1840.

Industrie de la soie. — Non-seulement on file dans l'arrondissement des Andelys le coton et la laine, mais encore on file la soie. Le moulinage de la soie est tout simplement l'opération du filage sans étirage. Il s'agit d'abord de dévider sur des bobines des écheveaux de soie grége. Après avoir tordu séparément le fil de chaque bobine, on réunit le fil de deux ou de plusieurs bobines et on dévide le nouveau fil de soie, tordu et doublé sur de nouvelles bobines. Ces doublages et ces torsions ont pour objet d'augmenter la résistance des fils et d'empêcher les brins constituants de la soie grége de se décoller. Enfin on transforme les fils doublés ou triplés, mais toujours tordus en écheveaux : on appelle cette industrie *moulinage*, parce qu'elle est pratiquée par des espèces de moulins tournants.

Il y a trente ans à peine, on disait à propos du moulinage : « *La machine n'est rien, et l'ouvrière est tout.* » Mais, depuis trente ans, on a substitué des moteurs mécaniques aux ouvrières qui tournaient à la main, et les petits ateliers sont devenus de véritables manufactures. Les Andelys possèdent une de ces manufactures, dans laquelle un moteur à vapeur de trois chevaux de force fait marcher deux mille

Digitized by Google

quatre cents broches. Cette manufacture appartient à M. Hamelin, qui possède dans les communes des Andelys, de Muids et de Lisors d'autres ateliers où le moteur est une manivelle à bras. M. Hamelin ouvre des soies teintes ou écrues, pour la mercerie, la ganterie, la passementerie, la blonde, la dentelle, les étoffes, et la supériorité de ses produits lui a mérité des médailles à presque toutes nos expositions. On peut juger du progrès que cette industrie a fait dans notre arrondissement par cette seule remarque : la statistique de 1840 constate que le moulinage de la soie occupait cent cinquante-cinq ouvriers. En 1849, le nombre des ouvriers était porté à trois cents; en 1856, à quatre cents, et en 1861, ce chiffre ne paraît pas s'être affaibli. En définitive, les neuf ateliers consacrés dans l'arrondissement par MM. Hamelin et Chillia au moulinage de la soie comptaient dix-sept cents tavelles et quatre mille trois cents broches.

Industrie du lin et du chanvre. — La révolution qui s'est accomplie depuis quelques années dans l'industrie du lin et du chanvre a passé sans toucher à l'arrondissement des Andelys. D'une part, la culture du lin et du chanvre y est en pleine décadence; de l'autre, la filature à la main n'y a jamais été l'objet d'une industrie spéciale. Aussi n'ai-je à parler ni de filature à la main ni de filature à la mécanique, mais uniquement d'ateliers de corderie et d'une fabrique de toiles de ménage.

Les principaux ateliers de corderie sont aux Andelys, à Écouis et à Gisors, et les cordiers tirent leur matière première de la Champagne, de la Touraine, par l'intermédiaire de commissionnaires domiciliés à

Digitized by Google

Mantes. Ils emploient environ 18 à 20,000 kilos de chanvre (première et seconde qualité) et vendent toutes leurs marchandises dans le pays.

L'industrie du lin, il y a vingt ans, était exploitée dans notre arrondissement par quelques rares tisserands qui, aux Andelys et à Gisors, fabriquaient et vendaient eux-mêmes leurs toiles. Aujourd'hui, une fabrique de toiles de ménage a été installée à Bernouville, grâce à l'énergie et à l'intelligence de MM. Lhermitte père et fils. MM. Lhermitte achètent les trois quarts de leur fil filé en France, et un quart en Belgique. Ils crèment leur fil eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils blanchissent à moitié avant le tissage et blanchissent ensuite leur toile sur le pré. Ils produisent environ 80 à 90,000 mètres de toile et vendent à Paris, à Rouen et en Bourgogne. Ils ont joint à leur établissement une petite scierie mécanique.

Industrie de la bonneterie, dentelles, ganterie. — Articles de vêtement. — Nous réunissons dans une seule section un grand nombre de petites industries qui ont ce même caractère d'être exercées isolément et de former les diverses branches de l'industrie générale du vêtement.

Depuis quelques années la bonneterie, la confection des bas, les tricotages de laine ont beaucoup perdu de leur importance. On entendait jadis à Notre-Dame-de-l'Isle, à Pressagny-le-Val, à Heuqueville, à Étrépagny, et surtout dans la partie du canton d'Écos qui touche à l'Epte, à Gasny, par exemple, le grincement régulier du métier à bas. Je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui compter plus de vingt-cinq fabricants, c'est-à-dire plus de vingt-cinq métiers.

Digitized by Google

Chaque ouvrier travaille pour son compte et vend dans les localités voisines le produit de son travail. En général, les objets de bonneterie exposés dans les magasins ou débités dans les foires et les marchés de l'arrondissement viennent de la Champagne, où la main-d'œuvre est moins chère.

On a tenté récemment à Gisors, mais sans profit et sans suite, de fabriquer des chaussons de tresse.

A Étrépagny et à Mouflaines, la couture des gants occupe un grand nombre d'ouvrières : environ douze cents, me dit-on. J'ai peine à croire que ce chiffre ne soit pas exagéré. A Étrépagny, six ateliers réunissaient au 1er janvier 1861 trois cent vingt ouvrières ; à Mouflaines, un autre atelier, vingt-cinq ouvrières. En dehors de ces ateliers, beaucoup d'ouvrières cousent chez elles et sont payées à la tâche. Chaque ouvrière coud en moyenne par an six cent vingt-quatre paires de gants ; elle reçoit par douzaine de paires de gants 2 fr. 75 c. à 3 fr. Les ouvrières ne chôment jamais. La maison Jouvin, de Paris, est à la tête de cette industrie, qui est depuis longtemps solidement établie dans le canton d'Étrépagny.

A Gisors, à Bazincourt, à Bouchevilliers, à Saint-Denis-le-Ferment, à Bézu, à Dangu, les femmes font de la dentelle noire, dite de Chantilly. Le centre de cette fabrication est à Dangu et sur les confins des départements de l'Oise et de l'Eure, à Talmontiers. Un entrepreneur fournit les dessins, fait les commandes, soit à ses risques et périls, soit pour le compte d'une maison de Paris. La crise qui pèse depuis plusieurs années sur tous les objets de luxe a ralenti et presque suspendu ces travaux : à peine une

Digitized by Google

vingtaine d'ouvrières soutiennent-elles cette industrie. Les maris des ouvrières en dentelles sont en général des cultivateurs.

La cordonnerie pour exportation est en voie de prospérité. Elle s'élève dans le canton de Gisors, et particulièrement à Dangu, où quatre-vingts ouvrières travaillent à façon et piquent des bottines. La cordonnerie fine trouve d'excellents ouvriers aux Andelys et à Gisors.

On fait de la tapisserie pour pantoufles et ameublement à Hennezis, à Tourny, à Fleury-la-Folie, à Guiseniers, aux Andelys et dans presque toutes les communes des cantons des Andelys et d'Écos. Trois cents ouvrières au moins se livrent à cette industrie. De même que la maison Jouvin expédie aux ouvrières du canton d'Étrépagny des gants coupés et à coudre, de même la maison Poiret (de Paris) envoie aux ouvrières des cantons d'Écos et des Andelys la laine et les canevas dessinés. Une ouvrière fabrique à peu près cent cinquante à cent quatre-vingts paires de pantoufles par an, et chaque paire de pantoufles rapporte, suivant les dessins, de 1 fr. 25 c. à 2 fr. 50 cent.

A Charleval, une douzaine d'ouvriers confectionnent des casquettes pour le commerce.

Une industrie fort intéressante et sur laquelle je puis donner quelques détails, grâce à l'obligeance de notre confrère M. Lemonnier, de Touffreville, est la saboterie de la forêt de Lyons. Elle emploie environ deux cent quarante ouvriers, dispersés au Tronquay, à Touffreville, aux Hogues, etc. Un tiers travaille à son compte, les deux autres tiers au compte d'un

Digitized by Google

entrepreneur. Cet entrepreneur les embauche pour un an, leur fournit le bois et les paye à la tâche. Ordinairement l'entrepreneur donne 40 fr. de la grosse de sabots. Cette grosse se compose de cent soixante paires. Une paire de sabots subit trois façons différentes et exige trois sortes d'ouvriers : l'un taille, l'autre creuse, le troisième repasse. Ces trois ouvriers fabriquent en moyenne par an quarante-cinq grosses, c'est-à-dire sept mille deux cents paires de sabots. Comme on compte en ce moment environ deux cent quarante sabotiers, la production totale de la saboterie de Lyons serait au moins de cinquante-sept mille six cents paires de sabots. Les trois quarts de ces sabots sont vendus à des marchands en gros de Rouen, qui les achètent blancs, les façonnent encore, les noircissent et les revendent en détail dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise de l'Oise, de la Manche et de la Somme. L'autre quart se place assez régulièrement dans les diverses communes de l'arrondissement. Lorsque cette industrie se trouve dans des conditions ordinaires et favorables, le tailleur et le creuseur gagnent 2 fr. 70 c. par jour, et le repasseur, qui est presque toujours une femme, 1 fr. 20 c.

A Gasny, la fabrication des peignes occupe environ dix ouvriers.

Nous regrettons vivement que ces diverses industries n'aient pas envoyé au concours des Andelys un échantillon de leur fabrication. Les tapisseries d'Hennezis et de Tourny, les dentelles et les bottines de Dangu et de Gisors, les gants d'Étrépagny, les cas-

Digitized by Google

quettes de Charleval, les sabots de la forêt de Lyons méritaient de figurer au premier rang dans l'exposition des produits de notre arrondissement.

Industrie des cuirs. — L'industrie des cuirs a toujours été, même avant la Révolution, une branche importante du commerce de l'arrondissement des Andelys; toutefois, elle a perdu les deux tiers des établissements qu'elle employait il y a cinquante ans. J'en mets sous vos yeux le tableau en 1789, en 1800 et en 1861 :

		1789	1800	1861
ANDELYS.....	Tanneries.....	6	4	3
	Tanneries-corroiries.	2	2	1
	Corroiries.....	2	3	»
	Mégisseries.....	2	1	»
GISORS.....	Tanneries.....	3	3	»
	Tanneries-corroiries.	1	1	1
	Corroiries.....	4	2	»
	Mégisseries.....	6	8	1
	Parchemineries.....	1	1	»
SAINT-PAER....	Chamoiseries.....	»	»	1
LYONS.....	Mégisseries.....	2	2	1
	Tanneries.....	»	1	1
PONT-ST-PIERRE.	Tanneries.....	»	»	1

Quelle est la cause de cette décadence et d'où vient que l'industrie des cuirs est tombée de la situation florissante où elle semblait s'être élevée au moment de la Révolution? Il est difficile de le dire. D'abord, le tableau statistique que je vous soumets doit faire illusion, si ce n'est sur le nombre, au moins sur l'importance des tanneries en 1789 et en 1800. Il suffisait que de simples ouvriers préparassent alors des cuirs ou des peaux à leur compte pour qu'ils prissent

Digitized by Google

le titre de tanneurs et de corroyeurs. Peut-être ces ouvriers, sans capitaux, effrayés ou ruinés par le prix des peaux brutes, prix qui resta fort élevé pendant tout l'Empire, renoncèrent-ils peu à peu à une industrie dont les profits étaient presque nuls. — Peut-être le souvenir de ces petites déconfitures a-t-il pesé longtemps sur la tannerie, la corroirie, la mégisserie des arrondissements de Louviers et d'Andelys. Si nous sommes bien informés, les Andelys et Louviers n'abandonneront pas à Vernon et à Pont-Audemer les bénéfices d'une industrie qu'ils ont jadis si heureusement exercée.

L'industrie des cuirs comprend diverses opérations. La première est le tannage. On sait que les peaux sont formées d'une matière animale qui se putréfie au contact de l'eau. Le tannage a précisément pour objet de combattre cette putréfaction. On place dans une fosse des couches superposées de tan et de peaux ; on couvre la fosse de planches et on verse de l'eau ; l'eau dégage le principe du tannin et le porte sur les peaux, qui deviennent des cuirs. Les éléments de production dans le tannage sont donc les peaux, le tan et la largeur des fosses.

Jadis les peaux du département ne suffisaient pas au tannage, et aujourd'hui encore on importe une assez grande quantité de peaux de Hollande, d'Allemagne et d'Amérique. Dans l'arrondissement des Andelys, la tannerie s'alimentait et s'alimente surtout par des marchés avec les bouchers des environs. Je vois dans la statistique de 1852 que le nombre des animaux abattus à cette époque dans l'arrondissement s'élevait à six mille huit cent soixante-dix : bœufs, deux mille; vaches, deux mille deux cent

Digitized by Google

douze; veaux, trois mille six cent cinquante-six. Je suis porté à croire que le nombre des peaux tannées est égal au nombre d'animaux abattus, et que les bouchers de l'arrondissement pourraient suffire aux besoins de la tannerie.

Les tanneurs achètent ordinairement dans les bois voisins l'écorce de chêne qui leur est nécessaire. Cette écorce est ensuite broyée dans des moulins dont un travaille à Gisors, un à Lyons, un aux Andelys. La machine à broyer des Andelys est mise en mouvement par une pompe à feu de sept chevaux. La largeur des fosses et des cuves paraît être : aux Andelys, de cinq cent quatre-vingt et un mètres cubes; à Lyons, de vingt-sept; à Pont-Saint-Pierre, de vingt-neuf; et à Gisors, de cent trente-huit; total: sept cent soixante-cinq. Dans ces derniers temps, on a essayé de tanner par des procédés nouveaux; mais il paraît démontré que tous les agents chimiques employés pour remplacer l'écorce de chêne et diminuer la durée du tannage n'ont pas la propriété d'absorber complétement la gélatine et de donner aux peaux la souplesse des anciens cuirs.

Après la tannerie, la corroirie. La corroirie se soutient et prospère surtout aux Andelys et à Gisors. Aux Andelys, MM. Meurdrac, Milon et Ozanne; à Gisors, M. Paillard préparent avec succès les cuirs pour harnais, les courroies pour filatures, les cuirs vernis, les tiges de bottes. Les corroyeurs du Vexin vendent dans le Vexin, à Rouen et à Paris.

A Gisors et à Lyons, deux mégisseries.

La chamoiserie ne compte qu'un seul établissement: à Saint-Paër. Ce moulin à chamoiser marche avec sept piles.

Digitized by Google

Métallurgie. — Quoique la constitution géologique du sol ne fournisse pas d'éléments à l'industrie métallurgique, l'arrondissement des Andelys possède plusieurs établissements très-considérables. La fonderie et le laminage du cuivre exploitent les usines de Romilly et de Dangu : le laminage et le martelage du zinc, les usines de Dangu, de Tierceville, de Saint-Denis-le-Ferment et de Saint-Paër.

Les fonderies de Romilly ont été fondées en 1782, par M. Camus de Limare. La statistique officielle de 1800 contient la description et pour ainsi dire l'inventaire de tous les fourneaux, machines et appareils nécessaires pour la fonte, le laminage et l'affinage du cuivre. Les rapports du jury central dans les expositions de 1849 et de 1855 constatent que ces usines avaient pour moteurs des chutes d'eau d'une force effective de deux cent vingt chevaux, et, pour instruments de production, trois laminoirs, trois marteaux, une tréfilerie et un grand nombre de fourneaux. Aujourd'hui, les usines de Romilly possèdent seize laminoirs, six marteaux, dont deux à vapeur et quatre hydrauliques, une tréfilerie et de nouveaux ateliers pour la construction de tuyaux soudés et de tuyaux étirés sans soudure. Les matières premières étaient avant la Révolution tirées de la Suède, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Afrique, de l'Asie Mineure et même du Pérou. L'Amérique fournit aujourd'hui beaucoup plus de cuivre qu'elle n'en fournissait en 1800. En 1789, les fonderies de Romilly employaient deux cents à deux cent cinquante ouvriers; en 1800, cent vingt; aujourd'hui, de trois cents à trois cent cinquante. Les fonderies de Romilly avaient été de-

Digitized by Google

puis 1782 dans les mains d'une société; récemment, M. L. Létrange les a louées et réunies aux usines de Saint-Denis et du Havre. Cette grande affaire paraît conduite avec une rare habileté, et nous ne doutons pas que la maison L. Létrange et Cie ne soutienne la vieille réputation de Romilly. Si nous regrettons que les usines de Romilly n'aient point envoyé à notre modeste concours des Andelys quelqu'une de ces belles pièces de cuivre dont l'industrie française se fait gloire, nous espérons, du moins, qu'à la prochaine exposition de Londres le Vexin, par les mains de M. Létrange, recevra cette grande médaille qui lui a toujours été décernée.

L'usine de Dangu, exploitée par M. Garnier et habilement dirigée par M. Boudard, mérite d'autant plus notre attention que le jury du concours des Andelys lui a décerné la médaille d'or de l'exposition industrielle. Cette usine, consacrée à la fonderie et au laminage du cuivre et du zinc, marche avec trois moulins à eau, quatre laminoirs et quinze machines. Soixante-dix ouvriers suffisaient en 1840 à son exploitation; aujourd'hui, malgré la crise qui pèse depuis si longtemps sur la métallurgie, soixante-quinze ouvriers font encore le service de l'usine. A l'exposition universelle de 1855, M. Garnier avait remporté une deuxième médaille pour des tuyaux en cuivre étiré sans soudure qui conduisent supérieurement la vapeur. Au concours des Andelys, le jury n'hésita pas à décerner à M. Garnier la médaille d'honneur.

Les établissements consacrés au laminage et au martelage du zinc n'ont pas une pareille importance: à Bazincourt, l'usine de M. d'Arlincourt; à Saint-Paër,

Digitized by Google

l'usine de M. Lefebvre; à Saint-Denis-le-Ferment, l'usine de M. Delmas ne possèdent qu'une paire de cylindres: ce qui suppose, en moyenne, le travail de vingt ouvriers. L'usine de M. d'Arlincourt, à Tierceville, près de Gisors, livra au commerce en 1849 des feuilles de zinc pur ou des feuilles revêtues d'un enduit de cuivre, de laiton, d'étain ou de plomb. Ces zincs, laminés et enduits de métaux moins oxydables par des procédés galvanoplastiques, sont la spécialité de l'usine de Tierceville. La compagnie de la Vieille-Montagne domine cette partie de l'industrie métallurgique du Vexin. Elle possède sur les confins même de notre arrondissement, dans la vallée de l'Epte, l'important établissement de Bray, et livre du travail à façon aux usines de Bazincourt et de Saint-Paër.

Industrie agricole. Fabrication de denrées alimentaires. — Je serais bien tenté, Messieurs, de revenir sur la fabrication des instruments agricoles, sur l'établissement de M. Pinel, au Thil, et sur les distilleries de MM. Bénard, à Guitry; Saintard, à Farceaux; Auguste Hébert, à Villers, et Narcisse Hébert, à Cantiers. Mais le temps et l'espace me font à la fois défaut. Laissez-moi seulement vous entretenir quelques instants de la meunerie, qui est une branche importante de l'industrie agricole.

Dans le temps où l'état des voies de communication s'opposait au transport des denrées, il était tout naturel de construire des moulins sur les cours d'eau qui environnent le Vexin normand: les cultivateurs portaient leurs blés aux marchés locaux, les vendaient aux meuniers, qui les écoulaient soit dans le pays, soit à Rouen, soit à Paris. De 1830 à 1840, la meu-

Digitized by Google

nerie fut très-florissante, et, en effet, la statistique de 1830 cite, debout et travaillant, cent vingt moulins à blé (cent sept à eau et treize à vent), occupant deux cent soixante-dix personnes et fabriquant annuellement une valeur en farines de 8,689,343 fr. Il ne reste aujourd'hui que quatre-vingt-sept moulins, quatre-vingt-trois à eau, marchant avec cent cinquante paires de meules, et quatre moulins à vent. Au premier abord, la suppression de vingt-trois moulins en vingt ans paraît un événement considérable, et l'on peut se demander si la proportion entre la statistique de 1840 et celle que je tente d'établir en 1861 est parfaitement exacte. Peu importe. Il est certain qu'un grand nombre de moulins à vent ont disparu, que sur le cours de l'Andelle des moulins à blé ont été transformés en moulins à foulon ou en filatures; et qu'enfin partout, dans chaque canton, quelques petits meuniers ont été ruinés par la redoutable concurrence des moulins montés à l'anglaise. Les meules à l'anglaise font beaucoup plus vite la même quantité d'ouvrage, et les machines à vapeur, dans les grands moulins, rendent le travail incessant et évitent tout chômage. Ainsi s'explique la baisse considérable qui s'est produite sur la valeur des moulins dans toute la Normandie.

C'est le canton de Gisors qui est demeuré le plus meunier de tout l'arrondissement. Il compte dix-neuf moulins et quarante et une paires de meules. A Gisors et à Hébécourt, deux moulins ont chacun quatre paires de meules; à Gisors, Bézu-Saint-Éloi, Menneville, Mesnil-sous-Vienne, cinq moulins en ont chacun trois. Bézu-Saint-Éloi a trois moulins et Saint-Denis-le-Ferment quatre.

Digitized by Google

Le canton des Andelys suit le canton de Gisors. Le commerce des Andelys consistait au moyen âge en farines et en draps, et, dès le XIIIe siècle, nous voyons établie sur le Gambon une suite de moulins importants. La plaine du Vexin envoyait ses blés sur le marché des Andelys, et la Seine emportait ses farines. Dans une pièce du Trésor des chartes datée de l'an 1308, le roi Philippe le Bel donne à Robert du Four la ferme de cinq moulins à blé qu'il possédait au Grand et au Petit-Andely. Dans d'autres documents nous trouvons des rentes assises sur les moulins des Andelys, en 1412 et en 1416, au profit de Mathieu de Trie, chanoine de Paris, et de Guillaume de Trie, chevalier. Je rapporte ces faits, en passant, pour montrer que la meunerie comme la draperie sont les deux plus anciennes industries du Vexin et que toutes deux ont fait depuis des siècles la fortune des Andelys. Aujourd'hui encore la meunerie des Andelys a une véritable réputation sur le marché des farines. Elle a des moyens de production très-puissants : quatorze moulins mouvant trente-cinq paires de meules.

Après Gisors et les Andelys se place le canton de Lyons, qui compte seize moulins et vingt et une paires de meules. En général, les moulins du canton de Lyons ne sont pas des moulins de spéculation et de commerce. A Lyons, un seul moulin a trois paires de meules ; à Lyons et à Bézu-la-Forêt, trois moulins ont chacun deux paires de meules. Tous les autres n'en ont qu'une ; ils travaillent à façon et pour les boulangers des environs.

Le canton de Fleury a perdu plusieurs de ses moulins à blé. La grande industrie y règne en mai-

Digitized by Google

tresse souveraine : treize moulins et vingt-trois paires de meules.

Le canton d'Écos se divise en deux régions. Dans la partie supérieure, sur le plateau, à Tourny, à Forêt-la-Folie, à Mézières, on trouve encore des moulins à vent sans importance ; mais dans la vallée, sur les bords de l'Epte, la meunerie est installée dans d'importantes usines ; à Giverny, deux moulins avec trois paires de meules ; à Berthenonville, à Dampsmesnil, à Gasny, à Fourges, à Giverny, cinq moulins chacun avec deux paires de meules ; en résumé, dix moulins avec dix-neuf paires de meules.

Le canton d'Étrépagny, placé sur le plateau même du Vexin et célèbre par ses bonnes terres à blé, ne compte que six moulins et neuf paires de meules.

En somme, la valeur des moulins a baissé, le nombre en a diminué ; mais, comme les moyens de production se sont perfectionnés, la valeur des produits a dû rester à peu près la même.

Parmi les denrées alimentaires que l'arrondissement des Andelys prépare et fabrique, je citerai par exception le chocolat. M. Dupérier, d'Étrépagny, a exposé à notre concours des Andelys diverses qualités de chocolats excellents qui lui ont valu une de nos médailles. A Gasny, M. Vedize se livre à la même industrie. Dans son moulin, muni de quatre machines à cylindre, il fabrique environ dix-huit mille kilos de chocolat.

Industrie du bâtiment. — Toutes les industries qui touchent de près ou de loin à l'industrie du bâtiment ont pris un développement considérable. Le progrès de la richesse publique a répandu dans toutes les classes de la société le goût du bien-être. De toutes

Digitized by Google

parts s'élèvent dans nos campagnes des maisons saines et jolies et, peu à peu, disparaissent les cabanes bâties de torchis et couvertes de chaume. Depuis trente ans le tiers des constructions urbaines et rurales a été renouvelé ; aussi ne nous étonnerons-nous pas de rencontrer en pleine activité dans toutes les parties de l'arrondissement les carrières, les fabriques de plâtre, de chaux, de briques et de tuiles. La statistique de 1840, qui garde sur tous ces points un silence complet, signale la carrière de pierres de Vernonnet ; mais elle oublie de mentionner plusieurs autres carrières ouvertes et exploitées : sept dans le canton des Andelys, sept dans le canton de Fleury-sur-Andelle, et une dans le canton de Lyons. A chaque carrière travaillent un ou deux ouvriers.

La pierre à chaux se trouve partout et abondamment ; aussi comptons-nous vingt-trois fours à chaux. Le canton de Fleury-sur-Andelle possède soixante-quatorze mètres cubes de fours ; Écos, quarante-cinq ; Lyons, vingt-sept ; les Andelys, dix-neuf ; Étrépagny, quatorze, et Gisors, huit. Ces chiffres nous révèlent l'importance respective des cantons au point de vue des constructions nouvelles. Il faut cependant noter que le canton d'Écos travaille, non-seulement pour lui, mais pour les cantons d'Étrépagny et des Andelys.

La fabrication du plâtre ne se règle pas sur la consommation locale, mais sur la plus ou moins grande facilité à se procurer la matière première. Les Andelys se présentent avec deux cent quatre-vingt-seize mètres cubes de fours ; Écos, soixante ; Lyons, trente-trois ; Fleury, vingt-six. En effet, la pierre à plâtre arrive par la Seine aux Andelys, à Vernon, à Pont-de-l'Arche, s'arrête aux Andelys, remonte le cours de

Digitized by Google

l'Epte et de l'Andelle, mais ne pénètre pas jusqu'à Gisors et Étrépagny. Le plâtre qu'on emploie dans ces deux cantons, surtout dans le canton de Gisors, vient en sacs, tout préparé, tout broyé, des environs de Marines et de Pontoise.

Nous avons vu que la statistique des fabriques de chaux met en première ligne le canton de Fleury. La statistique des briqueteries nous donne le même résultat. Notons seulement que l'élément de production ne peut plus être la capacité du four, mais l'ouvrier. La briqueterie occupe quarante-quatre ouvriers dans le canton de Fleury, quarante et un dans le canton des Andelys, dix-sept dans le canton d'Écos, seize dans le canton de Gisors, dix dans le canton d'Étrépagny et six dans le canton de Lyons; total : trente-trois briqueteries et cent trente-quatre ouvriers. M. Genelle, à Tourny, et M. Dupont, à la Vacherie, ont, au concours des Andelys, exposé des briques et carreaux qui ont paru excellents.

Les briques d'Amfreville-sous-les-Monts avaient en 1800 et ont conservé la réputation d'être infusibles.

Les tuileries sont plus rares que les briqueteries : on en trouve quatre dans le canton de Gisors (Neaufles, Dangu et Noyers), occupant dix-neuf ouvriers; deux dans le canton d'Écos, à Bois-Jérôme-Saint-Ouen ; et une dans le canton de Lyons, aux Hogues.

Industrie du verre. — Je citais à l'instant parmi les plus anciennes industries du Vexin la meunerie et la draperie. Je ne dois pas oublier la verrerie de la Haye, près Bézu-la-Forêt, qui date du XVe siècle. A la Révolution, un grand nombre de verreries disparurent. La verrerie des environs de Bézu résista. Elle était parfaitement placée pour avoir à bon compte

Digitized by Google

et le bois et les terres, qui sont les instruments et la matière première de cette industrie. Aussi n'a-t-elle jamais cessé de fabriquer des verres à vitres et des verres à bouteilles, et de placer avantageusement ses produits dans le Vexin et même à Paris.

Industrie du bois. — Le bois est depuis vingt ans l'objet d'un commerce très-actif. Les défrichements considérables dont l'arrondissement des Andelys a été le théâtre ont donné lieu à de nombreuses spéculations. La statistique de 1840 ne mentionne pas une seule scierie, et j'en compte sept aujourd'hui. La scierie mécanique du Petit-Andely marche avec six lames verticales et une lame circulaire. Elle prend les matériaux de sa fabrication dans les bois des environs et même dans les bois du Nord que la Seine apporte. La scierie de Lyons possède trois lames. Elle coupe et prépare ces boîtes peintes dont la production s'élève en moyenne à douze mille par an, et que Lyons débite à vingt lieues à la ronde. Les scieries de Charleval, de Sainte-Geneviève-lès-Gasny, de Gisors et de Bernouville ne possèdent qu'une seule lame.

Industrie du papier. — La papeterie a quitté les bords de l'Andelle pour les bords de l'Epte. L'usine de Vascœuil est fermée, et une nouvelle usine s'est élevée à Château-sur-Epte. Elle a une paire de cylindres pour broyer les chiffons et une machine pour fabriquer le papier. Elle emploie environ douze ouvriers. La papeterie de Neaufles est une succursale de la papeterie de Château-sur-Epte.

Trois imprimeries : deux aux Andelys, une à Gisors. M. Lelièvre, imprimeur aux Andelys et propriétaire-éditeur du *Journal des Andelys*, a exposé au dernier concours des spécimens de son industrie.

Digitized by Google

Le jury lui a décerné une médaille. A Gisors, M. Lapierre, propriétaire-éditeur du journal *le Vexin*, exploite une imprimerie très-occupée.

Industrie des produits chimiques. — On fabrique à Fleury-sur-Andelle, dans l'usine de MM. Lepage et Desvaux, les produits chimiques suivant : acide pyroligneux, pyrolignite de fer et d'alumine, acétate d'alumine. L'usine emploie quinze ouvriers. Elle est servie par une roue hydraulique. Elle vend la plus grande partie de ses produits aux fabriques d'indiennes de Rouen et de la vallée d'Andelle. Elle vend directement aussi aux teinturiers.

Aux Andelys, à Écouis, à Gisors, à Fleury, on fabrique une assez grande quantité de chandelles.

Industrie de luxe. — La carrosserie et l'ébénisterie des Andelys jouissent d'une certaine réputation dans le Vexin. Si nous en jugeons par les voitures et les meubles exposés par MM. Morin jeune et Lefèvre, elles ne manquent ni de solidité ni d'élégance.

Gisors et les Andelys ont eu successivement des sculpteurs sur bois fort habiles. Les statues de Turnèbe et de Poussin, de Benserade et de Thomas Corneille, improvisées en quelques jours pour orner la salle de l'exposition, ont réuni tous les suffrages. M. Étienne n'a cependant donné dans ces remarquables ébauches qu'une faible idée de son talent.

M. l'abbé Cordier a remporté au concours d'Alençon une grande médaille pour un nouveau système d'orgues-harmoniums à claviers. Une fabrique s'est établie à Hacqueville, sons la raison sociale Chaplain et Cie, dans le dessein d'exploiter le brevet de M. l'abbé Cordier. Elle occupait environ quinze ouvriers. Depuis

Digitized by Google

un an elle a été transférée aux Andelys. M. Chaplain a reçu une médaille à notre dernier concours.

A Dangu, deux fabriques de dominos. La première produit annuellement, en moyenne, deux mille quatre cents jeux de dominos, avec mille soixante kilos d'os et de laiton et cinq cents kilos d'ébène. La deuxième produit trois mille six cents jeux, avec mille six cents kilos d'os et de laiton et sept cent cinquante kilos d'ébène. Total : six mille jeux de dominos. Les dominos de Dangu sont très-recherchés.

Les plus beaux tableaux de notre temps ont été peints avec les pinceaux de Mme Fillion. En se retirant du commerce, Mme Fillion a livré son secret à sa famille. On vient encore à Dangu chercher les pinceaux de Mme Fillion.

Deux mots suffiront pour me résumer. Veuillez jeter les yeux sur la carte industrielle de notre arrondissement. A peine le chemin de fer de Paris à Rouen ouvre-t-il de nouveaux débouchés que les deux vallées de l'Epte et de l'Andelle, qui viennent s'appuyer sur la Seine et le chemin de fer, l'une à Vernon, l'autre à Pont-de-l'Arche, se couvrent de nouveaux établissements. Remontez le cours de l'Epte : à Sainte-Geneviève s'organisent des scieries mécaniques ; à Gasny, une fabrique de chocolats ; à Château-sur-Epte, une papeterie. Remontez l'Andelle : à Romilly, de nouveaux ateliers, de nouveaux laminoirs de cuivre ; à Radepont, la manufacture monumentale de M. Levavasseur. Partout apparaissent les signes manifestes d'une grande activité industrielle. Tournez maintenant vos regards vers les cantons de Gisors, de Lyons, d'Étrépagny : rien

Digitized by Google

n'est changé. Entre le nord et le midi de l'arrondissement, l'un calme, l'autre agité; celui-ci vivant sur les traditions du passé, celui-là essayant les espérances de l'avenir; la ville des Andelys semble tenir la balance. Perdant successivement trois fabriques de draps, deux filatures de laine, une filature de coton, elle maintient par la meunerie, la tannerie et l'industrie de la soie les mêmes conditions de travail et de production. Le mouvement des affaires, qui paraît dans le premier abord s'y être ralenti, n'a fait que changer de direction, et le mélange contradictoire de progrès et de décadence dont elle nous offre le spectacle est l'image assez fidèle de la situation industrielle de tout l'arrondissement.

Si nous envisageons en elle-même l'industrie du Vexin, nous ne pouvons nous dissimuler que depuis vingt ans elle a parcouru des voies différentes et poursuivi des succès nouveaux. Ainsi nous avons vu des cultures et des industries se maintenir, s'accroître ou disparaître. La draperie, par exemple, la meunerie, l'impression sur étoffes ont perdu la place que l'industrie agricole, l'industrie de la soie, de la laine, du bois, du bâtiment ont gagné. Quant aux industries du coton, des métaux et des cuirs, elles sont demeurées presque immobiles. Peut-on dire, cependant, que l'industrie ait en général suivi le mouvement que les progrès de la richesse et l'habileté des cultivateurs ont imprimé à l'agriculture? Peut-on dire que le Vexin consacre à l'industrie plus de travail, plus de capitaux, plus d'efforts qu'il n'en consacrait il y a vingt ans? Je suis tenté de l'affirmer, et je n'ose. La crise à laquelle toute la fabrique rouennaise est en proie suffirait seule pour me commander la

Digitized by Google

prudence, si je n'y étais convié par le défaut de notions statistiques et le respect de la vérité. Je répèterai seulement ce que tout le monde sait et pense : je répèterai que chacun, dans le Vexin, espère, attend, craint, travaille, bien décidé à lutter pour la défense de ses intérêts et pour l'honneur de son pays.

Je ne me dissimule pas combien est tout à la fois longue et incomplète la revue que je viens de passer avec vous des forces productives de notre arrondissement; mais je veux croire, Messieurs, que vous tiendrez compte de la difficulté d'un travail aussi neuf que délicat. Si j'ai dignement répondu à votre bienveillant appel; si j'ai pu relever à vos yeux le rôle qu'a toujours joué dans le Vexin la Société d'agriculture de l'Eure; si j'ai pu vous montrer qu'après avoir beaucoup fait il vous reste plus encore à faire; que les temps sont difficiles, très-difficiles, et demandent un redoublement d'ardeur, de courage et d'activité; qu'enfin avec cette ardeur, avec ce courage, avec cette activité, vous sortirez victorieux de l'épreuve où les événements nous ont jetés; soyez certains, Messieurs, que je me tiendrai pour heureux et récompensé.

Digitized by Google

DUCHÉ DE NORMANDIE

—

HISTOIRE

DE LA

CHATELLENIE ET HAUTE-JUSTICE DU VAUDREUIL

PAR M. PAUL GOUJON, AVOCAT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

L'histoire de la châtellenie du Vaudreuil est divisée en deux parties : la première comprend les faits généraux relatifs au Vaudreuil, à Vauvray, Léry et leurs dépendances; la seconde fait connaître les anciennes divisions administratives, judiciaires et religieuses, en un mot toute l'organisation féodale. Nous avons pensé, en effet, que les souvenirs historiques qui s'y rattachent présenteraient un intérêt d'autant plus grand que l'on pourrait étudier les mœurs et les coutumes de nos pères en même temps que les événements auxquels ils ont pris part.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu réunir des matériaux nombreux et disséminés. Déjà la Société des antiquaires de Normandie avait publié les *Grands Rôles de l'Échiquier de Normandie* et le *Cartulaire normand*, de M. Léopold Delisle, si riches en renseignements sur nos contrées; des documents divers avaient été imprimés dans les ouvrages de MM. Raymond Bordeaux, de Montaiglon, Canel, de Duranville, etc.; et il s'agissait de continuer et de compléter ces recherches en les coordonnant. C'est un travail dans lequel M. Raymond Bordeaux nous a tout d'abord aidé par des indications aussi savantes que variées. M. Gédéon Marc, ancien notaire à Rouen, est venu ensuite, qui nous a donné une grande quantité de notes (1) concernant surtout la seconde partie de cette histoire. Enfin M. l'abbé Caresme

(1) M. Marc avait eu autrefois l'intention de composer une notice sur le Vaudreuil.

Digitized by Google

a mis à notre disposition de nombreux documents, fruit de ses études laborieuses dans les anciens contrats et les pièces inédites. Grâce à cette utile collaboration, il nous est permis d'espérer que les notes que nous avons recueillies depuis 1854 et une étude attentive et complète du chartrier encore important du Vaudreuil (2) ont à peu près assuré à cet ensemble l'exactitude qu'il comporte.

Ajoutons aussi que nous devons beaucoup à M. Léopold Delisle, de l'Institut, à M. l'abbé Lebeurier, archiviste du département de l'Eure, et à la bienveillance empressée de M. Louis Passy, qui nous a communiqué le registre manuscrit des notes de M. Le Prevost et indiqué de nombreux documents sur les fiefs et l'organisation féodale.

Nous aurions terminé ces lignes, si nous ne devions adresser de vifs remercîments à la Société de l'Eure, qui consent à publier dans son *Recueil* ces recherches historiques, et en particulier à M. le marquis de Blosseville, qui a bien voulu les lui faire agréer. P. G.

(2) M. le marquis de Montalembert d'Essé a eu l'obligeance de mettre à notre disposition non-seulement le chartrier du Vaudreuil, mais encore des copies de documents inédits qu'il avait fait faire aux archives de l'Eure.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CHATELLENIE ET HAUTE-JUSTICE DU VAUDREUIL

—

PREMIÈRE PARTIE

—

CHAPITRE Ier

Les Gaulois et les Romains. — Leur arrivée et leur établissement dans le pays. — Les rois francs. — Frédégonde et Clothaire II. — Dagobert Ier. — Charles le Chauve.

La châtellenie du Vaudreuil, l'une des plus importantes du bailliage de Rouen, comprenait, au siècle dernier, tout le pays qui s'étend des portes du Pont-de-l'Arche à Louviers, en englobant une grande partie de la forêt de Bord. La ligne de démarcation, tirant de là vers le bourg d'Ailly, gagnait la Croix-Saint-Leufroy et, revenant à Sainte-Barbe-sur-Gaillon, descendait à Lormaye et suivait les rives de la Seine jusqu'au Pont-de-l'Arche. Dix-sept paroisses, les unes pour partie de leur territoire, les autres pour la totalité, étaient renfermées dans ces limites :

Digitized by Google

Notre-Dame et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, Léry, les Damps, Poses, Tournedos, Portejoie, Saint-Pierre et Saint-Étienne-du-Vauvray, Incarville, Ailly, Vieux-Villez, Fontaine-Bellenger, Heudebouville, Saint-Jean, Notre-Dame et Saint-Germain-de-Louviers. Mais telle n'avait pas été dès le principe l'étendue de la châtellenie du Vaudreuil, qui a varié avec les siècles et les conquêtes. Le registre de Philippe-Auguste, dressé vers 1212, et les aveux des XIVe et XVe siècles réunis aux Archives de l'Empire en offrent un remarquable exemple, en faisant relever du Vaudreuil de nombreux fiefs situés dans la plaine du Neubourg et aux environs du Bourgtheroulde et du Bec-Hellouin. La loi féodale ne tenait ainsi compte ni des distances ni des dispositions de lieu, et s'appliquait non-seulement aux tenues nobles, mais au domaine fieffé et non fieffé, car l'état de 1516 range dans le domaine fieffé : « les prez de Rouvray jouxte Moullineaux et les noes du roy assises audit lieu. »

En présence de ces coutumes et des modifications que les événements ont apportées au territoire seigneurial, il serait impossible d'en donner tout d'abord une description complète. Les différences entre le domaine royal mérovingien et le domaine des ducs de Normandie, des rois de France et des seigneurs particuliers, l'organisation des fiefs, pour le service militaire et la haute justice, variant avec le XIe, le XIIIe ou le XVIe siècle, les redevances, les aides, les subsides, et généralement les obligations constatées par les chartes, nous obligent à suivre dans leur étude le lent travail du temps. Mais, parmi toutes ces seigneuries et tous ces droits, il est un ensemble dont les parties, sous des noms divers, ont toujours

Digitized by Google

été liées les unes aux autres : nous voulons parler de la vallée du Vaudreuil, dont la géographie physique, jointe à la liste des paroisses de la châtellenie, précisera en quelques mots les notions préliminaires que nous devons donner au lecteur sur les pays qui seront l'objet de ces recherches historiques.

Bornée par le cours de la Seine, du Pont-de-l'Arche à l'angle formé par les collines de Vauvray, qui descendent vers ce fleuve vis-à-vis Andé, la vallée est ensuite entourée de coteaux formant une ceinture naturelle de Saint-Pierre à Louviers. A quelques pas de cette ville, la forêt de Bord va joignant le Pont-de-l'Arche et complète ces limites. Notre-Dame et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, Léry, Poses, les Damps, Tournedos, Portejoie, Saint-Pierre et Saint-Étienne-du-Vauvray et Incarville sont les seules paroisses de la vallée, et c'est en parlant d'elles que M. Le Prevost disait avec raison que le nom du Vaudreuil désignait autrefois tout le pays qui s'étend depuis Incarville jusqu'à la Seine. Au milieu de cette plaine, et en laissant la forêt de Bord à gauche, coule une rivière que les chartes, les contrats et les chroniques appellent *Authura*, *Andura*, *Dura*, *la Dure* ou *l'Ure* : c'est l'Eure.

La rivière d'Eure, qui se jette dans la Seine aux Damps, à la distance d'environ deux kilomètres du Pont-de-l'Arche, n'est pas dépourvue de poésie, puisqu'elle amène avec ses eaux les souvenirs catholiques et miraculeux de la Croix-Saint-Leufroy, ceux de Cocherel (1364), ceux d'Ivry (1590). Avant de baigner Louviers et le Vaudreuil, la rivière d'Eure s'est augmentée des eaux de l'Iton, chantées par l'auteur de la *Henriade*. Nous aimons aussi à évoquer sur ses rives et dans les touffes de saules les souve-

Digitized by Google

nirs qui faisaient dire à un vieil écrivain (1) : « De « toutes les rivières de France, il n'en est pas de plus « glorieuse que l'Eure pour conserver sur ses bords « les plus sensibles marques de l'antiquité des Gaules « et pour avoir abreuvé de ses eaux les docteurs et les « prêtres des anciens Gaulois (2). » Quoique cet éloge s'applique surtout à la ville de Chartres, siége principal des druides, il se rapporte également à cette agréable vallée du Vaudreuil que traverse l'Eure au milieu de prairies si belles que l'auteur de la *Philippide* leur donnera plus tard l'épithète de célestes.

Là aussi, en effet, on a trouvé de nombreux vestiges du culte des druides, et des monuments existent encore pour attester la vérité de ces vieilles traditions. Sur le versant qui va finir à la Villette, on voit des dolmens presque enfouis, et c'est au pied de l'un d'eux, connu sous le nom de *grosse pierre*, à Crémonville, non loin d'un menhir conservé dans la propriété de Mme de Lux, que l'on a découvert en 1842 des hachettes et des ornements celtiques (3). De vastes

(1) Le sieur Coulon, *Rivières de France.*

(2) M. Léon de Duranville, *Recherches historiques* (*Revue de Rouen*).

(3) M. Bonnin avait publié une notice sur cette découverte ; elle a été réimprimée dans le *Congrès archéologique de France* (1856). — De la nature des objets trouvés on a conclu qu'il fallait attribuer aux temps les plus reculés de l'époque celtique la date du tombeau de Saint-Etienne-du-Vauvray. Il présente à peu près les mêmes caractères que celui trouvé en 1685 à Cocherel, et sur lequel Le Brasseur a publié au siècle dernier une assez longue dissertation dans son *Histoire du comté d'Evreux* (in-4°, 1722).

A la fin de décembre 1842, en faisant la route de Saint-Pierre à Louviers, les ouvriers déplacèrent un fragment de rocher à moitié recouvert et creusèrent au-dessous une fosse profonde pour l'y enterrer. Ce travail leur fit rencontrer une espèce de voûte de moellons qui recouvrait des ossements humains, dans une enceinte circulaire ; les pieds étaient au centre, et les corps, isolés par des

Digitized by Google

forêts séculaires couvraient alors ces coteaux de Vauvray, du haut desquels on aperçoit les plaines de Léry, également riches en sépultures gauloises. — Ces plaines, au lieu dit la Garenne, renferment de nombreux tombeaux celtiques. De grosses pierres meulières recouvrent ces sépultures, dont quelques-unes, explorées, ont fourni des hachettes en silex noir, percées d'un trou à l'extrémité, des vases semblables à ceux de Vauvray et une boucle de ceinturon en cuivre étamé.

moellons sans maçonnerie, remplissaient exactement la cavité ainsi formée. Puis venait une couche de pierres un peu plus grandes sous lesquelles se trouvaient des crânes et des ossements étendus sur une autre couche de pierres; celle-ci protégeait un dernier rang de squelettes semblablement disposés. Malgré ces découvertes, les ouvriers continuèrent leur travail, et ce fut seulement quand ils l'eurent achevé qu'ils en parlèrent. Leur récit fit naître le désir de faire des fouilles, et le 27 décembre on enleva le bloc et les terres déjà remuées; on ne trouva rien au delà des points indiqués; mais, en avançant vers la côte, on parvint à un rang de calcaire en ligne droite et terminé en cercle. Les squelettes avaient la tête appuyée sur une pierre aplatie, placée contre la pierre circulaire et les bras allongés près du corps. On ne retira aucun objet métallique, mais seulement un fragment de vase en terre cuite au soleil, et deux bois de daim dont M. Bonnin donne la description suivante : « L'un est long de 14 et l'autre de 16 centimètres, chacun a une ouverture oblongue dans laquelle furent ajustés des manches aplatis dont on n'a découvert aucune trace. Les aspérités de la corne sont encore apparentes à quelques endroits. A l'extrémité de la première, une hachette en jade remplit jusqu'à l'ouverture du manche la cavité qu'on lui a faite ; sa longueur est de 8 centimètres. La seconde ne porte aucune trace d'ouverture à son sommet, mais elle a été creusée à son extrémité inférieure pour y adapter un ossement rond et aiguisé dont les restes sont conservés dans la cavité qu'il remplissait. Il est impossible d'indiquer la longueur de cet ossement, qui a été brisé à fleur d'une espèce de bourrelet que la main de l'homme y a façonné. » Tels sont les détails recueillis par M. Bonnin. J'ajouterai que des ouvriers qui ont travaillé à ces fouilles m'ont affirmé que des vases, contenant chacun une petite pierre bleue, étaient placés auprès de la tête des squelettes. Ces vases, trouvés dans la première fouille, ont été écrasés d'autant plus facilement que la terre paraissait n'avoir été que séchée au soleil.

Digitized by Google

La vallée était donc habitée dès lors par une population assez nombreuse appartenant à la tribu des Aulerques Éburoviques (ville principale : Évreux), qui, pendant la conquête des Gaules, prit part à la défense du pays, ainsi que le raconte César en ses *Commentaires* (1).

En 56 avant J.-C., une année après l'expédition dirigée contre eux par Publius Crassus, les Aulerques Éburoviques avec les Lexoviens se joignirent aux Unelles, commandés par Viridovix, pour combattre Q. Titurius Sabinus, lieutenant de César. Viridovix disposait d'une armée et de ressources considérables, et en peu de jours les Éburoviques et les Lexoviens massacrèrent leur sénat, qui ne voulait pas commencer la guerre, fermèrent les portes de leurs cités et se réunirent au chef gaulois. Mais Sabinus les attira à une bataille dans une position désavantageuse; ils arrivèrent à l'attaque fatigués et embarrassés par le poids de leurs armes et, mis en pleine déroute, ils périrent presque tous; quelques-uns à peine échappèrent par la fuite à la cavalerie romaine.

La même année, César, revenant de faire la guerre aux Morins et aux Ménapiens, prit ses quartiers d'hiver chez les Aulerques, les Lexoviens et dans les autres cités qui s'étaient soulevées les dernières. Enfin, en 52 (avant J.-C.), les Éburoviques essayèrent encore de reconquérir leur indépendance en fournissant un contingent de trois mille hommes à l'armée de Vercingétorix. Tel fut le rôle que

(1) C.-J. Cæsaris *Commentaria*, l. II, ch. XXXIV; l. III, XVII, XXIX; l. VII, ch. LXXV.

Digitized by Google

jouèrent les peuplades belliqueuses de nos contrées dans leurs guerres contre le général romain, et si rien n'autorise à dire que ses légions, cantonnées sur les bords de l'Eure et de la Seine, y commencèrent à cette date un établissement durable, il est au moins constant qu'une station formée avant celle de Pîtres (5) occupa peu à peu la vallée comprise entre ces deux cours d'eau.

L'étude des antiquités du pays et les inductions tirées de son nom portent à croire que des familles fixèrent successivement leur demeure à Léry, à Cremonville, sur la colline, et à Incarville, dans la plaine, pendant que le gros de la population restait au Vaudreuil. Puis, à une époque plus rapprochée, vers le temps de Marc-Aurèle, le plateau des Damps dut recevoir un petit groupe d'habitants, et les coteaux de Vauvray virent çà et là, jusqu'à la Villette, s'élever quelques maisons, d'autant plus rares et disséminées qu'une épaisse forêt et la nature du terrain rendaient ces lieux presque inhabitables.

Cette vallée portait sans doute alors le nom de *Rotoialum* dont s'est servi Grégoire de Tours pour la désigner au vie siècle. Il est même vraisemblable que ce nom, qui rappelle celui de *Rotomagus*, Rouen, est d'origine celtique; le radical *Rot* l'indique suffisamment, sans qu'il soit besoin d'évoquer, avec quel-

(5) Nous pensons que la station de Pîtres fut formée après celle du Vaudreuil, parce que les objets découverts dénotent par leur forme et souvent la finesse de leur travail une origine plus récente. On n'a trouvé à Pîtres aucune de ces urnes si fréquentes au Vaudreuil et que M. l'abbé Cochet déclare, avec sa parole si autorisée en cette matière, être les plus anciennes qu'il ait rencontrées en Normandie. (Voy. sur Pîtres un article de M. l'abbé Cochet dans le journal de Dieppe.)

Digitized by Google

ques historiens, le souvenir de l'idole Roth, adorée en ces lieux.

Quant à Léry, on ne rencontre pas son nom à cette époque, bien que ce bourg possède de nombreux objets gallo-romains et des sépultures aussi anciennes que celles du Vaudreuil. M. Le Prevost, dans le registre manuscrit de ses notes sur le département de l'Eure, dit que Lhéry, nom d'homme, d'où vient Mont-Lhéry, est une contraction de *Lethericus*; mais il ne décide pas si cette étymologie est aussi celle de Léry, écrit pour la première fois *Liretum* en 1077, dans une charte de Saint-Étienne de Caen.

Les noms des autres localités s'éloignent encore plus, par leur étymologie, d'une origine romaine; ainsi Incarville : *Wiscarvilla*, *Wicardivilla*, dans les chartes de Richard II, Richard Cœur de lion et Louis VIII, en 1190 et 1224, témoigne nettement d'une origine normande.

Le petit village des Damps, qui occupe, suivant certains antiquaires, l'emplacement d'*Uggade*, ville de l'itinéraire d'Antonin que d'autres ont placée à Caudebec-lès-Elbeuf, présente les traces les plus évidentes d'une occupation romaine. Après les antiquités sur lesquelles Rever a fait, au commencement de ce siècle, d'estimables travaux, de nouvelles découvertes sont venues s'ajouter aux premières en 1858 (6). Mais le nom des Damps : *damna*, désastres, ou : *damp*, *dan*, seigneur, seigneurie, est loin d'être romain.

Le mot Vauvray (*Waurei* dans une charte de

(6) En 1858, on a découvert aux Damps quelques bracelets en bronze autour desquels sont passées plusieurs médailles frappées sur la face et le revers (têtes laurées d'empereur et d'im-

Digitized by Google

Richard II, *Guavereium* dans la charte de la fondation de Bon-Port, *Gavereium* dans une charte de Philippe-Auguste, en 1204, *Gauvray* dans le cartulaire de Bon-Port, en 1296, *Vauvrei* dans un bail de 1320, et *Bauvereyum* dans les pouillés d'Évreux) ne révèle pas davantage un nom romain, même altéré par les siècles. Nous ignorerions l'existence de Vauvray en ces temps reculés si, avec de nombreuses monnaies en argent du Bas-Empire, quelques sépultures gallo-romaines n'y avaient été mises au jour. Ces débris, qui consistent en bouts de flèches, fibules en acier, ferrements et vases funéraires, ne sont pas les seuls, car, en avril 1860, une autre découverte analogue a été faite à la Villette; c'était un cercueil en pierre contenant les restes d'un enfant. La pièce la plus curieuse, médaille frappée à Tarse, en Cicilie, à l'effigie de Gordien III, avec légende en lettres grecques, pourrait ouvrir le champ à de curieuses conjectures si l'échange continuel de monnaies entre l'Orient et l'Occident n'était chose commune, et si nous n'en trouvions souvent des exemples nombreux. Mais, quel que soit le degré d'importance qu'on attache à ce fait, il n'en est pas moins acquis à notre histoire locale, qui l'enregistre précieusement (7).

pératrice), et une dizaine de monnaies en argent, petit module, à l'effigie de Gordien III; un certain nombre de vases et de statuettes dont une Vénus, qui a fixé particulièrement l'attention de M. l'abbé Cochet. (Collection de M. de la Potterie.)

Comme à Pîtres, c'est par la nature des objets funéraires et des monnaies que nous sommes arrivé à conclure que la station romaine des Damps pouvait remonter à Marc Aurèle.

(7) On verra plus loin que la forêt de Vauvray existait encore au moyen âge. (Voy. les *Grands Rôles de l'Echiquier de Normandie.*)

Un certain nombre de monnaies romaines en argent du Bas-

Digitized by Google

En dehors de la vallée du Vaudreuil, et parmi les bourgs qui ont fait partie de la châtellenie, nous citerons Ailly, occupé à l'époque gallo-romaine, et dont le nom latin : *Alliacum, Alleyacum, Alleium* ou *Allium*, doit être interprété, suivant l'opinion de M. Le Prevost, *Allii Acus*, propriété, domaine d'Allius.

Vieux-Villers, dont on a fait Vieux-Villez : *Vetera Villaria*, anciennes fermes, et Fontaine-Bellenger, autrefois le Mesnil, et Fontaine-de-Bérenger : *Masnile qui dicitur Fontana Berengerii* (charte de Richard II, pour Fécamp), dépendaient peut-être de ce domaine d'Allius et étaient alors habités. Ainsi, dans un hameau d'Ailly touchant à Fontaine-Bellenger, Ingremare, un tombeau en pierre contenait, avec des restes humains, une fiole en verre et des médailles à l'effigie d'Antonin le Pieux, dispersées en 1860.

Telle était la situation générale de nos pays au temps des Celtes et des Romains, situation dont nous devons la connaissance à l'étude et à l'exploration des cimetières de ces peuples et de quelques monuments antiques. Cette branche des recherches historiques, encore dédaignée aujourd'hui, a rendu des services trop importants pour que nous la passions sous silence. C'est par elle que nous avons recueilli, de source certaine, des détails sur le Vaudreuil dans ces premiers siècles.

Empire ont été recueillies à Vauvray, dans la propriété de M. Hochon, qui les conserve.

Des restes antiques, parmi lesquels la tuile romaine à rebords était en abondance, ont été signalés dans la propriété de M. Labelle, à Saint-Pierre. Quant à la découverte de la Villette, M. G. Petit en a parlé dans un mémoire intitulé : *Essai sur un tombeau gallo-romain découvert à Louviers*, où il trace à grands traits l'histoire romaine depuis César jusqu'à Philippe l'Arabe.

Digitized by Google

L'établissement romain du Vaudreuil, qui sans doute existait déjà sous le règne d'Auguste, était assez important sous ceux de Tibère et de Néron; des monnaies à l'effigie de ces princes, les seules que l'on rencontre, et quelques milliers d'urnes et d'objets funéraires, auxquels M. l'abbé Cochet trouve un caractère plutôt celtique que romain, viennent confirmer l'exactitude de ces faits. Le cimetière du Vaudreuil, appuyé à la forêt (lieu dit la Conninière), occupe plusieurs coteaux où chacune des grandes familles avait choisi sa sépulture, et l'on s'accorde à reconnaître qu'il est avec celui de Moulineaux l'un des premiers cimetières gallo-romains de Normandie.

Si l'on excepte deux agrafes en bronze doré et autres menus ustensiles, tels qu'un bijou circulaire en bronze avec palmes à l'intérieur, des monnaies, des perles, une petite plaque en argent brisée, tous les ornements, toutes les fibules sont en acier, et, quoiqu'ils aient séjourné dix-huit siècles dans la terre, beaucoup d'entre eux sont parfaitement conservés.

Un Romain a été trouvé enseveli dans son casque, lui servant d'urne cinéraire, et à côté reposait son épée, tordue dans le fourreau d'acier, signe de respect et témoignage qu'aucun autre que le défunt n'était digne de s'en servir (8). Le fourreau de l'épée présente plus de ciselures que le casque, qui est rond, avec visières et larges jugulaires, dessinant les contours de l'oreille. A ses dimensions on reconnaît

(8) M. de Caumont a déjà émis cette pensée à propos d'une découverte d'antiquités à Vernaison (Rhône).

Digitized by Google

qu'il a appartenu à un robuste soldat. Pour la forme, il offre beaucoup d'analogie avec les casques des soldats auxiliaires qui figurent sur les bas-reliefs de la colonne Trajane à Rome; par les jugulaires, il ressemble surtout aux casques trouvés en 1860 en Allemagne et déposés au musée central de Mayence. Ajoutons que ce casque en fer, rare en archéologie, a excité l'attention des antiquaires avec d'autant plus de raison qu'il appartient aux règnes des premiers empereurs.

Nous ne dirons rien des autres objets, tels que : bouclier, épées, javelots, fibules, etc. Ils ont été précédemment publiés et décrits dans le *Bulletin monumental* (9), et nous n'avons parlé de ces antiquités que pour indiquer l'emplacement du cimetière romain et déterminer l'époque où notre colonie fut fondée.

Des habitations existaient à Landemare (hameau de la Salle) et s'étendaient jusqu'à Léry (10), à la Métairie, et surtout au centre des communes du Vaudreuil, où l on a découvert un vaste palais au-dessus duquel les Templiers avaient plus tard bâti leur demeure. Plusieurs parties, mises au jour, étaient pavées en mosaïque, et M. l'abbé Cochet est persuadé que ce palais est le même qu'habitèrent Frédégonde et nos rois jusqu'à l'invasion normande. Sans nous arrêter davantage sur cette idée très-vraisemblable, nous dirons un mot des rapports de Louviers avec

(9) Voy. le *Bulletin monumental*, année 1859. — Séances tenues à Louviers. — (*Revue de la Normandie.*)

(10) Léry possède de nombreux vestiges de constructions romaines; il en est de même pour Landemare et la Métairie. — *Id.* Collection de monnaies.

Digitized by Google

le Vaudreuil au IIIe et au IVe siècle. La première localité possédait déjà un certain nombre d'habitations, c'est un fait que l'on tient généralement pour certain aujourd'hui ; mais tout ce qu'on sait du Vaudreuil ne permet pas de douter qu'il ne fût beaucoup plus important. Si l'on a pu supposer que le Vaudreuil ait été un vieux Louviers dont la population se serait successivement déplacée comme celle de Caudebec-les-Elbeuf, d'Alauna près de Valognes, du Vieux-Lisieux, du Mans et d'autres cités romaines, il faudrait dire que ce déplacement commença de bonne heure, car Louviers paraît avoir été un centre de population relativement assez important dès le Xe siècle. Nous en voyons la preuve dans l'existence de deux églises à vocables mérovingiens de Saint-Germain et de Saint-Martin et les anciens cimetières de cette ville. Il faut donc abandonner cette hypothèse, car, sans nier l'accroissement progressif de Louviers, il est incontestable que le Vaudreuil grandit en importance jusqu'au milieu du moyen âge et qu'il diminua seulement avec la guerre de Cent-Ans et surtout après l'ordonnance de Lusignan.

En effet, quand la nation franque remplaça les Romains, la prééminence sociale qui s'attachait à la race des conquérants passa des villes aux campagnes (11), et le choix que firent les Germains de vastes domaines donna une vie plus active aux grosses bourgades où se trouvèrent leurs demeures. Or, le Vaudreuil, auquel nous ne saurions donner le titre de ville puisqu'il ne figure pas sur l'itinéraire d'Antonin ; le Vaudreuil, disons-nous, devait être une de ces

(11) MM. Guizot et Aug. Thierry.

Digitized by Google

bourgades que vint grandir une métairie royale. C'est la deuxième cause de sa prospérité. Les Mérovingiens occupèrent en outre divers points du territoire que les Romains avaient négligés : Saint-Pierre et Saint-Étienne du Vauvray (12), quelques terres à la Métairie et à Tournedos (13), et Poses : *Pausas* (14), dernière place de la vallée de Rotoialum, que la Seine séparait de Pîtres, et qui fut donnée en partie à l'abbaye de Fontenelle par un certain Lutbrand, la sixième année du règne de Childebert III (700).

En résumé, il résulte de documents authentiques que la plupart des communes composant l'ancienne châtellenie du Vaudreuil étaient habitées aux époques romaine et mérovingienne (15) et que le centre de la population était à Rotoialum. Ces pays, rangés d'abord par César dans la province Belgique, par Auguste dans la Lyonnaise, puis par Dioclétien dans la IIe Lyonnaise, passèrent en 497 sous la domination des Francs, après le baptême de Clovis.

(12) Sur le cimetière mérovingien de Saint-Pierre-du-Vauvray, voir un article de M. l'abbé Cochet. — *Bulletin monumental*, 1861.

(13) Quantité de sépultures mérovingiennes ont été trouvées au lieu dit le Beau-Soleil. Elles renfermaient de curieux objets. (Voy. le *Bulletin monumental*, 1859. — Séances tenues à Louviers en 1858.)

(14) *Chronique de Fontenelle*. « Anno VI ejus regni [Childeberti] (700). Quidam homo Lutbrandus portionem aliquam de villa quæ vocatur Pausas largitus est in pago Ebroïcino. »

(15) Cet aperçu rapide nous amène à cette réflexion, dont la justesse est chaque jour confirmée par de nouvelles preuves, qu'il n'est guère de paroisses existantes que les Romains et les Mérovingiens n'aient habitées. Ainsi, en 1860, on a trouvé à Connelles, village séparé de Tournedos par la Seine, les restes d'une villa romaine. En 752, Raimfroy ou Raginfroid, archevêque de Rouen, habitait cette paroisse. Vis-à-vis le Mesnil-de-Poses sont les collines de Watteville, curieuses par leurs sépultures gauloises, romaines et mérovingiennes, les objets et les armes variés qu'elles renferment. (Voy. *Congrès archéologique*, séances tenues à Louviers.)

Digitized by Google

Aussi doit-on s'étonner que le Vaudreuil, qui débute dans l'histoire par de tels souvenirs, dont le nom retentit tant de fois dans les luttes du moyen âge pour devenir, en des temps plus pacifiques, l'une des trois grâces (16) et la plus belle terre de la Normandie (17), n'ait jamais jusqu'ici figuré dans les histoires de cette province. On verra cependant que sa monographie mérite à plus d'un titre d'être recueillie.

C'est vers l'année 525 que plusieurs historiens (18) ont placé la fondation du manoir mérovingien de Vaudreuil, ainsi que des manoirs de Neaufles (*Nelfa*), de Pîtres (*Pistæ*), d'Étrépagny (*Stirpiniacum*). Il est probable cependant qu'il remontait à l'époque romaine et que Clothaire Ier ne fit que le restaurer ou l'agrandir. Quoi qu'il en soit, nos premiers rois, qui se plaisaient sur les bords de la Seine (19), en ont fait une de leurs résidences les plus habituelles, événement qui consacra pour l'avenir l'importance du Vaudreuil, dont la vieille civilisation romaine avait déjà marqué le nom dans l'histoire.

Pîtres, rival du Vaudreuil au IXe siècle, ne parut guère qu'avec les empereurs d'Occident et surtout Charles le Chauve. Les conciles qui y furent tenus (20)

(16) Vaudreuil, Navarre, près Évreux, et la Mailleraye, près Quillebeuf, étaient appelés les trois grâces et quelquefois les trois perles de la Normandie, et ils justifiaient bien leur nom. (Voy. *les Trois Grâces de Normandie*, par l'abbé ***, opuscule publié en 1815.)

(17) Mme de Genlis, *Mémoires*.

(18) M. Houël, *Annales des Cauchois*, t. Ier, etc. C'est une simple hypothèse.

(19) Cependant nos rois chevelus ont habité chez nous leurs manoirs du Vaudreuil et d'Étrépagny ; ils se plaisaient le long des rives de notre fleuve. (M. A. Le Prevost, *Annuaire des cinq départements*, 1835.)

(20) Le concile de Pîtres ou Pistes est le deuxième tenu en Norman-

Digitized by Google

et les édits impériaux (21) qui portent son nom montrent que *Pistæ* était un établissement assez considérable; mais les Normands le remplacèrent par le Pont-de-l'Arche à la fin du xe siècle.

Étrépagny fut donné par Dagobert Ier à l'abbaye royale de Saint-Denis lorsque, après l'avoir fondée en 636, ce prince la dota de riches domaines. Quant au Vaudreuil, connu surtout à partir de 584 par un nom tristement fameux, il devint avec les Normands une position militaire qui excita la convoitise des rois de France, et resta pendant tout le moyen âge le point culminant du système féodal dans la contrée et la principale forteresse du pays (22).

Il faut se porter maintenant au vie siècle, à la *Rhotoialensis villa* (23) dont parle Grégoire de Tours,

die. Le premier eut lieu à Rouen, en 693; celui de Pîtres en 863. Rest. 4 chap. Il y a eu quatre conciles à Pîtres : en 862 ou 863, 864, 868, 869.

(21) Le *Corpus juris germanici antiqui* mentionne deux capitulaires donnés à Pîtres par Charles le Chauve : *Edictum Pistense : De pace in regno stabilienda ; de monasteriis. — Apud Pistas kapitula constituta : De honore et immunitatibus Ecclesiarum et Sacerdotum ; de mediis ante excommunicationem servandis.*

En général, on ne connaît qu'un seul édit de Pistes, rendu en 864, qui ordonne une refonte des monnaies, règle les diverses questions relatives aux villes qui auront droit d'en frapper, à l'empreinte et au titre, aux peines contre les faux monnayeurs; il y est pourvu à la police des marchés, aux mesures que demande le recensement des hommes libres astreints au service militaire; divers adoucissements y sont apportés au sort des esclaves et des colons, etc. C'est l'édit le plus important de ce règne avec celui de Kiersy-sur-Oise, promulgué en 877 et relatif à la construction des châteaux forts. (Voy. chartes de Pépin et de Charlemagne et deux chartes de Charles le Chauve: *Pistus, Pistæ, Pistis.*)

(22) Voy. *Congrès archéologique de France,* séances tenues à Louviers. Notes de M. l'abbé Caresme.

(23) Rethajalum et Rethajelensis villa Colb. m. et Regm. Bec. — Rotalagum, Rotalagensis villa. — Rotalgensis villa. — *Historia Francorum* : Gregorius Turonensis.

Digitized by Google

villa royale située sur le territoire de Rouen : *quæ in Rothomagensi termino sita est.* Malgré ce texte positif, quelques historiens se sont partagés sur la question de savoir si *Rhotolaium* (ou *Rotoialum*) ne désignait pas Rueil, à quelque distance de Versailles, sur le chemin de Marly. Piganiol de la Force et Hadrien de Valois adoptèrent cette opinion, qui fut vivement combattue par Henri Sauval. Ce dernier imagina de prouver que ces mots latins signifiaient *Roul*, et que par conséquent Rueil ne pouvait se prévaloir de la méprise de ces écrivains. Mabillon (24), dans son traité *De re diplomatica,* ne s'arrête pas à cette dissertation ; mais, après avoir parlé de ce *Rotoialum* ou *Riolium*, de l'évêché de Rouen, célèbre par l'exil de Frédégonde, il se demande s'il ne faut pas en compter un autre dans lequel aurait été bâtie une basilique de Saint-Germain. Ce fait est constaté par le livre deuxième des miracles de ce saint et, malgré l'absence de renseignements explicites, rien n'empêche de placer cette basilique dans la vallée de Rotoialum. On y rencontre en effet l'église à vocable mérovingien de Saint-Germain, près Louviers, et à l'extrémité de la vallée, mais séparée par la Seine, l'église de Saint-Germain d'Alïsay, où l'armée des Francs communia vers 880. Quoi qu'il en soit, c'est bien le Vaudreuil qui fut le théâtre des événements racontés par Grégoire de Tours.

Quelques mots sur Frédégonde, ses crimes, les relations des princes qui gouvernaient les diverses parties de la monarchie de Clovis, enfin la mort tra-

(24) Joh. Mabillon, *De re diplomatica*... Luteciæ, 1681, lib. IV. — *Ubi agitur de Francorum regum palatiis villisque regiis.* 321 D. Sæc. 3, Bened. part. II, pag. 114.

Digitized by Google

gique de Chilpéric Ier nous conduiront à ces premiers faits précis de notre histoire locale.

Frédégonde, d'abord suivante d'Audovère, l'avait bientôt supplantée. Chilpéric, après avoir vécu en concubinage avec elle, voulut, à l'exemple de Sigebert, contracter une alliance royale. Sigebert, son frère, avait épousé Brunéhaut, fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne; Chilpéric obtint la main de Galswinthe, sœur de cette princesse. Écartée un instant par ce mariage, l'ambitieuse maîtresse ne tarda pas à reprendre son empire, et la première année de l'union de Galswinthe était à peine écoulée qu'elle fut étranglée dans son lit (567).

Frédégonde devint reine; une guerre terrible s'ensuivit. Sigebert, excité par Brunéhaut, qui avait juré de venger sa sœur, commença la lutte. Partout victorieux, il avait déjà été proclamé roi de Neustrie, à Vitry, quand deux émissaires de Frédégonde le frappèrent de couteaux empoisonnés. L'armée austrasienne se dispersa, et le jeune Childebert II fut sauvé par un guerrier fidèle. Brunéhaut, conduite prisonnière à Rouen, y connut Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère. Ce jeune chef en devint amoureux et l'épousa; l'archevêque Prétextat eut l'imprudence de bénir leur union.

Frédégonde, furieuse, poursuivit tous ceux qui avaient participé à ce mariage. Prétextat, cité devant un concile à Paris, fut renvoyé absous; néanmoins la reine lui fit subir un exil à Jersey (577), et plus tard elle ne le laissa rentrer à Rouen (584) que pour le faire assassiner, quatre ans après, dans sa cathédrale.

Les Austrasiens réclamèrent leur reine avec tant de menaces qu'on fut obligé de la leur rendre. Quant

Digitized by Google

à Mérovée, pour éviter la vengeance de son père, il se fit percer d'une épée par un ami.

Chilpéric lui-même fut victime de la cruauté de cette femme, dont il avait découvert les intrigues avec Landry, officier du palais. Elle prévint le châtiment qui la menaçait : le roi fut poignardé par un inconnu, à Chelles, en 584, et Clôthaire II élevé sur le pavois.

Les deux royaumes francs, tombés ainsi aux mains de deux enfants, allaient être administrés par deux femmes également détestées. Les seigneurs francs composaient une aristocratie qui se montrait menaçante, et tout annonçait une réaction funeste à la famille de Clovis, si Gontran n'eût couvert de sa protection Frédégonde et son fils, et adopté quelques mesures propres à calmer les mécontents. Mais, comme la haine pour Frédégonde restait toujours aussi vive, il lui ordonna de se retirer au manoir du Vaudreuil, situé sur le territoire de Rouen. Dans cette demeure, alors forteresse et maison de plaisance, elle était à l'abri de la vengeance de Brunéhaut et pouvait se soustraire à la haine nationale. Elle y fut accompagnée par les hommes les plus considérables de la cour du dernier roi, qui la suivirent tant pour lui faire honneur que pour assurer la tranquillité de son voyage. Ils la laissèrent en cet endroit avec Mélanius, évêque exilé de Rouen, Bobolène, référendaire de la reine, le duc Beppolène, Ansovald ou Answald, riche seigneur, et plusieurs autres personnages, et se rendirent auprès de son fils, lui promettant de l'élever avec le plus grand soin [584] (25).

(25) Cette date a été adoptée par Mézeray, *Hist. de France*; —

Digitized by Google

Son exil dans ce domaine et son éloignement des affaires l'avaient fort affligée : elle regrettait ses habitudes de faste et de domination. Aussi, jetant les yeux sur sa rivale, elle vit avec peine le sort de Brunéhaut meilleur que le sien et elle envoya secrètement un clerc de ses confidents pour l'entourer de piéges et la tuer. Il devait d'abord entrer à son service et capter habilement sa confiance afin de pouvoir la frapper plus sûrement et dans l'ombre. Ce moyen lui permettait, en outre, de rejoindre sa maîtresse sans être inquiété; sa ruse le perdit. Quand il arriva à la cour d'Austrasie, il fut trouver Brunéhaut dont il gagna les bonnes grâces par divers artifices : « Je fuis, lui dit-il, la colère de Frédégonde et je viens demander votre protection. » Le premier pas fait, il se rendit agréable et serviable à tout le monde; toujours humble et soumis, il devint bientôt le familier de la reine. On ne tarda à s'apercevoir que c'était une fourberie et que le favori de la reine était un émissaire de son ennemie. On l'enchaîna, on lui fit subir mille tortures et, quand il eut avoué son dessein, on le laissa retourner au Vaudreuil vers sa maîtresse, à laquelle il raconta ce qui s'était passé. Frédégonde, en apprenant qu'il n'avait pu exécuter ses ordres, devint furieuse et lui fit couper les pieds et les poings (26).

Pendant ce temps Gontran était revenu à Châlons,

Masson de Saint-Amand, *Essais historiques sur le comté d'Évreux et le département de l'Eure*, 1813. — Les bénédictins de Saint-Maur (*Hist. des archevêques de Rouen*), en faisant observer que, selon la plupart des historiens, Frédégonde reçut commandement de se retirer au Vaudreuil en 588, paraissent se ranger à l'avis d'Hadrien de Valois, qui met cet événement en 584. (Voy. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens.*)

(26) Grégoire de Tours, liv. VII, trad. de M. Guizot.

Digitized by Google

et, n'entendant pas que la mort de son frère restât sans vengeance, il faisait de nombreuses recherches pour en découvrir l'auteur (27). Frédégonde craignit un instant qu'il n'y parvînt; pour détourner ses soupçons, elle se hâta d'accuser Éberulf, officier du palais, qu'elle avait prié inutilement de demeurer avec elle après la mort du roi; diverses circonstances avaient encore augmenté cette inimitié. Gontran, que tant d'autres crimes eussent dû éclairer, crut la veuve de son frère. Exaspéré par le souvenir de la mort de Sigebert et de Chilpéric, il jura devant tous les grands que non-seulement il ferait périr Éberulf, mais sa postérité jusqu'à la neuvième génération, afin que leur supplice mît un terme à cette coutume détestable de tuer les rois.

Éberulf, averti à temps, put se réfugier dans la basilique de Saint-Martin; il y fut retenu prisonnier, et ses biens, parmi lesquels beaucoup avaient été enlevés à la basilique qui lui donnait asile, furent confisqués; mais le respect qu'on avait à cette époque pour le droit de refuge dans les temples prolongea quelque temps sa vie. L'année suivante (585), Gontran, dont la colère ne s'était point endormie, voulut enfin punir Éberulf de son prétendu crime.

Il envoya un certain Claude, auquel il avait fait la promesse de l'enrichir de présents magnifiques s'il pouvait le frapper ou l'amener prisonnier, mais en lui recommandant de l'attirer hors de la basilique. Ce Claude était un homme vain et avide de richesses.

(27) Voy. *Mémoires des Gaules*, par Scipion Dupleix, p. 158 et 159, 1639. — Grégoire de Tours.

Digitized by Google

Avant son départ, il alla voir Frédégonde au Vaudreuil : « Elle est l'ennemie, dit-il, de l'homme vers lequel on m'envoie ; j'en tirerai bien quelque don. » Il en reçut des présents considérables avec promesse de plus grands encore s'il parvenait à tuer Éberulf, fût-ce même dans le portique de l'église.

Claude, avec une bande de satellites, fut à Saint-Martin et joignit Éberulf. Au moment où il le frappait de son poignard, celui-ci lui plongea son épée sous l'aisselle et voulut se sauver ; mais tous à la fois le frappèrent de grands coups de sabre et lui brisèrent la tête. De leur côté, les gens d'Éberulf, survenant tout à coup, achevèrent Claude déjà demi-mort. En vain ses satellites se cachèrent-ils ; ceux de l'église, pauvres et marguilliers, fondirent sur eux, les chassèrent de l'église et les massacrèrent sans pitié ; leurs corps, dit l'historien, demeurèrent sans sépulture sur la terre froide (28).

Frédégonde, que nous avons laissée au Vaudreuil, ne restait pas inactive, et, tout en se débarrassant par l'assassinat de ses ennemis, s'efforçait de diriger les affaires du royaume.

Elle fut même obligée, par suite d'une résolution de Gontran, de convoquer les principaux seigneurs. Ce prince, à la demande des gouverneurs du jeune Clotaire, devait le présenter au baptême. Déjà il était venu à cet effet à la fête de la Nativité, puis à celle de Pâques, et les gouverneurs n'avaient pas paru.

(28) Grégoire de Tours. *Pauvres et marguilliers : matricularii ;* ce mot désigne tout à la fois les pauvres nourris par l'église et inscrits sur un registre : *matricula*, et les dépositaires de ce registre, distributeurs d'aumônes, qui ont tiré leur nom de *matricularii* : marguilliers.

Digitized by Google

« Pour la troisième fois, dit Gontran, ils ont désiré qu'il fût présenté aux fonts sacrés à la Saint-Jean, et pour la troisième fois l'enfant n'a pas été amené. Ils m'ont fait quitter par un temps très-dur le lieu que j'habitais : je suis arrivé, et voilà qu'on cache cet enfant ; ce qui me fait croire qu'il appartient à quelqu'un de nos leudes ; car s'il était de notre race on me l'aurait certainement présenté. Sachez donc que je ne veux le reconnaître que si on me donne des indices certains sur son origine. » A cette nouvelle, Frédégonde réunit trois évêques et trois cents des plus honorables personnages du royaume, qui jurèrent que l'enfant était bien le fils du roi Chilpéric. Cette déclaration, ajoute Grégoire de Tours, dissipa les soupçons du roi.

La guerre se poursuivait toujours en Austrasie, où Gondowald, fils naturel de Clothaire Ier, voulait renverser Childebert II. Frédégonde essaya de l'attirer auprès d'elle, en lui promettant des richesses et son appui. Elle envoya donc à Toulouse un de ses affidés, Cuppan, qui devait, en tous cas, en arracher sa fille Rigonthe. Cette princesse, que Chilpéric avait promise en mariage à Recarède, roi des Wisigoths d'Espagne, était partie avec cinquante chariots chargés de trésors considérables. Elle passait par Toulouse, lorsque le bruit de la mort du roi se répandit, et Désidérius la retint prisonnière en s'emparant de ses trésors, qui procurèrent des partisans à Gondowald. La fortune, d'abord favorable à la cause de ce dernier, avait tourné contre lui lors de l'arrivée de Cuppan. Toutefois il résista à toutes les promesses, et l'on dut se contenter de ramener l'infortunée Rigonthe, abreuvée d'outrages et d'humiliations.

Digitized by Google

Elle ne fut pas plus heureuse auprès de sa mère, et vint ajouter aux troubles de cette triste maison en réclamant les trésors de Chilpéric. Dans leurs fréquentes querelles, elles se battaient à coups de poing et se donnaient des soufflets. Rigonthe se disait la maîtresse et prétendait que sa mère devait la servir. L'esprit de Frédégonde ne pouvait se plier longtemps à de semblables exigences, et, feignant un rapprochement, elle dit à sa fille : « Pourquoi me tourmentes-tu ? Je vais te donner ce qu'il me reste des trésors de ton père, fais-en ce que tu voudras. » Elle entra dans un cabinet, ouvrit un coffre rempli de bijoux et de pierres précieuses et en retira un grand nombre qu'elle remit à sa fille. « Enfin, je suis fatiguée, dit-elle, prends toi-même ce qu'il te plaira. » Rigonthe ayant enfoncé le bras, sa mère saisit le couvercle et le rabattit violemment sur sa tête, puis, le pressant de tout son poids, elle lui serra la gorge contre la planche de fer : les yeux lui sortaient de leurs orbites. C'en était fait de la princesse si une servante présente dans le cabinet n'avait crié au dehors : « Accourez au plus vite, voilà qu'on étrangle ma maîtresse ! » Ceux qui étaient restés à la porte, devisant et attendant la sortie des reines, se précipitèrent aussitôt, sauvèrent Rigonthe demi-morte et l'emportèrent. Cet événement n'était pas fait pour rétablir la concorde ; leurs inimitiés devinrent plus violentes, excitées surtout par les déportements auxquels se livrait Rigonthe, et sans cesse c'étaient des querelles et des coups (29).

(29) Grégoire de Tours, liv. IX. Cette histoire du coffre paraît être postérieure à la mort de Prétextat ; du moins, Grégoire de Tours, sans indiquer la date, la raconte après le meurtre de l'archevêque.

Digitized by Google

On pouvait bien dire du Vaudreuil ce que Sylvius, évêque d'Alby, avait dit de la maison de Braine, près Soissons. Il parlait à Grégoire de Tours : « Vois-tu quelque chose sur ce toit ? — Je vois le petit pavillon que le roi a fait élever au-dessus. — Et rien autre chose ? — Non, et toi ? — Je vois le glaive de la vengeance divine tiré et suspendu sur cette maison criminelle. »

Quelque temps après l'arrivée de Rigonthe, vint au palais une femme célèbre à cette époque : ses divinations faisaient grand effet sur tous les esprits et lui valaient des sommes considérables. Grâce à la superstition, elle enrichit ses maîtres, qui lui donnèrent la liberté, et amassa pour elle tant de trésors qu'elle ne paraissait plus qu'avec de magnifiques vêtements, et le peuple croyait à ses paroles. Informé de ces faits, Agéric, évêque de Verdun, la fit arrêter et amener devant lui ; il l'exorcisa avec l'huile sainte. Le démon se mit à crier et se découvrit au saint évêque, mais refusa obstinément de quitter la femme. Voyant l'inutilité de ses efforts, Agéric lui permit de s'en aller, et elle vint se réfugier au Vaudreuil, auprès de Frédégonde (30). Ceux que le peuple fuyait comme dangereux trouvaient dans le palais un refuge assuré, et Frédégonde, entourée de ses créatures, n'avait qu'à choisir entre le poignard et le poison.

Le roi de Bourgogne devint lui-même l'objet des tentatives de Frédégonde. On raconte que, lorsqu'il marchait contre l'Espagne, des paysans trouvèrent un billet qu'ils lui remirent. Leuwigild écrivait à la

(30) Voy. Grégoire de Tours.

Digitized by Google

reine, par l'entremise de l'évêque Amélius et de la matrone Leuba, d'empêcher la marche de l'armée de Gontran et de faire périr Childebert et Brunéhaut.

Alors que Gontran recevait cet avis, Frédégonde, sans doute avertie par une autre voie, faisait fabriquer deux couteaux de fer profondément gravés pour les imprégner de poison. Elle les remit à deux clercs avec les instructions suivantes : « Habillés en mendiants, allez trouver le roi Childebert ; jetez-vous à ses pieds pour lui demander l'aumône et percez-lui les deux flancs. Si le prince est si bien gardé que vous ne puissiez approcher de lui, tuez au moins Brunéhaut, mon ennemie. Je vous comblerai de biens, et si vous trouvez la mort dans l'entreprise, j'enrichirai vos parents et je les rendrai les plus heureux du royaume. Ne craignez point la mort, à laquelle tous les hommes sont sujets, mais considérez combien de braves se précipitent dans les combats. Ils acquièrent à leur famille fortune et noblesse et s'élèvent au-dessus de tous. Soyez donc courageux, et je vous rendrai puissants. » A ces paroles, les clercs se prirent à trembler, songeant combien l'entreprise était difficile ; mais la reine leur fit prendre un breuvage qui leur rendit toute leur vigueur. Elle leur ordonna d'emporter de ce même breuvage pour en boire le matin de leur entreprise. Ils se mirent donc en route. Mais, à peine arrivés à Soissons, ils furent saisis par le duc Rauching, avouèrent la vérité et furent jetés en prison. Frédégonde, n'entendant plus parler de ses clercs, en envoya un troisième s'informer de ce qui se disait et savoir si Childebert était mort. Il apprit en arrivant à Soissons que les satellites de la reine étaient en prison ; il s'approcha de la

Digitized by Google

porte, mais lorsqu'il commençait à leur parler il fut pris lui-même et on les conduisit tous au roi Childebert, qui, instruit de leur dessein, les fit mettre à la torture ; on leur coupa les mains, les oreilles et les narines, et ils moururent dans les tourments.

L'année suivante (587), un traité célèbre fut conclu à *Andelaum*. Gontran, pour affermir l'autorité royale, adopta son neveu Childebert II et lui assura son héritage après sa mort. Childebert, qui s'apprêtait de son côté à venger son père, consentit à maintenir la paix. Une difficulté assez grande s'est élevée sur la traduction du mot *Andelaum*. Presque tous les auteurs y ont vu Andelot, près Chaumont-en-Bassigny. Quelques-uns, néanmoins, pensent que c'est aux Andelys que se tint cette assemblée, l'une des plus importantes de l'histoire de France, puisqu'on y décida l'hérédité des bénéfices. La vérité est que, si aucune raison convaincante ne peut être produite à l'appui de l'une ou l'autre opinion, plusieurs présomptions sont fournies en faveur de la dernière.

Sainte Clotilde avait fondé au pied de ces collines pierreuses une abbaye si renommée sous les premiers rois qu'on y envoyait de la Grande-Bretagne les jeunes filles des premières familles pour y être élevées. Cette princesse bâtit en outre l'église qui porte encore son nom. C'est donc une cité déjà importante, où il est beaucoup plus naturel de voir se réunir une assemblée considérable qu'à Andelot, village qui ne serait connu que par ce fait et qui n'est pas même indiqué comme manoir royal. Quant à l'étymologie, elle ne saurait fonder l'histoire lorsqu'elle n'est pas plus certaine. Andelys peut bien venir d'*Andilegum : and*, montagne, et *leg*, chez les

Digitized by Google

Celtes, pierre; mais on trouve aussi *Andeliacum* et d'autres variantes qui diffèrent également; pourquoi *Andelaum* ne serait-il pas une de ces variantes ? D'un autre côté, la question intéressait trop Frédégonde et son fils pour qu'elle n'y prît pas une part très-active. Or, elle resta au Vaudreuil où elle était depuis trois ans. Enfin les chroniques de Normandie rapportent que la reine Brunéhaut habita quelque temps Léry, paroisse voisine du Vaudreuil, et que la haine sembla disparaître un instant du cœur des deux rivales (31).

Pendant ces événements politiques, Frédégonde avait renoué des relations avec Prétextat, archevêque de Rouen; car les habitants de cette ville, à la mort de Chilpéric, avaient réclamé leur ancien archevêque, et Gontran le leur avait rendu. Mélanius, exilé de Rouen, revint près de sa protectrice, et nous l'avons vu arriver avec elle au Vaudreuil en 584.

Délivrée des inquiétudes qui la retenaient dans sa forteresse, elle se rendit un jour dans la capitale de la Neustrie (32), où elle eut une conférence avec Prétextat. Encore pleine d'un profond ressentiment, elle lui reprocha avec amertume d'avoir favorisé le parti de son ennemie; elle éclata en injures et lui dit

(31) Le séjour de Brunéhaut à Léry est loin d'être certain, et nous ne voulons pas assurément, sur l'autorité de M. de la Rochefoucauld et à l'aide de présomptions assez vagues, fixer à Andelys le traité que l'on place communément à Andelot; mais nous pouvons dire qu'il n'y a pas plus de raisons pour choisir Andelot que pour désigner Andelys.

(32) Aug. Thierry (*Récits des temps mérovingiens*) place cette conférence en 586. « Au commencement de 586, dit-il, il arriva que Frédégonde, ennuyée peut-être de sa solitude, quitta le val de Rueil pour aller passer quelques jours à Rouen. »

Digitized by Google

que le temps n'était pas éloigné où il retournerait en exil.

L'archevêque répondit avec hauteur : « Reine, sache bien que je n'ai pas cessé d'être évêque sur la terre étrangère, que je le suis encore à cette heure et que je le serai semblablement dans l'avenir, mais que toi, tu n'es pas assurée d'avoir toujours la puissance souveraine. Dieu ne me laissera partir une seconde fois pour l'exil que pour m'en tirer et m'élever au trône céleste; et il te fera quitter cette couronne pour d'éternels supplices. Il serait temps que tu songes à faire pénitence, à sortir de cette voie de la perversité et à rabattre un peu de cet orgueil. Donne de bons préceptes à ton fils et prépare ton bonheur pour l'autre vie. »

Ces paroles imprudentes étaient pour Frédégonde un affront sanglant que la mort seule pouvait venger; sur son ordre, Mélanius s'adjoint une de ses créatures, un certain archidiacre de l'Église de Rouen. Deux cents pièces d'or séduisent un esclave, et c'est le jour de Pâques, au pied même des autels, que l'arrêt doit s'exécuter (588).

Revêtu de ses habits pontificaux, l'archevêque assistait à l'office divin; l'esclave se glisse dans l'enceinte, s'approche rapidement de lui, le frappe sous l'aisselle. Prétextat jette un grand cri, se traîne jusqu'à l'autel, le saisit de ses mains ensanglantées et, d'une voix encore forte : « Mon Dieu, dit-il, je subis mon sort avec résignation et vous rends grâces humblement. » Les forces lui échappent avec son sang, et ses serviteurs l'emportent et le mettent au lit (33.)

(33) L'auteur de l'*Histoire des Évêques de Rouen*, écrite au

Digitized by Google

En ce moment, malgré la sainteté du lieu, le tumulte est inexprimable; l'effroi qui d'abord avait glacé les cœurs fait place à la colère; on cherche des yeux l'assassin, mais le misérable a eu le temps de s'enfuir; il court avertir Frédégonde qu'il l'a débarrassée de son ennemi.

La reine se rendit au palais avec le duc Beppolène et Ansowald. A la vue du lit ensanglanté, dissimulant sa joie sous les dehors d'une fausse tristesse : « O saint prêtre ! dit-elle, pourquoi le ciel nous envoie-t-il un semblable malheur ? Peut-être allons-nous faire une grande perte. Que ne connaissons-nous l'auteur de ce crime, nous saurions trouver un supplice qui te vengerait ! »

Mais Prétextat, sachant bien que le coup venait de Frédégonde : « Qui serait l'auteur de ma mort sinon la personne qui a tué tant de rois, versé si souvent le sang et commis tant d'atrocités dans le royaume ? »

Accoutumée à dissimuler et peut-être pour faire empoisonner la blessure, la reine répondit : « Nous avons d'habiles chirurgiens qui pourront te guérir; souffre que je te les envoie. »

Tant d'impudence indigna le prélat, et se soulevant avec effort : « Les médecins seraient inutiles à un homme mourant, la volonté de Dieu me rappelle de ce monde; mais toi qu'on sait bien être la source de tous ces crimes, tu seras maudite dans la suite des siècles et c'est sur ta tête que Dieu vengera ma mort. »

XIe siècle, raconte que, dès que l'évêque se sentit frappé, il courut à l'autel, communia et rendit l'esprit. Voy. *Annales de Mabillon*, tome II. D. Ruinart.

Digitized by Google

Quand ceux de Rouen apprirent cet événement et les circonstances qui l'avaient accompagné, ils résolurent de le venger. Les principaux d'entre eux (34) allèrent trouver Frédégonde au Vaudreuil, et l'un deux osa lui dire : « Tu as commis bien des crimes, mais tu les as tous surpassés par ce dernier, et je prie Dieu de venger promptement ce saint évêque. » On lui fit accepter une coupe de vin (35); à peine eut-il bu qu'il ressentit d'affreuses douleurs. « Fuyez, dit-il à ses compagnons, ne périssez pas comme moi. » Tous se sauvèrent précipitamment sans vider leurs coupes; lui-même monta à cheval, et à trois stades de là il mourut..

Ce meurtre excita l'indignation générale. Leudowald, évêque de Bayeux, fit fermer toutes les églises de Rouen jusqu'à ce qu'une enquête publique eût découvert l'auteur du crime. Gontran envoya trois évêques, Arthémius, de Sens, Véran, de Cavaillon, et Agrécius, de Troyes, pour rechercher le coupable de concert avec les gouverneurs du jeune Clotaire, et les avertir que, si on ne le produisait pas, il viendrait avec une armée et livrerait le pays au fer et aux flammes. Frédégonde, que la voix publique dénonçait, fit saisir et frapper violemment un esclave, en lui disant : « C'est toi qui as fait tomber sur moi ce sacrilége, en égorgeant Prétextat, évêque de Rouen. » Puis elle le livra au neveu de l'évêque, qui le fit appliquer au supplice, et il dévoila alors la conduite de la reine.

(34) Les bénédictins de Saint-Maur (*Histoire des Archevêques de Rouen*) disent que les principaux habitants de Rouen étaient appelés alors *seniores*, vieillards, mais plus proprement seigneurs.

(35) L'absinthe mêlée avec du vin et du miel.

Digitized by Google

« J'ai reçu, dit-il, pour commettre le crime, cent sous d'or de Frédégonde, cinquante de Mélanius et cinquante de l'archidiacre de la ville. On m'a promis, de plus, la liberté pour moi et pour ma femme. » A ces paroles, le neveu de l'évêque, tirant son épée, mit le coupable en morceaux (36).

Désormais Frédégonde, dont l'influence renaissait de jour en jour à mesure que grandissait Clothaire, craignait moins de s'éloigner de son château; et si elle y demeura encore jusqu'à la mort de Gontran (593), aucun événement qui puisse se rattacher à ce séjour n'est parvenu jusqu'à nous. Elle mourut à Paris en 597.

Il ne faut pas perdre de vue en terminant que, si cette princesse a toujours été peinte sous les plus sombres couleurs, si la relation de ses crimes a seule trouvé place dans les annales de l'histoire, elle n'en est pas moins restée une des grandes figures de l'époque mérovingienne. Rivale de Brunéhaut, elle a su lutter contre elle avec avantage, et l'on se demande si Grégoire, homme du Midi, favorable à la reine d'Austrasie, n'a pas trop facilement accueilli les accusations portées contre Frédégonde.

Vers 620, Clothaire se trouvait dans un domaine royal auprès de Rouen, lorsque saint Vinebaud, évêque de Saint-Loup de Troyes, avec les habitants de Sens, vinrent lui demander la grâce de saint Leu, archevêque de Sens, exilé dans le Vimeu. Bien que l'historien n'ait pas nommé le domaine, il est à peu près certain que c'était le Vaudreuil, seul situé sur le territoire de Rouen, à quelques lieues de la ville. A

(36) Grégoire de Tours.

Digitized by Google

part ce fait, le règne du farouche Clothaire II passe inaperçu ; c'est une des époques les plus obscures de notre histoire : un siècle s'écoule avant d'arriver au chroniqueur Frédégaire, et Grégoire de Tours est mort en 593.

Le nom de Dagobert serait également enveloppé dans l'oubli si les traditions du pays n'avaient conservé la mémoire de ce prince, le plus populaire des Mérovingiens. Il embellit le château et y déploya son luxe habituel, et peut-être doit-on faire remonter à lui cet hôpital, déjà si vieux du temps de Philippe le Bel qu'on n'avait point connaissance de son origine. Saint Ouen, archevêque de Rouen et ministre de Dagobert, a marqué ses visites dans nos pays par des monuments et des coutumes qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Les rois fainéants qui suivirent n'offrent rien de précis ; tous ces chétifs souverains n'ont pas laissé de traces. A peine sommes-nous arrêtés un instant par le nom illustre de Charles Martel, qui se plaisait particulièrement dans le palais de Dagobert, par ceux de Pépin le Bref et des empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, qui ont aussi passé par là.

On pense que du règne de ce prince date la fondation de Heudebouville : *Hildeboldivilla*. En 816, un personnage du nom de Hildeboldus était archichapelain du palais de Louis le Débonnaire et fut l'un des seigneurs chargés d'aller au-devant du pape Étienne. Ce serait cet Hildeboldus, devenu propriétaire de la villa, par acquisition ou par don de l'empereur, qui aurait laissé son nom à Heudebouville. On connaît cependant un autre Hildeboldus qui fut plus tard notaire de Charles le Chauve (860-869) et

Digitized by Google

qui, dans une charte par lui souscrite, prend le titre de chancelier.

Mais si ces personnages ont pour des siècles nombreux imposé leurs noms à leurs domaines, ils n'en purent conserver longtemps la propriété. Un siècle ne s'est pas écoulé que tous ces hommes ont disparu et que la grande famille austrasienne se fait vieille; c'est un peuple nouveau qui va nous occuper.

Ce peuple, qui mit un jour Charlemagne dans une *grande colère,* dit Éginhard, en pillant les côtes de Frise, va, sous ses faibles successeurs, plus d'une fois remonter la Seine et saccager Paris.

Déjà, pendant qu'on se battait à Fontenay, les Normands brûlaient Rouen. Quand Charles le Chauve eut obtenu définitivement le royaume de France, il essaya néanmoins de mettre un terme à leurs pillages et se porta en avant. Tour à tour à Pîtres et au Vaudreuil (37) il fit construire un pont au-dessus de la première cité, en un endroit qui s'appela depuis le Pont-de-l'Arche. Ce pont, flanqué de tours et garni de herses pour fermer les arches, opposait un faible obstacle à ces hommes du Nord, qui pouvaient tirer de l'eau leurs barques légères et les reporter plus loin. L'assemblée nationale convoquée à Pîtres en 864 rendit le fameux décret dont nous

(37) L'épitaphe de Charles le Chauve à Saint-Denis parle d'une localité, dans laquelle on doit plutôt reconnaître Rueil (Seine-et-Oise) que le Vaudreuil :

Imperio Carolus Calvus regno que potitus
Gallorum, jacet hic sub brevitate situs.
Plurima cum villis, cum clavo, cumque corona
Ecclesiæ vivus, huic dedit ille bona
Multis abbatis nobis fuit hic reparator,
Sequanii fluvii Ruoliique dator.

Digitized by Google

avons parlé, et condamna à mort un arrière-petit-fils de Charlemagne, Pépin II, qui avait osé se mettre à la tête des Normands, assiéger Poitiers et brûler la cathédrale. Charles commua la peine et le fit enfermer pour le reste de ses jours dans un cachot du couvent de Senlis.

Ce même prince donna à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen Poses (*Pausus*), au moins en partie, puisqu'une autre portion appartenait à l'abbaye de Fontenelle, et peut-être les Damps (Dans, Maresdans, Hasdans), si l'on reconnaît ce village dans l'*Hedanæ Oratorium* dont parle le diplôme impérial. En ce cas, il est évident que l'étymologie serait différente de celle que nous avons précédemment indiquée, et l'orthographe ancienne, Dans ou Hasdans, serait une altération du mot primitif *Hedana*. *Pausus* et *Hedanæ Oratorium* étaient concédés avec toutes leurs appartenances : « cum omnibus appenditiis earum. »

Les successeurs de Charles se défendirent assez bien contre les pirates. Mais, quand Charles le Gros arriva au trône de France, les Normands de la Seine couvrirent le fleuve de leurs barques. Pîtres et le Vaudreuil furent brûlés et saccagés plusieurs fois.

Les bandes qui suivirent furent celles de Rollon. Ici donc doit s'arrêter ce chapitre. Une époque nouvelle s'ouvre et la dernière invasion est étroitement liée à la conquête.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les Normands et Rollon. — Le Vaudreuil, apanage des aînés de nos ducs de Normandie. — Les barons normands : Asperlanc et la duchesse Sporta. — Le duc Richard Ier et la damoiselle Gonnor : origine du nom de Tournedos. — Guillaume le Bâtard. — Assassinat d'Osbern de Crespin. — Les archers de Vaudreuil à la bataille d'Hastings (14 octobre 1066). — Roger de Tosny et Waleran de Meulan. — Geofroy Plantagenest. — Henri Ier d'Angleterre. — Rivalité de Philippe-Auguste et deRichard Cœur de lion. — Combat de Vaudreuil. — Jean sans Terre. — Prise définitive de la forteresse par Philippe-Auguste (1202).

Quand les auteurs racontent la dernière invasion des Normands sur le territoire neustrien, ils se bornent à dire qu'ils remontèrent la Seine jusqu'au Pont-de-l'Arche, où ils battirent l'armée française. Ce récit est loin d'offrir une indication suffisante. Cependant, celui qui cherche dans une contrée de curieux souvenirs ne trouve guère d'attrait s'il ne peut fixer les lieux où les événements se sont accomplis. Or il était facile ici de compléter l'histoire par des détails locaux (1).

Auprès du Pont-de-l'Arche se trouve le petit village

(1) M. Papavoine (d'Abbeville) développa le premier cette idée dans un petit opuscule publié il y a vingt ans. En adoptant son opinion, nous emprunterons quelques-uns de ses arguments.

Digitized by Google

des Damps, dont le nom, suivant quelques-uns, viendrait de *damna*, désastres, perte de bataille. C'est là que s'engagea la lutte ; les récits de Guillaume de Jumiéges et de Robert Wace ne permettent pas d'en douter.

Après la prise de Rouen, Rollon et les siens résolurent la ruine de Paris, et, détachant leurs navires, remontèrent la Seine et s'arrêtèrent auprès de *Hasdans que l'on appelle aussi Arches.*

A la nouvelle de leur arrivée, Renaud, duc de France, se porta au-devant d'eux, sur la rivière d'Eure, avec une nombreuse armée et envoya Hastings et quelques Normands de Chartres leur demander ce qu'ils voulaient. Rollon dit qu'ils prendraient tout ce qu'ils pourraient conquérir. Et pendant qu'Hastings portait cette réponse, il se prépara à combattre. Il éleva des retranchements et une redoute en forme de château et se fortifia derrière une levée de terre, en laissant un vaste espace sans défense apparente.

Dès que le jour parut, les Francs entendirent la messe et communièrent dans l'église de Saint-Germain d'Alisay (2). Après quoi, montant à cheval, ils aperçurent bientôt les vaisseaux ennemis que les Normands avaient fait approcher tout près d'eux, vers l'embouchure de la rivière.

Les Francs attaquèrent aussitôt le point qui était ouvert. Roland, porte-enseigne de Renaud, et ceux qui étaient avec lui s'y élancèrent vivement. Mais

(2) M. Papavoine prétend que c'est l'église Saint-Germain de Louviers ; mais M. l'abbé Caresme a démontré qu'il s'agissait de Saint Germain d'Alisay, en face les Damps.

Digitized by Google

les Normands, qui s'étaient couchés dans la plaine, recouverts de leurs boucliers pour dissimuler leur nombre, se relevant tout à coup, tuèrent Roland et ses compagnons. Ce que voyant, Renaud, Hastings et les autres comtes ne tardèrent pas à prendre la fuite. Après cet avantage, Rollon repartit avec ses navires et alla renverser le château de Meulan.

Robert Wace raconte les mêmes faits dans le *Roman de Rou* (3); une seule différence, insignifiante du reste, existe selon lui : il prétend que les Normands trouvèrent un château fermé qu'ils fortifièrent.

D'après les deux historiens, c'est bien au confluent de l'Eure, et par conséquent aux Damps, que l'événement se passa. Cette circonstance du récit est décisive (4). Enfin les remparts de terre dont on voyait

(3) Rou vout veir Asdans, ki lors Arches appelé;
Li païz vit planier à la contrée bèle...
Rou torna à Roem, oli tuit le Normant,
Cuntre mont Saine, li païz porvéant;
Un chastelet trovèrent fermé en un pendant,
A une seule porte; ne fu mie grant.
Reinault, un quens de France, ki lucene tenait...
Hastain a mandé, k'à li voleit parlez...
Reinault parla à li; desuz l'ewe d'Eure,
As Normanz l'envéia, ki sout lor parleure...
Entretant out Normanz li chastel enforcié,
La terre out porvéue, li païs acointié !...
Reinault asemla s'ost, e sis veisinz manda,
A Roullant, un vassal, son gonfaon livra;
Li Normanz alla querre, mez trop tost els trova;
A els se cumbati, mez rien ni gaaingna;
Roullant i fu ociz, ki l'ensoigne portout...
E Reinault s'enfui ki grant poor i out;
Moult i lessa de cels où plus il se fiout.
Donc dist Rou à sa gent; la guerre est esméue;
Franchiez l'ont comenchie, or lor seit bien rendue;
La primière bataille avoin sor els veincue;
Si feron nos li altres, se chescun s'esvertue.
(*Roman de Rou.*)

(4) Le texte porte bien que les Normands mouillèrent auprès *de*

Digitized by Google

les restes du temps de Guillaume de Jumiéges n'ont peut-être pas complétement disparu. L'emplacement du camp est facile à saisir : « A l'extrémité de la pointe de terre où la Seine reçoit les eaux de l'Eure, commence un îlot qui se prolonge en aval du côté de Pont-de-l'Arche. L'espace compris entre cet îlot et le rivage forme un bassin naturel et un mouillage aussi commode que profond. C'est sur le bord de ce bassin que se trouve la plaine des Damps, coteau peu élevé et peu spacieux, qui s'appuie à la lisière de la forêt. En se retranchant sur la colline, Rollon et les siens étaient à portée de veiller sur leurs vaisseaux et ils ne pouvaient être inquiétés ni par le flanc, ni par leurs derrières. En outre de leur rempart, ils étaient protégés par toute l'épaisseur de la forêt de Bord, par une hauteur boisée qui s'avance comme un cap du côté de la rivière et par un vallon fort étroit, qui semble avoir été le fossé naturel du camp. »

Forcés de gravir la pente qui domine le confluent de l'Eure, et où était le seul point d'attaque qui leur fût facilement accessible, les Francs perdirent l'avantage du nombre. Les Normands, se levant en masse et renversant les premiers rangs ennemis, jetèrent le désordre dans le gros de l'armée, qui ne put se ranger en bataille et prit la fuite (855).

Hasdans appelé Arches, tandis que le sommaire du chapitre dit *Arches appelé aussi Hasdans*; mais ce n'est là qu'une confusion de noms commise par le narrateur au fond de sa cellule et qu'explique le rapprochement des lieux. On comprendrait d'ailleurs l'indifférence de l'historien à employer l'un ou l'autre de ces noms, puisque les limites de chaque localité étaient peu marquées, comme il résulte de chartes contemporaines ou postérieures. — Voy. *Cart. de Bon-Port.*

Digitized by Google

Rollon, jusque-là toujours vainqueur, se fit battre enfin près de Chartres, en 911, par Robert, duc de France, et Richard Ier, duc de Bourgogne, et consentit à négocier. Charles le Simple, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, lui céda la contrée neustrienne, qui s'appela depuis la Normandie. L'Epte fut la limite du duché.

Dans la distribution que Rollon fit à ses compagnons des terres conquises, il se réserva la vallée où se trouvait le vieux palais des rois et « s'y establit et luy donna son nom, d'où on l'appela Val de Raoul ou Val de Rol (5) ».

(5) Archives du château du Vaudreuil. L'orthographe de Vaudreuil a beaucoup varié tant en latin qu'en français. Voici les anciens noms que nous avons pu recueillir :

Rodolium.....	Charte de Richard II pour Fécamp.
Vallis Redolii...	Robertus de Monte, ad ann. 1198. — Regestrum visitationum Odonis archiepiscopi Rothomagensis, ad ann. 1256.
Vallis Rodoili...	Guillaume de Jumiéges.
Vallis Rodoli....	Charte de Richard II.
Vallis Rodolii...	Orderic Vital, chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.
Rologivilla.....	Charte de Richard II.
Vallis Rothelii...	Rigord ad annum 1194.
Vallis de Ruil...	Radulphus de Diceto. 1183.
Vallis Rullii....	Guillelmus Neubrigensis. 1195.
Val de Ruel.....	Radulphus Coggeshale abbas. 1193.
Val de Ruil	Matthæus Paris. 1202.
Val de Roël.... / Val de Roil....	*Roman de Rou.*
Val de Roul. ...	Charte de l'Hôtel-Dieu d'Evreux. 1435.
Val de Roiel....	Chroniques de Normandie.
Val de Raël. ...	Chroniques du XVe siècle.
Val de Reul. ...	1468.
Val de Rueil....	Lettres patentes de Jean le Bon. 1350.
Valdrol.....	Chartrier du Vaudreuil.
Vauldreuil.....	Lettre de Charles IX à Philippe de Boulainvilliers.
Valdreuil et enfin Vaudreuil...	Il est à observer qu'on trouve déjà le mot Vaudreuil dans les chroniques de 1585.

On a voulu discuter l'étymologie de ce nom, et, se fondant sur

Digitized by Google

Il bâtit une forteresse dans l'île que forme l'Eure divisée en deux bras, et l'on vit se former dès lors dans le pays « un fameux siége et fort renommé d'un bailliage, haute, moyenne et basse justice (6) ». Il n'y avait pas, du reste, de limites bien précises à cette portion du domaine ducal, et les auteurs de la *Gaule chrétienne*, en plaçant l'abbaye de Bon-Port dans la vallée du Vaudreuil, n'ont pas commis une erreur aussi grave que l'a prétendu M. de Duranville (7). Plusieurs chartes de Bon-Port, au XIIe siècle, confirment même l'opinion des savants auteurs. Le 14 mai 1190, Ansel de l'Isle fait une donation à l'église de Bon-Port, située dans la vallée du Vaudreuil, et la même mention se retrouve dans une charte de Mathieu, comte de Beaumont et seigneur de Valois (8). D'un autre côté, il est vrai que l'acte primordial de la fondation de Bon-Port et les chartes confirmatives

l'opinion d'Hadrien de Valois à l'égard de Rueil (Seine-et-Oise), prétendre que Rueil vient par corruption de : *rivus*, *rivulus*, ruisseau, rivière. Cette explication ne saurait être admise.

M. Paul Dibon (*Essai sur Louviers*, p. 347) pense que le nom du Vaudreuil dérive du celtique.

Voy. *Dictionnaire des noms de lieu* de M. Le Prevost.

(6) On faisait voir encore, à la fin du siècle dernier, quelques bâtiments placés au milieu de la grande route, appelée le Pavé, vis-à-vis la maison des Templiers. On assurait que c'étaient les restes de la plus ancienne prison du Vaudreuil, devenue le logis des gens de la connétablie et plus tard de la maréchaussée de France. Quand ces maisons furent démolies, on trouva dans des espèces de caveaux peu profonds des chaînes et des ossements.

(7) « Ad ripam Sequanæ Elbodium inter et Pontem Arce, sita est abbatia... dicta Bonus Portus. Fundatur in Valle Rodolii in silva de Bort, in loco de Maresdans a Ricardo primo Angliæ rege. » (*Gallia christiana.* — Ecclesia Eburocensis.)

(8) Le 14 mai 1190, Ansel de l'Isle, de l'assentiment d'Ève, son épouse, Adam, son frère, Mabille, sa sœur, donne sur ses terres le passage libre de toutes choses qui sont à l'usage des religieux de l'abbaye de Bon-Port : « ecclesie Sancte Marie de dono domini regis

Digitized by Google

placent les limites du Vaudreuil entre Pont-de-l'Arche, la falaise de Muids et Lormaye.

Après la mort de Rollon, en 933, le Vaudreuil et Léry (9) devinrent « le principal apanage des aisnés de nos princes, et les anciens ducs de la province y faisoient leur demeure dans le chastel ». Guillaume Longue-Epée, fils et successeur de Rollon, épousa Sporta, sœur de Hébert, comte de Senlis, et mourut en 943, laissant un fils, Richard Ier, âgé de 10 ans. Des querelles s'élevèrent alors entre les partis scandinave et neustrien, et Louis d'Outre-mer obtint la garde du jeune duc, qu'il retint prisonnier à Laon.

Pendant ce temps « la duchesse Sporta, mère du petit duc Richard, voyant la duché de Normandie troublée par l'absence du petit duc, et que ladite Sporta n'avait consolation de personne, se remaria à un riche gentilhomme, nommé Asperlanc, lequel tenait à ferme tout le domaine du duc, avec les péages des rivières et les moulins de Vaudreuil » [943] (10).

Anglorum, que sita est in Valle Rodolii, in loco qui dicitur Maresdanz. » — 1190. Charte de Mathieu de Beaumont : « Ea ecclesia cui hanc libertatem concessimus sita est in Valle Rodolii. »

Voy. *Cart. de Bon-Port*, publié par M. J. Andrieux.

(9) On ne connaît rien sur Léry avant cette époque, si l'on excepte les découvertes gauloises et romaines et le séjour présumé de Brunéhaut.

Voici les anciens noms de ce pays :

Liretum, 1077, charte de Saint-Etienne de Caen. — Liriacum, charte de la Sainte-Trinité de Caen, 1082. — Leireium, 1174, charte de Henri II. — Lerie, charte de Jean sans Terre, 1200. — Leerium, Philippe-Auguste, 1205. — Laire, 1194, *Pacta conventa inter Philippum et Johannem*. — Leiret, Leretum, chartes de Richard II. — Ler, 1284, *Cartulaire de Bon-Port*. — Leirie, charte de la fondation de Bon-Port. — Leriacum, 1313 et 1326.

Voy. le *Dictionnaire* de M. Le Prevost. — Le *Cartulaire de Bon-Port* fournit plusieurs autres variantes.

(10) *Chroniques de Normandie*, finissant au roi Henri, troisième de ce nom, 1610, à Rouen.

Digitized by Google

Richard fut délivré par un Normand, Osmond, qui l'emporta dans une botte de paille. Louis d'Outremer alla mettre le siége devant Rouen (944) et se fit battre par Harald, roi de Danemark; Othon le Grand, qui vint à son secours en 946, perdit son armée sous les murs de cette ville. Il y eut tant de sang répandu que la place prit depuis le nom de Rouge-Mare.

Richard avait épousé Agnès, fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet, dont il favorisa l'élévation au trône. Quelque temps après la mort de la princesse, « advint un jour, comme il chassoit surpris par la nuict, se logea chez son forestier, à Sargeville, près Arques. Sa femme lui sembla si belle qu'il la demanda à son mari, qui n'osa l'econduire. Et incontinent en vint advertir sa femme, laquelle secrètement supposa la nuict en son lieu et place sa sœur Gonnor, fille qui la surpassoit en beauté, dont le duc se contenta et la prinst quelque temps après pour femme et épouse...

« Après que le duc Richard eut longuement entretenu la damoiselle Gonnor et qu'elle eut eu de luy trois fils et trois filles, les prélats et barons de Normandie luy prièrent qu'il l'espousast, luy remonstrant la bonne grâce et vertu dont elle estoit aornée et qu'il en avoit une belle lignée; et ainsi le fit, aussi l'aymoit-il fort et ses enfants pareillement, lesquels afin de les légitimer et faire que son fils Robert fust pourveu à la dignité archiépiscopale de Rouen, combien qu'ils fussent de grand âge, ils furent tous mis sous le drap.

« La première nuict que la duchesse Gonnor coucha avec le duc son seigneur, puis qu'il l'eust espousée, elle luy tourna dos. — Avoy, dit-il, tu as couché

Digitized by Google

à moy et oncqs ce ne fiz. — Par foy, dist la dame Gonnor, sire, je souloys gésir en vostre lit et faisoie vostre volenté, mais a présent je giz au mien et gerray si Dieu plaist, my coucheray sur lequel costé que je vouldre. Du temps passé ce lit estoit vostre, mais à présent je puis dire il est nostre. J'y souloys coucher en doubte, à présent graces à Dieu, je y geiz à seureté. Lors elle se print à rire et se torna devers le duc. De là vient que le village où ce fait advint a prins le nom de Tournedos (11). »

Mais ce nom, qui prit ainsi naissance, ne fut pas immédiatement employé dans les chartes et les contrats; Richard II, en 1026, donne encore à ce village le nom de *Novavilla* ou Neuville.

Richard laissa le duché de Normandie en 996 à son fils Richard II, qui ne se signala guère dans nos contrées que par les donations d'églises et de revenus faites aux couvents et aux abbayes. Par une charte, datée de 1006, l'abbaye de Fécamp devint propriétaire des églises suivantes dans la vallée du Vaudreuil :

Saint-Quentin de Poses, qui passa plus tard à Saint-Ouen de Rouen;

Saint-Étienne à Vauvray;

Sainte-Cécile, dont il ne reste plus de traces et qui était à Portejoie;

Sainte-Marie, ou Notre-Dame;

(11) La *Chronique de Jean Nagerel.* — *Chroniques de 1581*, à Rouen, chez Mégissier, libraire et imprimeur du roy, tenant sa boutique au haut des degrés du Palais. — *Les excellents faits des ducs, princes et barons de la duché de Normandie*, 1505. Il s'agit de Tournedos-sur-Seine, dans la vallée de Vaudreuil, désigné dans les chartes sous le nom de Saint-Saturnin.

Digitized by Google

Saint-Saturnin, dans la villa appelée Neuville (*Novavilla* ou *Novilla*), village connu depuis sous le nom de Tournedos.

Toutes ces églises, d'après la charte de 1006, étaient données avec les chapelles qui en dépendaient, les terres labourables et les prés.

En 1023 et 1026, des chartes confirmatives, signées par Richard, vinrent ajouter encore à ces concessions. L'abbaye de Fécamp eut Saint-Quentin de Fontaine-Bellenger, Saint-Valérien de Heudebouville, Saint-Pierre d'Incarville, toute la terre qu'avait tenue un certain Roger à Poses, deux hôtes à Portejoie, un hôte à Neuville (Tournedos), deux moulins à Louviers, une pêcherie sur la Seine et une autre pêcherie sur l'Eure, aux Damps, avec quelques hôtes.

En 1018, Saint-Ouen de Rouen reçut, avec l'église de Léry, celles de Pitres, Villez-sous-Bailleul, etc. Plus tard, en considération de son confesseur, Arnoul, abbé de Saint-Père de Chartres, le duc fit à Léry une donation aux moines de cette abbaye (1021). Enfin, en 1024, les églises des Damps et du Pont-de-l'Arche, la première avec trois hôtes, furent données par le même prince à l'abbaye de Jumiéges (12).

L'intervalle qui nous sépare de Guillaume le Bâtard est occupé par Richard III et Robert le Magnifique (13),

(12) Cet exemple fut souvent suivi par les seigneurs : ainsi Roger de Tosny, en 1035, donna à l'abbaye de Conches les églises d'Acquigny, Villers sur-le-Roule, Tosny, Heuqueville, etc.

(13) Il existe un grand nombre de chartes de cette époque et des règnes suivants relatives à des donations dans la contrée. Nous nous en occuperons en parlant de la constitution des fiefs.

Digitized by Google

qui ne nous ont rien laissé à raconter (14); mais les scènes de la guerre qui suivent vont donner de la vie à la forteresse normande. Toutefois, avant d'évoquer le souvenir de tous ces hommes bardés de fer, des Waleran de Meulan, des Geofroy Plantagenest, des Philippe-Auguste, des Richard Cœur de lion, il faut rappeler deux faits importants de notre histoire locale : l'assassinat d'Osbern de Crespin et la part glorieuse que prirent les archers de Vaudreuil à la bataille d'Hastings.

C'était en 1039 : le jeune duc Guillaume, âgé de douze ans, avait bien des vicissitudes à traverser, dit le moine de Jumiéges, par la perversité de quelques hommes. Son maître et gouverneur, Osbern ou Auber de Crespin, grand sénéchal de Normandie, était une certaine nuit dans sa chambre au Vaudreuil et dormait ainsi que le duc en toute sécurité, quand tout à coup il fut égorgé dans son lit par Guillaume, fils de Roger de Montgomery, vicomte d'Hyesmes (15). Guillaume était, dit-on, un émissaire du roi de France, et l'assassinat avait pour cause la part prise par le sénéchal dans les démêlés entre Henri Ier et Robert, petits-fils de Hugues-Capet, qui se disputaient le trône. Osbern était fils de Herfault, frère de la feue duchesse Gonnor, et gendre de Raoul, comte d'Ivry. Barno de Gloz, prévôt et surintendant de la maison

(14) Sous Richard III, cependant, une révolte de paysans et de bourgeois eut lieu dans la contrée et fut réduite par Roux, comte d'Evreux.

(15) Guillaume de Jumiéges. « Cil en qui garde avoit laissié le duc son fils furent ocis pour lor guerre, Osbern en était là plus maistre, qui fu ocis au val de Voiel, en dormant, de Williaume, fix Rogier du Montgomery. » (*Chroniques de Normandie.*)

Digitized by Google

d'Osbern, et ses gens résolurent de venger sa mort. Ils cherchèrent si bien l'occasion que dès la nuit suivante ils surprirent l'assassin au lit et le tuèrent avec tous ses serviteurs. « Ledit Roger de Montgomery, pour ses maléfices, s'étoit en précédent retiré à Paris. Il avoit cinq enfants qui ne valoient pas mieux que lui (16). » Et « pendant cet assassinat, trois d'entre eux : Hugues, Robert et Guillaume de Montgomery, pour ne démentir en rien les actes de leurs majeurs, ni désavouer par une louable équité la cruauté qui commençait d'être héréditaire dans leur maison, remplissaient Hyesmes, Séez et Alençon de méchancetés si exécrables qu'ils attirèrent sur eux l'ire de Dieu et le bras des hommes (17). »

Le duc Guillaume triompha bien vite de ces luttes intestines. Aidé par Alain, duc de Bretagne, et Henri Ier, il soumit ses vassaux rebelles, battit à vingt ans un compétiteur, Guy de Bourgogne, et triompha du roi de France à Mortemer, en 1054.

Nous ne parlerons pas ici des événements qui préparèrent la conquête de l'Angleterre ; nous dirons seulement quelques mots de la bataille d'Hastings.

Guillaume, après avoir débarqué sur la terre des Anglo-Saxons, campa près de la ville d'Hastings. Harold accourut en toute hâte avec quinze mille hommes et se retrancha derrière de fortes palissades.

L'armée normande fut divisée en trois corps et

(16) La *Chronique de Jean Nagerel.*

(17) *Histoire générale de Normandie.*

Digitized by Google

chaque colonne protégée par plusieurs rangs de fantassins armés à la légère, portant des arcs en bois et des arbalètes d'acier. Ils devaient commencer l'attaque, jeter le désordre dans l'armée ennemie en l'atteignant de leurs flèches. Ces archers se distinguaient du reste de l'armée par leurs vêtements courts et leurs cheveux rasés.

Taillefer, chevalier normand,

Ki mult bien cantout,
Sor un cheval ki tost alout,
Devant li dus alout cantant,
De Karlemaine et de Rollant
Et d'Olivier et des vassals
Ki morurent en Renchevals (18).

Tout en chantant, Taillefer jouait de sa lance et de son épée, les jetait en l'air et les recevait, aux applaudissements des Normands qui criaient : *Dieu aide !*

Enfin il se précipita sur les retranchements et tua le premier Anglo-Saxon qui osa se mesurer avec lui. Ce fut le signal de la bataille. La valeur des Normands échoua d'abord devant les terribles haches anglo-saxonnes ; ils se retiraient découragés, quand le duc ordonna aux archers de marcher de nouveau en avant et de ne plus tirer droit devant eux, mais de lancer leurs traits en haut de façon qu'ils tombassent par-dessus les palissades au milieu du camp ennemi. Cette manœuvre leur réussit beaucoup mieux. Les archers de Vaudreuil, renommés pour leur habileté avec ceux de Breteuil, crevèrent les yeux à beaucoup

(18) *Roman de Rou* de Robert Wace.

Digitized by Google

d'Anglo-Saxons. Le roi Harold lui-même eut l'œil traversé par une flèche :

Li arcier del val de Roël
Ki estoient de grand orgoël,
Ensemble o els cex de Bretoël
A maint Englis ont crevé l'oël
O les saictes acerées
K'il avoient o els portées.

Après quelques alternatives, l'armée normande fut enfin victorieuse.

Guillaume, fidèle à la promesse qu'il avait faite à ses compagnons, leur distribua les terres conquises. Il donna à chacun selon ses services et son importance, et tel qui était pauvre en Normandie devint riche seigneur en Angleterre. Sans doute le *Doomsday Book* (19) contenait le nom de plus d'un archer de Vaudreuil qui a peut-être pour représentant aujourd'hui une illustre famille d'Angleterre. Car, a dit Robert de Glocester (20), les gens de Normandie demeurent encore parmi nous et y demeureront à jamais. Les hommes de haut rang sont fils des Normands, les hommes de basse condition descendent des Saxons.

Avant de quitter le règne du Conquérant, il faut rappeler ce besoin de construire qui se manifesta si fort au XIe siècle et qui a produit chez nous la restauration des églises de Notre-Dame au Vaudreuil et de Saint-Ouen à Léry. « Environ trois ans après l'an 1000, dit Raoul Glaber, les églises furent renouvelées

(19) Le *Livre du Jugement*. Il contient le dénombrement, la description, l'étendue, la population, la valeur des terres et les noms des possesseurs entre lesquels Guillaume avait fait le partage.

(20) *Robert of Gloucester's Chronicle.*

Digitized by Google

dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie et les Gaules, quoique la plupart fussent encore en assez bon état pour ne pas exiger de réparations. » Cette impulsion fut suivie avec ardeur par Guillaume, qui dota la Normandie de nombreux édifices, aidé par les sociétés de constructeurs qui partout avaient pris naissance, et distribua aux abbayes qu'il avait élevées des revenus dans toute la province. Il donna aux religieux de Saint-Étienne de Caen un hôte avec sa terre, sur le territoire de Léry, quatre arpents et demi de vignes et une acre de terre. Il ajouta le droit de construire deux moulins sur l'Eure, en laissant assez d'espace pour qu'en tout temps les poissons puissent passer et les bateaux monter et descendre. Cette charte fut confirmée en juillet 1273 par Philippe le Hardi (21).

L'abbaye de Fécamp reçut aussi du duc Guillaume un hôte au Vaudreuil (22).

Nous ne décrirons pas l'église de Léry, bien qu'elle soit célèbre parmi les églises romanes du diocèse d'Évreux. Hyacinthe Langlois et les dessinateurs des *Voyages de l'ancienne France* l'ont fait connaître il y a plus de trente ans (23). Mais, au chapitre des divisions religieuses, nous examinerons l'église de Notre-

(21) On appelait *hôtes* des hommes qui différaient des vavasseurs par le ténement, mais le mot ne révèle point une idée de servitude, car les hôtes étaient parfois de riches bourgeois. Quelques-uns pêchaient pour leur maître, d'autres cultivaient la terre et lui payaient une redevance. D'autres enfin lui servaient de correspondant et de commissionnaire. — Voy. M. Léopold Delisle. *Agr.*, p. 8-14.

(22) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI. — *Gallia christiana*, t. XI. *Instr.* c. 67. Bib. Imp., col. Moreau, 21.

(23) Voy. *Architectural Antiquities of Normandy*, by John Cotmann. — *A general view of the church of Lery.*

Digitized by Google

Dame en raison de son architecture, des curiosités qu'elle renferme et des souvenirs qui s'y rattachent.

En 1087, Guillaume, irrité d'une plaisanterie de Philippe, qui d'ailleurs lui avait enlevé le Vexin, marcha sur Paris. En traversant Mantes, qui brûlait, son cheval s'abattit; il reçut une profonde blessure et vint mourir à Rouen, laissant la Normandie à Robert Courte-Heuse et l'Angleterre à Guillaume le Roux. Son troisième fils, Henri Beauclerc, n'avait qu'une somme d'argent; mais, en 1100, Guillaume périt accidentellement à la chasse d'une flèche de W. Tyrrel, et Henri prit la couronne d'Angleterre, à laquelle il joignit celle de Normandie, après la bataille de Tinchebray (1106).

Ce prince eut quelques démêlés avec Louis le Gros, qui soutenait Guillaume Cliton (24). Louis, après avoir pris Andelys, grâce aux intelligences qu'il s'était ménagées dans la place, assiégea Dangu. Ses progrès déterminèrent Henri à fortifier Noyon-sur-Andelle pour couvrir son armée en cas de désastres. C'est alors que le roi de France vint engager la bataille dans la plaine de Bremulle et la perdit. A grand'peine put-il gagner Andelys; mais des renforts qu'il reçut lui permirent de passer la Seine et l'Eure. Le Vaudreuil ne fut pas attaqué. Louis se contenta de ravager le pays et de traiter cruellement les contrées voisines, puis se porta sur Breteuil et Ivry qu'il ne put prendre, et quitta enfin la Normandie avec ses troupes.

(24) Guillaume Cliton, fils de Robert III, duc de Normandie, connu sous le nom de Prétendant.

Digitized by Google

La province était à peine pacifiée que la mort de l'héritier de la couronne, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, y causa de nouveaux troubles; les regards se tournèrent encore une fois vers le prétendant, et en septembre 1123, à la Croix-Saint-Leufroy, fut conclue une ligue où entrèrent Waleran, seigneur de Meulan et de Beaumont-le-Roger, Amaury de Montfort, comte d'Évreux, Guillaume de Roumare, Hugues de Montfort et quelques autres. La fin du règne de Henri se passa en luttes continuelles : après avoir réduit plusieurs places, battu les clitoniens à Bourgtheroulde, le roi était à Saint-Denis-le-Thiboust, près la forêt de Lyons, quand il tomba malade d'une indigestion de lamproies et mourut le 1er décembre 1135, laissant ses États à sa fille Mathilde.

Ce prince avait bâti ou restauré beaucoup de forteresses normandes. La forteresse du Vaudreuil fut de ce nombre; on y éleva des murailles et des tours énormes, car cette position militaire était d'autant plus importante que, située sur la frontière de Normandie, elle allait être exposée sans cesse aux attaques des Français (25). Henri venait souvent lui-même visiter les travaux et en 1131 nous le rencontrons au Vaudreuil, où il rendit un jugement entre Audouin, évêque d'Évreux, et les religieux de Jumiéges et de Saint-Lomer, relativement aux dîmes du Vieux-Verneuil. Au reste, on sait qu'au XIIe siè-

(25) Guillelmi Gemmet, lib. VIII.—Robert du Mont, appendice à Sigebert : « Decessit rex magnus [Henricus primus] cum regnasset XXXV. annis et IV. mensibus in prima die decembris. Nomina castellorum quæ in Normannia ex integro fecit rex Henricus, in margine ejus provinciæ sunt... Vallem Rodulii... »

Digitized by Google

cle on changea d'une façon générale le système des fortifications dans la province.

Dès que Henri fut mort, Étienne, fils du comte de Blois et son neveu, s'embarqua pour l'Angleterre où il se fit couronner roi. Les évêques et barons se rangèrent dans son parti, prétendant être délivrés du serment de fidélité prêté à Mathilde, parce qu'elle avait été mariée à un étranger, Geofroy Plantagenest, sans leur assentiment. Mais Étienne était encore trop peu affermi sur le trône pour qu'il pût, dans les premiers temps, s'occuper de la Normandie, et les barons, se sentant affranchis d'un maître, renouvelèrent leurs anciennes querelles.

L'un d'eux, Roger de Tosny, hardi chevalier, comptait parmi ses ancêtres Malahuce ou Huldrich de Tosny, oncle de Rollon, et l'un de ceux qui l'avaient le plus vigoureusement aidé dans la conquête.

Ce turbulent seigneur, en 1135, prit très-vivement le parti de Geofroy d'Anjou, gendre de Henri Ier, contre le roi Étienne. Maître des châteaux d'Acquigny et de Conches, il commença à ravager les domaines royaux. Robert, comte de Leicester, fit de vains efforts pour le repousser; la désolation régnait dans le pays. Entre les Rogations et la Pentecôte de l'année 1136, Roger se jeta inopinément sur la forteresse royale de Vaudreuil, occupée par Robert de Leicester et ses gens, et s'en empara. Étienne venait précisément d'envoyer en Normandie Waleran de Meulan, frère de Robert, à qui il avait fiancé sa fille, bien que ce ne fût qu'une enfant de deux ans. Roger était dans Vaudreuil depuis trois jours à peine que Waleran arrivait avec les bourgeois de Rouen,

Digitized by Google

livrait l'assaut et, malgré une vigoureuse résistance, entrait dans la place (26). Puis, pour châtier Roger de Tosny, Waleran et Robert, la seconde férie après la Pentecôte, laissant bonne garnison au Vaudreuil, marchèrent avec une forte armée sur Acquigny, qu'ils brûlèrent entièrement. Le lendemain, Roger se mit à la poursuite de Waleran et se vengea en réduisant en cendres trois villages de son domaine, qu'on suppose être la Croix-Saint-Leufroy, Cailly et Écardenville-sur-Eure.

Geofroy Plantagenest profita des troubles qui désolaient la vallée d'Eure pour faire valoir les prétentions de sa femme Mathilde et porter la guerre vers la frontière du Maine. Pendant ce temps, Roger de Tosny, aidé de quelques autres seigneurs, dévastait le pays d'Évreux, sans se soucier de l'excommunication que l'évêque d'Évreux lançait contre lui, et empêchait ainsi Waleran d'aller combattre Geofroy. Cependant, malgré une attaque très-vive, il ne put prendre le château que le comte de Meulan venait de bâtir à la Croix-Saint-Leufroy, mais il entra avec ses compagnons d'armes dans l'abbaye (27) et dans l'église, enleva les moines qui s'y étaient cachés et brûla le bourg. Le samedi 3 octobre, il se dirigea vers le Vaudreuil, avec des forces supérieures; mais, voyant la place fortement garnie, il n'osa

(26) « Waleran fasché de cette surprise [du château, par Roger] fait armer les communes de Rouen, assiége le château et dans trois jours contraint Roger à quitter la place et à se retirer. » Gabriel du Moulin, *Hist. de Normandie.* — Voy. Orderic Vital.

(27) Abbaye fondée par saint Leufroy en un endroit où saint Ouen avait planté une croix.

Digitized by Google

l'attaquer et se contenta de mettre les environs à feu et à sang. A quelques pas de la forteresse, au pied des coteaux de Vauvray, l'église de Saint-Étienne dressait ses tourelles de pierre et ses énormes contre-forts, édifice tout mérovingien, qui n'avait fait au style roman que de rares emprunts. Cependant, comme à beaucoup d'églises, on avait élevé depuis peu, pour sa défense, une haute tour carrée et crénelée (28). Roger, de concert avec ses complices, résolut de la détruire; l'église fut saccagée et réduite en cendres; une petite partie de l'édifice, que l'on voit encore aujourd'hui, échappa seule à la ruine. Roger fit ensuite partir avant lui Guillaume de Pacy, ainsi que Roger le Bègue avec les troupes, le butin et les prisonniers, pour mettre le tout en sûreté dans Acquigny. Ces dispositions qu'il jugeait prudentes lui furent fatales, car, vers le soir, comme il revenait à Acquigny avec une poignée d'hommes, le comte Waleran et Henri de la Pommeraye, à la tête de cinq cents chevaliers embusqués dans une forêt voisine, tombèrent sur lui à l'improviste. Roger était entreprenant et brave, mais après avoir soutenu courageusement la charge des ennemis, accablé par la multitude, il fut fait prisonnier avec le comte Ferric et Robert de Bellême. Cet événement rendit la sécurité aux paysans du voisinage (29).

La captivité de ce seigneur causa dans toute ses terres des désordres qu'on essaya de contenir par la terreur. Enfermé dans une étroite prison, il

(28) Archives du Vaudreuil.

(29) Orderic Vital.

Digitized by Google

est maudit dans l'Église et tous ses domaines sont frappés des terreurs de l'anathème (30).

L'année suivante, au mois de mai 1137, Étienne se décida à venir en Normandie, où sa présence rendit l'espoir de la paix. Il n'en fut cependant rien. Geofroy Plantagenest envahit le duché et Étienne n'eut d'autres moyens de l'éloigner qu'en concluant une trève de deux ans, qui fut mal exécutée.

Des soulèvements éclatèrent partout et le diocèse d'Évreux fut le plus troublé. Roger de Tosny, qu'Étienne avait tiré des prisons de Waleran au bout de six mois de captivité et avec de dures conditions, se déclara contre lui.

En 1138, le roi envoya à ses partisans de Normandie Waleran et Guillaume d'Ypres ; mais ces deux chefs virent que le parti du comte d'Anjou avait fait trop de progrès et repartirent bientôt pour l'Angleterre, après avoir traité pour leurs domaines particuliers. La plupart des seigneurs entre la Seine et la Risle suivirent leur exemple. Beaucoup de places cependant continuèrent à tenir pour le roi. Richer, baron de l'Aigle, et Robert, comte de Leceister, qui étaient dans Vaudreuil, firent leur paix avec Geofroy. Par le traité qui intervint (1138), il fut convenu que Geofroy aurait l'entrée libre du château du Vaudreuil. Mais ils n'en restèrent pas moins les maîtres comme par le passé et ne tardèrent pas à se rallier au parti d'Étienne.

L'année suivante, Robert de Glocester, fils naturel de Henri, conduisit sa sœur Mathilde en Angle-

(30) Orderic Vital.

Digitized by Google

terre ; il en revint en 1142 avec des renforts pour l'armée de Geofroy. Le commencement de l'année 1142 fut marqué par la capitulation de Cherbourg; la reddition de cette ville fut suivie de celle de Verneuil et de Vaudreuil, que vint investir le comte d'Anjou. Il ne paraît pas même qu'il y ait eu résistance. *Redditum est ei etiam Vernolium et Vallis Rodolii*, dit simplement Robert du Mont (31). La place se rendit sans combat, et toute la noblesse du pays de Caux, à l'exemple de Gautier Giffard, comte de Longueville, et de Buckingham, vint dans ce château prêter à Geofroy serment de fidélité. Rouen ne tarda pas à se soumettre, et il ne resta plus de places fortes à Étienne en Normandie que Neufchâtel, Lyons-la-Forêt et Arques, qui furent pris successivement.

Les chroniqueurs nous reportent maintenant en l'année 1175, où Henri II, roi d'Angleterre, et Richard, évêque de Winchester, se trouvèrent ensemble au Vaudreuil et signèrent une charte en faveur de l'abbaye du Bec (32). Le prélat venait chercher le roi, qui s'embarqua le 8 juillet, traînant à sa suite le comte de Leicester et la reine Éléonore. Mais, si l'on excepte ce fait isolé, le nom du Vaudreuil n'apparaît point dans l'histoire avant 1184, et le silence des historiens nous porterait à croire que la paix avait succédé pour de longues années à un état de guerre à peu près permanent dans cette partie de la Normandie.

(31) Robert du Mont, 1143, *Hist. gén. de Normandie*, par G. Dumoulin, etc.

(32) Cette charte pourrait aussi être de l'année 1177, car alors Henri et l'évêque de Winchester assistèrent aux conférences d'Ivry.

Digitized by Google

Avec Richard, au contraire, qui monte sur le trône en 1184, la lutte devient d'autant plus vive que le roi de France veut entamer la frontière de Normandie, couverte sur les bords de l'Eure par le château du Vaudreuil, et que les alternatives des succès avec les revers se renouvellent jusqu'en 1202.

En 1184, le célèbre Guillaume de Mainneville, dit de Mandeville, comte d'Essex et d'Aumale, gouverneur de Rouen, tenait à ferme la baillie du Vaudreuil, au prix de 700 livres. Il avait aussi 1,000 livres par an pour la garde des châteaux de Gisors, Nelfe, Dangu, Neufchâtel-sur-Epte et Vaudreuil. Le compte de ses dépenses en cette année montre les fortifications du Vaudreuil soigneusement entretenues, car il avait payé pour les travaux faits au château et aux maisons la somme considérable alors de 217 livres 8 sous 6 deniers, suivie de celle de 113 livres 17 sous 6 deniers.

Guillaume de Mainneville, seigneur de Mainneville-en-Vexin, était l'un des personnages les plus importants de la Normandie. Sur la fin de sa carrière, il fit un voyage en Italie, et à son retour vint à Gisors, où il trouva Geofroy de Say et autres seigneurs de ses amis. Il se rendit ensuite à Mainneville, son pays, y visita les siens et pria son neveu Hanon d'y attendre le clerc qu'il avait laissé à Rome. Après une dernière ambassade auprès du comte de Flandres, entreprise par l'ordre du roi, il tomba malade et se retira au Vaudreuil, où il fit son testament, et mourut dans les bras de Guillaume, abbé de Mortemer (33),

(33) Il avait donné l'église de Mainneville, sa terre patrimoniale, à l'abbaye de Mortemer. — Voy. le *Monasticon anglicanum* et la *Neustria pia*.

Digitized by Google

le 15 décembre 1189. Son corps fut déposé à l'abbaye de Mortemer et son cœur porté à l'abbaye de Walden, que son père, Geofroy de Mandeville, avait fondée. Aussitôt après sa mort, les dispositions de son testament furent attaquées par son cousin Geofroy de Say, fils de Béatrice, sœur de Geofroy, son père. Guillaume, abbé de Mortemer, Richard de Reuil ou Vau de Rueil, chapelain du défunt, et Richard de Montenay, chevalier assez éloquent, furent mandés par lettres royales et affirmèrent que le testament n'était pas l'œuvre d'un mort ni même d'un mourant; car le comte, quoique souffrant, s'était promené à cheval ce jour-là, avait marché à pied et puis était rentré joyeux avec les siens. Les sceaux, d'ailleurs, furent présentés intacts et le testament reçut son exécution (34).

Ce récit, qui se place en 1189 et 1190, nous fait toucher à des faits bien plus importants et aux luttes que terminera la conquête de la Normandie par le roi de France.

Nous nous trouvons alors avec les grands souvenirs de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de lion; les documents abondent sur cette époque, et le poëte Guillaume le Breton nous en a laissé des récits pleins d'intérêt. Les douze années qui suivent sont les plus intéressantes et les plus remplies de l'histoire du Vaudreuil, au point de vue des événements que la guerre y a fait naître. Notre longue lutte avec les Anglais, pendant la période de cent ans, a laissé moins de détails.

Philippe-Auguste, de retour de la troisième croi-

(34) *Monasticon anglicanum*, p. 452.

Digitized by Google

sade, était rentré à Paris le 27 décembre 1191. Richard, resté seul, ne devait s'embarquer que le 9 octobre 1192. Philippe profita de son absence pour commencer la conquête de la Normandie. Le prince Jean, qui aspirait à la couronne d'Angleterre, eût d'ailleurs donné volontiers pour elle ses provinces continentales.

Or, pendant que Richard était prisonnier de l'empereur Henri VI, Jean conclut une alliance avec Philippe et lui céda la Normandie pour qu'il soutînt son usurpation. Le roi de France entra dans le duché avec une grande armée, au mois de septembre 1193, et n'épargna ni le rang, ni l'âge, ni le sexe. A son arrivée devant Gisors, le seigneur de Vascœil lui livra la place; il se jeta ensuite sur le Vexin et le comté d'Aumale, entre Dieppe et le Vaudreuil (35), et emporta d'assaut les principales forteresses de ce pays ou en reçut les soumissions sans combat, comme celle d'Hugues de Gournay, qui s'était donné à lui avec plusieurs autres seigneurs.

Toutefois, ces conquêtes n'eurent qu'une faible durée; l'hiver les fit perdre au roi de France. Le

(35) « Rex autem Philippus inimicitias contra regem Ricardum ubique exercens Normanniam cum maximo exercitu aggreditur non ordini, non sexui, non ætati, parcens. Nam Wilibertus de Wascuil accersito apud se prædicto rege Gisortium ei per traditionem sicut inter eos convenerat tradidit. Deinde idem rex totum Vilcassinum et comitatum Albermaliæ usque ad Diepe et Vallem de Ruel et præcipua castella partim proditione, partim expugnatione sibi subegit necnon et terram Hugonis de Gurnay qui se cum pluribus aliis regi subdiderat. — Radulphus Coggeshale abbas. — *Chronicum anglicanum.* 1193.

1193. Philippus rex Francorum iterum mense septembri cum suo exercitu intravit Normanniam cepitque urbem Ebroicensem et Vallem Rodolii et alia plura castella.

(*Deuxième appendice à Robert du Mont.*)

Digitized by Google

malheur de Richard lui donna une popularité qu'il n'avait pas encore eue. La province lui resta fidèle malgré le prince Jean ; les Français furent chassés du Vaudreuil.

Quand le mois de février 1194 approcha, Philippe rassembla son armée et entra derechef en Normandie, prit Évreux, le Neubourg et le Vaudreuil et beaucoup d'autres places très-fortes (36); il en détruisit aussi un grand nombre et fit beaucoup de prisonniers. Rouen seul fit une résistance désespérée et refusa de se soumettre.

D'ailleurs, le pays cédé par le prince Jean, dans le traité conclu à Paris au mois de janvier précédent, ne s'étendait pas au delà des conquêtes qu'avait pu faire Philippe ; l'article deuxième du traité portait :

« En outre, le roi de France doit avoir le Vaudreuil avec le château et les appartenances et toute la partie de la Normandie qui est en deçà de l'Iton en suivant la rivière jusqu'à Chenebrun et ses appartenances, la cité d'Évreux avec ses appartenances, et les autres châteaux, terres et munitions en deçà de l'Iton (37)..... »

(36) *Chroniques de Saint-Denis* :

« Quant li mois de fevrier aprocha, li rois Philippe semonst ses homes et assembla ses oz pour entrer de rechief en Normandie, la cité d'Evrouz prist, le Neuf borc, le Vau de Rueil et maintes autres fortereces sozmist à sa seigneurie et maintes en destruisit et craventa, mainz chevaliers et mainz autres prisonniers prist. Quant il ot tout ensi mise cele contrée en sa subjection, il prist son retort par la cité de Rouen. » — Rigord ad annum 1194. — Guillaume Armoric.

(37) Voir ce traité dans Rymer, Brussel, Leibnitz, etc., et surtout dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de Norm.*, t. XVI, texte copié sur l'original de la lettre de Jean sans Terre, qui, encore muni du sceau, se conserve au Trésor des Chartes, en Angleterre.

Digitized by Google

Pendant que ces événements se passaient, le troubadour Blondel découvrait la prison de Richard, et l'empereur, forcé d'accepter une rançon, laissait partir son royal captif. A cette nouvelle, Philippe écrivit à Jean : « Donnez-vous de garde, le diable est déchaîné. »

Lui-même, craignant les revers de la fortune, s'empressa de doubler les défenses de ses forteresses nouvellement conquises, de les garnir de troupes et de munitions, de creuser des fossés plus profonds et de relever les murailles endommagées ; il voulait que des remparts plus solides l'empêchassent de perdre en une heure le fruit de longs travaux (38). Le poëte Guillaume le Breton, témoin oculaire, en nous racontant ces détails, nous fait un croquis de la vallée du Vaudreuil, de l'embouchure de l'Eure et des pays baignés par l'Orne, la Risle et l'Epte, que les armes valeureuses du roi avaient soumis. Voici ces vers, qui contiennent une description qu'on chercherait vainement ailleurs. Le poëte vient de dire que l'Angleterre se réjouit de l'arrivée prochaine de son roi, que Jean sans Terre s'exile, et il ajoute :

At jam Rodoliæ vallis (39) qua pascua lambit (40)
Sidereis Andura (41) vadis, qua lapsus in amnem

(38) Guillaume le Breton, *Philippide* :

Qui prudens munit armis castella virisque
Et fossata novat, fractasque redintegrat arces,
Firmior ut multo quævis munitio firmat
Quam prius exstiterit, modica ne perdat in hora
Quæ sibi cum magno sunt acquisita labore.

(39) Vaudreuil.

(40) Mais voici le Vaudreuil, où l'Eure coule dans de célestes vallées, où, se jetant dans un fleuve d'une plus grande renommée, elle prend elle-même un plus grand nom.....

(41) Eure.

Digitized by Google

Famæ majoris, majus sibi nomen adoptat,
Qua procul hinc in se ridentem suscipit Arnam (42)
Nomen ei donando suum, qua Ridula (43) pratis
Irrigat arridens ridentibus arva Bruonnæ (44);
Quicquid abhinc spatii fontem patet usque serenum,
Unde Oriens hostis fluit utilis Epta satisque
Donec Sequanio procul hinc se perdit in amne
Carolides validis totum possiderat armis.

Cependant, malgré les préparatifs de Philippe, quand on sut en Normandie que Richard venait d'envoyer une flotte à Barfleur, la province se prononça pour lui. Jean, pour reconquérir les bonnes grâces de son frère, égorgea trois cents Français qui formaient la garnison d'Évreux et lui livra la ville (45).

Philippe était au siége de Verneuil; il y laissa le gros de son armée et se rendit à Évreux dont il traita les habitants en ennemis; mais ceux de Verneuil, apprenant que Richard arrivait, firent une sortie et battirent les Français. Richard, à son arrivée, mit la forteresse en état de défense et se porta vers la Loire pour faire rentrer dans le devoir le Maine et l'Anjou.

La guerre, qu'on eût cru devoir être acharnée entre les deux rois, traînait en longueur. L'argent manquait également aux deux partis, et les Normands, dont on exigeait de nouveaux sacrifices d'argent, désiraient la paix. D'un autre côté, Philippe, qui était toujours resté maître de Vaudreuil, se tenait

(42) Orne.

(43) Risle.

(44) Brionne.

(45) Guillaume le Breton seul mentionne ce fait, qui n'est pas bien avéré.

Digitized by Google

dans ces parages avec ses troupes et faisait des incursions. Quelques pourparlers sans résultat eurent lieu à Pont-de-l'Arche, puis à Rouen, et Philippe vint détruire le petit fort de Fontaines, à quatre lieues de cette ville. Robert de Leicester, qui commandait dans la capitale, voulut surprendre Philippe à son retour, mais il fut fait prisonnier et conduit en France. Alors les deux rois, pressés par les barons et les évêques, consentirent à entamer des négociations plus sérieuses.

Guillaume, archevêque de Reims, Pierre de Courtenay, comte de Nevers (46), Théobald, comte de Bar, Anselme, doyen du chapitre de Tours, et beaucoup d'autres personnages importants représentèrent le roi de France. Gautier, archevêque de Rouen, le sénéchal, le connétable de Normandie et beaucoup de barons furent députés par le roi d'Angleterre. La réunion eut lieu au Vaudreuil, la sixième férie après la fête de saint Barnabé (11 juin).

Les conseillers de Philippe demandaient une trêve de trois ans et ceux de Richard voulaient en fixer la durée à une année seulement. Chacun gardait les villes et pays qu'il occupait et pouvait fortifier les places en état de défense, sans que cette faculté s'étendît aux places désemparées. Il était permis toutefois de relever, dans ces dernières, les maisons renversées ou brûlées et de pourvoir aux moissons et aux fruits. Il fut stipulé, en outre, que toutes les églises et que tous les ecclésiastiques qui avaient été

(46) Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Nevers, était petit-fils de Louis le Gros et cousin-germain de Philippe-Auguste. Il fut empereur de Constantinople en 1216.

Digitized by Google

privés de leurs biens ou de leurs revenus par la guerre seraient dédommagés intégralement dans les possessions françaises et normandes. Mais le roi de France voulait que tous ceux qui avaient suivi son parti ou celui du roi d'Angleterre fussent compris dans la trève, et que personne ne pût être traité en ennemi. Le roi d'Angleterre refusa, ne voulant pas violer les coutumes et les lois d'Anjou et de ses autres provinces, où les grands avaient de tout temps vidé leurs querelles entre eux avec l'épée, et les conseillers rejoignirent leurs princes sans avoir rien conclu. Les deux rois en devinrent plus ennemis; les pillages et les incendies continuèrent (47).

La guerre se faisait toujours dans le Poitou et l'Anjou. Comme Philippe passait avec son armée sur les terres du comte de Blois, à Freteval, Richard sortit tout à coup d'une forêt avec une nombreuse armée, et Philippe, jugeant sa position mauvaise, se retira en hâte, laissant ses archives, son trésor et quantité d'objets. Malgré ces pertes, Philippe alla mettre le siége devant Bourges.

Pendant ce temps, Jean sans Terre, profitant de son éloignement, vint avec son armée et les bourgeois de Rouen assiéger Vaudreuil. Parmi les personnages remarquables qui l'accompagnent, on voit Thibault, comte de Blois; David, comte de Huntingdon, frère de Malcolm IV, roi d'Écosse; Guillaume, seigneur d'Arundel, et Geoffroy, archevêque d'York.

La place pouvait tenir longtemps; mais les assiégeants comptaient que leur nombre et les machines dont ils disposaient leur en feraient bientôt

(47) Roger de Hoveden.

Digitized by Google

avoir raison (48). La marche rapide du roi de France renversa leurs espérances. Le siége durait depuis huit jours, lorsque Philippe, apprenant cette nouvelle, quitte Bourges, chevauche avec autant de gens d'armes et d'arbalétriers qu'il en peut emmener, fait en trois jours un trajet qui en demandait huit, arrive à la pointe de l'aurore, et sans descendre de cheval, sans se refaire de ses fatigues, tout couvert de sueur et de poussière, il s'élance le premier dans l'Eure et la traverse (49).

Les Français suivent son exemple avec leur impétuosité habituelle; l'ennemi s'épouvante. « Ils se férirent soudain en leur hergerges à grant temonte et à grant criz : *A la mort, à la mort aux Normanz !* Et li Normanz qui cuidèrent estre morts se ferirent tantost ès bois et lessièrent en proie tentes, pavillons, engins et soffisant habondance de viandes. » Ils abandonnent toutes les machines de guerre, pierriers et mangonneaux; les cavaliers jettent au loin leurs armes afin d'accélérer

(48) « Interea, Joannes sine terra cum comite David et comite Arundello et civibus Rotomagi et infinita multitudine Neustricorum obsedit vallem Rodolii... (Guillaume Armoric. — Rigord. — *Chroniques de Saint-Denis.*)

(49) Sed jam cum populo miles convenerat omnis
Proxima quot poterant loca mittere Francigenorum
Andura ripis metati castra nitentis,
Ad quos Biturica rex festinavit ab urbe.
In triduo (mirum) complens iter octo dierum
Nec descendit equo, nec membra quiete refecit
Vel modica : sudore fluens et pulvere sparsus
Sicut erat, transit Anduræ per vada primus.
(*Philipp.*, lib. v.)

Les *Chroniques de Saint-Denis* disent que Philippe « chevaucha tot o poi de gent et o poi d'aubalestriers, que il ot avec lui ». Rigord dit que le roi vint avec un petit nombre de balistaires. — Juillet 1194.

Digitized by Google

leur course; partout où les fantassins ne peuvent se soustraire à la poursuite des vainqueurs, ils sont faits prisonniers et mis à rançon (50). Jean et ses amis arrivent les premiers à Rouen, porteurs de cette funeste nouvelle.

Guillaume le Breton ne peut se lasser d'admirer la marche du roi : il le compare à un géant ; il ne marchait pas, il volait, couvert d'une pesante armure. Est-il un voyageur pressé de revoir sa patrie qui puisse ainsi franchir en trois jours cent quatre-vingt milles? Alexandre le Grand lui-même, courant dans la Bactriane après Narbazane et Bessus, meurtriers de Darius, allait-il si rapidement (51)?

(50) Nec mora detinuit Francos, quin protinus ipsi
Contigui solita levitate ferantur in hostem
Jam perturbatum, nec jam sua stirpe putantem
Ignaviæ dare terga fugæ, nemorisque propinqui
Lustra subire magis quam se defendere pugna.
Diffugiunt equites projectis cminus armis,
Ut levius fugiant; pedites capiuntur, ubi se
Victori cursu nequeunt auferre pedestri.
(*Philipp.*, lib. v.)

(51) At regis cursum redeo, quem more gigantis
Octo tribus complere dies potuisse stupesco.
Et quis non stupeat ipsum cum cœtibus, armis
Munitum, pensa quasi remige, non pede vectum,
Tempore tam modico tot continuasse dietas?
Quis pede pennato cursorius aut peregrinus,
In patriam voto cupiens remeare peracto,
Se jactare potest aliquando millia centum
Quadraginta, tribus ita pervexisse diebus?
Nec tanto post Narbazanem Bessumque refertur
Magnus Alexander olim properasse volatu,
Festinant Dario dum Bactra subire perempto.
Talis Parisios memoratur adisse diei
Unius spatio senonensi Cæsar ab urbe,
Quando Romanis ejectis Camulogenum
Parisii regem sibi præsumpsere creare
Illis Rotomago quem Neustria miserat urbe
Quare obsessa fuit et capta Lutetia rursum.
(*Philipp.*)

Digitized by Google

Cet événement hâta la conclusion d'une trève. Quelques jours après, Philippe déclara y consentir, d'après les prières du légat du pape Célestin (52) et de l'abbé de Cîteaux, qui faisaient tous leurs efforts pour réconcilier les deux rois. Le pacte fut conclu le 23 juillet 1194, entre Verneuil et Tillières, et juré par le doyen du chapitre de Tours, maître Anselme, et le connétable de France, au nom de leurs maîtres. Il fut convenu que la trève serait de quinze mois, jusqu'à la Toussaint de l'année 1196, et que la possession du Vaudreuil serait réglée comme il suit : le roi de France continuera à posséder le Vaudreuil comme auparavant, à savoir, l'enceinte des fortifications et toute la ville avec les églises, ainsi que Louviers, Acquigny, Léry et les autres places jusqu'à la Haye-Malherbe et le Pont-de-l'Arche. Il aura le droit d'en disposer comme il l'entendra, de les conserver, démolir ou brûler. Les seules places que le roi d'Angleterre pourra fortifier de nouveau seront : Neubourg, Driencourt, Conches et Breteuil. Enfin, on stipula pour les barons alliés du roi de France l'avantage d'être compris dans la trève, et la reprise des hostilités fut interdite sous peine d'excomunication par le légat (53).

Richard, en revenant du Poitou, fut si mécontent de ces conditions qu'il renvoya son chancelier qui les avait approuvées. A Noël, il tint sa cour à Rouen et se prépara à de nouvelles hostili-

(52) Le cardinal Pierre de Capoue.

(53) Roger de Hoveden.

Digitized by Google

tés (54). Toutefois, il écrivit à l'archevêque de Rouen, à la date du 6 janvier 1195, pour l'avertir que si lui ou un autre fidéjusseur refusait de garantir par fidéjussion la conservation de la paix, il le ferait sortir du duché sans lui permettre de recevoir aucuns revenus. Il ajoutait qu'alors l'archevêque ne pourrait rentrer sans le consentement du roi de France ou un engagement envers lui de 2,000 marcs d'argent (55). Ces lettres et ces formules avaient peut-être pour résultat d'engager pécuniairement l'archevêque et les barons fidéjusseurs envers le duc de Normandie, mais assurément elles ne liaient guère ce dernier envers le roi de France. En effet, Richard éleva dans l'île de Portejoie sur la Seine, à une demi-lieue du Vaudreuil, une haute citadelle avec de fortes murailles. Cet acte, contraire à la paix, fut de la part de Philippe l'objet de représentations qui n'eurent pas de résultat. Or la position était importante, car elle commandait le port de Portejoie, qui servait de communi-

(54) Bien que Philippe fût alors maître du Vaudreuil, Richard pouvait sans doute s'y rendre également, puisque, le 15 janvier 1195, on l'y rencontre avec Guérin, évêque d'Evreux, l'évêque de Lisieux, son sénéchal, Guillaume Fitz-Raoul, Robert de Harcourt, Vauquelin de Ferrières, etc. Il signa une charte confirmative d'un acte de Richard Ier, duc de Normandie, par lequel ce dernier donnait à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux les églises d'Elbeuf, de Caudebec, celles de Louviers et de Pinterville avec toutes les dîmes qui leur appartenaient..... les pêcheries des moulins de Louviers, quarante sous de rente sur ces moulins, etc. *Gallia christiana*, t. XI; *Inst. eccles. ebr.*, p. 138; *Cartulaire de Saint-Taurin*.

(55) La lettre porte : « Fait entre Gaillon et le Vaudreuil. » — Orig. scellé au Trésor des Chartes, Angleterre, I, no 3, carton J, 628. — Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI.

Digitized by Google

cation entre les plaines du Vexin et le Vaudreuil (56). De nombreux voyageurs suivaient alors cette voie, où quatre bacs étaient destinés à traverser la Seine. Richard, voulant faciliter les moyens de transport, ordonna, avant 1198, à Robert, fils d'Aelard, de construire un pont à cet endroit, en ayant soin d'y faire un châtelet de bois et un pont tournant pour empêcher le passage des armées ennemies en temps de guerre. Les sergents qui gardaient les bacs furent sans doute chargés de veiller sur le pont, et l'on maintint des balistaires dans la maison du roi à Portejoie (57).

(56) Flumine Sequanio, portus qui Gaudia portans
Nomen habet, transfert in velgica rura meantes
Et qui Rodoliam festinant pergere vallem.
Insula flumen ibi gemino discriminat alveo,
Fluminis in medio terræ communis utrique.
Rex Richardus celsam cum mœnibus arcem
Ædificat contra juratæ fœdera pacis.
Cumque Philippus cum super hoc reprehenderet, ille
Excusabat se cauto fallaciter astu,
Dum facit ut lateat injuria juris in umbra,
Seque cavillosa deception palliet arte.
(*Philipp.*)

(57) Payé à Robert, fils d'Aelard, pour les travaux du pont de Portejoie, 100 liv., par ordre du roi. (*Compte de Henri de Pont-Audemer, en 1198.*)

Payé à Robert, fils d'Aelard, pour travaux au pont de Portejoie, 100 liv., par ordre du roi. (*Compte de Nicolas de Viliers, Gislebert le Changeur, Gislebert Belot, 1198.*)

Payé à 3 sergents (*servientes*) qui gardaient le bac de Portejoie, 61 sous.

Payé à 3 sergents balistaires qui gardaient la maison du roi à Portejoie, 108 liv.

Pour réparer les bacs du roi à Portejoie, 72 liv. 8 s.

Pour réparer les bacs et le pont tournant sur le pont de Portejoie, 26 liv. — Le même article figure dans les comptes de Gautier d'Ely.

Payé à ceux qui gardaient et conduisaient quatre bacs à Porte-

Digitized by Google

A la fin de juin 1195 on vit arriver une ambassade de l'empereur, et Richard jugea ses propositions assez avantageuses pour lui envoyer son chancelier. Philippe déclara que ces négociations rompaient la trève et recommença à ravager le duché. Les rapines de ses gens d'armes avaient fort mécontenté les paysans des campagnes du Vaudreuil; aussi, au mois de juillet, il renversa le Vaudreuil, afin que, si les habitants du pays voulaient se tourner contre lui, ils n'eussent pas de forteresses ou ils pussent tenir (58). « Au temps qu'on moissonnait les grains, dit Dumoulin, ces deux rois semblaient vouloir moissonner de la gloire dans un champ de bataille; car, campés auprès du val de Reuil et la seule rivière entre deux, chacun méditait le combat pour terminer plus glorieusement leurs vieilles querelles. Lors le Français, qui voulait venir aux prises, ains ne cherchait qu'à se retirer sans honte et sans perte sous l'apparence d'un traité de paix, ruina le val de Reuil qu'il ne pouvait conserver davantage; car jour et nuict ayant par ses gens qui étaient dedans fait miner toutes les murailles, elles tombèrent comme lui et Richard arrêtaient les conditions du traité. Par quoy Richard, l'ayant quitté, rangea ses escadrons et

joie avant que le pont eût été fait, 66 liv. 13 s. 4 d. (*Compte de Geofroy le Changeur, 1198.*)

Extraits des *Grands Rôles de l'Echiquier de Normandie.—Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI.

(58) « En l'an de l'Incarnation 1195, ou mois de jugnet rendi li rois Richard les trièves qu'il avoit au roi Phelippe, si fut lors la guerre recommencée de nouvel. Adonc cravata li rois Phelippe le Vau de Rueil qu'il tenoit, en quoi il avait sa garnison. (*M. R.*) Pour ce le fist qu'il voloit qui fust tout à plain que se la gent du païs se tournassent contre lui qu'ils n'eussent nules forteresses où ils se peussent tenir. » Voy. *Chroniques de Saint-Denis.*

Digitized by Google

donna sur les siens qui prindrent la fuite. Comme ils passaient la Seine, le pont se rompit sous eux ; beaucoup furent noyés, et Auguste même y pensa demeurer. Sauvé du naufrage, il campa sur l'autre rivage, et Richard, irrité qu'il ne pouvait suivre le fil de sa victoire, retourna au val de Reuil, fit quelques prisonniers français et rebâtit les murailles. Puis, ses troupes grossies des recrues anglaises, gasconnes et angevines, il fit une cavalcade en France, coupa les grains encore qu'ils ne fussent meurs, arracha les vignes et abattit les arbres qui portaient fruit (59). »

Peu de jours après, le 13 des calendes de septembre, Philippe maria au comte de Ponthieu sa sœur Adélaïde, que Richard avait renvoyée. Il alla ensuite devant Issoudun, prit la ville et assiégea le château. En apprenant cette nouvelle, le roi d'Angleterre, qui était resté au Vaudreuil (60) où il hâtait

(59) Guillaume du Neubourg raconte les mêmes faits. — Guillaume Armoric.

(60) Roger de Hoveden.

On trouve dans les *Grands Rôles de l'Echiquier*, sous Richard Cœur de lion, quelques comptes intéressants sur les fortifications et la garnison du Vaudreuil en 1195.

Geofroy le Changeur :			
Munitions pour le château du Vaudreuil.....	32 l.	14 s.	6 d.
Pour avoir porté des munitions de Rouen au Vaudreuil	»	28	»
Pour le creusement du gué.....	10	2	»
A Gautier d'Ely, pour creuser un nouveau gué.	10	2	»
A Me Halye, pour travaux au Vaudreuil et autres châteaux.....	200	»	»
Gautier d'Ely, pour les chevaliers et écuyers ou sergents du Vaudreuil.....	100	»	»
Pour 40 hommes appelés à la garde du château.	100	»	»
A Me Elric pour travaux.....	200	»	»

Digitized by Google

l'achèvement des fortifications, régla toutes ses autres affaires, fit en un jour un chemin qui en demandait trois, vint à Issoudun, et entra dans son château, que Philippe tenait assiégé.

Au mois de novembre, les armées, rangées en bataille près la ville, allaient en venir aux mains; mais les deux rois, fatigués de tant de ravages, préférèrent traiter, en gardant provisoirement les places qu'ils possédaient. Leurs représentants devaient se

Pour les quadriges qui ont charrié dans le château du Vaudreuil	100	»	»
Pour payement des balistaires	80	63	8
Sylvestre le Changeur. (*Compte de la vente de la forêt de Lillebonne.*)			
Pour bateaux faits à Rouen et conduits au Vaudreuil	10	86	1
Guillaume Poignard rend compte pour lui, Roger de Saint-Edmond et Richard Breiguerre de 1,700 l. restant dues sur la solde des sergents qui ont péri dans l'armée de Tuebœuf et du Vaudreuil.			
Henry de Pont Audemer a reçu des hommes qui n'avaient pas curé l'Eure au Vaudreuil	10	»	»
Raoul de Cortevrart a payé :			
Pour avoir fait apporter du Vaudreuil à Rouen les *Walensibus* blessés	»	3	»
3,000 carreaux (grosses fléches) faits et portés de Rouen au Vaudreuil	»	68	»
300 picois (pics) faits et portés de Rouen au Vaudreuil	9	3	»
A Me Elric et à Me Guillaume Tyrel, pour travaux faits au Vaudreuil et à Pont-de-l'Arche	300	»	»
A Me Elric pour travaux au Vaudreuil	211	»	»
A la garnison de Vaudreuil et de Louviers qui se composait d'infanterie et de cavalerie	50	»	»
A Guillaume Painchon, arbalétrier du roi, en résidence au Vaudreuil	27	4	»
A Tatin, arbalétrier	25	2	»
Geofroy le Changeur a payé à plusieurs reprises :			
A Me Elric et à Me Guillaume Tyrel, pour travaux au Vaudreuil et à Pont-de-l'Arche	480	»	»
A des gens de service du Vaudreuil	47	16	»

(Extraits des *Grands Rôles de l'Echiquier*, 1195.)

Digitized by Google

rencontrer, à l'octave de l'Épiphanie, entre le Vaudreuil et Château-Gaillard pour fixer les limites respectives des deux États (61). Les armées, accueillant avec joie cet arrangement, retournèrent dans leur pays. Ce fut seulement le 14 janvier 1196 que Philippe et Richard se réunirent entre Gaillon et le Vaudreuil pour signer la paix. Nous adoptons ici la narration de Rigord, de Guillaume du Neubourg et des *Chroniques de Saint-Denis*, en écartant celle de Roger de Hoveden, car il est constant que cet historien, au lieu du traité de 1196, a donné celui du 23 juillet 1194. On convint que les limites de France et de Normandie seraient tracées entre la forteresse de Gaillon et celle de Vaudreuil, au milieu de la route (62), en tirant une ligne de cette borne à la Seine d'une part et à l'Eure de l'autre, en sorte que tout ce qui serait au delà de la ligne, vers Gaillon, appartiendrait au roi de France, et tout ce qui serait en deçà, vers le Vaudreuil, au duc de Normandie. Neuf-Marché, Vernon, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonan-

(61) Voy. les *Chroniques de Saint-Denis* et Rigord.

(62) Brussel et Rymer lisent : *in media via*; dom Bouquet : *in media villa*. M. l'abbé Caresme pense que la véritable leçon doit être : *in modia villa* ou *villa de Modiis*. « Les anciens auteurs, dit-il, qui ont commenté l'article V du traité font aboutir à Menilles, près Pacy, la ligne qui devait être tirée entre les deux forts précités. Mais la topographie du pays s'oppose formellement à ce tracé et la lettre du traité ne s'en arrange pas davantage. Puisque les deux côtés de la ligne, Evreux d'une part et Vernon de l'autre, se trouvaient au pouvoir de la France, à quoi pouvait servir cette ligne? Quelques auteurs disent que les limites furent marquées à Moyenneville, lieu parfaitement inconnu. Ils auront lu peut-être : *villa de Mediis* pour *villa de Modiis*, nom qui désigne le village de Muids, situé précisément entre le Vaudreuil et Gaillon. La ligne de démarcation pouvait partir de ce village, traverser Venables, s'appuyer sur le fort de Cambremont, et venir trouver l'Eure à Acquigny et aux Planches, comme il arriva plus tard dans un traité postérieur. »

Digitized by Google

court et leurs châtellenies étaient concédés au roi de France, pour lui, ses successeurs et à toujours, par droit héréditaire (63).

Cette paix ne fut en réalité considérée par les deux rois que comme une trêve, qu'ils rompirent au bout de quelques mois pour en conclure une nouvelle ; elle devait commmencer à la Saint-Hilaire 1197. Au bout d'une année la guerre fut reprise et signalée par le combat de Gisors, en 1198.

Le Vaudreuil ne fut pas le théâtre de la lutte, mais les rôles de l'Échiquier, en 1198, témoignent que Richard faisait achever les fortifications du château et le mettait en état de défense. On avait apporté des targes (64), des hantes (65), des piques (66) et autres engins de guerre, construit trois ponts, deux sur la Barbecane et un troisième sur Morte-Eure, établi une palée à Landemare et restauré les maisons du château et les canaux du Vaudreuil (67).

Les mêmes rôles établissent aussi les sommes que recevait du trésor la garnison du Vaudreuil, composée de chevaliers, d'écuyers ou sergents, de fantas-

(63) Rigord. — Guillaume du Neubourg. — Roger de Hoveden.

(64) *Targe*, espèce de bouclier. Voy. le *Roman de la Rose*, vers 16192. 16205. — Cl. cn. Allou, sur les armes du moyen âge dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIII, p. 316 et suiv. (N. de M. Lechaudé d'Anisy.)

(65) *Hantes*, en vieux français, manche de hallebarde. *Roman de la Rose*, vers 16070. (*Ibid.*)

(66) *Piquois* (patois normand), *pico*, *pica* : pic.

(67) Geofroy le Changeur :
Pour 40 targes achetées et portées au Vaudreuil et à l'île d'Andeli, 50 liv.

Henri de Grai :
Pour *hantes*, pics, instruments de la chasse du roi et armures des

Digitized by Google

sins et de cavaliers. Et si l'on prend pour base la solde des soixante sergents envoyés à Léry pour trois jours et qui reçurent 8 deniers par tête chaque jour, on arrive à cette conclusion que les hommes d'armes du Vaudreuil devaient être fort nombreux, car dans les comptes de 1195 et de 1198 il est question de sommes assez importantes payées à la garnison (68). Toutefois, les dépenses de 1195 sont bien supérieures à celles de 1198, et les approvisionnements de vivres en 1198 ne sont pas considérables.

balistaires apportés en plusieurs fois de Verneuil et d'Aigleville au Vaudreuil et à l'île d'Andeli, 8 liv. 13 s.

Geofroy le Changeur :

Pour 500 *hohiis* faits et envoyés d'Orbec au Vaudreuil, 26 liv. 13 s. (Le mot *hohiis* est inconnu à du Cange.)

Pour trois ponts faits : deux sur la Barbecane et un sur Morte-Eure, 20 liv.

Gautier d'Ely :

Pour faire la palée de Landemare, 55 s. 8 d.

Pour restaurer les maisons du château et réparer les canaux du Vaudreuil, 60 s.

(Extraits des comptes de 1198.)

Guillaume de la Mare rend compte de 69 liv. 18 s. 9 d., puis de 74 liv. 12 s. reste de l'impôt pour les palissades des fossés du Vaudreuil.

Ibid. Les habitants des villes étaient en effet obligés de réparer les palissades des fossés ou de payer une redevance pour faire les travaux. — Voy. du Cange.

(68) Geofroy le Changeur :

A Guillaume Pachin, arbalétrier du roi, demeurant au Vaudreuil, 27 liv. 4 s.

Guillaume Poignard :

Payé à 5 arbalétriers, demeurant à la Roque et au Vaudreuil, 21 liv. pour 20 jours.

Gautier d'Ely :

Payé à 2 chevaliers restés au Vaudreuil pendant la guerre 40 liv. 4 s. 9 d.

Payé aux mêmes 60 liv.

Geofroy le Changeur :

Payement de 50 fantassins demeurant au château du Vaudreuil,

Digitized by Google

Gautier d'Ély fournit 16 mesures 4 setiers 3 quartiers de froment et 5 mesures 3 quartiers de pois (69). Il ajouta ensuite une certaine quantité de sel, de froment, de gros blé et de pois. Ce n'était là évidemment qu'une partie des denrées nécessaires à la subsistance des hommes qui occupaient le château; mais les comptes n'étaient pas tenus très-régulière-

20 jours de service, 33 liv. 6 s. 8 d. (soit 8 deniers par tête chaque jour).

A Guillaume Painchon, balistaire demeurant au Vaudreuil, 4 liv. 12 s., pour 23 jours.

Gautier d'Ely rend compte de 410 liv. de taille levée dans la baillie du Vaudreuil « ad tenendum servientes in marchia ».

A Robert de Harecort et à Sauvale, fils de Henri, 230 liv.

A 100 sergents pour 8 jours, et 50 sergents pour 8 autres jours, lesdits sergents demeurant au Vaudreuil.

A Etienne de Maisnille, 20 liv. pour une cotte de mailles et un sergent qu'il avait pris à son compte.

A 2 chevaliers restant au Vaudreuil en temps de guerre, pour 145 jours, 87 liv.

A 100 sergents envoyés au Vaudreuil, 66 s. 8 d. (Payement d'un jour à 8 deniers par tête.)

Raoul de la Roche (*Rupetra*):

A 60 sergents envoyés à Léry pour 3 jours, 6 liv.

(Extraits des comptes de 1198.)

(69) Henri Malbanc rend compte de 15 mesures 11 setiers 1 mine de froment de la terre du comte Guillaume, à Plânes, de 5 setiers 1 quartier de froment de la terre du comte Guillaume à Bourg-Achard, et de 5 mesures 3 quartiers de pois de la terre de Guillaume, en tout 16 mesures 4 setiers 3 quartiers de froment et 5 mesures 3 quartiers de pois que ledit Henri a livrés à Gautier d'Ely pour l'approvisionnement du château du Vaudreuil. — (Il résulte de l'addition ci-dessus qu'il fallait 12 setiers pour faire une mesure et 2 mines pour faire un quartier.)

Gautier d'Ely, sur les revenus de la terre de la Londe : sel pour le château du Vaudreuil, 12 liv.

2 mesures 3 setiers 1 mine de froment pour le château.
12 id. 7 id. » id. id. id.
3 id. 5 id. » id. de gros blé id.
14 setiers de pois pour le château.
34 rentes de panage de messire Nicolas de la Londe.

(Extraits des comptes de 1198. — Voy. aussi pour les mesures M. L. Delisle, *Etat de l'Agricult.*, p. 539 et suiv.)

Digitized by Google

ment et le détail était quelquefois produit sept et huit années plus tard (70). Il est vrai que sous le roi Richard la ferme de la baillie du Vaudreuil est bien diminuée. Elle perd 400 livres par suite de l'échange de Louviers et d'une partie de la forêt de Bort avec la ville d'Andelys, et 34 livres par suite de l'échange de Poses, qui passe à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen en retour de Limaie, hameau d'Igoville, à l'entrée du Pont-de-l'Arche. Pierre de Tarragone, arbalétrier du roi, a les moulins du Vaudreuil, d'un revenu de 100 livres (71). Une charte vient de donner à Bon-Port divers droits sur la Seine (72), les abeilles de la forêt, les prés et les vignes du roi au Vaudreuil, excepté 19 charretées de foin pour les fermiers. Puis la ville de Vauvray a été détruite pendant la guerre et elle a besoin en 1198 de 36 livres 8 sous sur les recettes du Vaudreuil. Le prix total de la ferme, autrefois de 700 livres, étant ainsi réduit, il restera au fermier un compte facile à dresser, surtout quand il aura payé les rentes fixes et annuelles : 40 sous à Saint-Taurin d'Évreux, 72 sous à Saint-

(70) En 1180, Raoul le Chancelier rend compte de 7 années de la ferme du Vaudreuil.

1184. Raoul, évêque de Lisieux, doit 70 liv. de l'ancienne ferme et son compte de 6 années de la ferme du Vaudreuil, du temps de Clair de Grocet.

1198. Gautier d'Ely rend compte de 21 liv. 17 s. 5 d. restant sur l'ancienne ferme du Vaudreuil.

1198. Etienne de Vaudreuil rend compte de 58 liv. 5 s. 2 d. restant sur l'ancienne ferme de la terre de Hugues de Lacey.

(71) 1198. Geofroy le Changeur a payé 7 liv. 3 s. 1 d. pour réparations aux moulins du Vaudreuil détruits par une inondation.

(72) *Pro aquagio Secane* : 37 liv. — Voy. la charte de Richard pour la fondation de Bon-Port : fief de Bon-Port.

Digitized by Google

Amand de Rouen, 4 livres 2 sous aux lépreux du Vaudreuil, 4 livres au chapelain de Bayeux, 2 sous à Saint-Candide de Rouen, 6 livres 14 sous au chapelain du Vaudreuil (73), 9 sols pour deux rets (74), 60 sous 10 deniers au portier et au veilleur du château et 20 sous au tourneur (75). Assurément le trésor eût été fort pauvre avec le surplus des sommes que nous avons indiquées, mais le roi ordonnait des tailles souvent répétées et faisait des emprunts. Gautier d'Ély, dans son compte de 1198, parle de deux tailles levées dans la baillie du Vaudreuil, l'une de 222 livres 8 sous et l'autre de 410 livres (76), et

(73) Le tout *de elemosina statuta.*

(74) Il s'agit sans doute de deux rets pour les pêcheurs, *de consuetudine statuta;* on trouve cependant *reta* dans le sens de rubans, ornements d'un vêtement. Voy. du Cange, *Glossaire.* Dans le compte de Guillaume, le sénéchal de 1184, on lit immédiatement après cet article : « Aux pêcheurs 44 sous, au maréchal des prés 40 sous, pour les travaux des vignes 54 sous. C'est, sans doute, par suite des donations faites à Bon-Port que ces articles n'existent plus dans le compte de 1198.

(75) Tourneur, *tornator*, espèce de garde forestier chargé de faire ses *tournées* dans les forêts. Du Cange cite un *tornator* en compagnie de *trois bigri* (bigres), agents chargés sous certains rapports de la police des bois. (*Compte de Gautier d'Ely, 1198.*)

(76) Taille de 12 d. *ad tenendum servientes in marchia.* Sur la taille de 222 liv. on prit 35 liv. pour réparer le pont de Léri, 20 sous pour travaux à la chambre près la chapelle du château du Vaudreuil, et 105 s. pour la dépense des chiens du roi et de ceux qui les gardaient, 10 s. pour porter 500 liv. du Vaudreuil à Verneuil; à Pierre de Roches et Robert le Clerc, pour la chambre du roi par Philippe de Nogent 1,000 liv., etc. Voy. les *Comptes de la baillie du Vaudreuil par Gautier d'Ely.* Il fait figurer 6,800 liv. reçues du trésor de Caen et il a payé 3,500 liv. à Pierre de Roches et Robert le Clerc pour la chambre du roi. — Osbert du Bois avait aussi donné à Helye Bernard et Robert le Clerc, pour la chambre du roi au Vaudreuil, 14 liv. provenant d'un droit de cattel de Robert de Mucedent, à cause du bois pris dans la forêt du roi. — Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI. —Voy. *Magni rotuli scaccarii* de Stapleton.

Digitized by Google

d'un emprunt de 512 livres dans la même baillie (77).

A côté de ces renseignements sur le Vaudreuil, il est également intéressant de jeter un coup d'œil sur la baillie du Vauvray. Henri, fils de Raoul, déclare en 1198 avoir payé 37 livres 13 sous 1 denier, en raison des moulins (78) ruinés pendant la guerre par le comte Jean, des terres dévastées et de trois barques servant au passage sur la Seine, également détruites pendant la guerre, et il ajoute que les maisons du château de Vauvray ont demandé 16 livres pour leur

(77) Noms des habitants qui ont pris part à l'emprunt : Raoul, fils d'Aelie, 10 liv.; Guillaume de Conches, 10 liv.; Barthélemy de Harecort, 10 liv.; Raoul Lepeurier, 10 liv.; Richard le Roy de Nacandres, 10 liv.; Robert Ingouf, 10 liv.; Richard Lefort, 15 liv.; Chretien de Caen, 10 liv.; Hugues le Chevalier, 10 liv.; Eudes Sauvale, 10 liv.; Richard de Maisnille Pipart, 10 liv.; Renoulf Malvoisin, 15 liv.; Roger le Seneschal, 10 liv.; André Esteur, 10 liv.; Robert Lebel et son fils, 10 liv.; Jourdain Langlois, 10 liv.; Raoul le Chevalier, 10 liv.; Roger Moschefrein, 10 liv.; Onfroy Rucengier, 10 liv.; Arnoulf de la Mare, 10 liv.; Richard de Serquigny, 10 liv.; Henri de Marcheboc, 10 liv.; Etienne le Parchier, 10 liv.; Arnoulf de Tiron, 10 liv.; Thomas, fils de Sefrie, 10 liv.; Jehan Flamenc, 10 liv.; Guillaume le Mercenaire, 20 liv.; Sulpice Feron, 10 liv.; Lambert de Apeugard, 12 liv.; Robert le Pauvre, 20 liv.; Vital Lebrun, 10 liv.; Richard de Magneville, 15 liv.; Roger de dessus la Mare, 10 liv.; Baudri Burnel, 10 liv.; Herbet Aubucon, 10 liv.; Mathieu de la Haye, 10 liv.; Roger du Val, 10 liv.; Gislebert, fils d'Hays, 15 liv.; Onfroy de Criquebeuf, 10 liv.; Geofroy Celeste, 20 liv.; Nicolas le Senescal, 10 liv.; les fils Yte, 10 liv.; Ouin Fabre, 10 liv.; Robert le Maire, 10 liv.; — somme : 512 liv. — Ces tailles et ces emprunts étaient rendus nécessaires par la guerre, mais en temps de paix ils devaient être moins fréquents. En 1180, Raoul le Chancelier ne parle dans son compte que d'une taille au Vaudreuil, sur laquelle 28 liv. restaient dues par les hommes de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux.

(78) *Id.* pour 7 meules aux moulins du roi et pour réparer les mêmes moulins, 30 liv. 10 s. — Pour réparer le moulin Tanerez, 18 s. — Voy. *Comptes des revenus de Vauvray en 1196*, rendus en 1198.

Pierre de Préaux :

Pour réparer les moulins du roi de Vauvray, 14 liv. 13 s. 8 d.

Digitized by Google

restauration. En la même année, Pierre de Préaux avait versé à trois chevaliers 6 sous par tête chaque jour, à cinq sergents à cheval 2 sous 6 deniers, et à vingt sergents à pied 12 deniers; soit 553 livres 19 sous 6 deniers pour ces hommes d'armes, qui étaient restés à Vauvray depuis la fête de la Saint-Hilaire, jusqu'à celle de Saint-Michel (79). Il avait en outre dépensé 263 livres 10 sous 8 deniers pour faire à neuf une barbecane, une salle, une chambre, une garde-robe, deux greniers, deux portes et huit châtelets de bois, réparer le pont-levis et les palissades du château de Vauvray et exécuter d'autres travaux dans le même château.

Enfin, comme la baillie du Vaudreuil, la baillie du Vauvray nous fournit l'exemple d'emprunts et de tailles fréquemment levées par l'ordre du roi (80), pour subvenir tant aux dépenses ordinaires qu'aux frais de la guerre que Richard soutenait contre Philippe-Auguste. A peine la lutte était-elle suspendue par quelques trèves assez courtes, nécessitées par la fatigue des soldats et l'épuisement du trésor, et rompues bientôt par ces irréconciliables ennemis.

(79) De Guillaume de Rollos, dans la baillie du Vauvray, reste de l'aide de ses chevaliers 46 s. 8 d.

Payé à 1 sergent à cheval et 20 sergents à pied pour 45 jours, 46 liv. 5 s. — Extrait du compte de Henri, fils de Raoul.

(80) 1198. Henri, fils de Raoul, rend compte d'une taille de 12 d. ayant produit 49 liv. 10 s. dans la baillie de Vauvray. — *Id.* 67 liv. 13 s. 4 d. de taille *ad tenendum servientes in marchia.* — *Id.* 46 liv. 7 s. 8 d. d'une taille de 18 d. pour le même motif. — *Id.* 40 liv. d'un emprunt sur lequel a été donné 10 liv. à Guillaume de Roches pour un homme de son fief. — *Id.* 50 liv. de taille sur laquelle 4 liv. restent dues par Jehan Burnof. — *Id.* 46 liv. 5 s. de taille pour tenir les sergents dans l'île d'Andeli.

Nous parlerons des autres revenus de la baillie de Vauvray en nous occupant des fiefs, de la justice, des forêts, etc.

Digitized by Google

Un événement inattendu débarrassa Philippe de son redoutable adversaire. La destinée de Richard conduisit cet aventureux chevalier à Chalus, où se trouvait un trésor nouvellement découvert (81). Il fut frappé d'une flèche au bras droit, la gangrène se mit à la blessure, et il expira le 6 avril 1199.

Le roi de France reprit aussitôt l'avantage, et avec un prince aussi méprisable que Jean, la nationalité normande allait disparaître. Cependant, malgré le peu de cas que les Normands faisaient du nouveau roi, personne ne s'opposa à son avénement. Philippe était sur les bords de l'Eure : aucune démonstration n'eut lieu. Dans une longue conférence, près Gaillon, ce dernier fit valoir les droits d'Arthur de Bretagne aux provinces continentales et demanda pour lui la restitution du Vexin. Jean refusa tout et se prépara à la guerre. Mais les progrès de Philippe furent rapides, les châteaux tombaient successivement en son pouvoir. Une nouvelle trêve fut conclue, qui devait expirer à la Saint-Hilaire 1200, car la Saint-Hilaire marquait toujours le commencement ou la fin des trêves. Au mois de mai de la même année, les deux rois se réunirent avec leurs cours entre Andelys et Gaillon, où ils confirmèrent le traité de 1196, sauf quelques modifications, et les fiançailles de Louis, fils de Philippe et de Blanche, fille d'Alphonse de Castille neveu du roi Jean, furent bénies à Port-Mort par l'archevêque de Bordeaux. Malgré toutes ces apparences d'amitié, Philippe songeait toujours à la con-

(81) « Thesaurus prædictus, ut ferebatur, fuerat imperator quidam de auro purissimo cum uxore et filiis et filiabus ad mensam auream residentibus. » — Rigord.

Digitized by Google

quête de la Normandie, et Jean, de son côté, ne restait pas inactif et prenait toutes ses précautions pour tenir le Vaudreuil en état de défense (82). Dans l'intervalle de 1200 à 1204, il écrit à Robert de Vieux-Pont : « Payez à Robert de Herembert 100 livres angevines pour travaux aux fortifications de notre château du Vaudreuil (83). » Le même prince écrit au trésorier et au chambrier de Caen : « Payez sur notre trésor, à Langlois, clerc de notre chambre, 40 livres angevines pour la solde des chevaliers et écuyers du Vaudreuil. » Au clerc de sa chambre, il dit : « Sur les premiers deniers que vous recevrez, donnez à Robert, notre clerc, la solde des chevaliers, écuyers [ou sergents], balistaires et de tous ceux qui sont à notre compte au Vaudreuil pour six jours déjà passés et jusqu'au 9 février, soit 67 livres 12 deniers angevins. Vous paierez aussi quinze autres jours de service. »

Jean n'oublie pas non plus le château de Vauvray, sis au hameau du Vieux-Rouen, et le 26 mars, sur les représentations de Pierre de Préaux, qui n'avait à sa disposition que les revenus insuffisants de la haute justice, il décide et mande au sénéchal de Normandie qu'à l'avenir on fournira à Pierre de Préaux 50 livres pour l'entretien du château de Vauvray (84).

(82) Gautier d'Ely, en 1200, donne pour l'entretien de deux chevaliers restés au Vaudreuil pendant la guerre 40 liv. 4 s. 9 d.

(83) Fait à Bon-Port. — Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI.

(84) Fait à la Bonneville. Il ne faut pas confondre ce château du Vieux-Rouen, qui présentait encore au XVII^e^ siècle des fossés, des ponts-levis et quelques restes de fortifications, avec le manoir

Digitized by Google

D'un autre côté, le prince récompensait largement ses serviteurs et concédait à ses partisans des rentes et des redevances sur les biens domaniaux des Normands qui avaient abandonné son parti et fait leur soumission à Philippe. En 1200, Pierre de Tarragone, devenu arbalétrier de Jean, continuait à jouir des moulins du Vaudreuil. Le roi d'Angleterre donna, en 1201, à Payen de Meheudin le fief d'Aissel avec ses appartenances et la maison sise au Vaudreuil, tels que les tenait Ingrie de l'Étoile. A la même époque il donna à Gérard de Fornival Léry, Limaie et Conteville, pour deux cents livrées de terre en Anjou qu'il lui devait. Il pensait, par ses donations, affermir son autorité dans nos pays et y créer d'utiles défenseurs de ses droits. On verra cet exemple suivi quelques années après par Philippe, désireux de consolider ses conquêtes.

En 1201, le meurtre d'Arthur de Bretagne donna au roi de France un prétexte d'engager la lutte. Jean fut cité à comparaître devant la cour des pairs du royaume et refusa. Les pairs prononcèrent contre lui la peine de mort et la confiscation de ses biens.

Philippe entra en campagne en 1202 (85), quinze jours après Pâques, s'empara d'Andelys et vint mettre le siége devant Vaudreuil, après avoir réuni des troupes considérables. Richard, en le relevant, en avait fait un château de premier ordre (*nobile*

de Courte-Cuiller (*Corta Cuiller*), situé à Saint-Pierre-de-Vauvray, et dont il est question dans le *Cartulaire de Préaux*, au XIIe siècle.

Dans un état de 1210, le château de Vauvray est mentionné comme ayant une garnison et des munitions.

(85) Voy. *Appendice à Robert du Mont*; — *Chroniques de Saint-Denis*; — Guillaume Armoric.

Digitized by Google

castellum) et où l'art avait établi les moyens de défense les plus redoutables (*prœvalide circummunitum*), et nous venons de voir que Jean n'avait rien négligé pour les entretenir. Philippe disposa ses troupes en une série de triangles (86) qui entouraient les remparts et fit placer ses machines de guerre en cercle. Jean avait préposé pour la défense plusieurs nobles personnages, entre autres Robert, fils de Gautier, et Soyer du Quinci, chacun avec ses troupes, des munitions de toutes sortes et un appareil imposant d'instruments de guerre. On s'attendait à des assauts meurtriers ; mais les deux capitaines, craignant peut-être que le roi Jean ne les secourût point, ne firent pas la moindre résistance et envoyèrent à la première sommation les clefs de la place au roi de France. Ils comptaient sur une bonne récompense. Philippe, au contraire, profondément irrité contre eux, les fit charger de chaînes et conduire à Compiègne, où ils furent tenus étroitement jusqu'à ce qu'ils eussent payé cinq mille livres sterling pour leur rançon (87). Toutefois, ce récit et ces appréciations des historiens sont contredits par une lettre du roi Jean qui écrit, vers le mois de juin 1203 : « Sachez que Soyer de Quinci et Robert, fils de Gautier, ont rendu le château du Vaudreuil au roi des Français par notre ordre. » En tous cas, le Vaudreuil était définitivement soumis au roi de France. La guerre quittait enfin ces contrées pour n'y reparaître qu'avec Édouard III et les Anglais.

(86) « Cuneis militaribus circumcinxit. » Le mot *cuneus* désigne un corps d'infanterie disposé en forme de coin, de triangle ; le front est peu étendu et les côtés vont en s'élargissant.

(87) Matthæus Paris. — Radulphus Coggeshale abbas. — *Chronicum anglicanum.*

Digitized by Google

Cependant, nous lisons dans la *Chronologia Roberti Altissiodorensis* que l'année suivante, 1203, Philippe, après la prise d'Andelys, vint assiéger le Vaudreuil, l'attaqua et enfin l'emporta d'assaut (88). Il faudrait supposer alors qu'il avait été repris pendant l'hiver. Il est évident qu'il y a ici confusion de dates et qu'il ne faut pas donner à l'expression latine *expugnare* le sens qu'elle a habituellement. La chronologie aura voulu dire simplement que Philippe devint maître de la place.

Ce qui est certain, c'est que Philippe vint au Vaudreuil au mois de juillet 1203 et y resta assez longtemps avec sa cour et celles des ducs de Bourgogne et de Nevers. Nous avons quatre actes datés du Vaudreuil en ce mois de juillet : Baudouin d'Argies garantit au roi que Simon de Beaussart lui rendra la forteresse de Beaussart quand il en

(88) En 1203, Gautier d'Ely a reçu de Philippe Mimecan 25 liv. pour les travaux du Vaudreuil. — Rôles de l'Echiquier sous le roi Jean.

« Anno Domini MCCIII Andelia cum castrum munitissimum subita irruptione obtinet et incendit, quod postea reparat et communit. Castrum quoque vallis Rodolii prævalide circummunitum obsidet et oppugnat et tandem expugnat. » — Les mêmes faits sont rapportés par la *Chronique de Tours* (1203). — On lit aussi dans les *Rôles normands de la Tour de Londres* une lettre de Jehan, datée du 15 juin de la 4e année de son règne (1203), et qui parle de deux tonneaux de vin de Poitou, reste du vin envoyé autrefois au Vaudreuil; mais rien n'indique qu'il y fût encore et que la forteresse appartînt toujours au roi d'Angleterre. Voici cette lettre : « Rex, etc... Laurencio de Dunjun, etc... Mandamus vobis quod non omittatis quin ematis decem bacones ad opus Baldewini Rastellis et duos tunellos vini Pictav. de vino remanenti quando missum fuit apud vallem Rodolii et 2.000 quarellorum bene impennatorum et ea omnia carriari faciatis usque Bretoillium ubi predictus Balduinus veniet illam obviam et id quod posueris in eorum eruptione et carriagio vobis reddi faciemus. Teste me ipso apud Aurival, 15o junii die. Per Petrum de Stokes. » *Société des Antiquaires de Normandie*, XVe vol.

Digitized by Google

sera requis, et de semblables promesses sont faites par Raoul de Clermont, tandis que Eudes, duc de Bourgogne, avec Hervé, comte de Nevers, déclarent dans deux autres actes séparés qu'ils ont conseillé à Philippe de ne pas se laisser forcer par le pape à conclure une paix ou une trêve avec le roi d'Angleterre. Le mois précédent, Renaud, comte de Boulogne, étant à Évreux, avait déjà fait une déclaration dans les mêmes termes. Il est évident que Philippe voulait à tout prix achever la conquête de la Normandie et qu'il craignait que le pape, à la sollicitation du roi d'Angletere, ne l'obligeât à signer la paix ; aussi désirait-il s'assurer l'appui des plus puissants seigneurs du royaume (89).

Deux ans après, au mois de mai 1205, Philippe vint d'Orléans au Vaudreuil, où il signa plusieurs actes de donation (90). On trouve avec le roi Robert, comte d'Alençon, qui prépare le mariage de son fils Jean avec Alix, fille de Barthélemy de Roye, et publie une charte contenant le traité du mariage

(89) Voy. la liste des chartes de Philippe-Auguste, par M. Léopold Delisle.

(90) Mai 1205, au Vaudreuil. Philippe-Auguste donne à Richard d'Argences le fief d'Ollonde, avec les terres qui avaient appartenu à Guillaume de Tourville, au comte d'Arundel, à Henri de Grai, à Guillaume de Moraville, et dont plusieurs étaient situées à Moult, à Ingouville et à Amblie.

Mai 1205, au Vaudreuil. Philippe-Auguste donna à Brandin ce qu'il avait « apud Assagas, apud Escureles et apud Ros ».

Mai 1205, au Vaudreuil. Charte de Robert, comte d'Alençon, contenant le traité de mariage entre Jean, son fils, et Alix, fille de Barthélemy de Roye. Un douaire de 500 livres de revenu devait être assigné à cette dame, sur les terres de Bernay et d'Almeneches.

Mai 1205, au Vaudreuil. Charte de Philippe-Auguste confirmant les clauses de l'acte précédent dont elle reproduisait le contenu.

Digitized by Google

et les donations des terres de Bernay et d'Almeneches, que confirme Philippe-Auguste.

Enfin, les années 1206 et 1207 furent également signalées par la visite du même prince (91), qui s'occupait activement d'affermir son autorité naissante et de lui assurer des bases solides et durables dans le pays. Les distributions de terres, de maisons et de revenus faites à ses soldats lui parurent le moyen le plus sûr d'arriver à ce but, et la mesure comprit tous ceux qui s'étaient distingués par leurs services lors de la conquête et dans les années qui la suivirent. Nous citerons à titre d'exemple les donations suivantes :

En juillet 1205, à Gisors, Philippe donna à Jourdain, son balistaire, ce qu'il avait dans la ville de Léry, à charge de le tenir aux us et coutumes de Normandie.

En 1206, au Pont-de-l'Arche, le roi donna à Raoul de Boulogne ce que Marguerite de Tosny avait à Pont-Saint-Pierre, Romilly, Pîtres et dans la forêt de Longboel. Ce fut après avoir signé cet acte que le roi vint au Vaudreuil.

Vers 1205 ou 1206, Cadoc, châtelain de Gaillon, reçut le château de Gaillon avec ses dépendances, le

(91) 1206, au Vaudreuil. Philippe donna à Jehan de Montgonbert la terre de Sotteville, que Hugues de Gournai avait donnée en dot à sa fille Mélisende, épouse de Amauri de Montfort, comte d'Evreux, et dix livrées de la terre de Gautier de Donestenville, à Sotteville, à charge de payer 10 livres de rente à l'abbaye du Bec.

1206, au Vaudreuil. Philippe-Auguste donna à Nicolas de Montigny les terres de Philippe de Nicole, de Gautier de Trailli et Guillaume Legras, à Leomerville, Mesnille, Manetot, Roqueiville. (Manuscrit de Rosny du XIV^e^ siècle.)

1207, au Vaudreuil. Philippe donna à Rabel de Muids la terre qui avait appartenu à Guillaume de Hainaut.

Digitized by Google

fief et domaine de Tosny, dont il était en possession, avec la terre de Jean de l'Isle, dans la baillie du Vaudreuil, et la terre de Sainte-Anastasie, pour en jouir suivant les us et coutumes de Normandie.

Ce Lambert Cadoc, sénéchal de Normandie, figure dans le roman d'Eustache le Moine, fameux pirate du XIIIe siècle. Il voulut, en 1227, donner à saint Louis et à Blanche de Castille, sa mère, pour les remercier de l'avoir tiré de prison, tous ses biens, ainsi qu'il l'avait juré ; mais saint Louis en refusa la plus grande partie et l'obligea à garder la terre de Jean de l'Isle au Vaudreuil et le château de Gaillon. En 1208, Philippe concéda à Martin de Castille et à Martin Andoile, pour les récompenser de leurs services, deux moulins sur l'Eure, au Vaudreuil, moulins que Richard, roi d'Angleterre, avait donnés à Pierre de Tarragone. Deux ans après (1210), le moulin de Martin de Castille passa, par don du roi, à Foulques de Compiègne, son sergent; et, au cas où ce dernier mourrait sans héritier, le moulin et ses dépendances devaient appartenir à Julienne, fille de Pène, jadis écuyer du prince. Foulques ne le posséda que six ans, au bout desquels le roi lui donna en échange la terre de Robert de Muchedent, au Thuit-Hébert (octobre 1216). Au mois d'avril 1217, Philippe-Auguste donna à Teucer le Champion, un autre de ses sergents, différents biens situés à Saint-Cyr et à Pont-de-l'Arche (92). Au mois de mars 1217,

(92) 20 liv. tournois sur le moulin neuf, 10 s. tournois sur un jardin, 7 chapons, 7 d. tournois, 73 poules, 3 s. et 1 d. tournois, 1 oie, 830 œufs, 7 s. moins 1 d., et sur les cens de la ville de Saint-Cyr 8 liv. 4 s. 2 d. tournois, 200 pimpenelles à Pont-de-l'Arche, le tout constituant un revenu annuel, 34 acres de

Digitized by Google

Philippe permit à Renaud Tatin, son balistaire, d'assigner en dot à sa fille le tiers de la terre qu'il tenait du roi au Vaudreuil, et la même permission fut accordée à Clément Blondel, autre balistaire du prince.

En 1221, Philippe donna à Richard Seine le fief que Geofroy d'Orgeval avait possédé à Heudebouville, et la même année il donna à Boidin Saute-dans-l'Eau (*Saliens in aquam*), son sergent, 25 acres de terre labourable de son domaine du Vaudreuil, avec des terres qu'Étienne le Méteier et Pierre le Méteier tenaient à moitié du roi.

Nous terminerons ici la citation de ces actes, dont nous ne connaissons sans doute qu'une faible partie, mais dont l'ensemble présente encore un caractère digne de fixer l'attention.

La Normandie se trouva soumise en 1204 (93). Chaque pays conserva les franchises et coutumes

terre, 7 acres de bois, 1 acre de prairie et une maison, à tenir suivant les coutumes et les services attachés à ladite terre. — Avril 1217.

(93) Philippe, après la conquête, conserva les garnisons des châteaux forts en Normandie, et un état, dressé en 1210, fournit la liste des munitions du Vaudreuil à cette époque. On trouve seulement, sans doute en raison de l'état de paix : 28 cottes de mailles entières, 1 cotte sans coiffe ni manches, 25 coiffes de fer, 22 haubergeons (haubert, cotte de mailles à manches et à gorgerin dont s'armaient les anciens chevaliers, elle était ornée d'une pièce d'étoffe bordée d'armoiries), 8 paires de souliers de guerre, 4 paires de cuissards, 4 paires de gantelets de fer, 84 épées, 84 plastrons en laine (étoffe piquée que l'on plaçait sur le fer pour l'empêcher de blesser la peau), 44 écus de chevaliers, 92 casques de fer, 44 heaumes (le heaume était le casque des chevaliers fermé en fer mince et battu, à peu près cylindrique, enveloppant la tête entière et ne laissant de jour que par une petite ouverture ou grille à coulisse donnant, en même temps, de l'air sur le front), 24 haches à un et à deux tranchants et 10 cuirasses de fer (*ventrarie* : armure destinée à protéger le ventre). — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI.

Digitized by Google

dont il jouissait ; les bourgeois gardèrent leurs privilèges à Vaudreuil, à Pont-de-l'Arche, à Léry, comme le leur avait garanti le roi de France, et aussi bien dans toute la province que dans les villes que nous citons parce qu'elles nous intéressent particulièrement.

La bataille de Bouvines, en 1214, acheva de ruiner les dernières espérances de Jean. Toutefois, il ne faut pas croire que Philippe fut accepté avec joie par les Normands. Ce dévastateur de nos pays, qui se plaisait à les saccager depuis vingt ans, ne pouvait guère leur être agréable. Il faudra tout un siècle, saint Louis et Philippe le Bel, pour effacer un peu les vieilles haines nationales, et pour qu'à l'arrivée des Anglais nos ancêtres ne voient plus en eux les fils des vainqueurs d'Hastings.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Querelles entre l'archevêque de Rouen et le bailli du Vaudreuil. — Saint Louis et Eudes Rigaud. — Templiers. — Blanche de Navarre au château de Léry. — Jean le Bon. — Assemblées séditieuses. — Peintures de Jehan Coste. — Le premier monument de la peinture à l'huile conservé au Vaudreuil. — Charles le Mauvais et le dauphin Charles. — Etats de Normandie : Jean V d'Harcourt. — Ordonnance de Lusignan, 1441.

Louis VIII succéda à Philippe-Auguste en 1224, et son règne si court a néanmoins laissé parmi nous quelques souvenirs. Le roi, qui avait séjourné au château du Vaudreuil, en 1224, où il donna une charte pour l'abbaye de Mortemer, y revint au mois d'août 1225, signa une charte pour l'abbaye de Préaux et donna à Martin Andoile, son sergent, ce qu'il possédait à la Haye-Malherbe, en échange du moulin que Philippe lui avait donné au Vaudreuil. A ces questions d'intérêt privé succède un acte qui touche au domaine royal.

Les archevêques de Rouen possédaient à une lieue du Vaudreuil le manoir de Louviers, que leur avait cédé Richard Cœur de lion, par acte du 16 octobre 1197, avec toutes les coutumes royales, sauf le droit de chasse. Ils pouvaient donc prendre dans la forêt

Digitized by Google

voisine « bois pour bâtir, réparer et ardoir », mais à l'usage du seul manoir de Louviers et non d'autres. Déjà plusieurs difficultés s'étaient élevées à l'endroit des priviléges dont le roi de France voulait toujours empêcher l'extension.

En 1227, une contestation plus sérieuse que les précédentes eut lieu entre Louis VIII et l'archevêque Thibaut (1) d'Amiens. Ce dernier avait fait couper dans la forêt du bois à bâtir pour l'apporter à Rouen; quand le bailli royal du Vaudreuil fut informé de ces faits, il rendit une sentence contre Thibaut et arrêta le merrein au nom du roi (2).

Aussitôt l'archevêque d'envoyer à Vaultier, évêque d'Evreux, l'ordre d'excommunier le bailli ; celui-ci en référa au prince.

Les deux pouvoirs, temporel et spirituel, en présence, l'affaire s'envenima et prit une tournure beaucoup plus grave qu'on ne l'eût cru d'abord.

Louis VIII cita l'archevêque à comparaître devant lui et se plaignit de ce qu'il avait, contrairement aux lois du royaume et aux coutumes féodales, excommunié son bailli sans l'en avertir, pris le fouage du fief de la Villette qui ne lui appartenait pas et fait faire du merrein pour son château de Rouen. Thibaut, ne pouvant apporter d'autres excuses que celle d'avoir pris du bois parce qu'il en avait besoin et

(1) Chroniques de l'église de Rouen.

(2) « Vuaultier, successeur de Richard, occupant le siége d'Evreux, la coupe des bois de Louviers appartenant à l'archevêché de Rouen avait été ordonnée par Thibaut; le bailli du Vaudreuil prétendit que ces bois étaient propriété domaniale de la couronne : ils n'avaient pas, disait le bailli, été compris dans l'acte de l'échange. Le bailli fit, en conséquence, mettre saisie-arrêt sur la coupe... » (Masson de Saint-Amand.)

Digitized by Google

d'avoir excommunié le bailli parce qu'il s'était opposé à ses prétentions, refusa de répondre à ces griefs et se contenta de dire qu'il ne possédait rien que par aumône et que le pape seul était son seigneur.

Le roi, furieux, prononça, d'après le conseil de ses barons, la confiscation de tous les revenus et du temporel de l'archevêque sans en rien excepter, disant que, puisqn'il ne possédait que par aumône et ne relevait que du pape, il ne pouvait avoir de droits seigneuriaux sur des terres du royaume.

L'archevêque prit alors l'avis de ses suffragants, lança l'interdit sur les châteaux et les domaines du roi dans son archevêché, et partit pour Rome, où il obtint du pape qu'un légat, qui vint alors en France, prendrait connaissance de cette affaire. Le légat donna gain de cause à Thibaut, et le roi, quoique gravement offensé, ne voulant point se mettre en querelle directe avec le saint-siége, aima mieux céder (3).

Tout fut donc rendu, meubles et immeubles, avec les fruits perçus, et le bailli dut porter à Rouen le merrein qu'il avait arrêté.

Au commencement du règne de saint Louis, la régente, Blanche de Castille, prit une mesure importante que seconda plus tard l'influence éclairée du roi. Nous voulons parler du défrichement des forêts, surtout dans la haute Normandie, défrichement que

(3) Les détails que nous donnons ici sont extraits d'un acte imprimé dans l'*Histoire des archevêques de Rouen*, par dom Pommeraye. M. l'abbé Caresme nous fait observer avec raison que la prétention du bailli du Vaudreuil était exagérée et qu'elle rendait presque nulles les ressources que la forêt de Louviers pouvait fournir aux archevêques. — Voy. l'*Essai historique sur Louviers* de M. Paul Dibon.

Digitized by Google

réclamait une population nombreuse, le sol ne suffisant plus à la subsistance de ses habitants (4).

Blanche de Castille autorisa Gautier de Tornan, châtelain du Vaudreuil, à faire défricher la forêt de Bort et à en donner des portions qui seraient tenues héréditairement moyennant quelques rentes. Le besoin des populations et le désir de développer et de faciliter avec de légères redevances le bien-être des paysans avait été certainement la cause de cette ordonnance, qui offrait en outre l'avantage d'augmenter, dans une proportion très-faible d'ailleurs, les revenus du trésor.

En effet, l'officier chargé de procéder à ces opérations exigea des cadeaux plus ou moins considérables des concessionnaires et leur livra des portions de forêt, à raison d'une rente de 4, 5 ou 6 sous par acre. On cite un Gillebert de Léry auquel Gautier de Tornan avait livré trois vergées de terre pour trois sous. Odoard le Panetier, qui avait succédé à Gautier comme châtelain du Vaudreuil, suivit son exemple. Mais les rentes, en général trop faibles, firent prendre aux défrichements une telle extension que les religieux de Bon-Port se plaignirent au roi. Louis fit faire par les abbés de Brolie et de la Noë, et Vernon de Verber, bailli de Verneuil, une enquête qui lui révéla les déprédations de ses châtelains du Vaudreuil et le décida à accorder une indemnité aux religieux (5). Au mois de février 1246, par charte datée de Vincennes, il leur donna cent acres de terre

(4) Voy. M. Léopold Delisle : *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 391, 392 et suiv.

(5) L'enquête fut faite vers 1230 et l'indemnité accordée en 1246.

Digitized by Google

près les vingt charruées ou douze cents acres qu'ils possédaient déjà du don de Richard d'Angleterre. Il ajouta même 6 mesures 5 setiers 1 mine de grain à percevoir annuellement, deux parties sur les moulins du Pont-de-l'Arche et une troisième partie en avoine sur les revenus de la prévôté du Vaudreuil. Les religieux, en acceptant cette indemnité, promirent de ne plus rien réclamer, si ce n'est le pâturage de leurs bestiaux sur les terres livrées à la culture (6). Cette réserve faisait prendre à la concession de saint Louis le caractère d'une large indemnité, car Bon-Port n'avait pour droits généraux sur toute la forêt que l'usage du bois, le pâturage, le panage et les essaims de mouches à miel à l'usage de son église. De plus, les moines de Bon-Port voulurent lever la dîme sur les terres défrichées, et Pierre, chapelain du château du Vaudreuil, revendiquant ce droit, il en résulta des difficultés suivies d'une enquête et de lettres du roi [vers 1230] (7).

Le châtelain recevait comme pot de vin (*in vino*) un droit de past (*convivium*) de 30 s. ou de 29 s., des setiers d'avoine ou quelques sous tournois, les sergents de la forêt faisaient volontiers la même chose pour laisser enlever les arbres abattus. Les noms des habitants témoins dans cette enquête sont : Richard du Val, Raoul de Criquebeuf, Gillebert de Léri, Geofroy Bequeden, Adam Rufe ou Rufin, Jehan des Vignes, Gamelin le Thuilier, Thomas le Figuier, Robert le Thuilier, Richard Clément, Roger de Furnes, Thomas le Potier, Pierre le Fromager, Henri Langlois, Raoul Rossel. Il faut noter que les arbres étaient payés à part, sans préjudice du prix de la terre ; ainsi Gamelin le Thuilier, serment prêté, dépose que Me Gautier lui a livré 5 acres à 4 s. l'acre; Gamelin a donné un pot de vin de 20 s. à Me Gautier, 20 liv. pour les arbres qui étaient sur ses terres et 6 liv. pour entrée desdites terres. — Voy. *Orig. au Supplément du Trésor des chartes.*

(6) 1246, fév., à Vincennes, ch. CLVI. — *Cart. de Bon-Port* de M. J. Andrieux.

(7) Voy. les membranes du rouleau contenant l'enquête précédente au *Supplément du Trésor des chartes.*

Digitized by Google

Un peu plus tard une nouvelle contestation s'éleva entre le gouverneur du Vaudreuil et l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud (8). La relation nous en a été conservée par Eudes lui-même dans le registre de ses visites pastorales : elle a trait aux droits de justice.

Nous avons vu, en effet, le manoir de Louviers cédé avec les coutumes royales, ce qui comprenait une haute justice sur la ville entière.

En l'année 1256, le gouverneur royal du Vaudreuil avait pris deux nobles écuyers, Guillaume, surnommé Piquet, et Guillaume, de Conte Molins, qui chassaient dans la garenne du roi. Ces deux gentilshommes parvinrent à s'évader et se sauvèrent à Louviers, où le châtelain du Vaudreuil les fit arrêter de nouveau. Quand cette action vint à la connaissance de l'archevêque, il considéra qu'elle était préjudiciable à lui et à son église, puisque seul il avait droit de justice dans toute la cité, et il fut trouver le roi à Maubuisson. Sur sa plainte, le monarque lui remit des lettres portant injonction au bailli de Rouen de rendre les deux délinquants à la justice de l'archevêque :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, au bailli de Rouen, salut.

« L'on nous a donné à entendre que notre châtelain du Vaudreuil a fait arrêter dans le ressort de la justice de notre amé et féal... archevêque de Rouen,

(8) Ce savant prélat, que le roi consultait toujours avant de prendre une décision, inscrivait de sa propre main et jour par jour ce qu'il faisait. — Ces pages ont été publiées par M. Théodose Bonnin, 1852 : *Regestrum visitationum Odonis archiepiscopi Rothomagensis.*

Digitized by Google

en sa ville de Louviers, deux hommes précédemment saisis par ses servants (9) dans la garenne du Vaudreuil et échappés de leurs mains. C'est pourquoi nous te mandons que, s'il en est ainsi, tu fasses rendre audit lieu les deux hommes, comme on eût dû le faire, de peur que dans la suite la justice de l'archevêque n'en soit entravée.....

Donné à l'abbaye de Sainte-Marie-Royale, l'an du Seigneur MCCLVI, le lundi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul (10 juillet). »

Eudes vint à Louviers le x^e^ jour avant les calendes de septembre (22 août); et le mercredi, veille de la Saint-Barthélemy (23 août), Guillaume de Voysins, bailli de Rouen, exécuta dans cette ville la teneur des lettres royales. Les prisonniers furent conduits avec beaucoup de solennité dans le palais, en présence de l'archevêque, de Pierre, archidiacre de Caux; Richard du Sap, chanoine de Rouen; frère Hardouin, de l'ordre des Mineurs; Barthélemy Fergant, vicomte du Pont-de-l'Arche; messire Godefroy de Roncheroles, chevalier, et son frère Jean; Raoul, clerc du bailli; Robert des Andelys, Hugon et Morel clercs de l'archevêque; Roger de Martrey, Raoul de Bitaud et Guillaume Langlois, prévôts de la ville, et plusieurs autres personnages.

Eudes mit les deux hommes dans sa prison, et les relâcha aussitôt après avoir reçu des pléges garan-

(9) Servants, servientes, sergeants, dit du Cange. — Voy. ce mot dans le *Glossaire*. On dit généralement sergents, et nous avons plusieurs fois déjà employé cette expression pour traduire le mot *servientes*; mais le mot servant est également usité.

Du Cange fait remarquer que, placé à côté de *miles*, chevalier, *serviens* doit être traduit par écuyer.

Digitized by Google

tissant qu'ils comparaîtraient à la première réquisition devant lui ou son bailli, s'il s'élevait quelque plainte contre eux pour le fait qui avait motivé leur arrestation.

Les pléges furent messire Godefroy de Roncheroles et son frère Jean.

Cet acte ne nous rappelle pas seulement un fait historique, il nous donne encore quelque idée de la division et de l'administration de la justice dans notre contrée, avec les coutumes et usages en semblable circonstance.

Louis IX donna en cette même année 1256 des lettres patentes relatives à l'église de la Trinité. Il y est dit que, le chapelain ayant eu coutume de toucher jusqu'alors sur la vicomté de Pont-de-l'Arche 12 deniers parisis pour sa nourriture de chaque jour, 60 sols parisis au jour de Saint-Michel pour son habillement et 20 sols parisis pour le luminaire de ladite chapelle, sans y être autorisé par charte ou autre titre, les présentes lui en serviraient à l'avenir. « Nous voulons et ordonnons que, pour qu'il n'en puisse dans la suite souffrir aucunement ou être fraudé, il reçoive en notre vicomté, sans contradiction ou difficulté quelconque, comme il a été dit, les susdits douze deniers, les soixante sols pour son habillement et les vingt sols pour le luminaire ; voulons en outre qu'il reçoive et qu'il ait incontestablement le chauffage dans notre forêt de Bort, comme il a eu et perçu jusqu'ici ; est tenu néanmoins ledit chapelain de chanter par nous tant que nous vivrons deux messes chaque semaine, l'une du Saint-Esprit, l'autre de la bienheureuse Vierge, et après notre mort la messe qui se dit pour les fidèles défunts,

Digitized by Google

également pendant deux jours de la semaine ; même dans les autres messes, il sera tenu de dire pour nous une oraison particulière ; du reste, il ne pourra recevoir aucun bénéfice ecclésiastique, à peine de perdre par le fait même de l'acceptation sa charge de chapelain. Pour que ce soit chose stable et perpétuelle, nous avons scellé la présente de notre sceau particulier et y avons apposé notre nom. Donné au Château-Gaillard au mois d'août, l'an de l'Incarnation 1256 et de notre règne le 30e... » Suivent les signatures du roi, du bouteillier, du chambrier et du connétable (10).

Cette église, fondée en l'honneur de la sainte Trinité, était celle du château. Cinquante ans après,

(10) « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen.

« Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi præsentes, pariter et futuri, quod cum capellanus deserviens in capella nostra Vallis Rodolii fundata in honorem sanctæ et individuæ Trinitatis percipere consueverit hactenus, diebus singulis duodecim denarios Parisienses pro victu suo in vicecomitatu nostro Pontiarchus ; et sexaginta solidos Parisienses annuatim pro roba, in festo sancti Michaelis, insuper et viginti solidos Parisienses pro luminari capellæ prædictæ nec super his cartam haberet aut aliud instrumentum, ne in posterum inde molestari aliquatenus valeat aut fraudari, volumus et præcipimus ut secundum quod prædictum est dictos duodecim denarios et dictos sexaginta solidos pro roba et viginti solidos pro luminari in vice comitatu prædicto percipiat sine difficultate vel contradictione quacumque. Chaufagium etiam in foresta nostra Bortis secundum quod hactenus habuit et percipit, deinceps volumus ut percipiat et habeat inconcusse. Tenetur autem idem capellanus in singulis septimanis, duas missas unam de sancto Spiritu et unam de beata Virgine pro nobis dum vivimus et post decessum, missam qnæ pro defunctis fidelibus celebratur per duos dies in septimana qualibet pro nobis similiter de cantare. In aliis etiam missis orationem pro nobis tenebit dicere specialem. Cæterum nullum aliud ecclesiasticum beneficium recipere poterit quin vacet prædicta capellania ipso facto. Quod ut perpetuæ stabilitatis robur obtineat præsentem paginam sigilli nostri auctoritate ac Regii nominis charactere inferius annotato fecimus communiri.

« Actum apud castrum Gaillardi, anno Incarnationis dominicæ

Digitized by Google

l'office de chapelain, qui devenait inutile, fut supprimé par Philippe le Bel.

Quant à saint Louis, on sait qu'il séjournait fréquemment au Vaudreuil ; ainsi, en 1245, il y mit sous la sauvegarde royale l'abbaye et les religieux de Bon-Port. En 1256 (11), lorsque le bailli de Rouen rendait à l'archevêque ses prisonniers, saint Louis et sa cour étaient au Vaudreuil, ce qui est attesté par les tablettes du Trésor des chartes et par deux chartes que le roi y donna, l'une pour l'abbaye de Préaux et l'autre pour Rouen. Eudes Rigaud nous apprend qu'il s'y trouvait avec lui le 4 et le 3 des nones de septembre 1259, et qu'il alla passer le quatrième, le troisième et le deuxième jour des calendes de juin 1261 à Pinterville, tandis que le roi était au Vaudreuil. Enfin une autre note témoigne qu'à la fin de mai 1260 saint Louis y avait également passé plusieurs jours auprès du châtelain, Baudouin de Longueval, maréchal de France et seigneur de Maigremont. (Voy. Fief de Maigremont.)

Philippe le Bel est le premier prince après Louis IX que nous rencontrions au Vaudreuil. C'était en décembre 1307, et le roi y signa des lettres qui concèdent la chapelle du château avec tous ses revenus

millesimo du centesimo quinquagesimo sexto, mense augusto, regni vero nostri anno trigesimo, adstantibus in palatio nostro, quorum nomina supposita sunt et signa : Dapifero nullo, S. Ioannis buticularii, S. Alphonsi camerarii, S. Ægidii constabularii.

« Ludovicus. »

Et aux deux côtés de la signature de Louis est écrit : « Data vacante cancellaria, » avec apparence de sceau sur lacs de soie incarnat et vert.

(11) Août 1256, saint Louis et sa cour étaient les 14 et 15 août à Mantes, 17 à Vernon, 18 au Vaudreuil, 25 à Vernon et un peu après à Paris. *Tablettes du Trésor des chartes*, M. de Wailly.

Digitized by Google

aux dames abbesse et religieuses du couvent de Vernon pour l'hôpital du Vaudreuil, et chargent le bailli de Rouen (12) de faire exécuter l'ordonnance après la mort du chapelain actuel (13). Cette nouvelle organisation de l'hôpital durera jusqu'au président Portail.

Sur la fin du règne de Philippe eut lieu l'arrestation des Templiers. Cet ordre puissant possédait au Vaudreuil une maison dont on voit quelques restes aujourd'hui : une grande salle à porte ogivale et une galerie en bois sculpté de la fin du XIIIe siècle. Cha-

(12) Renault Barbou ou Pierre de Hangest.

(13) « Philippus Dei gratia, Franciæ et Navarræ rex, notum facimus, universis presentibus et futuris, quod nos proprio motu ducti capellam castri nostri de Valle Rodolii cum omnibus et singulis redditibus proventibus et emolumentis pertinentibus ad eamdem, priorissæ et conventui domus Dei de Vernone presentium tenore concedimus et donamus ad hospitale Valle Rodolii de dictæ domus pertinentiis existens, deinceps tanquam eidem annexam perpetuo hereditarie pertinendam, et per dictos priorissam et conventum seu per eum qui pro ipsis in dicto hospitali pro tempore presidebit ex tunc et non antea quod capellanus modernus dictæ capellæ decesserit possidendam. Ita quod ipsi priorissa et conventus, vel is qui regimen ipsius hospitalis habebit, ex tunc in perpetuum quod ipsam capellam sicut prædicitur, possidebunt, singulis diebus in ea celebrari faciant unam missam et altari eidem in divinis misteriis desserviant ut hujusque pristinis temporibus per capellam ipsius fieri consuetum. Mandamus itaque ballivo Rothomagensi moderno et qui fuerit pro tempore præsentibus litteris in mandatis ut dictis priorissæ et conventui, vel ei qui nomine ipsorum dicti hospitalis regimen tenebit pro tempore de redditibus, proventibus et emolumentis ad dictam capellam pertinentibus tempore quo modernus capellanus ejusdem obierit, more consueto sine difficultate respondeat et faciat responderi. Quod ut perpetuo stabile perseveret, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum.

« Actum apud Vallem Rodolii anno Domini millesimo trecentesimo septimo mense decembri. »

Signé sur le repli :

« Per dominum regem, ALHINDO. »

Et scellé de cire verte pendant en lacs de soie rouge et verte.

Digitized by Google

que pilier, chargé naguère de sveltes fleurs de lis, est relié à l'autre par des arcades rappelant les constructions de l'Orient. Dans les panneaux, on distinguait en relief les armes de France, surmontées de la couronne fleurdelisée, ornements qui ont disparu en partie à la fin du siècle dernier. A côté de ce manoir se trouvait le pont, flanqué de grosses tours et à la garde duquel les chevaliers étaient préposés (14).

Les Templiers du Vaudreuil et ceux de Louviers furent condamnés par le concile du Pont-de-l'Arche, tenu en 1314, la première année du règne de Louis le Hutin, sous l'épiscopat de Raoul, évêque d'Évreux.

En 1323, le roi Charles le Bel vint en Normandie. Au mois de juin, étant à Léry, il donna aux religieux de Bon-Port le tiers et le danger de vingt et un acres de bois qu'ils avaient au Bois-Guillaume. Quelques mois avant sa mort, en septembre 1327, le même prince était au Vaudreuil, où il fit remise aux religieux de Bon-Port du champart de 3 sous tournois et des neuf boisseaux d'avoine qu'ils lui devaient par an sur trois acres et demi de pré, dans l'île située en face de leur monastère (15).

En 1328, l'extinction de la branche des Capétiens directs amena sur le trône Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel : la loi salique recevait une troisième sanction. Édouard III, qui tenait des droits de

(14) Ces Templiers étaient sans doute ceux de la commanderie de Renneville, qui avait à Tournedos un fief et plusieurs propriétés. — Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI.

(15) Voy. *Cart. de Bon-Port.*

Digitized by Google

sa mère Isabelle, sœur des derniers rois, fut exclu de la couronne de la France. Tel fut le motif apparent de la guerre de Cent-Ans. Mais des causes plus profondes, des intérêts plus graves provoquèrent la lutte, qui prit en 1346 une grande importance.

Édouard, vivement sollicité par le traître Godefroy d'Harcourt, envahit la Normandie. Les communications étaient encore à cette époque lentes et difficiles, aussi n'apprit-on que fort tard, et pour ainsi dire à leur approche, que les Anglais, débarqués en compagnie à la Hogue-Saint-Vaast, marchaient sur Paris, enlevant toutes les villes sur leur passage. Dans les premiers jours d'août ils étaient devant Louviers, dont ils s'emparèrent. Puis Édouard se porta sur Rouen ; tous les ponts de la Seine étant coupés, il remonta le fleuve sur des barques de cuir, pêchant et chassant à l'oiseau, tandis que ses soldats dévastaient Pont-de-l'Arche et le Vaudreuil. En huit jours on fut débarrassé des ennemis, qui, ne trouvant plus à piller, se dirigèrent sur Gaillon et Vernon. Ils avaient bien brûlé des chaumières, ravagé nos campagnes ; mais la désolation, quoique grande, pouvait se réparer en quelques années. Les vieilles murailles de la forteresse de Richard étaient restées debout, et l'agglomération des habitants qui était sur la rive droite de l'Eure avait eu peu à souffrir : sept forteresses, qui n'étaient sans doute que sept tours reliées entre elles, les protégeaient en formant un demi-cercle appuyé à la rivière.

C'est en effet une tradition fort ancienne que la partie la plus fortifiée du Vaudreuil était, au moyen âge, au hameau actuel de la Salle ou Landemare. On va même jusqu'à dire que la place où se trouve

Digitized by Google

maintenant le bourg était peu habitée. Nous observerons cependant qu'on n'a point souvenance d'églises à Landemare et que Notre-Dame est du XIe siècle, ce qui accuse nécessairement un groupe de maisons à l'entour, les églises n'étant point situées en dehors des villes et loin des habitations.

Quoi qu'il en soit, il y avait là au XIIIe siècle un hameau d'autant plus important qu'il touchait au chemin aux Errants, voie de communication habituelle des piétons qui voyageaient entre Rouen et Paris.

Que le pays ait été plus ou moins maltraité par les Anglais dans cette première invasion, c'est un point sur lequel on ne saurait donner des détails bien positifs; un fléau plus terrible arriva, qui n'épargna rien : « C'étoit une maladie, dit Froissart, nommée épidémie, dont bien la tierce part du monde mourut. » Un vieux proverbe, que l'on cite encore, peut donner une idée de la dépopulation générale :

> En mil trois cent quarante-huit,
> A Nuits, de cent restèrent huit.

Deux ans après ces calamités, Philippe de Valois mourut après avoir vu sa famille cruellement éprouvée. Sa veuve, Blanche de Navarre, vint alors demeurer à Léry avec sa fille, Jeanne de France. Léry possédait un manoir royal, dont une estampe nous a conservé l'image. C'était vraiment une agréable demeure, « d'autant que cette terre a pour elle, dit un chroniqueur, la singularité de sa situation qui est dans une bonne et grosse vallée, accompagnée d'une belle forest, d'un beau

Digitized by Google

vignoble, de la plus grande garenne de Normandie, d'une limpide rivière qui passe au milieu et rend le pays beau et fertile.

« Et c'est en cette considération que les reynes faisoient dans les siècles passés leur demeure audit lieu de Léry, dont il reste encore pour vestige un grand corps de logis d'un vieil château, clos de murailles et de tourelles, qui s'appelle le manoir de la reyne. »

Les rois avaient des propriétés à Léry, mais peu importantes à côté de celles de Bon-Port et des seigneurs particuliers, comme Nicolas le Tourain, qui, en 1292, prenait le titre de seigneur de Léry en partie (16).

Le château, si plein de souvenirs, existait encore en 1814, époque à laquelle il disparut dans un incendie. La duchesse de Berry fut visiter en 1825 ce qui restait, et en 1840 on abattit les murailles aux portes sculptées des jardins, ces jardins qui rappelaient ceux qu'a figurés Perelle dans ses gravures, « avec leurs terrasses en amphithéâtre, leurs vastes escaliers, leurs grilles contournées, leurs parterres en arabesques, leurs bassins et leurs jets d'eau ».

Quelques murailles encloses dans une ferme, voilà tout ce qui reste de cette splendide demeure; car avec les vieux châteaux on fait des cabanes neuves (17).

(16) En 1292, Nicolas le Tourain, verdier de Montfort-sur-Risle, approuva les acquêts faits par les religieux de Bon-Port dans son fief à Léry. — *Cart. de Bon-Port.*

(17) Ces paroles, que cite M. R. Bordeaux à propos de Léry, sont de V. Hugo. *Normandie illustrée*, in-f°. — Voy. Bibliothèque impériale, Estampes. — Collection topographique, v° Eure. —

Digitized by Google

Pendant ce séjour de la reine Blanche à Léry, le roi faisait faire de grands embellissements au Vaudreuil. La peinture à l'huile apparaissait, sinon pour la première fois, du moins pour les premières œuvres que l'on connaisse.

Nous voici arrivés à ce château qui devint alors l'un des plus beaux de France et qu'ont tant aimé le roi Jean et son fils, Charles de Normandie. Sept années à peine suffirent à ces immenses travaux, que le roi confia à Jehan Coste le 29 septembre 1350, dès le troisième jour de son règne, car il avait été sacré à Reims le 26 septembre.

Au moment où nous allons aborder ce sujet, le plus important de ce chapitre et l'une des gloires les moins connues de ce prince valeureux et magnifique, des événements se présentent qui forment un triste contraste.

Le connétable Raoul d'Eu avait été, le 19 novembre 1350, décapité sans jugement devant son hôtel, sous prétexte qu'il avait voulu livrer la ville de Guines à l'ennemi. En décembre (18), Jean fit saisir plusieurs seigneurs normands tenant quelques assemblées au Vaudreuil et accusés de relations avec les Anglais. On les pendit aux postes de la haute justice sans qu'il fût bien établi que ces assemblées eussent été séditieuses.

Lorsque ces exécutions avaient lieu, Jehan Coste était déjà au Vaudreuil.

Monuments inédits de Willemin. — *Voyages dans l'ancienne France* de Nodier et Taylor.

(18) Voy. Houel, *Annales des Cauchois.* — *Mer des Histoires*, 1536, Paris. — *Chroniques de 1581.* — Ce fait peut être placé aussi au commencement de 1351.

Digitized by Google

Les premières lettres du roi sont du 29 septembre 1350 ; elles le mandent et le chargent de peindre la grande salle, la chapelle, les chambres voûtées et d'autres appartements du château, et marquent que « le roy est très-désireux qu'il exécute ce travail lui-même (19) ».

D'autres lettres portant la même date enjoignirent au vicomte du Pont-de-l'Arche et au verdier de la forêt de Bort de fournir, le premier tout l'argent nécessaire, le second tout le bois dont le peintre aurait besoin, sans contradiction.

Jehan, aussitôt l'ordre royal parvenu à sa connaissance, se rendit au château et composa de nombreuses histoires et images pour les endroits mentionnés ; mais quand il en eut exécuté quelques-unes, l'humidité les altéra promptement, d'autant plus que le château était entouré d'eau et que les murailles étaient vieilles. D'un autre côté, le roi trouva les peintures si belles qu'il ordonna de refaire en or pur ce qui n'était qu'en étain doré, notamment la barbe et les cheveux des personnages et les sveltes fleurs de lis.

Mais ces travaux coûtaient de grosses sommes et Jehan devait nourrir ses gens, qui étaient nombreux, et fournir l'or et les couleurs nécessaires. Le roi, voulant pourvoir à ses besoins, ordonna par nouvelles lettres au vicomte de Pont-de-l'Arche et autres

(19) Deux lettres ont été publiées par M. Bernhard, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. III, p. 334, t. 1er, 2e série. Les autres lettres ont été données par M. Montaiglon, *Archives de l'Art français*. Documents, t. II, p. 331 ; t. V., document III, p. 65. — Voy. aussi Louis Paris, *Cabinet historique*, 1857, t. III, p. 262. — Voy. *Nouveau Vasari de Florence*, vie d'Antonello de Messine, t. V, 89.

Digitized by Google

trésoriers de France de livrer à son peintre autant d'or et d'argent monnayé que celui-ci en aurait besoin. Le vicomte de Pont-de-l'Arche montra beaucoup de mauvais vouloir à l'égard de Jehan Coste, et présenta des excuses et remontrances au roi touchant la pénurie des revenus de la vicomté dont Jehan absorbait une partie. Tracassé sans cesse par des hommes jaloux de la faveur dont il jouissait auprès du roi, obligé de vaquer continuellement à ses travaux, de chercher dans un livre ses sujets et d'aller à Paris pour acheter ses couleurs, ce qui lui causait beaucoup de fatigues, le peintre tomba malade. Il était d'ailleurs étranger à toute comptabilité : *compotorum et monetarum ignarus*, et n'avait pas de clerc pour le remplacer ; il était donc bien difficile qu'il rendît des comptes.

Les choses étaient en cet état au mois de mars 1353, lorsque le roi, alors au Vaudreuil, où il passait les fêtes de Pâques, voulut mettre un terme aux retards que ces incidents occasionnaient. Il commanda à ses gens de croire le peintre sur parole. « Confiants en la bonne foi du dit Jehan et désirant le débarrasser du fardeau des comptes, nous ordonnons à nos amés et féaux les gens tenant nos comptes pour toutes les dépenses que Jehan affirmera sur simple serment avoir faites depuis l'année 1350 jusqu'à ce jour de la fête de Pâques, 24e de mars, de le croire sur parole, de le tenir quitte des sommes reçues et de ne jamais l'inquiéter ni lui, ni ses héritiers ou successeurs, bien qu'une telle manière de procéder n'ait pas encore été employée et nonobstant ordonnances et actes à ce contraires...

Digitized by Google

« Donné au Vaudreuil le jour de la feste de Pasques, 24 mars 1353 (20). »

(20) Johannes Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis presentibus et futuris, quod cum nos, circa festum beati Michaelis ultimo preteritum fuerint tres anni elapsi, mandaverimus per nostras litteras magistro Johanni dicto Coste pictori ut ad castrum nostrum Vallis Ruellii accederet et aulam, capellam, cameras et alia loca ejusdem castri depingeret, hoc per ipsum fieri desiderabiliter affectantes, idemque Johannes, nostro predicto parens mandato, quum cicius hoc ad suam devenit noticiam, ad dictum castrum accessit et in aula, cameris et aliis locis ejusdem castri ab illo tunc plures fecerit et composuerit hystoricis et ymagines et quasdam factas propter murorum veterorum putredinem, et quasdam alias, quia de stagno deaurato facte erant quas nos de puro auro fieri voluimus, refecerit ad nostre bene placitum volumptatis, propter quod plures summas pecunie a thesaurariis nostris, vicecomite Pontis Arche et aliis, dicetur diversis temporibus recepisse et inde plures facisse missias et expensis cumque idem Johannes sit adeo simplex et in facto compotorum et monetarum ignarus, quod compota sua nesciret de hiis expensis et missis ordinare; sed me hactenus potuit aut adhuc valeat ea facere, eum ipsum oportuerit dictas ymagines manu propria componere et formare, hystoriasque mihi depictas de quo dicti libro extrahere et Parisius, quesitum colores, pluries personaliter accessisse, fueritque diu gravi infirmitate detentus; sibique injunxerimus et adhuc velimus ut expedicioni dictorum operum, quæ celeriter compleri volumus, vacet hactenus et intendit me habuerit clericum aut habeat, quod tamen fuisse conveniens reputamus pro eisdem compotis ordinandis, nos dedicti Johannis probitate plenorie confidentes, et volentes ipsum ex hujus modi compotorum onere liberari et servari indempnem volumus et eidem concedimus de gratia speciali, dilectisque et fidelibus gentibus compotorum nostrorum Parisius, presentium tenore mandamus, quatinus de omnibus et singulis missiis et expensis, quas idem Johannes pro premissis affirmaret se fecisse, suo simplici juramento, a dicto tempore usque ad diem presentis festi Pasche, videlicet vicesimam quartam diem marcii, eidem Johanni credant et fidem adhibeant et receptis per ipsum propter hoc deducant et ipsum de eis exonerent, nec ipsum aut ejus heredes vel successores ad aliud de premissis compotum exhibendum, nunc vel in futurum compellant ullatenus aut molestent, sed ipsum suosque predictos heredes et successores, de hiis quietum et liberum teneant et teneri faciant, perpetuo, pacifice et quiete; non obstante quod simile nundum fieri consuevit, et non obstantibus ordinacionibus et statutis contrariis quibuscumque. Quod ut firmum et stabile perpetuo, perseveret, nostrum sigillum hiis litteris est appensum salvo in aliis jure nostro et in omnibus alieno.

« Datum in castro Vallis Ruellii, die festi Pasche predictæ,

Digitized by Google

Le vicomte de Pont-de-l'Arche et le verdier de la forêt de Bord, après avoir obéi quelque temps, finirent par présenter de nouvelles remontrances et de nouvelles excuses, si bien que Jehan Coste se plaignit au roi, qui envoya les deux lettres suivantes :

« Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, au vicomte de Pont-de-l'Arche ou à son lieu tenant, salut.

« Autreffoiz t'avons mandé que a Jehan Coste, notre painctre, tu baillasses et délivrasses deniers pour faire certains ouvrages de paincture que nous avons ordonnées estre faites en nostre chastel du Val de Reuil et nous avons entendu que par deffaute de paiement lesdits ouvrages demourent à parfaire, dont fortement nous depplaist. Si te mandons de rechief et commandons estroictement que toutes excusactions cessans et si chier comme tu doubtes encourre nostre indignation, tu bailles et delivres audit Jehan deniers pour faire et parfaire lesdits ouvrages, selon sa forme et manière que autrefois t'a été mandé et tellement qu'il ne conviegne que plus en retourne devers nous; et nous voulons tout ce que tu auras baillé et baudras pour ceste cause estre alloué en tes comptes sans aucun contredit, non contrestant qnelconque ordenance, mandemens ou défenses faites ou à faire à ce contraire.

« Donné à la noble maison, le XXIX^e^ jour de may de l'an de grâce mil ccc cinquante-cinq.

« Par le roy, OGIER. »

videlicet XXIIII. die marcii, anno Domini millesimo CCC^o^. quinquagesimo tertio.

« Per regem, NELLON. »

Digitized by Google

« Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, au vicomte du Pont-de-l'Arche et au verdier de la forest de Borst ou à leurs lieux tenans, salut.

« Comme autrefois, à toi vicomte eussions mandé que tu feissez copper et ouvrer busches pour ardoir et a charrier en nostre chastel du Val de Reuil pour faire les œuvres de paincture que nous avons ordenées estre fectes par Jehan Coste et aussy d'autre bois convenable pour faire ses echauffaux et pour chauffer nos cheminées dudit chastel et à ton verdier livrer ledit bois et l'en nous a donné à entendre que il y a deffaut par toy, dont fortement nous desplaît. Si te mandons de rechief et commandons estroitement que toutes excusations cessans et si chier comme tu doubtez encourre nostre indignacion tu facez ledit bois coupper, charrier et ouvrer, par quoy nos dictes œuvres n'en soient retardées et qu'il n'en retourne plus plaintes par devers nous et tu verdier, de ton office aussy. De tout ce que ledit Jehan Coste confessera avoir eu pour la cause dessus dicte, nous voulons qu'il soit alloué en ses comptes sans contredit.

« Donné à Paris le IIIe jour de juin, l'an de grace mil CCC cinquante et cinq.

« Par le roy, Yvo. »

Une troisième lettre fut donnée la même année, elle est relative à de nouveaux délais :

« Jehan, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaux tresoriers, le vicomte du Pont de l'Arche et autres, salut.

« Nous vous mandons et commandons... que a Jehan Costey, peintre, vous baillez et delivrez ou

Digitized by Google

faites bailler et delivrer argent sans aucun delay ou contredit, pour faire et parfaire les œuvres de paintures que nous avons ordenées par luy estre faites en nostres chastel du Val de Reuil. Si que par vous n'y ait deffaut... etc...

« Donné au Louvre lez Paris, le IIIIe jour d'octobre, l'an de grace mil ccc cinquante-cinq. »

Malgré le désir que le roi avait manifesté d'un prompt achèvement des peintures, il était impossible à Jehan seul et atteint d'une longue et grave maladie, *gravi infirmitate diu detentus*, de terminer cette entreprise. On lui adjoignit un certain Girart d'Orléans, autre peintre de cette époque et qui paraît avoir été chargé de l'office de clerc et de l'administration des deniers. Ce Girart devait être déjà d'un certain âge, car, dès 1339, Louis de Châtillon, comte de Blois, avait fait payer une somme à « Girart d'Orléans, peinctre, » demeurant à Paris, pour la façon d'une litière.

On a heureusement conservé et retrouvé l'original du marché conclu entre ce peintre et le dauphin Charles en mars 1355. C'est la pièce capitale, car elle parle nettement de l'emploi de l'huile, et énumère quelques-uns des travaux faits et tous ceux à parfaire.

« C'est à l'ordenance de ce que je Girart d'Orliens, ai cautié a fere par Jehan Coste au chastel du Val de Reuil sur les ouvrages de peinture qui y sont a parfaire tant en la sale comme ailleurs, du commandement de monseigneur le duc de Normandie, l'an de grace mil ccc cinquante-cinq, le jour de Notre-Dame en mars.

Digitized by Google

« Premièrement pour la sale assoufir en la manière qu'elle est commenciée ou mieux, c'est assavoir : parfaire l'ystoire de la vie Cesar, et au dessous en la derniere liste une liste de bestes et d'images einsi come elle est commencée.

« Item en la galerie, à l'entrée de la sale en laquelle est la chace, parfaire, einsi comme est commenciée.

« Item la grand chapelle fere des ystoires de Notre-Dame, de Sainte-Anne et de la Passion entour l'autel ce qui en y pourra estre fait.

« Item pour le dossier ou table dessus l'autel III hystoires, c'est assavoir : au milieu la Trinité et en l'un des costez une hystoire de Saint-Nicolas et en l'autre Saint-Loys ; et au dessouz des hystoires du tour de la chapelle, parfaire de la manière de marbre einsi comme il est commencé.

« Item l'entreclos, qui est au milieu de la chapelle, estanceler et noter de plusieurs couleurs estancelées.

« Item l'oratoire qui joint à la chapelle parfaire, c'est assavoir : le couronnement qui est au pignon avec grant quantité d'angres et l'Annunciation qui est à l'autre costé.

« Et en VII archez qui y sont VII ymages c'est assavoir : en chascun archet un ymage et les visages qui sont commenciez parfaire tant de taille comme de couleurs et les draps drapez nuer et parfere et une pièce de merrein qui est au dessouz des archez armoirier de bonne armoierie ou de chose qui le vaille.

« Et toutes ces choses dessus divisées seront fetes de fines couleurs à huile et les champs de fin or en-

Digitized by Google

levé et les vestements de Nostre-Dame de fin azur et bien et loialement toutes ces choses vernissiées et assoufies entierement sans aucune deffaute.

« Et fera ledit Jehan Coste toutes les œuvres dessus dictes et trouvera toutes les choses nécessaires à ce, excepté busche à ardoir et liz pour hosteler ly et ses gens, en la manière que l'on ly a trouvé au temps passé. Et pour ce faire doit avoir 600 moutons (21), desquilz il aura les 200 à présent sur le terme de Pasques (22, et 200 à la Saint-Michel prochinement venant et les autre 200 au terme de Pasques aprés en suivant.

« Accordé et commandé par monsieur le duc de Normandie au Val de Reuil, le xxv^e^ jour de mars MCCCLV.

« MAREUIL. »

A cet acte fut joint la lettre suivante :

« Charles ainsné fils du roy de France, duc de Normandie, dauphin de Viennois et comte de Poitiers, à nostre amé et feal tresorier salut et dilection. Nous aiens fait auiser et visiter l'ouvrage des poinctures faites et à faire en nostre chastel du Val de Reuil par Girard d'Orléans, poinctre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, lesquels nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra, et Jehan Coste, pointre, qui a fait les dictes poin-

(21) Le petit mouton d'or étant de 12 s. 6 d. en 1357, cela équivaut à une somme de plus de 3,131 fr. 25 c. de notre monnaie et d'une valeur relative de 15,656 fr. 25 c.

(N. de M. de Montaiglon.)

(22) L'année commençait alors à Pâques, fixé cette année au 9 avril, le 25 mars était donc encore en 1355; mais si l'on fait commencer l'année au 1^er^ janvier, on est alors en 1356. — Il faut suivre la même règle pour la date des pièces précédentes.

Digitized by Google

tures ait promis et accordé à les parfaire en certaine manière et quérir tout ce qu'il y faurra pour la somme de 600 florins d'or au mouton qu'il en doit avoir de nous à certains termes, c'est assavoir 200 moutons d'or à present sur le terme de Pasques prochaint venant, autres deux cents moutons à la Saint-Michel et les autres deux cents moutons à Pasques ensuians, si comme il vous pourra plus à plain apparoir par une cedule faite suivi de nostre commandement par ledit Girart et de la voulenté et consentement dudit Jehan Coste, scellée de notre scel secret et lequelz Jehan se doit obliger sous le scel du vicomte du Pont de l'Arche à parfaire lesdites pointures selon le contenu de la dite cedule de la quelle ycelui Jehan a copie. Nous vous mandons et commandons que veue ycelle cedulle et ces presentes, vous paiez audit Jehan Coste lesdits 600 florins d'or au mouton ausdiz termes ou vous l'en assignez en tel lieu et especialement tantost des dix premiers deux cents moutons qu'il en peut estre paiez pour acheter ce qu'il li faudra pour son vivre et de ses gens et pour or couleurs et autres choses nécessaires à faire lesdictes pointures; et ce faites en telle manière que par votre deffaut, ycelles peintures ne soient retardées.

« Et nous mandons à nos amez et feaulz gens de nos comptes qu'ils allouent à votres lesdits 600 moutons d'or ains paiez non contrestant quelconques ordenances contraires.

« Donné au Val de Reuil le xxve jour de mars l'an de grâce mil ccc cinquante cinq.

« Par mons. le duc, MAREUIL. »

Quelques jours après, le trésorier du duc donna

Digitized by Google

mandement au vicomte de Pont-de-l'Arche d'exécuter l'ordonnance ; cette pièce est le complément des précédentes.

« Jehan Baillet, trésorier de monseigneur le duc de Normandie, dalphin de Viennois au vicomte du Pont de l'Arche ou à son lieu tenant, salut. Par vertu des lettres de mondit seigneur nous vous mandons et étroitement enjoignons de par ycelui seigneur et de par nous que de la somme de six cents deniers d'or au mouton lesquels Jehan Coste doit avoir pour faire et parfaire les peintures à lui ordonées à faire au chastel du Val de Rueil, si comme il est plus a plain contenu es dictes lettres et en une cedule faite sur la dicte ordenance sous le scel du secret de mondit seigneur lesquelz nous vous envoions coussues à ces presentes sous notre signet, vous poiez et delivrez tantost et senz delay audit Jehan ou a son etain commandement des deniers de votre recepte receuz ou a recevoir la somme de deux cents deniers d'or au mouton ou la value, sur le terme de Pasques prochainement venant en la somme ou la fourme et manière ès dictes lettres et cedule, en prenant de luy les lettres obligatoires dont mention est faicte es dites lettres de mondit seigneur par lesquelles rapporter avec ladite cedule, ces presentes et lettres de recognoissance dudit Jehan la dite somme par vous ainsi poiée sera alloée en voz comptes et rabatue de votre recepte par les gens des comptes de mondit seigneur, senz aucun contredit non obstant quelconques mandements ou deffences à ce contraires.

« Donné à Rouen sous mon scel, le IIIIe jour d'avril l'an mil CCC cinquante cinquante cinq. »

Digitized by Google

Ces pièces ont besoin d'être examinées en détail; en expliquant quelques-unes des expressions qu'elles contiennent soit par leur comparaison avec d'autres, soit par des phrases plus précises sur lesquelles aucun doute n'est possible, nous arriverons à éclaircir des points qu'il importe de bien comprendre.

L'*ordenance* déclare que Girard *a cautié a fere par Jehan Coste* divers travaux, autrement en a garanti l'exécution par ledit Jehan. C'est assez dire qu'il est son clerc : il fait les cédules de la *voulenté et consentement* de son maître; ce qui n'empêche pas ce dernier de s'obliger en outre sous le scel du vicomte de Pont-de-l'Arche. Girard aura sans doute été placé par le roi auprès de son peintre pour tenir ses comptes et l'aider dans ses travaux.

Il résulte ensuite des termes de cette énumération qu'une faible partie des peintures est ici mentionnée; on ne cite d'ailleurs que les histoires à parfaire et plusieurs à exécuter pour garnir les appartements. Il suffit pour s'en convaincre de lire un article : « Item la galerie à l'entrée de la sale ou est la chace;... » puis c'est une liste de bêtes et d'images;... l'histoire de la vie de César. De combien de travaux ces quelques mots pris çà et là nous révèlent l'existence!

Il y avait bon nombre de statues peintes; les mots *tant de taille comme de couleurs* ne peuvent laisser de doutes à cet égard. En effet, que dit le texte?

« Et en VII archez qui y sont VII ymages, c'est assavoir : en chascun archet un ymage et les visages qui sont commenciez parfaire, tant de taille comme de couleurs et les draps drapez nuer et parfere. »

Digitized by Google

Un point important reste à vérifier. Si telle est la nature des images, que décider pour les histoires? L'emploi que l'on a fait de ces mots dans l'ordonnance semble indiquer qu'une image est la représentation d'une figure quelconque, envisagée à un point de vue général. Ici un archer est un archer avec le costume et les armes de son temps, mais non pas tel archer plus ou moins fameux par un trait de valeur.

Une *histoire* au contraire est un personnage connu: une histoire de Notre-Dame, de sainte Anne, ou bien un groupe symbolique, une histoire de la Trinité ou une réunion de sujets comme la vie de César. Le point capital est que *l'hystoire*, et son nom l'indique suffisamment, a trait à un fait connu, historique.

Les histoires sont aussi des statues, et non-seulement les coutumes et des exemples, mais les termes mêmes de la lettre nous l'indiquent. Qu'on ne s'arrête pas à ces mots... *composuerit historias et ymagines et quasdam factas propter murorum veterorum putredinem et quasdam alias quia de stagno deaurato facte erant, quas nos de puro auro fieri voluimus, refecerit*... pour dire que c'étaient nécessairement des peintures murales, puisque l'humidité produisait sur elles sa fatale influence. On ne distingue pas entre les images et histoires, or, les premières sont clairement désignées comme sculptures; si donc elles ont pu être altérées par les anciens murs, c'est qu'elles y étaient adossées. Le même sort a atteint les histoires qui ne différaient des images que par le sujet et le nom. Il n'est donc nullement nécessaire d'admettre qu'il y eût des peintures murales pour expliquer les mots qui précèdent.

Digitized by Google

N'avons-nous pas encore à Saint-Denis, dans deux chapelles, des exemples frappants de ce genre de décoration ? Les murailles sont peintes et dorées et les fleurs de lis brillent sur les champs d'azur. C'est toute une splendide enluminure bleu et or qui recouvre du haut en bas murailles, voûtes et piliers, et tout autour sont les histoires et les images sur leurs piédestaux.

Cette discussion n'est pas sans intérêt, car elle nous conduit à chercher s'il ne resterait pas quelques débris épars de ces innombrables travaux.

Il existe au Vaudreuil une statue fort remarquable du milieu du XIVe siècle. Longtemps reléguée dans une tour, elle finit par être portée dans le cimetière, où elle resta plusieurs années exposée aux intempéries de l'air et aux outrages des passants, pour être remise ensuite dans une tourelle, où on la laissa pleine de poussière jusqu'au passage de la Société française d'archéologie en 1855. Elle fut alors lavée et exposée aux regards.

Voici en quels termes M. Raymond Bordeaux rendit compte de l'opinion de la Société : « Tout le monde a beaucoup remarqué un groupe de pierre, représentant la Trinité, sous les traits du Père éternel tenant sur ses genoux le Fils crucifié, au-dessus duquel plane la colombe représentant le Saint-Esprit (23). »

Rien ne faisait supposer alors quel pouvait être l'auteur de ce groupe, lorsque la lecture des pièces relatives à Jehan Coste fit penser qu'il pourrait bien

(23) *Congrès de la Société française d'Archéologie*, t. XX, séances tenues à Louviers.

Digitized by Google

avoir fait partie du tryptique dont parle Girard d'Orléans.

On étudia plus attentivement cette statue, dont l'eau avait fait paraître vivement les couleurs. On constata qu'elle était peinte à l'huile et que les intempéries des saisons auxquelles elle avait été exposée l'avaient débarrassée en partie d'une couche de peinture dont on l'avait badigeonnée. Sous cette épaisse peinture dont le reste s'enlevait facilement à l'aide d'un instrument mince et tranchant, on reconnut de *fines couleurs à huile* et *de fin or enlevé*, bref toutes choses qui avaient dû être *bien et loialement vernissiées et assouvies sans aucune deffaulte*. Et rapprochant ces faits de ce passage :

« Item pour le dossier ou table [retable] dessus (24) l'autel III hystoires c'est assavoir : ou milieu la Trinité et en l'un des costez une histoire de Saint-Nicolas et en l'autre de Saint-Loys... »

On vint à se demander si l'on ne devait pas reconnaître dans notre statue la Trinité de Jehan Coste.

Elle a fait partie d'un tryptique dont elle tenait le milieu, c'est un point incontestable ; on voit par la

(24) Si c'eût été une peinture murale, comment eût-on pu la poser *dessus* l'autel ? Des témoins oculaires nous ont affirmé avoir vu avant la Révolution cette statue dans l'église de la Trinité, ancienne chapelle du château du Vaudreuil, devenue plus tard chapelle de l'Hôtel-Dieu. Mais ce fait jette peu de jour sur la question, puisque cette chapelle dédiée alors à la Sainte-Trinité avait été donnée par Philippe le Bel au couvent de Vernon et que la chapelle décorée par Jehan Coste était située dans l'intérieur du château. La statue aura pu être transportée plus tard dans l'ancienne chapelle qui portait son nom, et il est même probable que la chapelle du château, sous Jean le Bon, était aussi dédié à la Sainte-Trinité, puisqu'on mettait cette statue sur le rétable au milieu de l'autel.

Digitized by Google

pierre taillée que deux groupes ont dû recevoir leur place à côté d'elle : sans doute saint Loys et saint Nicolas.

C'est une œuvre fort remarquable qui sort du ciseau d'un artiste habile. Le génie apparaît et dans l'œuvre et dans le symbole qu'elle représente. La statue est du milieu du XIVe siècle (A.MCCCLV) ; et c'est précisément l'année 1355 que porte le traité de Girard d'Orléans. Quel autre donc que Jehan Coste a fait cette statue à la même époque au Vaudreuil ? Certes, si ces présomptions n'atteignent pas la parfaite certitude, elles doivent être prises en considération.

Combien d'objets rares et précieux possède l'église de Notre-Dame provenant des chapelles du château du Vaudreuil. Tantôt il y a une inscription claire et positive marquant et le nom du donateur et l'année de la donation, comme celle du grand rétable doré d'Androuet du Cerceau ; tantôt, comme ici, on ne voit que l'année ; mais le concours des circonstances est tel que le doute n'est guère possible.

Ce groupe de la Trinité est donc extrêmement curieux sous le double point de vue artistique et historique. Et de même que les lettres relatives à Jehan Coste sont connues et citées, non-seulement en France, mais même à l'étranger, le dernier reste des œuvres du grand artiste et le premier monument de la peinture à l'huile que l'on connaisse ne peut manquer d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de cette origine. Relevée et réparée (25) aujourd'hui par la

(25) On a seulement scellé deux fleurs de lis de la Croix, dont on avait gardé les morceaux, refait un nimbe et rajusté quelques parties. Travail exécuté par M. Bonet, de Rouen.

Digitized by Google

Société française d'archéologie, cette statue doit sortir de l'oubli où elle est restée depuis plusieurs siècles (26).

(26) Il est curieux à ce propos de lire le préambule d'une histoire singulière racontée par M. de Chennevière dans la *Revue de Rouen* :

« C'était l'année passée (1847), quand la moisson fut si belle et quand les branches des pommiers craquaient sous les fruits. La curiosité m'amena vers le Vaudreuil pour y chercher les traces de ce vieux château superbe, qu'avaient tant aimé le roi Jean et son fils Charles, duc de Normandie. J'avais lu que, environ l'an 1350, un peintre nommé Jean Coste fut mandé par lettres royales au château du Val de-Rueil pour en décorer les chambres et la chapelle d'images sculptées et de peintures à l'huile, rehaussées d'or pur. Il y parfit dans la salle l'histoire de la vie de César et au-dessous en la dernière liste une suite de bêtes et d'images; dans la grande chapelle, des histoires de Notre-Dame, de sainte Anne et de la Passion entour l'autel, et sur l'autel un tryptique dont le milieu représentait la Trinité et dont les côtés offraient saint Nicolas et saint Louis, et dans l'oratoire qui joignait la chapelle, un couronnement avec grande quantité d'anges, faisant pendant à une Annonciation, et combien d'autres ornements et images en pierre, tant et tant que sept années suffirent à peine à ces immenses travaux ! Quelle amorce pour un vagabond !

« Ce jour-là des tourbillons de pluie rasaient la terre et se jetaient dans des meules de luzerne ou des tas de gerbes qui n'avaient pas encore eu le temps de gagner la grange, ou glissaient en les fouettant sur des traînées d'avoine déjà sciée et restée couchée sur son sillon en attendant l'engerbeur. La carriole de Louviers traversa ces joyeux petits enclos de Vauvray, tout chargés et obscurcis de pommiers et de poiriers derrière lesquels s'aperçoivent à peine des chaumières moussues, bâties la plupart en bois et en terre. Elle s'arrêta au bout de la grande avenue qui mène au Vaudreuil, et avec moi elle laissa sur la route un maçon qui depuis quelques jours était occupé à réparer un pont dans le parc. Chemin faisant, il m'offrit abri sous l'immense parapluie de cotonnade rouge qui permet aux gens de son état de tailler la pierre sans s'émouvoir d'un pareil temps d'orage. Il voulut me montrer le château et me guider dans les allées et les détours du parc, et ce fut lui qui m'en ouvrit la grille.

« — Voilà une splendide avenue de peupliers, voilà des massifs d'ormes taillés à la française et voilà quatre petits pavillons de solide et lourde structure, dont deux sont du temps de Louis XIV, deux du temps de Louis XVI ! voilà des prés, voilà des champs, voilà des bois; mais le château ? le château ? (Je ne voyais pas le château.) — Regardez là-bas, me dit le maçon en me montrant

Digitized by Google

On n'a point d'autres pièces sur Jehan Coste ; on ignore en quelle année il acheva les peintures, mais il est présumable que ce fut vers 1358. Toutefois, si le sujet se termine ici, il n'est pas sans intérêt de savoir ce que devint cet homme qui passa une partie de sa vie au Vaudreuil.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans les notes publiées par M. de Montaiglon : « On ne connaît pas encore de Jehan Coste d'autres travaux ; il était mort avant 1391, car on ne le trouve pas dans les statuts de cette année ; bien qu'il eût travaillé en Normandie et qu'il en fût peut-être, puisqu'on ne connaît pas son pays, il serait plus que périlleux de vouloir le reconnaître dans un Jean de Normandie (27) qu'on y rencontre et dont nous ne pouvons avoir que le surnom. Me permettra-t-on une autre supposition que je ne présente qu'avec toutes les réserves du doute ? En voyant Jean Coste ainsi aimé par le roi Jean, chargé par lui d'un travail trois jours après son couronnement, ne pourrait-on pas penser que le portrait du roi Jean maintenant conservé au Musée des souverains est peut-être de ce peintre? Et, sans aller jusque-là, ce portrait, puisqu'on se servait alors de l'huile, ne serait-il pas peint de cette façon ? Car s'ils ne sont pas le résultat d'une restauration postérieure, les tons bleus du vêtement offrent un empâtement et

à travers les arbres une grande habitation blanche ; j'étais de ceux qui ont travaillé à cette bâtisse, il y a vingt-cinq ans. Les murs en sont solides ! ajouta-t-il avec une certaine vanité d'artiste.

« Hélas ! pauvre Jean Coste ! pauvre château du roi Jean et du duc Charles de Normandie ! »

(27) Il y a eu des familles du nom de Coste au Vaudreuil au moyen âge.

Digitized by Google

comme la trace traînée des poils d'un pinceau épais qui peuvent donner lieu à cette supposition que nous soumettrons sans réserve au jugement des hommes compétents. »

Quant à Girard d'Orléans, en 1379 il était mort et devait avoir été riche, car M. Montiel, dans un inventaire (28) de l'église de Saint-Sépulcre, à Paris, a trouvé au f° 33 R (1379) : « Item en la dessus dicte chapelle a une fondation fondée d'une chatellenie que fonda feu maître Girart d'Orliens, paintre du roy, chargée en IIII messes la sepmaine. »

Ce ne sont pas les seuls grands artistes dont le Vaudreuil ait conservé le souvenir. Plus tard nous aurons à citer les noms illustres que rappellent Vaux-le-Vicomte et Versailles.

Nous venons de voir que le dauphin Charles donna des lettres au Vaudreuil le 25 mars 1356 ; il séjournait dans ce château depuis un an environ. Froissart nous apprend en effet qu'en 1355, à Pâques, le roi envoya en Normandie son fils aîné, Charles, dauphin de Viennois, avec le titre de lieutenant. Le prince, âgé de dix-neuf ans, s'établit au Vaudreuil et y demeura tout l'été, et les gens du pays lui fournirent 3000 hommes d'armes pour trois mois (29). De son côté, Charles le Mauvais, avec une armée de 10,000 hommes, se rendit à Cherbourg au mois d'août, et, malgré plusieurs traités et plusieurs ambassades du roi de France et du roi de Navarre,

(28) Note II, ch. LX, *la Procession*, t. Ier. — Voy. aussi *Archives de l'Art français* de M. de Montaiglon.

(29) Il est probable qu'il s'agit de l'aide votée à la fin de l'année 1355. Froissart aura confondu les dates ; il est possible cependant qu'il y ait eu deux aides.

Digitized by Google

les bandes de ce dernier qui occupaient Évreux et Pont-Audemer continuèrent à dévaster les pays environnants, tandis que la flotte anglaise approchait. Jean, craignant les effets désastreux d'une alliance entre Charles le Mauvais et Édouard III, ouvrit de nouvelles négociations et l'on finit par s'entendre. Le 10 septembre, le traité de Valognes confirma celui de Mantes du 22 février précédent, qui accordait à Charles le Cotentin, le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Pont-Audemer et les châtellenies de Breteuil et de Conches. Vers le 16 septembre, le roi de Navarre alla au château du Vaudreuil trouver le dauphin Charles, qui le mena en la bonne ville de Paris, « et le 24e jour de septembre vindrent lesdits roy de Navarre et dauphin à Paris devers le roy de France au chastel du Louvre, et quand ils furent venus en la presence de plusieurs, le roy de Navarre fit la reverance au roy de France et s'excusa moult honorablement de ce qu'il s'estoit parti hors du royaume de France (30). » La bonne amitié des deux rois ne dura pas longtemps.

Les hostilités étant suspendues par l'hiver, Jean, à bout de ressources, après avoir dépensé les subsides votés par les provinces, convoqua les états généraux à Paris pour le 30 novembre 1355. Ils s'engagèrent à donner au roi 30,000 gens d'armes et cinq millions de livres parisis. L'argent devait être fourni par une

(30) *Chronique mémorable de messire Jehan Froissart.* Ce chroniqueur dit que le roi de Navarre vint prendre le dauphin au château de *Verneul*; il y a là une erreur de nom évidente, et sur laquelle les lettres du dauphin et les faits ne peuvent laisser aucun doute. Tous les historiens qui ont traité ce point disent qu'il s'agit du château du Vaudreuil.

Digitized by Google

gabelle sur le sel et par une aide de huit deniers pour livre sur toutes les ventes de denrées, boissons et marchandises. Mais les résistances qu'on opposait de toutes parts empêchèrent de percevoir les impôts. Pour y suppléer, on convoqua les états de Normandie au château du Vaudreuil.

En cette assemblée du Vaudreuil, on comptait le roi de Navarre, comte d'Évreux, Jean V, comte d'Harcourt, le sire de Graville, le chevalier Maubué de Mainant ou Mainemare, l'écuyer Colinet-Doublet, le baron de Claire, et bien d'autres barons et nobles (31).

Le roi de Navarre et le comte d'Harcourt, qui entretenaient l'esprit de rébellion, profitèrent de la circonstance pour se prononcer contre le vote des états généraux ; eux et les seigneurs présents déclarèrent que la gabelle établie par les états ne courrait point sur leurs domaines et que tout sergent qui chercherait à la percevoir le payerait de son corps (32). Le comte d'Harcourt avait même accompagné ses protestations personnelles de paroles injurieuses contre le roi, et il avait dit à ceux de Rouen qu'ils seraient bien serfs et bien méchants s'ils s'accordaient à cette gabelle (33). Néan-

(31) De la Foy, avocat au parlement. *Constitution du duché de Normandie.*

(32) *États de Normandie.* M. Canel avait d'abord pensé que les états tenus au Vaudreuil étaient antérieurs aux états généraux (lettres de 1835). — Il a reconnu depuis que c'était une erreur et que ces états avaient été réunis après ceux de Paris (lettre de 1837).

(33) Laroque (*Histoire de la maison d'Harcourt*) dit que c'était l'aide demandée par le duc de Normandie qui avait rencontré de l'opposition au sein des états.

Digitized by Google

moins on vota un subside de quinze sols par feu pour trois mois, destinés à soudoyer deux mille hommes d'armes. Le roi de Navarre, qui assistait à cette réunion, donna, suivant Froissart, son assentiment à cette mesure ; les écrivains espagnols, au contraire, Ferreros et Mariana, racontent qu'il cria plus fort que les autres.

Quoi qu'il en soit, le subside accordé au dauphin dans le château du Vaudreuil rencontra des obstacles pour la perception. Le comte d'Harcourt enleva même à Vincent de Trusseboure, receveur en l'aide de la vicomté de Montivilliers, 850 livres tournois de sa recette. Il donna une reconnaissance pour 500 livres, et plus tard sa veuve déclara avoir ouï dire à ses gens que son mari avait aussi reçu les 350 autres livres. Les gens des comptes refusèrent d'allouer cette somme à Vincent de Trusseboure, et le dauphin fut obligé, le 16 juillet 1363, de leur ordonner d'y consentir (34).

Le roi Jean garda le plus vif ressentiment de la conduite des seigneurs aux états du Vaudreuil, et profita pour se venger des relations amicales qui continuèrent entre le roi de Navarre et le dauphin. Ce dernier lui fit accepter un banquet dans le château de Rouen pour le 16 avril 1366. Le jour fixé, le roi arriva subitement à Rouen, vint par les derrières du château avec 100 hommes d'armes, surprit les convives et les enveloppa pendant qu'ils dînaient. Il entra dans la salle précédé du maréchal Arnould

(34) M. Canel, de Pont-Audemer. — *La Normandie, pays d'état*, p. 47. — Froissart, t. III, p. 124. — *Histoire et Chroniq. de Normandie*, p. 164. — *Histoire d'Espagne*, par Ferreros, t. V, p. 277. — *Histoire d'Espaigne*, par Mariana. — Voy. Secousse, *Prit.*, 3e v.; *Ord. du Louvre*.

Digitized by Google

d'Andreham, qui, l'épée nue à la main, cria : « Nul ne se meuve pour chose qu'il va voir, s'il ne veut estre mort de cette épée. » Les seigneurs épouvantés se levèrent et le roi Jean, saisissant Charles le Mauvais par le cou : « Or sus, dit-il, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire ni manger tant que tu vives. » En vain le dauphin se jeta aux pieds de son père, lui représentant que c'était le déshonorer que de saisir des seigneurs priés à à dîner chez lui. « Laissez, dit le roi, ce sont des méchants traîtres et ne savez pas tout ce que je sais. » Puis, prenant une masse d'armes, il frappa Jean d'Harcourt entre les épaules et lui dit : » Avant, traître, orgueilleux, passez en prison ; bien saurez chanter quand vous m'échapperez »

On l'enferma avec les autres seigneurs dans une des chambres du château. Le roi, entre autres sujets de plainte qu'il adressa au comte d'Harcourt, lui reprocha fort qu'en l'assemblée des états du Vaudreuil tenus pour avoir une aide, il avait prononcé plusieurs paroles injurieuses contre lui et qu'il avait fait tous ses efforts pour qu'elle ne lui fût pas accordée.

Il adressa les mêmes reproches aux seigneurs qui avaient suivi l'avis du comte d'Harcourt, bien qu'ils n'eussent fait qu'exercer leur droit, « car il ne s'était opposé à l'impôt que de paroles, l'affaire ayant été mise en délibération et étant requis comme membre de la province d'en dire son suffrage avec les autres comme il est ordinaire en toutes sortes d'assemblées, où ils doivent être libres ; ils avaient représenté au duc de Normandie, les inconvénients qu'ils pré-

Digitized by Google

voyaient de l'issue de cette levée, qui ne pouvait et ne devait être faite, suivant la charte aux Normands, confirmée en tous les règnes, si ce n'est qu'il y eût une nécessité urgente et très-pressante et du consentement des trois états (35). »

Mais le roi, n'écoutant que sa colère, après avoir dîné, monta à cheval avec ses gens et se rendit au Champ du Pardon, où il fit amener dans deux charrettes le comte d'Harcourt, le sire de Graville, Maubué de Mainemare, et l'écuyer Collinet-Doublet, et en sa présence leur fit trancher la tête incontinent et sans forme de procès. En vue d'ajouter à l'ignominie, les quatre corps furent traînés au gibet de Rouen pour y être pendus et leurs têtes fichées sur des lances, afin d'effrayer le peuple. Le lendemain, la plupart des autres seigneurs furent relâchés, mais on transféra le roi de Navarre successivement au Château-Gaillard, à la tour du Louvre, au Châtelet, enfin au château d'Arleux en Cambresis, et il ne se passait pas de jours et de nuits que le geôlier ne le vînt avertir par cinq ou six fois qu'à telle heure on allait lui trancher la tête.

Deux ans après ces événements, on fit rechercher les corps des seigneurs décapités au Champ du Pardon, et ils furent inhumés par ordre du régent avec une grande pompe.

Un coup si violent eut de terribles conséquences qui durèrent près d'un siècle. Le comte de Longueville et Louis de Navarre, frères de Charles, prirent les armes avec Godefroi d'Harcourt et appelèrent les Anglais en Normandie.

(35) Laroque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. Ier, p. 136.

Digitized by Google

On connaît peu de choses sur le Vaudreuil pendant la guerre qui s'ensuivit. Ravagé par les bandes de Navarre et les Anglais, il perdit peu à peu son importance. Le château, qui fut encore occupé quelque temps par du Guesclin et réparé par ordonnance de Charles V, était devenu plutôt un superbe palais qu'une forteresse, et les rois ne délaissaient point cette demeure. En 1387, la reine Isabeau de Bavière, alors âgée de seize ans et depuis deux années épouse de Charles VI, y passait une partie de l'été (36). A d'autres époques encore la présence du souverain est attestée par les chartes. Mais les causes qui en avaient fait une place importante au XIIe siècle avaient disparu. Louviers avait pris une plus grande extension et Pont-de-l'Arche était là pour commander la Seine. Bien que le Vaudreuil eût encore une garnison, il dut suivre le plus souvent le sort de l'une ou de l'autre de ces villes; et après avoir été soumis aux Anglais, qui le ruinèrent en partie, il fut repris par ceux de France et fit cause commune avec les Français de Louviers contre les Anglais de Pont-de-l'Arche. C'est au milieu de ces alternatives que des paroisses environnantes étaient devenues la propriété de capitaines anglais. Henri V créa Jean Possemer, l'un des chefs de son armée, seigneur de Léry, en même temps que de Radepont, Noyon, Pont-Saint-Pierre et Belle-Fosse.

(36) « A Pierre l'Estourneau pour un voyage fait par ledit Pierre de Paris au Val de Reuil, le 9e jour de juillet 1387, par devers ladite dame la Reine, pour porter les échantillons de quatre cottes simples de plusieurs couleurs et de la robe de la mi-août, auquel voyage il a vaqué lui deuxième et deux chevaux par quatre jours au prix de 12 sous parisis par jour, valent 48 sous parisis. » — *Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1860.*

Digitized by Google

Les états de Normandie, tenus à Vernon en 1423, témoignèrent le désir que Jean Falstaff, grand maître d'hôtel du duc de Bedfort, fût nommé « gouverneur et superviseur de toutes les villes, chasteaux et païs subgiez au roy, es bailliages de Rouen, de la rivière de Seine, du côté de la ville du Pont-de-l'Arche, pour recevoir et ouïr toutes manieres de complaintes, punir et faire punir, et corriger tous attempteurs et malfaicteurs et garder, tenir et faire exécuter les ordonnances du roy ». Cette désignation comprend toute la châtellenie du Vaudreuil. Mais la mesure demeura infructueuse, et l'on ne put empêcher les brigands de désoler nos campagnes.

En 1441, Louviers était retombé au pouvoir de Charles VII, grâce à Pierre de Brezé et au capitaine Floquet. Le roi, comprenant qu'il devait concentrer ses forces, ordonna le désemparement du Vaudreuil, par lettres datées de Lusignan au mois de mars 1441, dans lesquelles il accordait en outre divers priviléges à Louviers.

« Voulons et nous plaist, dit-il, en considération de la grande depopulation de notre ville de Loviers, desédification et desemparement de nostre chastel du Valdreuil, distant à une lieue et plus prochaine place dudit lieu de Loviers, que tous ceux qui souloient faire guet et garde audit chastel soient contributaires et le fassent dorenavant à leur tour en la dite ville de Loviers avec les habitants d'icelle, ainsi qu'ils souloient et estoient tenus de le faire audit chastel du Vaudreuil, jusqu'à ce que par notre ordonnance il soit reedifié et remis en tel estat de fortifications qu'il y convienne faire guet et garde. »

Cette ordonnance ne reçut jamais une entière

Digitized by Google

exécution; la garnison du Vaudreuil quitta bien la forteresse pour la ville de Louviers, mais les habitants des paroisses de la châtellenie continuèrent à être tenus de faire le guet et garde au château du Vaudreuil. Ainsi les aveux portent : « Sont obligés en temps de guerre faire le guet et garde au château les ressortissants de la haute justice du Vaudreuil, même plusieurs tenant fiefs obligés d'en garder la porte. » Nous aurons ailleurs à énumérer ces différents fiefs avec leurs droits : les seigneurs de ces fiefs devaient généralement quarante jours de service en temps de guerre. En 1393, Jehan de Folleville, chevalier, garde de la prévôté de Paris, reconnaît devoir quarante jours de service au château du Vaudreuil, à cause de la Haye, fief de haubert dont le chef était en la paroisse de Boscbernard. En 1395, Pierre de Heruppe, seigneur du Mesnil-Jourdain, déclare à cause de son fief être tenu à quarante jours de garde à la porte du château du Vaudreuil, devers la ville, avec les tenants des fiefs du Vieux-Rouen, de la Villette et de Mont-Poignant. Ceux-ci devaient venir, comme ses écuyers, avec le cheval et le harnais, sur l'invitation de son prévôt. Le sergent du roi avertissait le seigneur du Mesnil en cas de guerre (37). Une semblable charge était imposée aux sieurs de Bigards en raison du fief de la Salle-du-Bois (38).

(37) *Archives de l'Empire.* — Aveux de Normandie, bailliage de Rouen. Voy. le détail de toutes ces obligations à la description des fiefs.

(38) Quant à l'obligation des habitants, annulée en fait, lorsqu'il n'y eut plus de forteresse, elle fut convertie en une redevance annuelle de cinq sols. Celle-ci fut supprimée le 3 octobre 1671 par arrêt du conseil du roi, qui défendit au sieur Druel, comman-

Digitized by Google

La guerre continua longtemps encore sans succès décisif de part ni d'autre. Néanmoins, il était évident que la domination anglaise s'en allait. Les gens de Vaudreuil, soutenus par les Français de Louviers, refusèrent en 1444 de payer au vicomte du Pont-de-l'Arche leur part dans l'aide de 200,000 livres votée par les états. Ils déclarèrent qu'ils étaient du parti de France et n'entendaient point être soumis à une imposition levée au nom du roi d'Angleterre. Jean de Louraille vint à Louviers pour s'entendre à ce sujet avec les Français, mais il dut s'en aller sans avoir rien obtenu.

En 1449, le 13 mai, Pont-de-l'Arche, la clef de la haute Normandie, tomba au pouvoir des Français, et dès le 2 juin Charles VII faisait son entrée à Rouen.

Ainsi se termina pour nous la guerre de Cent-Ans. Un grand nombre d'années s'écoulèrent avant qu'on eût repeuplé nos campagnes désertes et avant qu'on se remît à défricher la terre. Ce n'étaient partout que chaumières brûlées, ronces et broussailles; aussi disait-on en un commun proverbe que « les Anglais par leur puissance avaient fait venir les bois en France ».

La forteresse du Vaudreuil avait fait son temps : son nom ne reparut plus dans l'histoire. Dès 1450, un château royal avait été formé dans la forteresse, et on laissa les autres parties tomber en ruines. Lui-même fut mis peu à peu dans l'oubli, et en 1515, quand François Ier voulut en faire don à Jean de

dant du Pont-de-l'Arche, de l'exiger. Dès 1516 on déclarait ne pouvoir faire aucune assiette du guet du chastel, attendu que le chastel était en ruines.

Digitized by Google

Brandech, il envoya auparavant ses gens de la cour des comptes examiner « *ce que c'était que la châtellenie du Vaudreuil* ».

A cette époque commence une nouvelle période historique que nous allons parcourir jusqu'en 1789.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

1515 - 1789

Jehan de Brandech. — Charles IX et Philippe de Boulainvilliers. — Maison de Rambure. — Claude Girardin : Puget, Lenostre. — Louis de Coye, marquis de Vaudreuil. — Le premier président Portail. — Séjour de Mme de Genlis en 1769. — Le comte d'Artois et le duc d'Orléans chez le marquis de Conflans.

L'année 1453 avait vu en France la fin de la domination étrangère. Les luttes intestines ont disparu complétement dans la seconde moitié du xve siècle et les esprits se sont tournés vers les grandes idées de la Renaissance ou les guerres extérieures. Sous les rois successeurs de Louis XI, l'Italie est devenue le champ de bataille des Français et des Espagnols et des hommes de tous pays à la solde des puissances rivales. L'un d'eux, Jean de Brandech, chevalier, capitaine de lansquenets, originaire d'Allemagne, s'était rendu auprès de Louis XII à la tête d'un grand nombre de gens de guerre et le seconda vaillamment dans ses entreprises. Aussi François Ier, voulant le récompenser, « tant des agréables et recommandables services faits au feu roi Louis que des soins, cures et sollicitudes prêtés dans la grosse journée, victoire, con-

Digitized by Google

quête et recouvrement du duché de Milan, pour quoi ledit de Brandech a délaissé ses biens et héritages en Allemagne, et à faire les quelles choses il a eu et supporté de grandes peines, labeurs, travaux, frais, et souventes fois mis sa personne à plusieurs grands périls et dangers, » François Ier, dis-je, lui donna en partie le val et péage de Reuil. Les lettres patentes sont datées de Milan, en novembre 1515, c'est-à-dire quelques semaines après la bataille de Marignan, où Jehan de Brandech s'était couvert de gloire avec ses lansquenets.

Il fut expressément stipulé que si le roi, pour une cause quelconque, réunissait plus tard au domaine le val de Reuil, le rachat n'en pourrait être opéré que moyennant douze mille écus d'or au soleil. Dans cette somme était compris pour deux mille écus le remboursement des frais que devait nécessiter l'édification d'un nouveau château (1).

Une nouvelle déclaration du 18 novembre 1516, à Amboise, en réglant définitivement les droits (2) de

(1) « Et aussi remboursant par nous et nosdits successeurs audit de Brandech, ses dits hoirs ou ayans cause pour ce qu'il n'y a maisonnement ni bastiment, que lui ou ses dits hoirs ou ayants cause y feront ou y auront faict de nouvel jusques à la somme de 2,000 escuz d'or. »

(2) « Nostre castellenye de Rueil, lieux, ediffice, ruine qui y est à présent, droicts de justice et jurisdiction haute, moyenne et basse, appartenant et dépendant d'icelle, quelconques domaines non fieffés et ainsi que les tenoient les chanoines et chapitre de Clery, par don et octroy de notre feu seigneur et cousin le roi Louis unzième, et avec ce le domaine fieffé dépendant de ladite chastellenye, jusques à la valeur de six cents livres tournois de revenu par chascun an, non compris aucunement esdits six cents livres, le chastel et place, et si lesdits domaines tant fieffé que non fieffé, rentes, justices, droicts de guet, pescheries ot aultres choses ne peuvent monter à la somme de six cents livres de revenu, nous

Digitized by Google

Brandech, nous révèle un fait que nous ne rencontrons pas ailleurs. Louis XI avait octroyé aux chanoines et chapitre de Cléry, en Sologne, le domaine non fieffé de la châtellenie du Vaudreuil, bénéfice que cette collégiale avait perdu à l'époque qui nous occupe (3).

Jehan de Brandech mourut au commencement de l'année 1539, et quelque temps après ses deux filles, Barbe et Marthe de Brandech, partagèrent son héritage et portèrent chacune le titre de « dame du Valdreuil en partie » jusqu'en 1573.

A cette époque, Charles IX échangea définitivement toute la châtellenie contre la terre de Noyon-sur-Andelle, appelée depuis Charleval.

M. de la Rochefoucauld prétend que le prince cherchait alors une contrée où il pût se retirer souvent loin du trône et, respirant l'air pur, goûter les plaisirs de la chasse et de la solitude. Un jour il s'égara dans la forêt de Longboël et en sortit par Noyon-sur-Andelle, dont la jolie position lui plut, et il résolut dès lors de l'habiter.

Ces motifs présentés par M. de la Rochefoucauld

voulons le surplus luy estre assigné sur le peage du Val de Rueil. » — (Evreux, archives.) — Voy. l'assiette et prisée de la châtellenie du Vaudreuil faite par Me Nicolle-Dupré, en 1516, Evreux.

(3) Louis XI avait pour Notre-Dame de Cléry une dévotion particulière. C'est dans cette collégiale qu'il voulut être enterré. La Fontaine, qui la visita en 1663, nous raconte que « elle est assez bien rentée pour un bourg; non que les chanoines en demeurent d'accord ou que je leur aie ouï dire. Louis XI y est enterré · on le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux quatre coins, ce sont quatre anges. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liége. A ses genoux sont ses heures et son chapelet et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau, et sa Notre-Dame. » — (La Fontaine, lettre, 1663.)

Digitized by Google

n'ont pas une grande valeur, puisque le Vaudreuil a les mêmes avantages que Noyon-sur-Andelle et est certainement dans une position plus riante et plus agréable.

Quoi qu'il en soit, Charles proposa au comte de Boulainvilliers, d'une ancienne famille de Picardie, d'échanger sa terre contre celle du Vaudreuil.

Le 18 février 1571, il adressa sa commission en forme de lettres patentes aux gens de ses comptes de Paris. Et après l'évaluation des châtellenies, l'examen des pièces et le rapport au conseil privé du roi, il fut ordonné, le 27 décembre 1571, que les échanges auraient lieu immédiatement. Le comte de Boulainvilliers, mandé à Paris à cet effet, fit représenter, en mars 1572, que la seule châtellenie du Vaudreuil n'offrirait pas une compensation suffisante.

Le roi, que ces retards et ces procédures contrariaient, comme le témoigne une lettre du 6 décembre 1572 (4), voulut couper court à toute difficulté. Il détacha de la vicomté du Pont-de-l'Arche la terre de Léry et l'ajouta au Vaudreuil, avec droit de justice haute, moyenne et basse, ressortissant nuement et sans moyen en la cour de parlement de Rouen. Et comme la terre de Léry, avec une partie du péage et de la rivière d'Eure, était assignée en usufruit à la reine-mère, Catherine de Médicis, la princesse reçut d'autres revenus.

Les héritiers de Jehan de Brandech possédaient l'autre partie du péage avec les prés et terres labourables ; on leur en remboursa la valeur, conformé-

(4) Lettre portée par le sieur de Rochefort et conservée au chartrier du Vaudreuil.

Digitized by Google

ment aux stipulations contenues dans l'acte de 1515.

Enfin les hypothèques de Noël Graffart, bourgeois de Rouen, sur les moulins du Vaudreuil furent purgées.

Grâce à ces concessions, l'échange put être signé le 11 avril 1573.

Noyon-sur-Andelle, Ménesqueville, Bourgbaudouin et Gournest formaient la seigneurie (5) que le roi s'appropriait pour y construire un château. Et messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue et de Courtenay, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, obtenait la châtellenie de Vaudreuil et Léry, avec droits et usages en la forêt de Bord.

Le Vaudreuil, cessant d'être domaine royal, releva pour l'avenir du château de Pont-de-l'Arche par un plein fief de haubert.

Ce n'est plus désormais qu'une propriété privée, aussi l'intérêt historique diminue-t-il; néanmoins nous trouverons encore avant 1789 trois époques dignes de fixer l'attention; celles de Claude Girardin, du second président Portail et du marquis de Conflans.

Philippe de Boulainvilliers mourut vers la fin de l'année 1586 ou au commencement de 1587, et Jeanne de Briçon vers 1594, deux ans après avoir vu

(5) « C'est à savoir la terre, seigneurie, chatellenie et haute justice de Charleval, ci-devant appelé Noyon sur Andelle, ensemble les seigneuries de Menesqueville, Bourgbeaudouin et Gournest, château, jardinages, moulins, halles, marchés, terres labourables et non labourables, prés, bois, rivières, forêts, garennes, gords, pêcheries, pâturages, moultes, champarts, estoublages, foüages, patronages de bénéfices, rentes en deniers, grains, œufs et oyseaux, usages de forêt, franchises, libertés; ensemble tous noms, raisons et actions tant rescindantes que rescisoires. »

Digitized by Google

son château envahi par les ligueurs et les gens du duc de Parme. Tout le pays tenait pour Henri IV depuis l'avénement de ce prince, car, dès le 8 août 1589, Roulet, gouverneur de la citadelle de Pont-de-l'Arche, lui avait remis cette place et reconnut le premier son autorité en Normandie, et sans doute les Boulainvilliers avaient embrassé le parti du roi. Or, le 20 avril 1592, Henri fut obligé de lever le siége de Rouen et de prendre position dans le pays de Caux ; les ligueurs en revenant de cette ville, voyant le château sans défense, le pillèrent complétement et détruisirent ce qu'ils ne purent emporter (6).

Jeanne de Briçon eut pour héritiers deux fils, Nicolas et Antoine de Boulainvilliers. Le second fut comte de Courtenay (7), seigneur châtelain de Vaudreuil et Léry, et épousa Jeanne-Catherine de Vieux-Pont. Il eut une carrière assez obscure et mourut le 29 mars 1629 au Vaudreuil, où il paraît avoir passé la plus grande partie de sa vie. Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, auprès du maître-autel ; des travaux de carrelage ont fait découvrir en 1862 son caveau et son cercueil en plomb (8). Il avait marié sa fille Renée de Boulainvilliers à Charles, sire de Ram-

(6) Voy. le *Dictionnaire de l'Eure* de M. Gadebled.

(7) Les Boulainvilliers étaient propriétaires du comté de Courtenay.

(8) La forme de ce cercueil dessinait les contours du corps, et sur le couvercle, à côté du cœur enfermé dans un vase en plomb, on lisait l'inscription suivante :

CI-GIST MESSIRE ANTHOINE DE BOULAIN-
VILLIERS, CHEVALIER, CONTE DE FOUCAMBERGUE
ET DE COURTENAY, BARON DU VALDREUIL ET
LERY, LEQUEL TRESPASSA EN SON CHASTEAU
DU VALDREUIL LE 29e JOUR DE MARS 1629.

Digitized by Google

bures, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, maréchal des camps et armées, gouverneur des citadelles de Doullens et du Crotoy, et mestre de camp d'un régiment entretenu par le roi. Sa valeur et les services rendus à Henri IV dans la guerre contre la Ligue l'avaient fait surnommer *le brave Rambures*. Il mourut le 13 janvier 1633, après avoir été obligé de se faire couper le bras droit, à cause de deux vieilles blessures, reçues l'une à la bataille d'Ivry et l'autre au siége d'Amiens. On ignore où furent déposés ses restes; mais en 1862, quelque temps avant la découverte du caveau de Boulainvilliers, au Vaudreuil, on mit au jour, au bois de Vincennes, en creusant sur l'emplacement de l'église des Minimes, une boîte en plomb sur laquelle était écrit : « *La main du sire de Rambures.* » Cette boîte contenait en effet une main qui avait été embaumée. Charles de Rambures, marié en premières noces avec Marie de Montluc, fille de Jean, seigneur de Balagni, maréchal de France, et de Renée d'Amboise, n'avait eu de ce premier lit que des enfants morts jeunes, excepté Jean, cinquième du nom, sire de Rambures, maréchal des camps et armées, mestre de camp du régiment des gardes et gouverneur de Doullens, mort, sans alliance, des blessures qu'il reçut en une sortie au siége de la Capelle, en 1637.

L'*Histoire des Grands Officiers de la couronne* du P. Anselme, qui nous fournit quelques-uns de ces renseignements, reproduits et complétés par le dictionnaire de Moreri, ajoute que du second mariage avec Renée de Boulainvilliers naquirent plusieurs enfants: Charlotte, mariée en mars 1645 à François de la Roche, marquis de Fontenilles; Renée-Fran-

Digitized by Google

çoise, religieuse; François, seigneur de Rambures, mestre de camp du régiment de son nom, à la tête duquel il fut tué près de Hennecourt, en 1642; et Charles, né en 1632, un an avant la mort de son père, et devenu plus tard chef de cette illustre maison, qui devait s'éteindre en 1679, par la mort de son fils Louis-Alexandre, colonel d'un régiment d'infanterie, tué en Allemagne, à dix-huit ans, en juillet 1679.

Renée de Boulainvilliers, veuve du sire de Rambures donna la châtellenie à son fils Charles, deuxième du nom, lors de son mariage avec Marie Bautru, fille de Nicolas, comte de Nogent, capitaine de la porte de la maison du roi, le 5 avril 1656.

Charles de Rambures, chevalier comte de Courtenay, maréchal des camps et armées et mestre de camp d'un régiment d'infanterie (9) entretenu pour le service du roi, fut châtelain du Vaudreuil pendant un an et le vendit le 22 décembre 1657 à messire Claude Girardin.

Le contrat de 1657 contient les deux motifs qui déterminèrent à cet acte la maison de Rambures. L'entretien du château et de la place nécessitaient des dépenses qui auraient absorbé les revenus; aussi dit-on que « le château était ruiné et prêt à tomber et qu'on pourrait le faire démolir pour éviter un péril imminent ».

L'emploi du prix d'acquisition nous donne le se-

(9) Le premier capitaine au régiment de Rambures était Édouard de Farouil, écuyer, sieur de Bondeville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, écuyer ordinaire de la grande écurie, demeurant à Saint-Etienne-du-Vauvray, paroisse de la châtellenie. La famille des Farouil resta longtemps au Vaudreuil, où elle avait ses propriétés, notamment les fiefs de Bondeville et de la Villette.

Digitized by Google

cond motif de la vente. Claude Girardin devait payer « 240,000 livres tournois (10) qui seraient employées à l'acquit des anciennes dettes de la maison de Boulainvilliers, et au cas où lesdites dettes seraient entièrement payées, le surplus du prix, si surplus il y avait, serait employé à l'acquit des anciennes dettes de la maison de Rambures ».

Nous arrivons à Claude Girardin, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances.

A défaut de documents, un seul mot inséré dans des mémoires peindrait assez cet homme et sa vie : « Maître Girardin étoit favory de M. Fouquet. » On le trouve en effet, au Vaudreuil, ami des lettres et des arts et prodigue de ses ressources comme le surintendant des finances de l'État. Les amitiés illustres que Fouquet s'était conciliées furent souvent celles de Girardin, et les noms de la Fontaine, de Pélisson, de Gourville, de Puget, de Lenostre suffisent pour honorer son caractère. Lorsqu'on a vécu dans l'intimité de tels hommes, il est difficile d'admettre qu'on n'ait pas en soi de nobles aspirations et le sentiment du beau. Du reste, en donnant à Girardin une âme élevée et un esprit distingué, nous formulons une assertion que les faits justifient.

La construction et les embellissements de Vaux-le-Vicomte le poussèrent à imiter, au moins en partie, dans quelque terre seigneuriale ce qui faisait l'admiration de tous. Il emprunta 240,000 livres tournois à sa belle-sœur, Anne de Villers, épouse de Pierre

(10) « Marie Bautru reçut de Girardin 3,300 livres tournois en bons louis d'or pour sa chesne, au lieu de vin. »

Digitized by Google

Girardin, et acheta le Vaudreuil, dont le nom plein de souvenirs historiques et l'agréable position se prêtaient parfaitement à ses projets. Il résolut d'en faire cette belle propriété qui mérita dès lors le surnom de l'une des trois Grâces de la Normandie.

L'ancien château menaçait ruine. L'architecte Lepautre fut chargé d'en construire un nouveau, auquel des sommes considérables furent consacrées.

Ce château se développait en forme d'hémicycle, entouré de larges fossés et présentant un double rang de statues.

Bâti dans le style sévère du siècle de Louis XIV, il ne manquait pas de majesté. Les restes imposants de la vieille forteresse (11) et des constructions plus

(11) Les murs et les restes de l'ancienne forteresse du Vaudreuil furent démolis en juin 1713. « Toisé fait le 18 juin 1713, des murs et restes de l'ancien château du Vaudreuil, à démolir, tant en élévation qu'en fondation, à 3 pieds plus bas que le terrain de l'esplanade, qui est entre ledit château et le château neuf. Les pierres de taille seront transportées dans les endroits les plus bas de la prairie et des fossés, dans l'alignement hors de l'allée, entre ledit chasteau et le bord de la rivière. — La tour du costé du nouveau chasteau, la face vers les fossés, depuis le pied droit de l'ébrasement de la canonnière jusqu'à l'angle, contient 7 pieds de long sur 24 pieds de haut et 4 pieds et demi d'épaisseur. — Le mur en retour vers les grandes avenues contient 5 toises et demie de long sur 15 pieds de haut et 4 pieds d'épaisseur.— La voûte au-dessus du passage qui regarde le pont du Chatel contient 4 toises de long sur 6 pieds de haut, de maçonnerie, et 3 pieds et demi d'épaisseur.— La tour vers la rivière contient 6 toises de pourtour, réduit, depuis le pavillon du garde, qui ne sera pas démoli, jusqu'à l'épaisseur du mur de l'édifice, continuant sur 20 pieds de haut et 4 pieds d'épaisseur. — Le mur de face vers ledit logis contient pour une partie 4 toises de long sur 13 pieds de haut et 2 pieds d'épaisseur. — La partie dudit mur contient ensuite 6 toises et demie de long sur 13 pieds de haut; le mur en retour du bout 3 toises et demie de long sur 13 pieds de haut; l'autre mur de face du côte du fossé 9 toises de long sur 13 pieds de haut; le mur de refend du milieu 2 toises de long sur 13 de haut; les murs au pourtour du petit édifice, au devant du fossé, 8 toises de

Digitized by Google

légères de la Renaissance (12), au milieu desquels s'élevait le nouvel édifice, formaient un ensemble offrant les réminiscences de trois siècles.

Mais quelques chefs-d'œuvre de sculpture manquaient encore à cette demeure.

Girardin était intendant de la Méditerranée et visitait souvent la Provence. Il y connut un jeune homme célèbre dans cette contrée pour son habileté à orner la poupe des vaisseaux. Pierre-Paul Puget venait de sculpter la porte et le balcon de l'hôtel de ville de Toulon lorsque Girardin, frappé de son talent, l'attira à Paris et de là le mena au Vaudreuil. Arrivé en 1659, Puget y resta jusqu'au 12 juillet 1660, et pendant cette année fit quelques ouvrages qui commencèrent la grande réputation qu'il a acquise depuis.

Deux blocs énormes de pierre de Vernon servirent au sculpteur à produire ces deux belles statues, hautes de huit pieds et demi, dont parle le P. Bougarel. L'une représentait un Hercule, dans lequel on a cru reconnaître Louis XIV vainqueur de l'Espagnol et des longues factions de la Fronde ; l'autre représentait

pourtour sur 9 pieds et demi de haut. » (*Extrait d'un compte de 1713.*)

(12) Une vue du château de la Renaissance a été conservée sur un vitrail de l'église de Notre-Dame du Vaudreuil. Il semble sortir des ruines qu'il a transformées en leur donnant quelque chose de son élégance et de sa légèreté. Les tours sont couvertes de dômes, les vieilles murailles portent des esplanades auxquelles on arrive par des escaliers de pierre. Des milliers d'ornements, de sculptures délicates, d'épis travaillés avec art, de clochetons élancés, viennent ajouter encore à l'agrément de ce château dont les tourelles et les angles sont surmontés de statues. Quant à l'époque certaine de sa construction on ne saurait la préciser ; toutefois elle est antérieure à l'année 1550.

Digitized by Google

la Terre avec un Janus qu'elle couronnait d'olivier. C'était peut-être, comme on l'a ingénieusement supposé, la Normandie, la Cérès normande, rendant grâces au roi de la paix que lui allait donner son mariage avec l'infante Marie-Thérèse (13).

(13) Le marquis Ph. de Chennevière a publié en 1848, dans la *Revue de Rouen*, une histoire romanesque intitulée : *Suzanne* ou *la Terre normande*, épisode d'une séjour de Pierre-Paul Puget au château du Vaudreuil en 1660.

L'auteur, qui était au Vaudreuil en 1847, à la recherche, dit-il, des peintures de Jean Coste, et qui avait lu le passage du P. Bougarel (*Histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*) relatif à Puget, composa une historiette que nous résumons en quelques lignes :

Puget voyait cette nature normande dans toute sa vigueur, sa fraîcheur et son abondance. Il en demandait à son cerveau l'image incarnée pour exécuter la statue de la Terre, quand par une fente, à travers les herbages, il vit venir une grande belle fille, chassant devant elle des vaches avec leurs veaux. Son corsage était plein, sa taille vigoureuse et souple, et le sculpteur admira l'élégance et la fermeté de sa jambe de paysanne, sa chair éblouissante de fraîcheur, puisque c'était une enfant des prairies, et ses abondants cheveux châtains, mal retenus sous sa coiffe. — « Voilà ma Cérès ! » s'écria Puget. Mais le soir, quand il proposa à Mme Girardin de prendre la jeune fille pour modèle, elle ne voulut pas en entendre parler : Suzanne était sa filleule. L'artiste mécontent ne s'occupa plus de la statue.

M. Girardin alarmé cherche alors à convaincre sa femme, qui propose inutilement une certaine soubrette Baptistine, et se décide à parler à sa filleule. Celle-ci résiste d'abord; mais Guillemot son promis a tué au Pont-de-l'Arche un cheval pour le dépouiller, et M. Girardin déclare qu'il ira aux galères si elle ne consent à poser devant le sculpteur. Tourmentée, accablée, elle n'oppose plus qu'une faible résistance et finit par céder.

Les deux groupes sortirent enfin du hangar, et le jour où les statues furent élevées sur leurs piédestaux, la pauvre Suzanne alla se cacher derrière les haies des herbages : le sculpteur avait trop fidèlement reproduit son modèle.

On ne revit plus Guillemot, dont les paysans avaient montré du doigt la promise. Mme Girardin conduisit la jeune fille désespérée à M. d'Évreux qui la fit entrer sœur converse dans un couvent, où elle mourut quelque temps après. Et c'est depuis ce temps que la statue de Puget s'appelle la Religieuse. Le petit roman de M. de Chennevière est plein d'enthousiasme pour la Normandie. — On le trouve dans la *Revue de Rouen*, janvier 1848.

Digitized by Google

Ces statues colossales achevées, on les plaça à l'entrée du château. Lepautre, qui les jugeait de véritables chefs-d'œuvre et les estimait 600 écus, conseilla à Fouquet d'employer un homme d'un si grand talent à Vaux-le-Vicomte.

Puget travailla également au modèle d'un bas-relief destiné à décorer la façade, et partit le 12 juillet 1660 pour Vaux, où Fouquet lui confia les embellissements de son château. Il alla immédiatement choisir des marbres en Italie, et se disposait à revenir lorsque la nouvelle de la disgrâce du surintendant et le bon accueil des Génois le décidèrent à se fixer dans leur ville.

Le château du Vaudreuil était au milieu d'un parc de 200 arpents. Girardin avait prié Lenostre de lui en tracer le plan. Le célèbre jardinier profita de l'heureuse disposition de l'Eure divisée en deux bras, donna l'idée de magnifiques cascades, ornées de jets d'eau, de coupes en pierre et de statues, fit creuser de grandes pièces d'eau alimentées par la rivière et traça lui-même une étoile (14) où il déploya sa science des perspectives, et qui seule existe encore aujourd'hui.

Tant que Girardin resta propriétaire du Vaudreuil,

(14) « Il y a une étoile très-belle de soixante arpents plantés et percés à plaisir. C'était feu M. Lenostre, premier jardinier du roi, qui en avait tracé le plan. » (Chartrier du Vaudreuil.) Le nom de Lenostre rappelle celui d'Antoine Legendre, conseiller aumônier ordinaire du roi Louis XIII, contrôleur des arbres fruitiers de Sa Majesté et curé d'Henouville, dans le diocèse de Rouen. Antoine Legendre, auteur d'un traité sur la culture des arbres fruitiers, était né au Vaudreuil vers 1590 ; il est surtout connu comme ami du grand Corneille, qui venait passer ses vacances et une partie de l'été au presbytère d'Hénouville. Voy. article de M. l'abbé Cochet, 2e numéro du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1861*.

Digitized by Google

il sut répandre l'animation et la vie sur toutes ces créations, en réunissant souvent des amis et des seigneurs voisins. Mais ces années passèrent vite. Si Fouquet ne l'entraîna pas dans sa chute, sa disgrâce devait amener du moins la fin de sa prospérité. Imitant trop le surintendant, il avait dépensé au Vaudreuil 350,000 livres tournois en bâtiments et acquisitions, et peut-être davantage dans les fêtes de grand seigneur qu'il avait données. Il devait prévoir que cette prodigalité, obstacle au remboursement de la somme prêtée en 1657, lui serait fatale ; c'est ce qui arriva : il fut forcé de donner sa terre en payement le 4 septembre 1699 (15).

Anne de Villers, veuve de Pierre Girardin, avait épousé messire Louis Girard de la Cour des Bois, conseiller du roi (16). Cette famille posséda le Vaudreuil jusqu'en l'année 1678 (17), où il passa aux Bailleul par le mariage de Louise de la Cour des Bois avec le président de Bailleul. Les Bailleul de Soisy, dixième branche de cette ancienne maison de Normandie, dont la généalogie a été dressée par d'Hozier et rapportée par Blanchard, en son *Histoire des Présidents à mortier du parlement de Paris*, devaient leur illustration à Nicolas de Bailleul, qui avait rendu d'importants services au roi Henri le

(15) Le montant de la somme prêtée s'élevait en 1669, avec les intérêts, à 356,350 livres 3 sols. Girardin abandonna le Vaudreuil pour 300,000 livres, et fut par conséquent redevable de 56,350 livres 3 sols, malgré les dépenses qu'il avait faites. (Chartrier du Vaudreuil.)

(16) Messire Louis Girard de la Cour des Bois, chevalier, seigneur de la Cour des Bois, Tillai et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel.

(17) La dame de la Cour des Bois céda la terre à son mari à titre d'échange le 8 mars 1674. Celui-ci la donna en dot à sa fille.

Digitized by Google

Grand, et à son fils Nicolas-Louis, créé par Louis XIII président au parlement de Paris, surintendant des finances et chancelier de la reine. Ce dernier se démit de sa charge de président en 1689 et se retira en l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut le 11 juillet 1701 à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Ce fut son fils qui devint seigneur du Vaudreuil par son mariage avec Louise de la Cour des Bois.

Conseiller du roi, président à mortier au parlement de Paris en 1685 en survivance de son père, et définitivement en 1689, Nicolas-Louis de Bailleul était seigneur de Soisy, d'Étiolles et marquis de Château-Gontier.

Aux Bailleul succéda Louis Rose, neveu du président, qui lui vendit le Vaudreuil le 3 avril 1702 (18).

Louis Rose, petit-fils du secrétaire de Louis XIV et fils du marquis de Coye (19), ami de Colbert, se trouva de bonne heure maître d'une fortune considérable. Des goûts paisibles lui firent désirer la charge qu'avait occupée son aïeul (20); mais, sur le refus du

(18) Louise de la Cour des Bois étant venue à mourir, en septembre 1688, son fils Louis de Bailleul, quoiqu'il eût plusieurs sœurs, était seul héritier du Vaudreuil d'après la coutume de Normandie. Le président de Bailleul, agissant comme tuteur, vendit le domaine moyennant 236,000 livres. — Il faut remarquer que toutes les ventes ont été faites pour payer des dettes égales, sinon supérieures au prix d'acquisition. — Les armes des Bailleul étaient : « Parti d'hermines et de gueules ».

(19) Louis Rose de Coye, chevalier, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour de parlement de Metz et secrétaire du cabinet de Sa Majesté, avait épousé en 1681 Louise de Bailleul, sœur du président Nicolas-Louis, seigneur du Vaudreuil, mort en 1714 à l'âge de 63 ans.

(20) Un mémoire rédigé contre les sieur et dame Portail donne d'intéressants détails sur ces familles et marque les degrés de parenté qui existaient entre elles.

Toussaint Rose, dont il est ici question, exerçait d'importantes

Digitized by Google

roi, Rose, marquis de Vaudreuil, se tourna tout à coup vers la carrière des armes et acheta le régiment de la Faulchère ou de Sourches. Le jeune colonel partit pour l'Italie, où il fut tué d'un coup de mousquet en chargeant à la tête de son régiment, le 23 août 1706.

Cet événement excita d'assez vifs regrets et le Vaudreuil une fois encore passa dans une autre famille, celle des Portail. Des difficultés sérieuses s'élevèrent, il est vrai, car la dame Portail, sœur de Louis Rose, venait à cette succession en concours avec sa mère, Louise de Bailleul, marquise de Vastan, mais des transactions furent signées en 1710 et 1712 (21).

Antoine Portail, chevalier, conseiller d'État, qui

fonctions sous le règne de Louis XIV. Né en 1611, secrétaire particulier de Mazarin, puis du roi, président à la cour des comptes en 1661 et membre de l'Académie française, il fit rendre en 1667 une ordonnance qui autorisait cette compagnie à haranguer le prince dans les occasions solennelles. Il avait épousé Madeleine de Villers.

Le sieur de Coye, son fils, fut employé par Colbert dans les ponts et chaussées où il gagna 200,000 livres, et mourut en 1688, laissant un fils et une fille dont la dame de Coye fut tutrice jusqu'à son second mariage avec Jean Aubery, marquis de Vastan, lieutenant du roi au gouvernement d'Orléanais et Blaisois. Elle se démit alors de la tutelle, qui fut confiée au président Rose.

En 1699 ce dernier maria sa petite-fille, sœur de Rose (plus tard marquis de Vaudreuil), au sieur Portail, avocat général au parlement de Paris.

Le président mourut en 1701, et peu après le sieur Portail fit vendre la terre et le marquisat de Coye 230,000 livres au prince de Vinant, la charge de président des comptes 295,000 livres et celle de secrétaire du cabinet du roi 220,000 livres.

C'est avec sa part dans ces sommes que Louis Rose, qui n'avait plus de terre, résolut d'acheter le Vaudreuil.

(21) Une transaction fut signée entre Portail et les légataires universels de Rose le 6 octobre 1710, et une autre transaction le 2 mars 1712 entre Portail et le marquis de Vastan, dont la femme était héritière pour partie. (*Chartrier du Vaudreuil.*)

Digitized by Google

fut reconnu alors seul seigneur, avait su arriver à une grande fortune et à l'une des premières charges du royaume. Le célèbre Rollin, dont il fut l'élève, nous a peint sa vie tout entière dans une réponse qu'il lui fit. Le président lui reprochait un jour en plaisantant de l'avoir autrefois excédé de travail : « Il vous sied bien de vous en plaindre ! lui répondit Rollin, c'est cette habitude du travail qui vous a distingué dans la place d'avocat général et qui vous a élevé à celle de premier président. Vous me devez votre fortune. »

Conseiller, avocat général, puis président à mortier, il était devenu premier président du parlement de Paris en 1724 à la place de M. de Novion. « C'était, dit Barbier, un magistrat d'une très-belle figure pour représenter, gracieux, d'une politesse infinie pour tout le monde et de beaucoup d'esprit. » Sa nomination fut bien accueillie, quoique sa naissance ne fût pas, suivant les idées du temps, proportionnée à d'aussi hautes fonctions. La famille des Portail était assez peu connue. Antoine Portail, chirurgien dans une petite ville de Gascogne, suivit la fortune de Henri IV et mourut le 7 mars 1608, conseiller et premier chirurgien ordinaire du roi. Il laissait une fille et trois fils : Paul et Adrien, conseillers au parlement de Paris, et Antoine, conseiller procureur du roi aux siége présidial et sénéchaussée du Mans (22). Le procureur du Mans eut un fils qui devint

(22) Le journal de Barbier fournit des détails intéressants sur la famille et la généalogie des Portail. — Tallemant des Réaux raconte quelques anecdotes sur les Portail et parle surtout d'un M. Portail, conseiller au parlement de Paris (1585-1623), homme de bien, mais fort visionnaire, qui fut certainement, comme

Digitized by Google

président de la chambre des comptes de Dijon et dont l'enfant, M. Portail, mort à quatre-vingts ans doyen de la grand'chambre, était le père du premier président. Au reste, ce dernier avait rendu d'éminents services au roi Louis XIV, comme le constatent des lettres patentes relatives à l'Hôtel-Dieu du Vaudreuil, et il avait été nommé, sous la Régence, avec M. de Lamoignon, président de la chambre de justice créée, par édit du mois de mars 1716, pour examiner tous les comptes de finances depuis le 1er janvier 1698 et punir les malversations. Plus tard, il fut l'un des commissaires chargés de travailler avec le régent à la solution des difficultés que la banque de Law avait fait naître. Dans toutes ces circonstances de sa vie, il avait montré en lui un magistrat supérieur à ses fonctions; aussi convint-on généralement qu'il saurait fort bien remplir la place de premier président. Il est vrai qu'il demeura très-dévoué à la cour, et qu'en 1730 il s'aliéna sa compagnie dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*. On l'accusa de manquer d'habileté, en témoignant une fidélité expresse aux ordres du roi; mais le moyen, dans une affaire de religion, d'accorder avec la cour une compagnie de deux cent cinquante personnes! La situation était très-embarrassante et les impressions défavorables du moment firent place peu à peu à des appréciations plus sérieuses et plus justes (1730-1732). Le président Portail, devenu membre de l'Académie

l'a dit M. de Monmerqué, le type du Dandin des *Plaideurs*. — Le cardinal de Retz a désigné Paul Portail, fils du précédent, comme l'auteur de quelques *Mazarinades*, entre autres du discours sur la députation du parlement à M. le prince de Condé (1649).

Digitized by Google

française, mourut, âgé de soixante-trois ans, le 2 mai 1736.

Rose Portail vécut retirée dans sa terre, qu'elle vendit, le 25 mai 1742, en se réservant l'usufruit du château, au riche financier Joseph Bonnier, baron de la Mousson (23). Mais quelques mois plus tard, le 16 décembre 1742, Jean-Louis Portail, fils d'Antoine, la reprit par retrait lignager.

Depuis les Girardin et les Girard de la Cour des Bois, le Vaudreuil n'avait plus été le séjour habituel de ses seigneurs. Tous les documents conservés nous montrent le château et les bâtiments dans le plus mauvais état, faute de réparations. Le président de Bailleul ne venait qu'à de rares intervalles, et Louis Rose partit pour l'Italie peu après son acquisition (24).

Le président Portail fut le premier qui commença à en faire le rendez-vous des membres des parlements de Paris et de Rouen, et à y réunir une société

(23) J. Bonnier, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, bailli et capitaine des chasses du roi de la Varenne des Thuilleries, trésorier général des états du Languedoc.

Bonnier était lié avec les Portail; son mariage fut célébré au Vaudreuil le 16 août 1740; il épousa la fille d'un président à mortier au parlement de Normandie, Madeleine du Moncel de Louraille. Parmi les personnes présentes au château se trouvaient: Jean-Louis Portail, président à mortier au parlement de Paris; Beaudouin de Basset, chevalier, seigneur de Saint-Martin; le Massif, lieutenant général au Pont-de-l'Arche; Jean du Crocq de Biville, bailli du Vaudreuil.

(24) Le marquis de Vastan avait été considéré quelque temps comme seigneur du Vaudreuil; mais il n'en faisait pas sa résidence habituelle, car une lettre du 19 septembre 1708 dit qu'il n'y avait aucuns meubles au château. Nous avons une liste assez curieuse des personnes qui sont venues le saluer à son arrivée le 28 avril 1707. — Un acte du 1er mai 1710 est dressé au nom de M. le marquis de Vastan, tuteur de son fils, seigneur du Vaudreuil. Louise de Bailleul, marquise de Vastan, sa mère, était morte.

Digitized by Google

brillante dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions (25).

(25) Nous avons recueilli les noms de quelques amis du président, cités dans plusieurs circonstances :

Les sieurs de Maintrieu de Saint-Rémy, les Maintrieu sieurs de la Poterie, conseillers secrétaires du roi; Claude de Paris, conseiller procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts du Pont-de-l'Arche; Georges Rosée, sieur de Courteilles; les sieurs Leforestier, lieutenants généraux au Pont-de-l'Arche. Ces familles demeuraient au Vaudreuil.

Michel de Vallambois; — de la Rive du Vaudreuil.

Messieurs de la justice : David, Lemarchant, de Paris, de Becdelievre, Ledain, du Ruffley, avocats près la haute justice du Vaudreuil; — les sieurs de Lux, écuyers, demeurant à Léry; — de Comblizy. Les sieurs de la Barre, chevaliers, conseillers du roi; — Lecordier de Boisenval, au Pont-de-l'Arche.

Parmi les personnes qui venaient visiter le président, nous citerons Romé de Folleville, premier président aux requêtes du parlement de Normandie; Portail, prêtre de l'Oratoire; Lambert de Torigny, président des requêtes au parlement de Paris et dont la mort est racontée par Barbier en juin 1726. « Mme la première présidente Portail, femme de quarante-sept ans et nullement jolie, a été atteinte de la petite vérole, il y a trois semaines. Elle avait pour amant depuis quinze ans M. Lambert de Torigny, président des requêtes au palais, garçon de quarante ans, très-riche, le plus bel homme et le mieux fait de robe, qui a eu la sottise de vouloir tenir compagnie à sa maîtresse. Il a pris son mal, a été forcé de rester au palais et y est mort cette nuit... Si cette aventure était arrivée entre trois jeunes étourdis, elle serait pardonnable, mais dans la maison du premier président de Paris, où tout doit être grave, il est bouffon de voir un garçon s'enfermer avec la femme de ce premier président, parce qu'elle a la petite vérole. »

En 1728 nous voyons réunis au Vaudreuil, à l'occasion du mariage de Me Charles Letonnelier de Breteuil, chevalier, baron de Preuilly, premier baron de Touraine, et de Marie Goujon de Gasville, les personnages suivants :

Jean Goujon, chevalier, seigneur de Gasville, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel; — Anne Faucon de Risbac, épouse du sieur Goujon; — Charles d'Hudey de Pomainville, abbé de Roialpré; — Letonnelier de Breteuil de Chanteclair, mestre de camp, capitaine des chevau-légers de Bretagne; — Louis Bronod, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris; — Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France; — Lenormand, trésorier général des monnaies de France; — Gabrielle de Froulay de Breteuil; — l'abbé de Breteuil; — la comtesse de Breteuil de Chanteclair; — la dame Goujon; — les sieur et dame Goujon de Gasville; — Goujon de Châteauneuf; — Goujon de Ris de Gasville; — Durant de Beautot, et Dubosc, marquis de Radepont.

Digitized by Google

Son fils, Jean-Louis Portail, président à mortier, homme aux qualités aimables, plein d'esprit, de gaieté et de bonté, acheva de rendre l'animation à cette terre, réputée à la cour la plus belle de Normandie.

Il avait épousé Antoinette Aubery de Vastan, petite-fille de Jean Aubery de Vastan, dont nous avons précédemment parlé, et qui lui apporta en dot de vastes propriétés et le marquisat de Sainte-Vaubourg. Mlle de Vastan, fille du prévôt des marchands de Paris, était très-riche par son aïeul maternel Claude Fontaine, « homme d'affaires et de papiers dans le temps du Système ». Cette jeune femme, fort jolie, mariée à douze ans, vit Louis Portail continuer plusieurs intrigues qui lui donnèrent de la jalousie. Avec la jalousie vint l'envie de se venger, qu'elle poussa assez loin pour motiver sa séparation en 1744. Elle habita chez son grand-père, Claude Fontaine, un bonhomme avec lequel elle eût pu vivre fort heureuse, séparée de son mari qui, de son côté, se passait bien d'elle, lorsque l'éclat d'une aventure diversement racontée obligea L. Portail à user de son crédit à la cour. En avril 1746, le comte de Maurepas, ministre d'État, alla rendre à Mme Portail une visite à la suite de laquelle elle se retira au couvent du Calvaire-au-Marais. Elle n'avait pas trente ans à cette époque et, quoiqu'elle ait survécu à son mari, elle ne parut plus au Vaudreuil.

J. Portail était gouverneur de Louviers, fonction à laquelle il fut nommé en 1745 (26) et dont il prit

(26) En 1744 mourut à Louviers messire Paul-François Portail de Montesson, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare.

Digitized by Google

possession le 20 juin de la même année (27). Et Louviers, pour en conserver le souvenir, fit frapper une médaille en argent avec les armes des Portail (28).

La bourgeoisie de cette ville, celle du Pont-de-l'Arche et même de Rouen trouvèrent bon accueil chez le gouverneur, dans un château où l'on aimait les talents et les fêtes (29).

Les mémoires de Mme de Genlis nous ont laissé un tableau de cette joyeuse société ; ils nous reportent, il est vrai, à 1769, et le président Portail est un vieillard ; mais ils font connaître le genre de ces fêtes et les noms des personnes que l'on y voyait habituellement.

Mme de Genlis vint avec Mme de Puisieux : elle devait rester huit jours et demeura cinq semaines, « les plus agréables, assure-t-elle, qu'elle ait passées de sa vie ».

Une parente du président, femme d'une beauté jadis très-célèbre, jetait encore malgré ses cinquante ans un grand charme sur cette société. Elle avait

(27) Le président fut reçu à la porte de Rouen, par les habitants de la ville et la milice bourgeoise.

(28) L'écusson des Portail était « semé de France à la vache d'argent, couronnée d'une couronne antique accornée et clarinée, le tout de gueules ». Ces armes furent concédées à un Portail, mari de la nourrice de Charles IX, en juin 1550. *Dictionnaire héraldique* de Gastelier de la To. (Note de M. Chassant.) — M. Guillard, avoué à Louviers, possède une des médailles frappées avec l'écusson des Portail.

(29) Le nom du gouverneur n'est pas mentionné lors du passage de Louis XV à Louviers, en 1749, dans un voyage au Havre.

Le roi revint par le Vaudreuil le 21 septembre 1749, à six heures du soir. Il était accompagné des ducs de Villeroy, de Richelieu, de mylord Clark, de la duchesse de Brancas, de la marquise de Pompadour et autres seigneurs et dames de la cour.

Digitized by Google

épousé en premières noces M. Amelot, ministre des affaires étrangères. Devenue veuve, elle avait juré de conserver sa liberté, mais elle rencontra au Vaudreuil, en 1766, M. Damezague, plus jeune qu'elle de quinze ans, du reste d'une très-jolie figure, d'un esprit vif et enjoué : sa gaieté, son amour pour les plaisirs en faisaient l'homme le plus étourdi qu'on pût voir. Mme Amelot, très-prévenue contre lui, voulut partir quand elle le vit arriver; mais il trouva moyen de tourner la tête à cette fière veuve en huit jours, au bout desquels il l'épousa dans la chapelle du château (30).

Avec Mme Damezague, citons la comtesse de Mérode, depuis comtesse de Lannoy, et Mme de Vougny (31).

(30) Voy., sur ce mariage, la nouvelle intitulée : *les Préventions d'une femme*. Mme Amelot était fille de M. de Vougny, homme d'affaires, et sœur de M. de Vougny, maître des requêtes. (*Journal de Barbier.*)

(31) On pourrait citer aussi la marquise de Caraman, princesse de Chimay, nièce du président, avec laquelle il fut parrain d'une cloche de l'église Notre-Dame de Louviers, le 20 septembre 1754; — Jeanne de Baraly de Vougny, belle-mère de Mme de Vougny dont il est ici question, amie constante des Portail et que l'on rencontre souvent au Vaudreuil depuis 1748. Son mari était intendant du commerce.

Le 23 mai 1753, Charles, comte de Preissac, de Foix, de Candale, prince, capitaine au régiment de cavalerie de Clermont, épouse au Vaudreuil Marie Chol de Torpanne, fille d'un conseiller au parlement de Paris. A cette occasion de nombreux parents et amis sont réunis au château : Charles de Preissac, marquis de Cadillac, père du précédent; Pierre de Riquet, comte de Caraman, lieutenant général; Portail, maître des requêtes à la cour des comptes; Torpanne de Preissac; Portail, conseiller du roi; Guyot de Rouville; le marquis de Caraman; J.-L. de Riquet de Caraman, chanoine de Notre-Dame de Paris, etc.

Le 30 août 1763 fut célébré au Vaudreuil le mariage de Marie de Riquet, marquis de Caraman, seigneur en partie du canal de communication des deux mers en Languedoc, colonel général des

Digitized by Google

M. Damezague, toujours occupé à se divertir et à organiser des fêtes, profita de la présence de ces hôtes pour introduire dans le château le goût des proverbes et du théâtre.

Mme de Genlis inventa sa scène de *la Cloison*, où elle paraissait seule, et qui plut tellement à la compagnie qu'on la donna cinq ou six jours de suite. On se prit à aimer ces divertissements et on forma une petite troupe pour jouer des proverbes.

Une promenade à la côte des Deux-Amants, à laquelle se rattache une vieille légende (32), servit de sujet à un drame, que l'auteur fit en deux jours et qu'elle lut à Mme de Mérode, au comte de Caraman,

dragons, fils de Victor de Riquet et de Madeleine-Antoinette Portail, sœur du président, avec Marie de Bernard de Montessus de Rully, fille de Charles de Rully et de Marie de Vauldrey.

J. B., évêque d'Auxerre; le comte Wall, maréchal des camps et armées; V.-M. de Riquet, comte de Caraman, maréchal des camps et armées; J.-L. de Riquet de Caraman, chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller du roi; Phelippeaux, comte de Pontchartrain et de Maurepas, ministre d'État; de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie, lieutenant général; de Vauldrey; Louis de Conflans.

5 novembre 1763 : Marie de Rully de Caraman et Hurtado, marquis d'Amezaga, maréchal des camps et armées, grand bailli d'épée, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne et de Lorraine.

Ces listes de noms, prises à des époques différentes et comparées à celle que donne Mme de Genlis, présentent à peu près les mêmes personnages et font par conséquent une énumération assez complète des hôtes du Vaudreuil au temps du président Portail.

(32) « La montagne des Deux-Amants est également fameuse dans le pays par sa prodigieuse élévation, la superbe vue qu'on découvre de son sommet, la difficulté d'y parvenir, et enfin par la tradition qui explique pourquoi elle se nomme la montagne des Deux-Amants. On conte que jadis on la nommait *Inaccessible*, on croyait qu'il était impossible de la gravir. Un pâtre de la vallée, amoureux et aimé d'une jeune fille, ne put l'obtenir qu'à la condition qu'il la porterait sur ses épaules au sommet de la montagne Inaccessible. On crut rebuter les deux amants en imposant une telle condition; mais l'amour ne doute de rien; les amants accep-

Digitized by Google

frère du marquis et neveu du président Portail, et à M. Damezagüe. Ces personnes trouvèrent la pièce excellente, et M. de Caraman fit faire tout de suite un petit théâtre dans l'orangerie. Le théâtre ayant été achevé en une semaine, on apporta une décoration de Rouen.

« Pendant ce temps, dit Mme de Genlis, j'avais distribué les rôles de ma pièce; le mien était celui d'un vieil enchanteur, qui avait deux cents ans et que je supposais établi sur la montagne Inaccessible, où il devait rester jusqu'à l'arrivée de deux amants parfaits : il les attendait depuis plus d'un siècle et demi. J'étais enchantée de mon rôle, parce que j'avais une perruque et une barbe blanches. Mme de Mérode et M. de Caraman faisaient les deux amants. Ma pièce finissait heureusement : les amants vivaient pour servir de modèle à tous les amants des races futures; la perfection de leur amour mutuel désenchantait le vieux solitaire de la montagne. Ma pièce était remplie d'allusions agréables pour le maître de la maison et pour toutes les personnes de la société. »

tèrent, au grand étonnement de toute la vallée. L'amant charge celle qu'il aime sur ses épaules; il croit qu'il pourra la porter ainsi au bout du monde et qu'un si doux fardeau donnerait des forces si l'on en manquait. Il rit des mortelles inquiétudes de ses parents et de ses amis, il part triomphant, il gravit toute la montagne; mais, parvenu à la cime, en faisant le dernier pas qui l'élève au sommet, il rend son dernier soupir. Telle est la tradition, qui a l'air d'une allégorie; car, en effet, l'amour promet tout, entreprend tout et, après avoir tout obtenu, il expire!... L'histoire ajoute que la jeune fille désespérée se précipita dans la Seine qui coule au pied de cette montagne escarpée, qui prit alors le nom de montagne des Deux-Amants. » (Mme de Genlis.) — Voy. E. Fallue, *Histoire du château de Radepont*; — un lai de Marie de France, du XIIIe siècle; — les *Œuvres* de Ducis, t. III, p. 340; — A. Le Prevost, *Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure* : Amfreville-sous-les-Monts.

Digitized by Google

On proposa encore une comédie des *Trois Sultanes*, imitée de Favart. M. de Nédonchel prit un rôle; Mme de Mérode joua celui d'une Espagnole ayant une intrigue avec un jeune Français, joué par M. de Caraman. Un jeune homme d'une petite ville voisine (Pont-de-l'Arche) remplit d'une manière charmante le rôle du grand seigneur.

Cette comédie, jouée trois fois avec la *Montagne des Deux-Amants*, attirait le monde non-seulement du Pont-de-l'Arche, mais de Rouen; l'affluence fut étonnante aux deux dernières représentations.

Un voyage à Dieppe suspendit ces fêtes, qui recommencèrent ensuite.

« Le lendemain de notre retour, après le dîner, ajoute Mme de Genlis, le président reçut dans le salon une lettre qu'il nous lut tout haut, et qui l'avertissait que des corsaires qui nous avaient vues sur la mer, Mme de Mérode et moi, avaient formé le dessein de nous enlever pour nous mener dans le sérail du Grand-Seigneur. Nous ne fûmes pas très-effrayées de cette aventure; cependant nous demandâmes au président comment nous pourrions nous garantir d'un si grand péril; il nous répondit qu'il ne voyait d'autre moyen que de nous faire recevoir vestales dans le temple du petit bois. C'était une charmante fabrique, en forme de temple, placée dans une partie du jardin près du château (33). Ce temple, qu'on

(33) Le président J. Portail avait fait élever le petit château de l'Orangerie pour y demeurer, car le vieux château eût nécessité pour sa restauration des dépenses considérables. Il y a cinquante ans on contemplait encore sa vieille architecture. « Sa construction, dit M de Duranville, était parfaitement analogue à la solidité de ces familles opulentes qui s'appuyaient fortement sur des fondements de plusieurs siècles. » Il fut démoli par M. le géné-

Digitized by Google

appelait le Couvent, était au milieu d'un parterre entouré de murs et fermé; c'était le petit jardin particulier du président, qui avait grand soin de le fermer à clef; on n'y entrait qu'avec lui; il nous y avait donné à déjeuner plusieurs fois. Il fut donc décidé qu'on nous recevrait le lendemain, à huit heures du soir, dans le temple de Vesta. M. de Caraman nous y conduisit, et il disparut presque aussitôt. Nous trouvâmes le temple très-orné de fleurs et toutes les dames de la société habillées en vestales, ayant à leur tête Mme de Puisieux en grande prêtresse et le président en grand prêtre. Il n'y avait dans cette petite enceinte que lui seul d'homme. On nous harangua. Mme de Vougny nous chanta de forts jolis couplets. On fit la cérémonie de notre réception. Le jour finissait : tout à coup nous entendîmes une musique turque fort bruyante, et l'on accourut pour nous dire que le Grand-Seigneur en personne, suivi d'une nombreuse escorte, venait pour enlever toutes les vestales. Notre grand prêtre montra dans cette occasion une fermeté digne de son caractère ; il déclara qu'il n'ouvrirait point les portes. Cependant la terrible musique approchait avec une effrayante rapidité, et bientôt les Turcs frappèrent à coups redoublés. J'étais d'avis, pour éviter une scène qui me déplaisait d'avance, qu'on ouvrît et de nous rendre de bonne grâce; le président, très-attaché à son plan et à l'illusion de cette pantomime, me reproche ma lâcheté et fait dire au sultan que la clô-

ral de Coigny, qui voulut faire élever à la place un nouveau château ; ce dernier figure dans l'ouvrage de Blanchaston et ne fut point achevé. Aujourd'hui il ne reste plus que deux pavillons du temps de Louis XIV.

Digitized by Google

ture est sacrée ; alors, quoique les murs fussent assez élevés, tous les Turcs les franchissent avec impétuosité ; plusieurs d'entre eux, qui étaient des domestiques et des paysans, portaient des flambeaux ; ils ouvrent les portes ; plus de trois cents Turcs remplissent le jardin, les hommes de la société enlèvent les dames, les autres enlèvent une douzaine de femmes de chambre mêlées avec nous pour faire nombre. J'ai toujours détesté la confusion et les bagarres même dans les jeux ; cette escalade me déplut mortellement et me fit peur, je craignais que quelqu'un ne se cassât la jambe ; et, voyant plusieurs Turcs s'approcher assez brutalement de nos vestales, je trouvai toute cette invention détestable. Dans cette mauvaise disposition d'humeur, j'aperçus à la lueur des flambeaux M. de Caraman tout étincelant d'or et de pierreries, mais que le turban n'embellissait pas, et qui vint à moi d'un petit air vainqueur qui acheva de me mettre en colère. Je me refusai très-sérieusement à l'enlèvement, et ce fut avec si peu de grâce qu'il en fut excessivement piqué. Il me saisit, je me débats, je le pince, je l'égratigne, je lui donne des coups de pied dans les jambes, il devient furieux et m'emporte bien véritablement malgré moi. On me place sur un palanquin, le sultan me suit à pied pour me faire des reproches très-amers. Je sentis pourtant qu'il ne fallait pas gâter la fête en désolant celui qui véritablement la donnait et qui s'en était fait le héros pour m'en déclarer la reine. Je pris le ton de plaisanterie et je parvins à l'apaiser. Toutes les dames étaient sur des palanquins charmants, les Turcs suivaient à pied, au son de la musique. On nous fit ainsi traverser dans toute leur longueur ces vastes et

Digitized by Google

beaux jardins magnifiquement illuminés. Cette promenade fut ravissante. A l'extrémité du parc, nous trouvâmes une superbe salle de bal remplie d'orangers, de guirlandes de fleurs, de mes chiffres et de rafraîchissements. Le grand prêtre me déclara sultane favorite et nous dansâmes toute la nuit. On m'a donné beaucoup de fêtes dans ma vie, mais je n'en ai point vu de plus ingénieuse et de plus belle que celle-là.

« Trois ou quatre jours après, nous partîmes pour Sillery. J'avais passé au Vaudreuil les cinq semaines les plus dissipées de ma vie. »

Dans toutes ces réunions dont Mme de Genlis nous a fait une peinture si vive et si exacte, il est un nom qu'on s'étonne de ne pas rencontrer. Nous voulons parler du marquis de Conflans, gendre du président.

Fils du maréchal de camp d'Armentières (34), Louis-Gabriel, marquis de Conflans, s'était distingué, jeune encore, dans la carrière des armes. Colonel d'un régi-

(34) Les *Mémoires du duc de Saint-Simon* (t. IV, édition publiée par M. Cheruel, — Paris, Hachette) peuvent être consultés sur la famille de Conflans. Louis de Conflans, marquis d'Armentières, vicomte d'Auchy, seigneur de Songeon, Lisieux, Foulleuze, chevalier, lieutenant général des armées de la Haute-Guyenne, commandant pour le roi dans les trois évêchés : Metz, Toul et Verdun, et commandant aussi les troupes de Lorraine, avait épousé Adélaïde-Jeanne-Françoise Boutrone d'Aubigny. De ce mariage naquirent en 1751, *Louis-Gabriel de Conflans*, vicomte d'Auchy, à onze ans brigadier des camps et armées et en 1753, Louis-Charles de Conflans, qui fut lieutenant des vaisseaux du roi et major du parc de Brest et mourut jeune. (Voy. *Chartrier du Vaudreuil.*) Le marquis d'Armentières avait servi à l'armée du maréchal de Saxe. On lit dans le *Journal de Barbier*, au mois d'octobre 1746 : « Le marquis d'Armentières est arrivé le 13 à Fontainebleau pour apporter au roi la nouvelle d'une victoire remportée sur les ennemis à Raucoux, le 11, par le maréchal de Saxe. » Il mourut à un âge avancé.

Digitized by Google

ment de hussards de son nom (35), gouverneur de Neufbrisach, il eut après son père le titre de lieutenant général des armées du roi et de la haute Guyenne. Mais ces charges exigeaient l'éclat d'une fortune dont il était dépouvu ; aussi le vit-on épouser la riche héritière du Vaudreuil, et l'on sait qu'à la baronnie de Bouillé et au marquisat de Sainte-Vaubourg, qu'elle tenait de sa mère, Antoinette Portail devait joindre plus tard les vastes propriétés d'une famille qui s'éteignait avec elle.

Ce mariage n'était donc pas de nature à écarter M. de Conflans de la cour, où il avait d'illustres amitiés. Ses habitudes, différentes d'ailleurs de celles du président Portail, lui rendaient le séjour du Vaudreuil assez peu agréable, ce qui explique à son égard le silence des *Mémoires sur le XVIII^e^ siècle* ; et si les *Nouvelles* nous assurent qu'il venait quelquefois en Normandie se consoler des petites disgrâces de la cour (36) par la prépondérance marquée dont il jouissait, ce ne fut qu'après la mort de J. Portail, arrivée le 30 janvier 1773, qu'il y fixa sa demeure jusqu'en 1789. Là, retiré dans ses terres, il n'en fréquentait pas moins Versailles, où il voyait sa fille mariée en 1775 au marquis Franquetot de Coigny (37). Cette jeune femme,

(35) Le régiment de Conflans était en garnison à Metz, en Lorraine, sous le commandement supérieur du prince de Lambesc. Aussi les aveux portent-ils « commandant pour le roi en Lorraine ».

(36) Le refus d'un cordon du Saint-Esprit avait écarté M. de Conflans de Versailles.

(37) François-Marie-Casimir Franquetot, marquis de Coigny, né en 1756 et mort en 1816, était fils de Marie-F.-Henri Franquetot, marquis, puis duc de Coigny (1737-1821), maréchal de camp, premier écuyer du roi Louis XVI, faisant partie de la

Digitized by Google

arbitre de la mode et oracle du goût, était, selon l'expression de Marie-Antoinette, la reine de Paris.

Le marquis de Conflans, grand seigneur dans le vrai sens du mot, joignait à une noblesse naturelle un esprit supérieur pour la direction des affaires et la connaissance des hommes. Vif, prompt à la riposte, il excellait avec le duc d'Orléans à couvrir ses adversaires de ridicule lorqu'ils voulaient employer la raillerie. Un de ses hôtes habituels, le cardinal de la Rochefoucauld (38), archevêque de Rouen, prélat imbu de ses priviléges, avait souvent avec lui les luttes les plus vives. Un jour la Rochefoucauld, après une discussion sur l'usage de l'un de ses droits, fut assez malavisé pour dire : « Je crois, marquis, qu'il y a eu un Conflans caudataire d'un cardinal. » — « Cela ne m'étonne pas trop, repartit le marquis, car j'ai entendu dire que dans ma famille on avait toujours tiré le diable par la queue (39). » On laisse à penser si le comte d'Artois et les autres convives applaudirent à cette réponse.

Les bons mots, les réparties vives et spirituelles étaient fort aimées dans ces festins, où la bourgeoisie

société intime de Marie-Antoinette, où il brillait par ses manières chevaleresques, député de la noblesse de Caen aux états de 1789, émigré en 1792, et nommé à la Restauration pair et maréchal de France et gouverneur des Invalides.

(38) Né en 1713, Dominique de la Rochefoucauld devint archevêque de Rouen en 1759. Il présida les assemblées du clergé de 1780 et 1782, fut député aux états généraux en 1789, refusa de prêter le serment constitutionnel, sortit de France en 1792 et mourut à Munster en 1800.

(39) Anecdote communiquée par M. Léopold Marcel, notaire honoraire à Louviers. La maison de Conflans avait éprouvé des revers de fortune depuis Henri III et n'avait guère commencé à se relever qu'en 1708. — Voy. *Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

prenait place à côté de la noblesse, où des fabricants de draps de Louviers (40) recevaient un accueil aussi empressé que les marquis de Radepont et de Pont-Saint-Pierre, les abbés de Mortemer et de Bon-Port, le commandeur de Campion, M. d'Esneval, premier président du parlement de Normandie, le chancelier de Maupeou, les ducs de Bouillon, propriétaires du château de Navarre et le prince de Lambesc, duc d'Elbeuf. Enfin, MM. de Rouville, Ducrocq de Biville, bailli du Vaudreuil, d'Épreville, receveur des tailles à Rouen, le prieur des Deux-Amants, de la Fleurière, garde-marteau, témoignaient également par leur présence que si le château du Vaudreuil recevait de grands seigneurs il réunissait avant tout des hommes de bonne compagnie (41).

Les officiers de sa légion venaient aussi chez leur colonel, et parmi ces officiers on distinguait Keller-

(40) Nous désignons par là M. Décretot et les fabricants distingués de cette ville, dont M. de Conflans fut le dernier gouverneur.

(41) Il ne faut pas oublier MM. de Bon-Port, qui, à la fin du siècle dernier, n'avaient plus des moines que le costume et le nom. Quelquefois au Vaudreuil ils savaient tenir tête aux meilleurs convives. L'abbé de Bon-Port était alors François de Bonnal, évêque de Clermont, qui avait succédé en 1780 à Gilbert de Chabannes comme abbé commendataire. — En 1784 la communauté se composait de sept personnes : dom Gabriel Loup Dusausoy, prieur, dom Édouard de Fontenay, dom Bruno Peronnier, sous-prieur et procureur, dom P. Wagon, dom Pierre Dubois, dom F. Bresson, dom J. Pruvost. — *Reg. des Actes capitulaires*, délib. du 11 mars 1734, p. 28 v°. Arch. de l'Eure. — La communauté avait augmenté depuis 1748, où on trouve : « dom Pierre Ruffin, prieur; dom Gabriel de Corvolles, sous-prieur et cellerier; dom Claude Pajot; dom J.-B. Miquelle; dom J.-B. Planchon, tous quatre prêtres religieux de ladite abbaye, composant actuellement la communauté. » Procuration du 18 septembre 1748. Chartrier du Vaudreuil.

Digitized by Google

mann (42), le futur vainqueur de Valmy, déjà connu par une mission en Pologne en 1771, et qu'un grand mérite joint à la protection des princes, qu'il rencontra au Vaudreuil, fit nommer colonel en 1784 et maréchal de camp en 1785.

Mais les fêtes furent surtout dans leur éclat lorsque les visites du prince de Galles, depuis Georges IV, roi d'Angleterre, visites faites sans la permission du parlement, concordèrent avec celles du comte d'Artois (43).

Au reste, quels que fussent les invités, et quand après boire la gaieté s'emparait d'eux, on veillait à ce que la plus stricte étiquette fût observée (44). Les seigneurs présents ne mangeaient pas à la même table que le comte de Provence et le comte d'Artois, où seul le duc d'Orléans s'asseyait avec le marquis de Conflans, et jamais on n'oubliait cette exquise politesse de l'ancienne société française. Ce serait donc une erreur grave d'ajouter foi à quelques contes sur des orgies qui auraient signalé le séjour des princes.

(42) Kellermann gagna avec Dumouriez la bataille de Valmy en 1792. Créé maréchal de France et duc de Valmy, il se rallia aux Bourbons en 1814, et Louis XVIII le nomma pair de France. Les liaisons contractées autrefois au Vaudreuil ne furent peut-être pas étrangères à ces faits.

Avec Kellermann, se trouvait encore au régiment de Conflans, et par conséquent aux réunions du Vaudreuil, le baron de Vindel, médecin du régiment et plus tard médecin-oculiste de Napoléon.

(43) Les fréquentes visites du prince anglais au Vaudreuil sont attestées par plusieurs témoignages contemporains dont M. le marquis de Blosseville a bien voulu nous faire part.

(44) Lorsque le comte d'Artois venait au château, l'étiquette voulait qu'il lui appartînt momentanément, et tout se faisait en son nom. Rien de semblable n'avait lieu pour le duc de Bourbon ou le duc d'Orléans.

Digitized by Google

Il est certain qu'en tout temps on menait joyeuse vie au château, que, sans perdre de vue les chasses et le jeu, on savait mêler les plaisirs du théâtre aux plaisirs de la table ; mais c'était là dans tout son éclat la vie de grand seigneur, et une partie de la cour venait encore ajouter encore à la magnificence de ces fêtes (45).

On rapporte, il est vrai, qu'un petit nombre d'amis intimes faisaient revivre quelquefois les soupers de la Régence (46). Si ces faits sont exacts, il faut reconnaître que rien ne paraissait au dehors.

Lisons en effet une lettre d'un témoin oculaire. Elle est datée du 30 août 1788 (47).

« ..... C'est au château que nous vîmes commencer la fête. Pendant que les garçons tirent au blanc dans la prairie, que deux ménétriers, montés sur des tonneaux, essaient d'accorder leurs vieux crémones pour faire danser les filles, le seigneur fait distribuer des numéros à tous les assistants et le tambour annonce qu'ils règleront le sort d'une lote-

(45) Les chasses du Vaudreuil, demeurées justement célèbres, se faisaient dans les forêts de Pont-de-l'Arche, de Lessart, de Roumare, de la Londe et de Longboël. Il y avait un costume de chasse pour les invités de M. de Conflans.

(46) Sophie Arnould, actrice de l'Opéra, femme connue par ses bons mots et ses talents ; Emilie Contat, de la Comédie française, dont le nom est lié à celui des Maupeou, et C. Duthé étaient alors parmi les hôtes du Vaudreuil avec une dame Lindsay et plusieurs Anglaises. M^me^ Lindsay était d'abord venue au Vaudreuil habillée en homme, avec les autres compagnons de voyage du prince de Galles.

(47) *Lettres de Cadet-Gassicourt*, imprimées à Rouen en l'an IV. — Communiqué par M. Lalun fils, de Louviers.

Digitized by Google

rie où chaque billet offre une chance certaine. Le tirage commence :

.... Lise gagne un corset,
Thérèse un jupon rouge, Annette un bavolet.
Un tendre agneau séparé de sa mère
Est le partage de Margot.
« Si tu voulais, ma gentille bergère,
« Dit Bastien, nous changerions de lot.
« Le hasard m'a donné cette belle génisse,
« Pour ton agneau je vais te la céder,
« Si tu permets que ma bouche ravisse
« Le baiser qu'à l'amour il est doux d'accorder »
Bastien est aimable et son offre jolie.
Margot rougit, mais son cœur est touché ;
Elle cède... aussitôt l'un et l'autre s'écrie :
« Oh ! c'est moi qui gagne au marché ! »

« Quelle charmante manière de faire le bien en cachant l'utile bienfaisance sous le voile frivole du plaisir !... » Etc.

« La société du château s'était réunie dans un petit pavillon chinois. On rassembla autour de ce kiosque tous les enfants du village : au signal donné, une pluie de bonbons, de gâteaux tombe sur eux... » Etc.

Telle était la part que les habitants du Vaudreuil prenaient à ces fêtes et l'usage que le dernier seigneur de ce lieu faisait de sa fortune. Nous le voyons ailleurs distribuer des terres, avec défense au curé d'y percevoir la dîme, et supprimer des droits onéreux pour les habitants, en un mot mettre en pratique ces idées libérales qui l'avaient lié avec le duc d'Orléans, en resserrant d'anciennes relations de famille (48).

(48) Dès l'année 1708, Mme d'Argenton avait acquis aux Con-

Digitized by Google

Louis-Philippe, duc de Chartres, devenu en 1785 duc d'Orléans par la mort de son père, était l'ami intime du marquis de Conflans, le prince qui venait le plus souvent au Vaudreuil avec le duc de Bourbon-Penthièvre.

Après ces personnages, rappelons Hulin, ancien valet de chambre au Vaudreuil. M. de Conflans, lui trouvant un talent extraordinaire pour lever les plans et pour les sciences mathématiques, le plaça dans son régiment et lui fit donner une éducation militaire.

En commençant ainsi sa fortune, il ne se doutait guère que vingt ans après le même homme, devenu général, serait le président d'un conseil de guerre qui condamnerait à mort un jeune prince plein de loyauté et de valeur (49).

Tels étaient les hommes composant la société du

flans la familiarité du duc d'Orléans. Ils entrèrent au Palais-Royal, où ils se firent des amis; Conflans devint maître de la garde-robe, et d'Armentières, son frère, premier gentilhomme de la chambre. Ce dernier épousa la seconde fille de M^me^ de Jussac, qui avait élevé la duchesse d'Orléans et que celle-ci aimait passionnément. — Voy. les *Mémoires du duc de Saint-Simon* (année 1708) et le *Journal de Barbier*.

(49) Pierre-Auguste Hulin, né à Paris en 1758, mort en 1841, ne commença à paraître qu'avec la Révolution, qu'il avait embrassée avec ardeur. Il se distingua à la prise de la Bastille et fut fait commandant de la garde nationale de Paris. Il s'attacha ensuite à la fortune de Bonaparte, qu'il suivit comme adjudant général en Italie et qu'il seconda au coup d'Etat du 18 brumaire. Devenu général de division et commandant des grenadiers de la garde consulaire, il présida en 1804 le conseil qui condamna le duc d'Enghien.

Mis à la tête de la 1^re^ division militaire pendant la campagne de Russie, il déjoua la conspiration de Malet. Celui-ci lui présenta à l'état-major des ordres falsifiés, et, le voyant hésiter, lui fracassa la mâchoire d'un coup de pistolet. Contraint de quitter la France en 1816, Hulin y revint bientôt, mais vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

Vaudreuil, que l'on pourrait regarder comme un rendez-vous du parti des princes, s'il n'eût été avant tout un rendez-vous de plaisirs (50). Néanmoins, sans voir un parti dans cette société, on doit lui reconnaître un certain caractère politique. Le comte d'Artois et le duc d'Orléans professaient alors ces opinions propres à l'Angleterre et qui se résument dans le gouvernement d'une aristocratie forte et puissante par la considération et les richesses. Ils voulaient opérer toutes les réformes pour le bien du royaume et le maintien de la monarchie, sacrifier les priviléges, faire les concessions que les nécessités publiques et le progrès croissant des idées exigeaient impérieusement, et conserver par là au clergé et à la noblesse leur prépondérance. Aussi voyaient-ils avec peine que, la dette de l'État augmentant avec le déficit, on marchât vers un abîme. Dans l'espoir que l'appel aux privilégiés résoudrait la question de l'impôt, qui seule pouvait donner des résultats sérieux; on convoqua une assemblée des notables que le roi ouvrit à Versailles le 22 février 1787. Les notables, appartenant pour la plus grande partie au clergé et à la noblesse, après avoir constaté un déficit de quarante millions et une dette de seize cents, combattirent l'impôt territorial qui les eût frappés, et demandèrent le renvoi du ministre de Calonne, rancune qui ne remédiait à rien. Dans ces circonstances, M. de Conflans prit la parole. Après avoir reproché à l'assemblée de reculer devant des réfor-

(50) L'aristocratie anglaise était souvent représentée au château, et M. de Conflans, qui faisait partie de tous les clubs de Londres, se rendait tous les ans dans cette ville.

Digitized by Google

mes qu'elle ne pouvait point éviter, de ne pas seconder le roi dans ses sages desseins et de ne pas marcher de concert avec lui dans les voies qu'exigeait l'intérêt public, il dit en terminant : « Messieurs, il était indispensable pour vous de renoncer à vos priviléges; vous avez refusé l'égale répartition de l'impôt; eh bien! vous ouvrez une porte que vous ne refermerez jamais. »

Ces prophétiques paroles furent perdues pour l'assemblée. Les états généraux seuls étaient appelés à régler ces grandes questions.

Le marquis de Conflans, nommé député par la noblesse du bailliage de Rouen, n'eut pas l'honneur de siéger aux états généraux dont le roi fit l'ouverture le 5 mai 1789.

Il mourut à Paris, le 5 février, de la rupture d'un anévrisme (51). A cette nouvelle, les habitants du Vaudreuil prirent spontanément le deuil pendant un an, et ce deuil fut si rigoureusement observé qu'il n'y eut pendant ce temps ni fêtes ni danses publiques. — Fait remarquable surtout à cette époque, et qui prouve combien M. de Conflans laissait une mémoire regrettée. En effet, cet homme, souvent libéral à

(51) La terre du Vaudreuil, un instant confisquée par la municipalité, fut attribuée à Mme de Conflans, par acte du 12 messidor an VI.

Mme de Conflans, morte le 8 septembre 1818, laissait pour héritières deux filles : Mme de Coïgny, et Louise-Aglaé de Conflans, mariée le 29 mai 1781 au prince de Rohan-Montbazon, et décédée depuis à Prague en 1819. Cette dernière obtint le marquisat de Sainte-Vaubourg, tandis que Mme de Coigny conserva la terre du Vaudreuil. Mme de Coigny eut une fille, Jeanne-Françoise Franquetot de Coigny, qui avait épousé le comte Sébastiani et que Châteaubriand a célébrée dans son *Itinéraire*, et un fils né en 1785, général de brigade, ancien pair de France et chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans.

Digitized by Google

l'excès, supprimant tout ce qui avait un caractère féodal ou vexatoire et distribuant des terres, ne pouvait manquer d'être aimé de tous.

Ajoutons que, mêlé aux événements politiques de son temps, s'il n'eut jamais place au premier rang, il exerça une grande influence par ses idées généreuses. Le Vaudreuil peut donc s'honorer de voir terminer par lui (52) une histoire commencée avec

(52) Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots en terminant sur une famille de Vaudreuil qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le nom de cette famille a souvent fait croire à tort qu'elle se rattachait d'une façon quelconque à notre châtellenie.

« La maison de Rigaud de Vaudreuil, dit le sieur de la Chesnaye des Bois, dont l'origine se perd dans la plus haute antiquité, joint à cet avantage la possession non interrompue depuis près de six cents ans de la baronnie de Vaudreuil en Languedoc, que le marquis Rigaud de Vaudreuil, capitaine des vaisseaux du roi, chef des nom et armes, possédait encore lors de sa mort, arrivée en 17... »

Un ancien proverbe, usité dans la province du Languedoc, prouve bien que le nom de Rigaud y était connu de temps immémorial :

Les Hunands, les Levis et les Rigauds
Ont chassé les Wisigots;
Les Levis, les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrasins.

Borel, dans ses *Antiquités de Castres*, dit que l'an 879 Louis le Bègue, étant fort malade, fit vœu à Frodoin, évêque de Barcelone, qui porta le poids de 22 livres d'argent et le donna à l'abbé Rigaud, de la famille des nobles Rigauds : *ex familia nobilium Rigaldarum.*

Alzias Rigaud, chevalier, était en 1405 seigneur baron de Vaudreuil, d'Auriac, d'Auriaguais, d'Aliat, de Genat, d'Onat, la Pège, Laburat, Inhaus, Cabanial, du Faget, de Cug Issel, Mouzens, la Becède, Dreuil, Tréville, Ludiez, Carlar et de Sussat, coseigneur avec le roi de Saint-Amadour, lieutenant général du Dauphiné.

Cette branche s'éteignit en 1580, et une autre branche, portant le titre de seigneurs de Greseil et du Vaudreuil en partie, hérita de tous ses biens. — Voy. le *Recueil de Généalogies* pour servir de suite ou de supplément au *Dictionnaire de la Noblesse*, t. XV, 3e des suppléments, par de la Chesnaye des Bois. Paris, 1786, p. 413-424.

Au XVIIIe siècle, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil,

Digitized by Google

nos premiers rois et où figurent en ses dernières pages des noms et des familles appelés encore à occuper le trône après le renouvellement social de 1789.

dont le père avait été tué à Luzara, sur le champ de bataille, en 1702, fut gouverneur de tout le Canada.

Joseph-François de Paule, comte de Vaudreuil, célèbre par ses succès à la cour de Louis XVI, naquit le 2 mars 1740 à Saint-Domingue, dont son père était gouverneur et où sa famille acquit de grandes richesses. Il fit la guerre de Sept Ans, comme aide de camp du prince de Soubise, puis comme officier supérieur de la gendarmerie. Il parvint ensuite au grade de lieutenant général et fut nommé grand fauconnier de France. Mme de Henin disait que les deux hommes qui savaient le mieux parler aux femmes étaient le Kain sur le théâtre et M. de Vaudreuil dans le monde. Il accompagna le comte d'Artois dans l'exil et rentra en France avec lui en 1814. Il fut alors nommé pair de France et gouverneur du Louvre; il mourut dans cette charge au mois de janvier 1817. Le prince dont il avait été le compagnon d'infortune lui donna les marques les plus touchantes d'intérêt à ses derniers moments. — Voy. les *Mémoires du comte de Tilly*.

Les armes : d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné de même, à l'orle de huit écussons de gueules, chargés chacun d'une fasce d'argent. (Dubuisson.) — Voy. *Armorial de France*, registre VI.

Cette ancienne et nombreuse famille a encore aujourd'hui des représentants, ainsi que nous l'avons dit, et nous avons cru devoir donner cette note afin d'éviter toute erreur et toute confusion.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

—

PIÈCES JUSTIFICATIVES*

I

DONATION DE LA TERRE DU VAUDREUIL PAR LE ROI FRANÇOIS Ier A MESSIRE DE BRANDECH

I

Cahier contenant cent trois rôles et feuillets en parchemin et reliés, signé en fin Dupré et autres.

« Dans ce cahier sont compris les titres suivants :

« 1° Lettres patentes du roy, en forme de chartes, du don fait par Sa Majesté, au capitaine Brandech, de la terre et châtellenie du Vaudreuil, données à Milan, au mois de novembre 1515. Signées François, et sur le reply, par le roy Robertet ;.

« 2° Autres lettres patentes du roy, adressées aux gens de ses comptes et trésoriers, à Paris, données à Amboise, en conséquence des premières, par lesquelles il leur ordonne de faire l'assiette et l'évaluation de ladite châtellenie du Vaudreuil avec la déclaration de tout ce qui en dépend, tant en fruits, profits, revenus, droits, et émoluments quelconques qu'en juridiction, haute, moyenne et basse justice avec tous

* Nous donnons ici quelques pièces que leur étendue ne nous a pas permis d'insérer en notes.

Digitized by Google

les fiefs en dépendans, sans en rien réserver ny retenir, et d'y appeler avec eux tous les officiers, vicomte, receveurs du domaine, advocats, procureurs, gentilshommes et autres de la vicomté du Pont-de-l'Arche, pour en faire l'estimation ;

« 3° Commission des gens des comptes, en conséquence donnée à Me Nicolle Dupré, consr et Me desdits comptes pour faire sa ditte assiette, déclaration et estimation de ladite châtellenie du Vaudreuil, de ses appartenances et dépendances et en mettre en possession led. capitaine Brandech, après en avoir fait faire lad. assiette et pour icelle faire, appelés les advocats, procureurs, vicomte et receveur ordinaire du roy, en la vicomté du Pont-de-l'Arche, et châtellenie du Vaudreuil et gens de bien, experts et connoissans en prisées et assiettes aux fins de s'informer et connaître ce que c'est que la châtellenie du Vaudreuil, quels droits et prééminence de justice, il y a en icelle, quels fiefs en sont tenus et mouvans, etc., et tous les autres droits et appartenances d'icelle dont ledit seigneur roy a fait don audit capitaine Brandech ;

« 4° Assiette et prisée faite aud. capitaine Brandech, par led. Me Nicolle Dupré, consr du roy et Me de ses comptes, à ce député, appelés avec lui les advocats, procureurs, vicomte et receveur ordinaire dud. seigneur roy au siége et vicomté de Pont-de-l'Arche, et plusieurs notables personnes, tant gens d'Église, gentilshommes, laboureurs, que autres manières de gens experts et connoissans en fait d'assiette et prisée de terres, lesquels après avoir presté serment de dire vérité, ont fait ladite assiette et prisée (1). »

(Chart. du Vaud.)

II

Extrait d'un manuscrit déposé aux archives de l'Eure.

« Coppie.

« En suit la teneur des lettres patentes du roy, nostre sire,

(1) L'original en parchemin qui contenait les lettres patentes et les pièces indiquées dans cette ancienne note faisait autrefois partie du Chartrier du Vaudreuil. Il a disparu aujourd'hui, et nous donnons les documents précités d'après un manuscrit déposé aux archives de l'Eure.

Digitized by Google

du don par luy faict à messire Jehan de Brandech, chevalier, capitaine des lansquenets, de la somme de six cens livres tournois de rente en assiette de terre sur la chastellenye, terre et seigneurie du Val de Reuil avec le chastel ruyné d'icelle seigneurie; ensemble la commission de Mess^rs des comptes, adressant à M^e Nicolle Dupré, seigneur de Pacy, conseiller du roy, nostre sire, et maitre ordinaire en sa chambre des comptes, pour faire ladite assiette et délivrance desd. VI^cc liv. tourn., à icelui seigneur de Brandech.

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous présens et advenir, que nous reduisans à mémoire les grandz, agréables et recommandables services, que nostre cher et bien aimé Jehan de Brandech a par cy-devant faictz à feu nostre trescher seigneur et beau père, le roy Loys, dernier décédé, que Dieu absolve, en la conduicte de grand nombre de gens de guerre, lansquenetz, qu'il mena en son service, ainsi que pareillement nous a faictz en la conqueste et réduction en nostre obéissance de nostre estat et duché de Milan, à faire lesquelles choses il a eu et supporté de grandz paines, labeurs, travaulx, frais, mises et souventesfois mis sa personne en grand danger et péril, voullans et désirans, comme il appartient et que raison le veult, l'en remunérer et rescompencer affin qu'il soit d'aultant plus enclin à notre service; pour ces causes et aultres considérations, à ce nous mouvans, avons aud. de Brandech pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, par forme de tiltre et vendition ou engagement et pour toute la meilleure forme et manière que faire se peult pour leur prouffict, donné, cédé et délaissé, donnons, cédons, transportons et délaissons de grâce espéciale, par ces présentes, le Val et péage de Reuil, avec tous les prouffictz, revenus, droictz et esmolumens quelzconques y appartenans à quelque somme, valleur et estimation qu'ilz puissent estre et monter; iceulx prendre, percevoir par sesd. mains et celles de sesd. hoirs et ayans cause, et l'appliquer à leur seul et singulier prouffict, en supportant les charges et debvoirs antiens et debvoirs accoustumez, sans y rien retenir ne réserver à nous et nos successeurs, fors les foy et hom-

Digitized by Google

mage, souveraineté, supériorité et ressort et duquel revenu et aultres choses dessus déclarées, voullons de nostre grâce espéciale, plaine puissance et auctorité royale, led. de Brandech, sesd. hoirs successeurs et ayant cause jouyr, user plainement et paisiblement, et par ses mains ou de ses officiers, que par luy seront commys comme de leur propre chose et vray héritaige, sans que nous, ne nosd. successeurs, y puissions cy après mectre ne faire mectre aud. de Brandech, ne a sesd. hoirs, successeurs ou ayans cause, aucun destourbier ou empeschement en quelque manière que puissent estre, ne pour quelque cause, réunyon de domaine que nous ou nosd. successeurs pourrions faire ne aultrement, cau rachapt toutesfois de la somme de dix mil escuz d'or, somme que nous ou nos successeurs seront tenuz payer et rendre tout à une fois aud. de Brandech ou à sesd. hoirs, successeurs et ayans cause, au cas que nous ou nosd. successeurs veuillions cy après remectre en nos mains et réunir à notre domaine led. val, péage, prouffictz, revenuz et esmolumens d'iceulx. Et aussy remboursant par nous et nosd. successeurs aud. de Brandech sesd. hoirs ou ayans cause pour ce qu'il n'y a maisonnement ne bastiment, que luy ou sesd. hoirs ou ayans cause y feront ou y auront faict de nouvel, jusques à la somme de deux mil escuz d'or et sans que aucune chose leur soit rabatue ne deduicte sur lad. somme de dix mil escuz d'or soleil de ce qu'ilz auroient prins et receu dud. val et péage de Reuil a quelque valleur et estimation qu'ils pourroient valloir et monter pour quelque temps qu'ils les auront levez et perceuz. Et ce nonobstant que la valleur dud. revenu ne soyt cy speciffiée et déclarée, que descharge n'en soit levée et que la partie ne soit couchée en l'estat général de nos finances. Si donnons en mandement à nos aimez et feaulx, les gens de nos comptes et thesauriers à Paris, et à tous nos aultres justiciers ou à leurs lieutenans présens et advenir et à chacun d'eulx, en droict sy comme à luy appartiendra, que icelluy de Brandech mettent en possession et saisine réelles... desd. val et péage, et d'icelluy le facent et missent sesd. hoirs et ayans cause joyr et user plainement et paisi-

Digitized by Google

blement et les tenir et posséder et tout le contenu en sesd. présentes, tiennent, gardent et observent et facent tenir, garder et observer et maintenir sans enfraindre et le facent publier et enregistrer ainsy et par tout où il appartiendra sans difficulté et par rapportant ces présentes signez de nostre main ou le vidimus d'icelles pour une fois seullement, faict soubz seel royal. Nous voullons tous nos receveurs présens et advenir a qui ce pourra toucher en estre tenuz quictes et deschargez en leurs comptes sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. Et aud. de Brandech pour luy et sesd. hoirs, successeurs et ayans cause, à perpétuité l'avons octroyé et octroyons de nostre grâce espéciale, plaine puissance et auctorité royale, certaine science, propre mouvement, nonobstant lesd. ordonnances, restrinctions et prohibitions à ce contraires, soubz quelque forme et efficace de parolles, paine, amende, ou aultrement quelles soyent ou puissent estre, et combien que n'en soyent faict à cesd. présentes assez compte, récitation et dont en obéissant par nosd. gens des comptes et thesauriers à Paris et aultres nosd. officiers à cestuy notre voulloir don et octroy. Les tenons quittes et deschargez et absouls, quant à ce. Et affin que ce soyt chose ferme et stable a tousiours, nous avons faict mectre notre scel à cesd. présentes, saouf en aultres choses notre droict et l'aultruy en toutes.

« Donné à Milan au mois de novembre, l'an de grâce, mil v^cc^ et quinze et de notre règne, le premier.

« Ainsi signé, François.

« Et sur le reply par le roy, Robertet.

« Scellé, cyre verte, double queue en layes de soye. »

III

« Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France. A nos aimés et feaulx les gens de nos comptes, thrésauriers à Paris, salut et dilection. Comme après nostre voyage de là les montz, pour le recouvrement de nostre duché de Milan et la grosse journée et invasion qui nous fut faicte pour résister contre

Digitized by Google

nostre conqueste en laquelle, par la grâce de Dieu et le service de nos bons et loyaulx serviteurs, nous obtinsmes victoire et recouvrement de nostred. duché. Considéré que nostre aimé et féal Jehan de Brandech, chevalier, natif du pais d'Allemaigne, a requeste de feu nostre trescher seigneur et beau père, le roy Loys, dernier trepassé, se partit dud. pais d'Allemaigne et avec grand nombre de gens de guerre, lansquenetz se vint rendre au service de nostred. feu seigneur et beau père en nostre royaume et de la chose publique d'icelluy, délaissans ses biens et héritages esd. pais d'Allemaigne, et semblablement à la conqueste et recouvrement de nostred. duché de Milan il a vaqué, mis et exposé son corps en grand soing, cure et sollicitude par plusieurs et diverses foys, à plusieurs grandz périls et dangers. Pour remunération desquelz services et aussi que pour le bien, prouffict et utilité de nous et dè la chose publicque de nostre royaume, nous l'avons expressément voullu atraire en icellui nostred. royaume, dès le mois de novembre l'an mil cinq cens et quinze, nous ayans par nos lettres de chartre, cy attachez soubz le contrescel de nostre chancellerye, donné, ceddé, transporté et delaissé, vendu, aliéné et engagé aud. Jehan de Brandech sesd. hoirs et ayans cause, le val et péage de Rueil avec tous les fruictz, prouffictz, revenuz et esmolumens quelconques d'icellui. Pour icellui tenir par led. de Brandech sesd. hoirs, à tousiours, perpétuellement, sans ce que pour quelconque réunion de domaine ou aultres causes que ce soient, ils puissent estre mis hors des mains dud. de Brandech, sesd. hoirs et ayans cause, retenus toutesfois pour nous et nos successeurs, condition de rachepter led. val de Rueil et peage dessusd. en payant aud. de Brandech, sesd. hoirs et ayans cause, la somme de dix mil escuz d'or soleil avec deux mil escuz qui par nous luy ont esté permis par nosd. lettres mectre en édiffice de chasteau, maison, demourance aud. lieu, lesquelles nosd. lettres de chartre, il vous a présentez ou faict présenter et d'icelles requis la vériffication et enterinement et sur icelles ont esté otroyés nos lettres d'attache au bailly de Rouen ou son lieutenant pour appeler avec luy nostre advocat et procureur aud.

Digitized by Google

baillage de Rouen et le vicomte et receveur ordinaire du Pont-de-l'Arche, ou leurs substitutz, eulx informer et le tout renvoyer par devers vous et ainsy qu'il est plus à plain contenu et déclaré en nosd. lettres devant cyattachez... Dict est pource que par nos lettres de don, transport et engagement qui est pour bonne et juste cause est se... dict le val et péage de Rueil avec tous les fruits, prouffictz, revenuz, droictz et esmolumens quelconques... appartenant à quelque valleur et estimation qu'ilz puissent estre et monter et que led. Rueil est chastel, chastellenye, justice, jurisdiction haulte, moyenne et basse dont... dépendant avec ce plusieurs choses, tant en domaine fieffé que aultrement, s'est de rechef tiré par devers nous led. Brandech, nous requérant sur ce luy pourveoir... nostre grâce et luy faire sur ce déclaration desd. droitz et plus ample exposition. Scavoir faisons que nous sur ce à la supplication et requeste dud. de Brandech, voullans led. octroy, engagement ou vendition par nous à luy faicte pour juste et raisonnable cause et condition à luy estre declairée, clerement et purement et obvier sur ce à toute difficulté. Nous avons dict et déclaré, disons et déclarons par ces présentes que nous entendons avoir aud. de Brandech, baillé et engagé, vendu, aliéné, délaissé pour les causes dessusd. pour luy, sesd. hoirs et ayans cause et pour lesd. causes, nostre chastellenye de Rueil, lieux, édiffice, ruine qui y est à présent, droictz de justice et juridiction, haulte, moyenne et basse, appartenant et deppendant d'icelle, quelconque domaine non fieffé et ainsy que les tenaient les chanoines et chapitre de Clery par don et otroy de nostred. feu seigneur et cousin, le roy Louys unziesme et avec ce led. domaine, fieffé, deppendant de lad. chastellenye, terre et seigneurie, jusques à la valleur de six cens livres tournois de revenu par chacun an, non compris aucunement, esd. six cens livres tournois de revenu, le chastel et place et sy lesd. domaines tant fieffé que non fieflé, cens, rentes, justice, droict de guet, pescheries et aultres choses quelconques, appartenant à lad. seigneurye de Rueil, ne peuvent monter à lad. somme de six cents livres de revenu, nous voullons le surplus de lad.

Digitized by Google

somme luy estre assignez sur le péage dudit Val de Rueil, pour duement jouyr par led. de Brandech, sesd. hoirs et ayans cause comme de leur propre chose et bon droict Mandons et pour les causes dessusd. commandons et ordonnons que de nos présens vendition, déclaration, engagement et contenu en nosd. lettres de chartre vous faciez led. de Brandech sesd. hoirs et ayans cause jouyr et user plainement et paisiblement aux conditions dessusdites de pouvoir ravoir et rachepter lad. chastellenie dessusd. par nous et nos successeurs en payant lad. somme de dix mil escuz et deux mil escuz pour les reparations que led. Brandech, ses hoirs, successeurs et ayans cause pourront faire aud. lieu se bon leur semble et sans ce que les fraiz, revenus et joyssances que led. Brandech, sesd. hoirs et ayans cause auront des choses dessusd. leur soient en rien precontez sur lad. somme de dix mil escuz et deux mil escuz pour lesd. reparations, le cas advenant qu'il plaisist à nous ou à nos successeurs iceulx reunir en nostre domaine, comme dict est et par rapportant ces presentes signez de nostre main ou vidimus d'icelles faict soubz seel royal pour une fois seullement. Nous voullons nos receveurs et vicontes qui de ce ont accoustumé tenir compte en estre par vous tenus quictes et deschargez sans difficultés, car ainsy nous plaist estre faict, nonobstant que l'en peult dire tant nosd. lettres de chartre que sesd. présentes sentir alienation de nostre domaine et quelconques ordonnances, statutz, mandemans ou deffenses à ce contraires et sans préjudice d'iceulx et aultres choses.

« Donné à Amboyse, le dix huictiesme jour de novembre, l'an de grâce mil cinq cens et seize et de nostre règne le deuxiesme.

« Ainsy signé, FRANÇOIS.

« Par le roy, DE NEUFVILLE.

« Et scellé de cyre jaulne et simple queue. »

Digitized by Google

IV

Commission de la chambre des comptes de Paris qui commet Me Dupré, conseiller du roy et l'un des maitres en la dite chambre, pour se transporter sur les lieux à l'effet de faire la dite évaluation, du penultiesme novembre au dit an 1515.

La copie de cette commission ne se trouve pas aux Archives de l'Eure.

« Assiette et prisée faicte à messire Jehan de Brandech, chevalier, auquel le roi, nostre sire par ses lettres patentes, signez de sa main et de l'un de ses secrétaires, signant en finance, a donné la somme de six cens livres tournois en assiette de terre et icelle somme avoir et prendre tant sur le revenu, terre, justice et seigneurie, domaine fieffé et non fieffé, que sur le péage du Val de Rueil avec le chastel et chastellenye dud. lieu et ses appartenances, auquel chastel il pourra, se bon lui semble, œdiffier et faire corps d'hostel manable, pour lui et les siens, jusques à la somme de deux mil escuz soleil, au réméré et condition toutes fois que en remboursant, par led. seigneur, led. messire Jehan de Brandech, desd. deux mil escuz avec la somme de dix mil escuz soleil, que sont ensemble douze mil escuz soleil, lesd. six cens livres tournois de rente en assiette avec led. chastel et ediffice retourneront à la recepte ordinaire de Pont de l'Arche, au prouffict dud. seigneur, ainsy que plus à plain est contenu et déclaré èsd. lettres cydevant transcriptes. Lad. assiette et prisée faite par nous Nicolle Dupré, conseiller du roi notre sire et maistre ordinaire en sa chambre des comptes, par vertu des lettres de commission de messieurs desd. comptes à nous adressées, pareillement transcriptes cy devant. Lesquelles lettres et commission nous ont esté présentées de la partie dud. messire Jehan de Brandech, chevalier, le quatorzième jour de décembre mil cinq cens et seize, pour procéder à l'exécution d'icelles. Nous, le XVIIIe jour dud. mois de décembre estans aud. lieu du Val du Reuil,

Digitized by Google

appelez avec nous les advocats, procureur, viconte et receveur ordinaire dud. seigneur au siége et viconté dud. Pont de l'Arche et plusieurs notables personnes tant gens d'église, gentilz hommes, laboureurs, que aultre manière de gens experz et cognoissans en faict d'assiette et prisée de terres, lesquelz, c'est assavoir lesd. officiers, après ce que nous leur avons faict commandement d'assister et estre presens avec nous et que lesd. gens d'église, gentilz hommes et autres ont esté par nous jurés de dire vérité et examinez sur les interrogatoires, que nous leur avons faictes, touchant le faict de lad. assiette et après ce quilz nous ont sur ce dict et depposé d'un commun accord, ce quilz savoient de l'usage du païs de Normandie et comment l'en a accoustumé selon la coustume dud. païs, faire assiette et prisée de terre, tant en fiefz, membres de fiefz, terres, vavassoreries, sergenteries et aultres tenemens nobles tenuz et mouvans du roi, en fiefz et arrière fiefz, boys, herbaiges, pennages, rivieres, pescheries, cens, rentes, heritaiges et revenuz quelconques et oys leurs rapports et deppositions, nous avons faict lesd. assiette et prisée..... »

II

PIÈCES RELATIVES A L'ÉCHANGE DE 1573

I

Lettre du roi Charles IX adressée à « Monsieur le conte de Fouquambergues ».

« Monsieur le conte, je vous ay escript et prié des le moys d'octobre dernier passé de venir vers moy pour effectuer les eschanges de Charleval et du Vauldreuil, ou je désire mettre fin avant mon partement de ce lieu. Et pour ce que je n'ay eu d'autres nouvelles de vous, sinon par advis que j'ay eu que quelque maladie qui vous estoyt survenue vous avoyt empesché de faire ce voiage, j'ai avuisé de vous escrire encores ce mot de lettre par le sieur de Rochefort auquel

Digitized by Google

j'ay faict dire les occasions qui me meuvent de desirer de mettre fin aux eschanges et de ne les tenir plus en longueur, dont je vous prie de le croire et faire en sorte soit par votre venue en ce lieu, ou par personne bien fondée de procuration, que je puisse estre satisfait, vous bien content de ce qui sera négotié pour les eschanges. Et a tant, monsieur le conte, je prie Dieu vous tenir en sa garde.

« Escript à Paris, le sixième jour de décembre 1572.

« CHARLES.

« (Plus bas est écrit) DENENTIN. »

(Orig. au chart. du Vaud.)

II

Contrat d'échange des terres et châtellenie du Vaudreüil et Lery, avec celles de Noyon sur Andelle, Menesqueville, Bourgbaudoüin et Gournest, aujourd'hui Charleval.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront : le prevost de l'hostel du roi nostre sire, juge et conservateur du scel royal scis et établi pour ledit seigneur en sa Cour et suite; salut. Sçavoir faisons, que pardevant Jean Chesneau, notaire et tabellion royal en ladite cour et suite; furent présens en leurs personnes très-haut, très-puissant et très-magnanime, Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, d'une part; et messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue et de Courtenay, seigneur de Noyon sur Andelle, à présent dit Charleval, Menesqueville, Bourgbeaudouin et Gournest, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, gentilhomme ordinaire de sa chambre, tant en son nom que comme soi faisant et portant fort de dame Jeanne de Briçon, sa femme absente, et à laquelle il a promis et promet faire ratifier et avoir agréable le contenu cy-après, d'autre part; disant lesdites parties, que comme il ait pleu à Sa Majesté de s'approprier et accommoder par échange, de ladite terre, seigneurie, châtellenie et haute justice de Noyon, Bourgbaudoüin et Gournest, avec toutes leurs appartenances et dépendances, situées et

Digitized by Google

assises au païs et duché de Normandie, bailliage de Roüen et de Gisors, près et joignant la forest de Lions, appartenant audit seigneur comte de Fouquembergue, pour en icelle seigneurie de Charleval faire bastir, construire et édifier un chasteau et maison royale, accompagné de ses basses-cours, parcs et jardinages pour lui et ses successeurs rois, et icelle recompenser de la terre, seigneurie, haute justice et chastellenie du Valdreüil, avec aussi toutes ses appartenances et dépendances, situées au bailliage de Roüen; et pour évaluer lesdites terres, et égaler ledit échange, auroit adressé sa commission en forme de lettres patentes en date du 18 février 1571, aux gens de ses comptes à Paris, afin de commettre ou de députer un ou deux d'entr'eux pour soi transporter en l'une et en l'autre desdites terres, pour en faire l'évaluation, ce qui auroit été fait; et après avoir été le tout veu et examiné en ladite chambre, et rapporté en son conseil privé; Sa Majesté aurait ordonné dès le 27 décembre audit an 1571 que lesdites échanges se feroient de l'une à l'autre desdites terres, pour lequel effet ledit seigneur comte auroit été mandé se trouver à Paris, auquel lieu il auroit fait présenter requeste ausdits seigneurs des comptes, et à icelle fait attacher un cahier contenant plusieurs remontrances sur lesquelles il auroit supplié lui être pourveu, et fait droit avant de passer ledit échange; laquelle requête et remontrance veuë en ladite chambre, auroit le dernier mars 1572 été ordonné audit seigneur comte, se pourvoir pardevant sadite Majesté ou MM. de son conseil privé, auquel lesdites remontrances veuës et rapportées, auroit sadite Majesté commis et député messire Antoine Nicolay, conseiller en son conseil privé, premier président en ladite chambre des comptes, messire Jean Ferey, chevalier, seigneur de Durescu, aussi conseiller audit conseil privé, et messire ..... d'Argilliers, conseiller et maître ordinaire en sa chambre des comptes, et pour sur le contenu ausdites remontrances, pourvoir audit seigneur comte, ainsi qu'ils le verroient être à faire par raison. Sur quoi après avoir été entr'eux bien amplement conféré et considéré les points et articles desdites remontrances, et d'icelles fait rap-

Digitized by Google

port à sadite Majesté, par ledit sr président en la présence dudit sr Comte; auroit sadite Majesté ordonné et arresté que l'eschange se feroit de l'une et l'autre desdites terres; et que pour récompenser ledit seigneur comte du contenu en sesdites remontrances, lui seroit ajoûté avec ladite seigneurie du Valdreuil et péage de la rivière d'Eure, la terre et seigneurie de Lery, proche et joignant d'icelle, ausquelles seroit uny le droit de haute justice, basse et moïenne, ressortissant neument et sans moyen en la cour de parlement de Roüen, avec droit et usage en la forest de Bord, de pasturage, pennage et arrière-pennage, bois pour bastir, réparer et ardoir, ainsi en la forme et manière que ledit seigneur comte en peut avoir cy-devant joui par bons titres et possessions ès forests de Lions et Basqueville pour raison desdites terres et seigneuries, de Noyon-sur-Andelle et Menesqueville; et suivant ce ledit seigneur comte de Fouquembergue désirant en toutes choses s'accommoder et obéir au vouloir et commandement de sadite Majesté, auroit de son bon gré, pure et franche volonté, reconnu et confessé avoir baillé, tant pour lui que pour ses hoirs, successeurs et ayans causes, en pur, vray et loyal échange hérédital, à toûjours, audit seigneur roi pour lui et ses successeurs rois, ledit seigneur présent ce acceptant; c'est à sçavoir la terre, seigneurie, chastellenie et haute justice dudit Charleval, ci-devant appelé Noyon-sur-Andelle; ensemble les seigneuries de Ménesqueville, Bourgbeaudoüin et Gournest, chasteau, jardinages, moulins, halles, marchez, terres labourables et non labourables, prez, bois, rivières, forests, garennes, gords, pescheries, pasturages, moultes, champarts, estoublages, foüages, patronages de bénéfices, rentes en deniers, grains, œufs et oyseaux, usages de forest, franchises, libertez. Ensemble tous noms, raisons et actions, tant rescindantes que rescisoires, et généralement tout ce qu'à ladite chastellenie et haute justice de Charleval peut et doit competer, et appartenir en toutes circonstances et dépendances, comme en joüissait ledit seigneur comte avant le présent échange, pour par ledit seigneur roi et ses successeurs rois, en joüir et disposer ores et au temps à venir

Digitized by Google

comme de leur propre domaine, subrogé au lieu desdites terres baillées en contreschange, à commencer la jouissance au premier jour du présent mois d'avril, à la charge toutefois de payer à l'avenir par sadite Majesté les fiefs et aumônes, et autres charges qui en sont dûës, contenuës en l'évaluation desdites terres et non autres quelconques. Ces présens échanges faits but à but sans soulte quelconque, pour à l'encontre de la terre, seigneurie, chastellenie et haute justice dudit Valdreuil, péage de la rivière d'Eure, de ladite terre et seigneurie de Léry, lesquelles ledit seigneur roy, tant pour lui que pour ses successeurs rois, a cédé, quitté et transporté audit sieur comte, ce acceptant pour lui, ses hoirs et ayans causes; ensemble toutes les actions tant rescindantes que rescisoires, sans rien réserver ni retenir, fors la souveraineté, ressort ou hommage, que pour ce ledit seigneur comte, ses hoirs et ayans causes en seront tenus, faire pour l'avenir à sadite Majesté et ses successeurs rois, et les relever du chasteau du Pont-de-l'Arche par un plein fief de haubert; que pour cet effet ledit seigneur roi a unis ensemblement, et en payer le relief, treizième et droit accoûtumé audit païs de Normandie quand le cas y écherra, à la charge toutefois de payer à l'avenir par ledit seigneur comte, ses hoirs et ayans causes, les fiefs et aumônes, et autres charges qui en sont dûës, contenues en l'évaluation qui a été faite de ladite chastellenie du Valdreüil; et pour ce que partie du péage et partie de la rivière d'Eure, même ladite terre de Léry sont assignez en usufruit pour partie du douaire de la reine-mère de Sa Majesté, l'autre partie dudit péage, ensemble les préz, terres labourables et autres revenus engagez aux héritiers de messire Jean de Brandech, colonel d'Allemans, et les moulins dudit Valdreuil hypothèquez aux héritiers de défunt Noël Graffart, dit du Four, demeurant à Roüen, sadite Majesté sera tenue leur en faire récompense; de sorte que ledit sieur comte puisse en toute liberté joüir, user et posséder sans empêchement lesdits Valdreuil et Léry, et percevoir les fruits, revenus et émoluments sans difficulté, et en commencer la jouissance du premier jour

Digitized by Google

dudit mois d'avril; accordant pour ce regard que ledit sieur comte, ses hoirs ou ayans causes, y puissent ores et pour le temps à venir, commettre et députer officiers tels qu'ils aviseront bon être pour l'exercice de ladite haute justice du Valdreüil, avec tous ses droits et prérogatives qu'il avoit audit Noyon et non autrement; sans que par cy-après les officiers du Pont-de-l'Arche s'y puissent aucunement immiscer, comme ils ont fait cy-devant; davantage, a été par sadite Majesté, consenti et accordé, que ledit sieur Comte, ses hoirs ou ayans causes, ayent et prennent en la forêt de Bord à l'avenir aux lieux moins dommageables pour Sa Majesté, et plus commodes pour ledit sieur Comte, pour l'usage desdits Valdreüil et Léry les droitures et usages cy-dessus mentionnez par merc et livre, et comme il les avoit ès forests de Lions et de Basqueville, à cause desdites seigneuries de Charleval et Menesqueville au précédent ce présent échange, et qu'il les puisse user en l'une ou en l'autre desdites terres à son choix, dont du tout lesdites parties furent d'accord; promettant ledit seigneur roi en foi et parole de roi, ledit échange garantir, défendre et entretenir, faire homologuer, vérifier et entériner, tant ès cours de parlement de Paris, Roüen, comme en la chambre des comptes dudit Paris et autres lieux que besoin sera dans six semaines, et ledit seigneur Comte, ladite chastellenie et haute justice de Charleval, seigneurie de Menesqueville, Bourgbeaudoüin et Gournest, et leurs appartenances et dépendances, garantir de tous troubles et empêchements sur l'obligation de tous ses biens et ceux de ses hoirs ou ayants causes au temps à venir, qu'il a submis à toutes cours de ce royaume, renonçant à toutes choses à ces présentes contraires, et a promis y faire renoncer ladite dame de Briçon, sa femme, et même aux droits introduits en faveur des femmes, outre ce, ont promis les papiers et enseignements concernant lesdites terres rendre respectivement l'un à l'autre dans ledit temps de six semaines.

« Fait et passé à Fontainebleau, Sa Majesté y étant, présens messire Loüis de Saint-Gelais, sieur de Lausac, Tristan de Rostaing, seigneur de Vaulx et de Thieux, chevalier de

Digitized by Google

l'Ordre de Sa Majesté, et conseiller en son conseil privé; Charles de Gondy, seigneur de la Tour, aussi chevalier de l'Ordre, maître de la garde-robe de Sa Majesté, le onzième jour d'avril l'an 1573. Le roi, en présence des dessusdits seigneurs, a ouï lire le contrat de mot à mot, et a eu agréable le contenu en icelui, m'ayant commandé d'en signer la présente notte qui demeurera ès mains du notaire et tabellion qui l'a reçu et passé les jours et an que dessus, signé en la minute : Pinart, Boulainvilliers; ces présentes expédiées pour ledit seigneur de Fouquembergue, signé, Chesneau, un paraphe, et plus bas est écrit, registré, oüi le procureur général du roi, pour joüir, par ledit comte de Fouquembergue, de l'effet et contenu en icelui.

« A Paris, en parlement le 18e jour de mars 1579.

« Signé, DU TILLET, un paraphe. »

III

Lettres patentes de Charles IX.

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à nos amez et féaux conseillers, nos gens tenans nos cours de parlement de Paris et Rouen, gens de nostre chambre des comptes à Paris, et à tous nos amez justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut et dilection. Voulant nous approprier et accommoder de la terre, seigneurie, chastellenie et haute justice de Noyon sur Andelle, à présent dit Charleval, et des seigneuries de Menesqueville, Bourgbeaudoüin et Gournest, avec toutes leurs appartenances et dépendances, situez et assis au païs et duché de Normandie, bailliage de Rouen et Gisors, près et joignant la forêt de Lions, appartenant à messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue et de Courtenay, seigneur desdites terres et seigneuries de Noyon sur Andelle, à présent dit Charleval, Menesqueville, Bourgbeaudoüin et Gournest, pour en icelle seigneurie de Charleval faire bastir, construire et édifier un chasteau et maison royale, accompagnée de ses basses-cours,

Digitized by Google

parcs et jardinages pour nous et nos successeurs rois, nous ayans pour contreschange et pour récompenser ledit sieur comte de Fouquembergue, baillé la terre, seigneurie, chastellenie et haute justice du Valdreuil, péage de la rivière d'Eure, avec la terre et seigneurie de Léry, proche et joignant ledit Valdreuil, ensemble le droit de haute justice, moyenne et basse, circonstances et dépendances desdites seigneuries, ainsi qu'il est plus au long spécifié par le contrat dudit échange cy-attaché sous nostre contrescel, lequel contrat voulant sortir son plain et entier effet, force et vertu. Nous vous mandons, commandons et très-expressément enjoignons que vous ayez à icelui vérifier, homologuer et entériner, selon sa forme et teneur, sans user d'aucune longueur, restriction ou modification, en quelque manière que ce soit et sans attendre ou espérer de nous autre ou plus exprès mandement que ces présentes, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Fontainebleau, le douzième jour d'avril, l'an de grâce mil cinq cent soixante et treize et de nostre règne le treizième. Signé, par le roi, Pinart, et scellé sur simple queuë de cire jaune du grand scel ; et au-dessous est écrit : registré, oüi le procureur général du roi pour joüir par ledit comte de Fouquembergue, de l'effet et contenu en icelui.

« A Paris, en parlement le dix-huitième jour de mars 1579.

« Signé : DU TILLET. »

IV

Extrait des registres de parlement.

« L'enqueste faite d'office à la requeste du procureur général du roi, sur l'homologation du contrat d'échange, fait entre le roi, d'une part ; et messire Philippe de Boulainvilliers, chevalier de l'ordre dudit seigneur roy, comte de Fouquembergue d'autre, le 15e jour d'avril 1573, pour raison des terres de Noyon-sur-Andelle, à présent dit Charleval, Menesqueville, Gournest, Bourgbeaudouin, Valdreüil, Léry, leurs appartenances et dépendances, est reçûë pour juger ;

Digitized by Google

sont lesdits procureur général et de Boulainvilliers, appointez à produire par devers ladite cour, tout ce que bon leur semblera dans trois jours.

« Fait en parlement, le 21e jour d'août 1576. Collationné, avec paraphe. »

V

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Pologne, au premier des huissiers de nostre cour de parlement ou autre sergent sur ce requis, salut. Comme veu par nostre dite cour le contract d'eschange fait et passé entre deffunt nostre très honoré seigneur et frère le roi Charles dernier décédé et nostre amé et féal Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue, le onzième jour d'avril mil cinq cent septante-trois, pour raison des terres du Valdreuil et Lery, péage, moulins, appartenances et dépendanees contre la terre de Noyon sur Andelle, à present ditte Charleval, Menesqueville, Bourbaudouin et Gournest appartenante audit comte de Fouquembergue, autres lettres patentes de nostre dit seigneur et frère du neuvième jour de septembre mil six cent septante trois, par lesquelles il mande à nostre dite cour, proceder à la verification et homologation dudit contrat d'eschange, arrest du deuxieme jour de novembre aussi audit an, par lequel nostre dite cour aurait ordonné avant de proceder à la vérification desdites lettres et contract qu'il serait informé d'office à la requeste de nostre dit procureur général sur la commodité ou incommodité, profit et perte qui pourraient avoir faisant ledit eschange, les procès verbaux et enquestes faits sur la valeur des dites terres eschangées suivant le dit arrest; acte de réception de la dite enqueste du vingt unieme jour d'aoust mil cinq cent soixante et seize et autres nos lettres patentes du quatrième jour de juin mil cinq cent septante six par lesquelles est mandé à notre cour proceder à la verification et homologation dudit contract d'eschange, le tout de l'ordonnance de nostre dite cour communiqué à nostre procureur general et tout consideré. Nostre dite cour

Digitized by Google

a ordonné que tous les dits contracts d'eschange et lettres patentes de nostre dit feu frère Charles dernier seront enregistrées en icelle, pour jouir par le dit comte de Fouquembergue, mettre ces presentes à execution due selon leur forme et teneur. Commandons à tous nos officiers, justiciers et subjets que à toi en ce faisant soit obey.

« Donné à Paris, en nostre palais le 18e jour de mars mil cinq cent soixante et dix neuf et de nostre règne le cinq.

« Signé, DU TILLET, et scelé. »

(Chart. du Vaud.)

III

Extraits d'une liste de pièces produites au conseil du roi par le seigneur du Vaudreuil, dans une instance contre le sieur de la Chastaigneraye, seigneur du fief de la Motte. — Vaudreuil. — 8 janvier 1693.

(Chartrier du Vaudreuil.)

I

« Copie des lots et partages faits par devant notaires, le 18 mars 1539, entre Barbe et Marthe de Brandech, filles de Jean, du revenu de la chatellenie du Valdreuil. »

II

« Declaration donnée par damoiselles Marthe et Barbe de Brandech, filles et héritières de Jean de Brandech, engagiste de la terre et seigneurie du Valdreuil, des revenus de la dite terre, en consequence des lettres patentes du roy du 22 décembre 1564. »

III

« Arrêt du conseil du 17 octobre 1584 qui ordonne qu'il sera procédé par deux conseillers du parlement de Rouen à l'évaluation des terres de Charleval et Valdreuil (1), mention-

(1) Ce furent les officiers du Pont-de-l'Arche auxquels on avait défendu

Digitized by Google

nées audit échange et cependant maintient le sieur de Fouquembergue de Boulainvilliers en la possession et jouissance de terres à lui données avec défenses aux officiers du Pont de l'Arche et habitants de l'y troubler, aux peines y portées. — Signification de l'arrêt faite aux habitants du Pont de l'Arche le 21 novembre 1584. »

IV

« Arrêt rendu le 10 mars 1602 entre le sieur de Boulainvilliers et les officiers du Pont de l'Arche, qui ordonne qu'il sera procédé à une nouvelle évaluation des dites terres et seigneuries mentionnées au dit echange, sur celle cy-devant faite par les officiers de la chambre des comptes de Paris et cependant ordonne que sans s'arrêter aux arrêts du parlement de Rouen, le dit sieur de Boulainvilliers jouira des terres en question, avec défenses de le troubler en la possession d'icelles, à peine de 2,000 écus d'amende. »

V

« Arrêt du conseil du 3 octobre 1671 par lequel Sa Majesté aurait dechargé les habitants de la châtellenie du Valdreuil du droit de cinq sols pour guet et garde avec défenses au sieur Druel, commandant du Pont de l'Arche, de l'exiger à peine de concussion. »

de s'immiscer dans la justice du Vaudreuil qui provoquèrent de nouvelles évaluations dans l'espoir qu'on leur rendrait le droit de justice dans la châtellenie. (Voy. ch. II. — 2e partie.)

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

—

Par les auteurs

MM.

ANONYME. La réponse russe aux trois puissances. Br., Paris, 1863.

— Lettres d'un bénédictin.

ANDRIEUX [m. de la Soc.]. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bon-Port. Vol. in-4° avec atlas.

AUZOUX (le docteur) [m. de la Soc.]. Insuffisance des chevaux forts et légers, du cheval de guerre et de luxe. Feuille in-8°, Paris, 1860.

BARRAL. Notice sur M. de Gasparin. Br. in-8°, Paris, 1862.

BOISSIÈRE. Du progrès dans les langues. Br. Paris.

BOYER. Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon. Réponse à M. Léon Renier.

BROGLIE (le prince Albert de) [m. de la Soc.]. Discours de réception à l'Académie française.

CHASSANT [m. de la Soc.]. Nobiliana. — Curiosités nobiliaires et héraldiques. Vol. in-8°, Paris, 1858.

— et DELBARRE. Dictionnaire de sigillographie pratique. Vol. in-18, Paris, 1860.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de). Traduction des œuvres d'Isocrate. 1er vol. grand in-8°, Paris, 1862.

CORBLET. Grandes découvertes historiques relatives à Saint-Jean-Baptiste et aux évangélistes. Br. in-8°, Paris, 1862.

CORNAY, De la reconstruction du cheval primitif. Br. in-18, Paris, 1861.

— Principes d'adénisation. Br. in-12, Paris, 1859.

GARNIER. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie. Br. in-8°, Amiens, 1860-1861.

Digitized by Google

GLOGER, de Berlin. De la nécessité de protéger les animaux utiles. Br. in-18, Berlin et Paris, 1863.

GRIN. Le pincement court. Br. in-8°, Chartres et Paris, 1863.

GROVESTINS (Baron SIRTÉMA DE). Suite à l'Éloge de la folie d'Erasme.

HERSAN. Histoire de Gisors. 1 vol. in-18, Gisors, 1858.

— Notice historique sur la commune de Bourg (Oise) et sur ses seigneurs. Br. in-8°, Beauvais, 1848.

JOURDAIN (Eliacim). Richard Simon. Notice personnelle autographe. Feuille in-8°, Dieppe, 1863.

LAPIERRE (Louis) [m. de la Soc.]. Exposition universelle de 1862. Les Exposants de l'Eure. 1 vol. grand in-8°, Evreux, 1863.

LIRON D'AIROLES (J. de). Les poiriers les plus précieux. Br., Nantes, 1861.

— Notices pomologiques. Br. in-8°, Paris, Nantes, 1862, t. II.

MERTENS (le baron Édouard). De l'avenir de l'agriculture en France. Br. in-8°, Tarbes, 1862.

PASSY (Antoine), de l'Institut [m. de la Soc.]. Carte géologique de la Seine-Inférieure.

— Note sur la carte géologique de la Seine-Inférieure.

PASSY (Louis) [m. de la Soc.]. Rapport sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement des Andelys. Br. in-8°, Evreux, 1862.

PÉPIN [m. de la Soc.]. Rapport sur l'exposition agricole, horticole et industrielle de l'arrondissement des Andelys. Br. 1862.

PÉTREQUIN. De l'emploi thérapeutique des lactates alcalins dans les maladies de l'appareil digestif. Br. in-8°, Paris, Lyon, 1862.

PROTIN. Les économistes appréciés. Br. in-18, Paris, 1862.

ROY. L'orchestrino Clément. Br. in-8°, Paris, 1862.

THIELENS (Armand) [m. de la Soc.]. Notice sur l'*asparagus prostratus*.

THIELENS et WESMAEL. Annotations à la flore de la partie septentrionale du Brabant.

—

Digitized by Google

Par le ministère de l'agriculture

Rapport à l'Empereur sur les grandes primes d'honneur. In-4°, Paris, 1862.

—

Par le ministère de l'instruction publique

Distribution des récompenses aux sociétés savantes, le 25 novembre 1861.

Répertoire archéologique du département de l'Oise, par Emmanuel Woillez. In-4°, Paris, 1862.

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Max Quantin. In-4°, Paris, 1862.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du comité des travaux historiques de novembre 1861. Archéologie, histoire, philologie et sciences morales. 2 vol. in-8°.

Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, par M. Lepage. In-4°, Paris.

—

Par le ministère de la marine

Revue maritime et coloniale.

———

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, propriétaire.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil gén. de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.
1862. De la Roncière le Noury (le contre-amiral baron), membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.

—

Digitized by Google

COMPOSITION

DU

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ET DES

SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Membres du bureau pendant l'année 1862

Président.	MM. le contre-amiral baron DE LA RONCIÈRE LE NOURY, membre du conseil général de l'Eure.
Vice-Président. . . .	le Mis DE BLOSSEVILLE, député, membre du conseil général.
Secrétaire perpétuel.	Emile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.	LETELLIER-LECARPENTIER, propriétaire.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président. . . M. DE BARREY, membre du conseil général. | Secrétaire. . M. PICQUENOT, ingénieur.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président. . . M. LEBEURIER. | Secrétaire. . . M. DRAMARD.

Membres du bureau pendant l'année 1863

Président.	MM. le Mis DE CLERMONT-TONNERRE, membre du conseil général.
Vice-Président. . . .	le Mis DE BLOSSEVILLE, membre du conseil général.
Secrétaire perpétuel.	Emile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.	LANGLOIS, propriétaire.

Digitized by Google

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président. . . M. DE BARREY. | Secrétaire. . M. PICQUENOT.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président. . . . M. BONNIN. | Secrétaire. . . M. DRAMARD.

Évreux, A. HÉRISSEY, imp. - 763.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

064
So206

1859-61

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils 1859-1860/61
064 So206
Soci et e libre d'agriculture, sciences,
Recueil des travaux.
3 1951 002 256 608 J

Minnesota Library Access Center
9 ZAR10 D01 S12 TB 8

Digitized by Google